

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Revue suisse de sociologie

Swiss Journal of Sociology

Vol. 28 Issue 3

Beat Fux Editorial [G]

Claudine Burton-Jeangros Risks and Uncertainty: Strategies of Swiss Families towards the mad Cow Crisis [F]

Ralf Hansmann and Roland W. Scholz Arguments of Usefulness and Acceptance of Video Surveillance: An Experimental Study [G]

Patrick Peretti-Watel (Dis)credited Concerns? Fears of Risky Food among the French [F]

Michel Lallement Evolutions of the Industrial Relations and "Refondation Sociale" in France: Material for a Socio-Historical Analysis [F]

Diana de la Rosa Situation of Women and Men Concerning Professional Measures of Readjustment and of Rents in the Invalidity Insurance [F]

Alain Samson Psychiatric Conceptions of "Social Phobia": A Comparative Perspective [E]

Research Notes

Gérard de Rham Is there a "Swiss Model for the Integration of Immigrants"? [F]

Papadopoulos Kalliopi From Artistic Vocation to "Talent" for Music [F]

Book Reviews / Abstracts

Publications received / Index 2002

Swiss Journal of Sociology

Vol. 28, issue 3, 2002

German and French abstracts on page 573|578

Contents

401 Editorial [G] | Beat Fux

403 Risks and Uncertainty: Strategies of Swiss Families about the Mad Cow Crisis [F] | Claudine Burton-Jeangros

Considering that risk is a social construction, this article examines how the public faced the uncertainty and risks associated to the mad cow crisis. Quantitative and qualitative data collected in Switzerland measured representations built around this risk and the impact of the crisis on food habits. On the representational level, the risk is considered as possible, but since it remained abstract and surrounded by uncertainty, it is not truly feared. On the practical level, the important adoption of individual measures for health protection seems to correspond mostly to a need to tame risk, rather than to a strategy aiming at eliminating danger. The heterogeneity of lay logics is emphasized through an empirical typology linking the representations elaborated and the practices adopted by individuals.

425 Arguments of Usefulness and Acceptance of Video Surveillance: An Experimental Study [G] | Ralf Hansmann and Roland W. Scholz

A survey concerning acceptance of video surveillance systems at waste collection sites in Winterthur showed that a majority (76,5%) evaluate these devices positively whereas 16% rather reject them. A experimental study of this issue showed that information about positive effects of surveillance increased acceptance, whereas general information about the large spreading of such measures did not. A consideration of positive and negative effects of the surveillance appears thus central for their evaluation. Analyses of acceptance of such measures should consider therefore functionality, problem situation and setting. The scientific analysis and the communication of negative effects of surveillance appear necessary, in order to make a balance possible between pro and cons.

435 (Dis)credited Concerns? Fears of Risky Food among the French [F] | Patrick Peretti-Watel

Some sociologists claim that contemporary risks are especially feared by an educated elite, where as others assert that such fears are unreasonable and expressed by vulnerable and unskilled people. Concerning fears of risky food, quantitative data from a French telephone survey lead to different three response profiles. Only one of them match with the portray of uneducated and poor people, frightened by many different risks and very vulnerable. Furthermore, their vulnerability can be considered as an indicator of a perceived exposure to risk, so that their fears are not necessarily unreasonable.

453 Evolutions of the Industrial Relations and "Refondation Sociale" in France: Material for a Socio-Historical Analysis [F] | Michel Lallement

In France, the so-called "Refondation sociale" has been launched in 1999 by the Medef, the most important employers' organisation. The "Refondation sociale" structures today a large part of the debates between the actors of the French system of industrial relations. One could not understand the stakes of the reforms currently in progress without analysing the basic transformations which burden the model set up after the second world war. Two main trends can be noted: a movement of institutionalization of the employers' and trade-unions' collective actions on the one side, a process of "desinstitutionnalisation" of the industrial relations on the other side. Such a dynamics makes it possible to clarify the existence of inertias which, even in the employers' world, are likely to strongly limit the advent and the importance of the reforms promoted by the Medef. It also explains why the transformations of the French industrial relations have already gone much deeper than the different discourses which justify the current social changes may show.

475 Situation of Women and Men Concerning Professional Measures of Readjustment and of Rents in the Invalidity Insurance [F] | Diana de la Rosa

This article deals with the result of an inquiry led by the Office of the Invalidity Insurance in Geneva. It permits us to define discrimination against women, the conditions of the attribution of rents and professional measures, and, finally, the representation of women in the system of the Invalidity Insurance. The methods of evaluation of the invalidity which distinguish the economic activity on the one hand and the activities related to the education or the family on the other hand, play an important role the structuration of the differences observed between women and men. The applications of these methods of evaluation provoke a more general debate on the different forms of discrimination against women. Finally, the article also deals with different ways of possible reforms.

505 **Psychiatric Conceptions of "Social Phobia": A Comparative Perspective [E] |**

Alain Samson

This article analyzes cross-national differences in the psychiatric conceptions of "Social Phobia" ("Social Anxiety Disorder"). A description of Swiss and American psychiatric differences and discourses, including the history of Social Phobia in diagnostic manuals, serves as the context for a quantitative and qualitative analysis of a survey administered to a small sample ($n = 63$) of Swiss and American psychiatrists. An exploration of the data suggests some differences in the way in which SP/SAD has come to be conceived of across nations and cohorts, largely influenced by changes in the psychiatric discourse on neuroses. These differences are discussed in terms of emotional and behavioral, as well as symptomatological and etiological conceptual dimensions. A possible effect of the labels "social anxiety disorder" versus "social phobia" on conceptions of SP/SAD is also investigated.

529 **Is there a "Swiss Model for the Integration of Immigrants"? [F] |**

Gérard de Rham

The author shows the existence of a Swiss model of immigrant's integration. It is an implicit and contradictory model, without guarantee of rights, based on a hierarchical system, where the free will of those who are already citizens allow those who are defined as foreigners to obtain the status of citizen. In that sense, the real model of integration of immigrants is not a republican one, in the sense of the French model, but rather a neo-patrician or post-corporatist one.

547 **From Artistic Vocation to "Talent" for Music [F] | Papadopoulos Kalliopi**

Are there differences between musicians and other artists? Can we speak of musical vocation? The answers to these questions are interesting because the music and its representatives enrich the sociological reflexion. We comment here on the concept of "talent" and we describe the conditions of its accomplishment and management inside the family context and between professionals. The article concludes with the belief that family and professional groups both work on the assumption of their musical talent.

559 **Book Reviews**

579 **Publications Received**

584 **Index 2002**

Editorial

Es hat sich mittlerweile eingebürgert, dass wir in der letzten Nummer eines Jahrgangs jeweils den Erfolg des Begutachtungsverfahrens resümieren. Es gibt keinen Anlass, an dieser Regel zu rühren.

Während der Berichtsperiode wurden insgesamt 39 Manuskripte zur Publikation eingereicht. Nachdem vor allem anno 1999 ein markanter Zuwachs der Eingänge im Umfang von knapp 19% zu verzeichnen war, haben sich die Eingänge auf dem Stand des Vorjahres (38) eingependelt.

Die Ablehnungsquote hat sich geringfügig von 44% in der vorausgehenden Periode auf 47% erhöht. Mit anderen Worten etwas mehr als jedes zweite Manuskript konnte veröffentlicht werden. Das mag im Vergleich mit anderen Fachzeitschriften ein relativ hoher Anteil sein. Unsere Bestrebungen zur Qualitätssicherung der Zeitschrift manifestieren sich jedoch nicht zuletzt darin, dass die grosse Mehrheit der publizierten Beiträge von den Autorinnen und Autoren umfassend überarbeitet wurden. Lediglich drei Artikel konnten wir nach einer geringfügigen inhaltlichen und formalen Revision in Satz geben.

Entwicklung des Auswahlverfahrens

	Total	Prozent
Eingereichte Manuskripte (Oktober 2001 bis Oktober 2002)	39	
Im Evaluationsprozess	3	
Bereinigtes Total	36	100%
Abgelehnt durch das Redaktionskomitee	3	8%
Abgelehnt im anonymen Begutachtungsverfahren	10	28%
Rückzug von Artikeln nach Mitteilung von Überarbeitungsvorschlägen	4	11%
Beiträge, die zur Zeit noch überarbeitet werden	4	11%
Akzeptierte Beiträge nach umfassender Überarbeitung	12	33%
Akzeptierte Beiträge nach geringfügiger Revision	3	8%

Es zeigt sich recht deutlich, dass quantitative Arbeiten im vergangenen Jahr den Hauptharst darstellten: Mehr als drei Viertel der angebotenen Beiträge sind dem quantitativen mainstream verpflichtet, bei den restlichen handelt es sich etwa zu gleichen Teilen um qualitativ-interpretative, respektive theoretische Untersuchungen. Die nachstehende Übersicht belegt aber auch, dass die Redaktion quantitative und qualitative Arbeiten gleich behandelt. Namentlich unterscheiden sich die Erfolgsquoten kaum voneinander.

Zwei von drei Beiträgen, die wir erhielten, wurden von SchweizerInnen oder von an Schweizerischen Institutionen domizilierten AutorInnen verfasst.

Dass das einheimische soziologische Schaffen während des Berichtsjahres vergleichsweise erfolgreicher war, hängt einerseits mit dem thematischen Schwerpunkt der Nummer 2/2002 (Sozialstrukturforschung in der Schweiz) zusammen.

Rund die Hälfte der eingegangenen Beiträge wurde in deutscher Sprache verfasst. Im Vergleich mit den französischen und vor allem auch der englischsprachigen Papiere, erwiesen sich aber diese im letzten Jahr als qualitativ deutlich schwächer. Nur knapp mehr als jeder dritte deutschsprachige Artikel konnte letztendlich akzeptiert werden. Der überdurchschnittliche Erfolg von Arbeiten in englischer Sprache hängt wiederum mit dem Schwerpunktheft zusammen. Dort konnten eine Reihe von Arbeiten aufgenommen werden, die nicht zuletzt deshalb die englische Sprache abgefasst wurden, weil sie in Kontext internationaler Forschungs-Kooperationen entstanden sind.

Differenziert nach Geschlecht zeigt sich, dass weibliche Autorinnen oder Koautorinnen im vergangenen Jahr zwar viel weniger Beiträge offerierten, dass aber deren Qualität markant höher war als jene der Soziologen männlichen Geschlechts.

Erfolg nach diversen Kriterien

	Eingänge (n)	Publiziert/ Akzeptiert (n)	Erfolgs- quote (%)
Ausrichtung des Beitrags:			
Quantitativ	30	15	50%
Qualitativ	4	2	50%
Theoretisch	5	2	40%
Herkunft und Sprache der Beiträge:			
Schweiz	26	14	54%
Übrige Länder	13	5	38%
Deutschsprachig	20	7	35%
Französischsprachig	14	8	57%
Englischsprachig	5	4	80%
Geschlecht der AutorInnen (inkl. Koauthorschaften):			
Männlich	49	26	53%
Weiblich	11	9	82%

Beat Fux

Risques et incertitude : Stratégies de familles suisses face à la crise de la vache folle

Claudine Burton-Jeangros*

1 Introduction

La crise de la vache folle, qui a éclaté en 1996, est venue confirmer l'incertitude du monde moderne. Dans le prolongement des doutes générés par Tchernobyl, Bhopal, l'affaire du sang contaminé pour ne citer que quelques exemples, l'émergence d'une telle menace aux contours flous contribue à la mise en cause des progrès technologiques et confirme que la sécurité de nos comportements quotidiens ne va plus de soi. En dépit des mesures prises au niveau de la production de viande, nombre d'incertitudes persistent quant aux conséquences sur la santé humaine de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)¹ et nous nous intéressons ici aux logiques construites par les membres du public pour faire face à cette situation².

Notre propos inscrit la problématique de la crise de la vache folle au carrefour de la sociologie du risque et de la sociologie de la santé. D'un côté, cette crise peut être analysée dans le cadre des réflexions proposées autour de l'idée d'une société du risque, issue du processus de modernisation et caractérisée par l'émergence de risques nouveaux aux conséquences incertaines. De l'autre côté, cette situation peut être examinée dans le contexte des travaux s'intéressant aux conceptions sociales de la santé et de la maladie auxquelles il nous semble important d'adjoindre les conceptions sociales du risque qui s'avèrent divergentes des évaluations épidémiologiques des risques associés aux comportements adoptés dans la vie quotidienne.

* Département de sociologie, Université de Genève, 102, bd Carl-Vogt, 1211 Genève 4
E-Mail: claudine.jeangros@socio.unige.ch.

1 Le 20 mars 1996, le ministre britannique de la santé annonce l'identification d'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (une maladie connue depuis 1920, dont l'incidence est estimée à 1 cas sur 1 million d'habitants, se déclarant habituellement chez des personnes de plus de 55 ans). Il est supposé que cette nouvelle variante (nv-MCJ), qui se distingue par le fait qu'elle touche des personnes jeunes (âge moyen : 26,3 ans), est liée à une exposition à un agent d'encéphalopathie spongiforme bovine. Si actuellement ce lien est scientifiquement admis, on ne sait pas encore avec précision par quels moyens les prions (l'agent de transmission) passent de l'animal à l'humain.

2 Les analyses proposées dans cet article sont issues d'une thèse de doctorat en sociologie (Claudine Burton-Jeangros, 2001).

La sociologie du risque est un champ d'étude qui s'est progressivement constitué à partir des années 1980 (voir Lupton, 1999 par exemple). Alors que la problématique du danger et de l'incertitude n'est pas nouvelle puisque toutes les sociétés ont toujours été amenées à faire face à des aléas d'ampleur et d'origine diverses, le passage à la modernité se caractérise par une capacité croissante à maîtriser les risques. En effet, grâce au calcul des probabilités et à la récolte systématique de données statistiques, la prévision a progressivement remplacé la passivité face au futur (Bernstein, 1996). Cette rationalisation croissante du rapport de l'humain à son environnement et aux autres se traduit notamment par l'essor des systèmes d'assurances, qui, en remplaçant la notion de faute par celle de risque, garantissent le dédommagement des victimes et rendent les individus solidaires face aux aléas (Ewald, 1986). Dès lors que l'analyse des récurrences et régularités permet d'attribuer des causes à l'accident ou à la catastrophe, il devient envisageable de réduire, voire éliminer les risques à travers des formes de prévention fondées sur l'expertise scientifique : « *Le rêve sécuritaire du XXe siècle est lié à cette utopie d'une science capable de toujours mieux maîtriser les risques* » (Ewald, 1996, 393).

Cependant, dès la deuxième moitié du 20^e siècle, la notion de risque est devenue problématique en raison de développements technologiques ayant abouti à de nouvelles formes de risques dont les conséquences ne peuvent être précisément déterminées, tant en raison de leur échelle (spatiale et temporelle) que de leur incertitude (limites du calcul de probabilités face à des événements rares et catastrophiques). Face au débat social suscité par l'énergie nucléaire, des chercheurs se sont proposés de mettre en évidence l'irrationalité et l'émotivité du public, que ce soit par la mise en perspective des coûts et bénéfices relatifs à différentes activités humaines qui démontre, en termes de mortalité, la relative innocuité du nucléaire (Starr, 1969), ou par la mise en évidence de décalages entre les estimations scientifiques et les évaluations faites par des profanes (Slovic, 2000³). Ce dernier type de travaux, connus sous le nom de paradigme psychométrique, attribue ces différences à des erreurs cognitives systématiques de la part des membres du public et montrent que leurs réactions sont influencées par les caractéristiques des risques, où la distinction entre risque technologique (nouveau et involontaire) et risque familial d'une part, et le critère de la peur inspirée par une menace d'autre part affectent le plus clairement les jugements profanes.

D'un point de vue sociologique, les enjeux prenant place autour de la gestion des risques modernes dépassent toutefois clairement une question de capacité à appréhender les probabilités statistiques. Douglas (1985) introduit une dimension sociale dans l'analyse en s'intéressant à la question de l'acceptabilité des risques : cet auteur suggère que la culture fonctionne comme un filtre servant à la fois à sélectionner les risques et dangers jugés dignes d'attention par une commu-

nauté et également à déterminer les solutions acceptables. En postulant que le pouvoir et le statut des acteurs sociaux influencent la manière dont ceux-ci appréhendent les aléas, elle suggère qu'il existe des visions divergentes des risques, ce qui revient à dire que ceux-ci sont, au-delà de leur dimension objective, socialement construits.

La question des risques contemporains est par ailleurs examinée dans le contexte des transformations de l'ordre social au cours du processus de modernisation (Beck, [1986] 2001). D'un côté, l'interdépendance croissante entre acteurs sociaux, liée à l'importante division du travail caractéristique du système social contemporain, accroît la vulnérabilité puisque le bien-être individuel dépend d'un nombre important d'autres personnes (Freudenburg, 1993). En même temps, le phénomène de désenchâssement (*disembedding*) des relations sociales – soit le fait qu'elles sont détachées de contextes locaux – décrit par Giddens (1990) implique que cette interdépendance repose sur des systèmes abstraits, notamment des systèmes experts. Or, la confiance nécessaire au bon fonctionnement des parties d'un tel système est aujourd'hui de plus en plus mise à mal, par l'émergence de risques nouveaux et de crises non adéquatement anticipées. Ce scepticisme croissant du public prend place au sein d'un phénomène d'individualisation qui signifie que tout individu, fort conscient des aléas divers et contradictoires auxquels il est quotidiennement exposé, est obligé d'élaborer des certitudes par et pour lui-même (Beck, 1994 et 1996).

La perspective que nous avons adoptée dans la recherche présentée ici s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la sociologie de la santé et plus spécifiquement de la transformation des relations entre profanes et experts. A ses origines, cette discipline s'est surtout intéressée aux dimensions sociales des relations entre soignants et soignés (Parsons, 1951) et ce n'est que progressivement qu'elle a considéré que les conceptions de la santé et de la maladie existant au sein du public pouvaient s'écarter des définitions scientifiques et médicales de ces entités. En effet, suite aux travaux anthropologiques mettant d'abord en évidence les décalages, et surtout les carences des sociétés traditionnelles ou « exotiques » par rapport à une norme occidentale et scientifique, il a ultérieurement été considéré que les savoirs et pratiques des cultures différentes de la nôtre avaient une valeur et une cohérence en soi. En transposant ce même raisonnement à notre contexte, il a dès lors été possible de considérer qu'il existe des conceptions différentes, potentiellement contradictoires, de la santé, de la maladie et des risques entre professionnels de la santé et membres du public (Stainton Rogers, 1991; Bury, 1997). Depuis les années 1970, on trouve des travaux examinant ces conceptions profanes dans le contexte des sociétés industrialisées (Herzlich, [1969] 1992; Backett, 1992a et 1992b; Calnan, 1987; Williams, 1983; Crawford, 1984). De manière générale, ils n'ont toutefois que peu pris en considération les représentations élaborées autour des risques.

Dans notre contexte socio-culturel, les risques épidémiologiques ont acquis une force normative au sens où, par le biais de la santé publique, les instances étatiques considèrent légitime qu'ils orientent les choix de vie individuels en vue de réduire la mortalité et la morbidité au sein de la population. En effet, nombre de campagnes d'éducation à la santé, notamment dans le domaine des maladies cardio-vasculaires, du cancer ou encore du sida, sont fondées sur une telle définition probabiliste des aléas. Or ces interventions ne parviennent pas nécessairement à réduire les comportements à risque au sein de la population. Dans une perspective théorique de construction sociale du risque, il nous a par conséquent semblé nécessaire de mieux connaître les conceptions élaborées par les profanes autour de risques mettant en péril leur santé. Il nous importe notamment de mettre en cause l'idée selon laquelle les membres du public persistent à prendre des risques parce qu'ils sont ignorants (*ie* ne sont pas informés) et/ou irrationnels (*ie* ne savent pas traduire une probabilité en une action efficace de prévention).

Notre recherche s'est intéressée à plusieurs types de situations présentant des risques, la comparaison entre diverses situations nous semblant contribuer à la compréhension des phénomènes observés⁴. Dans le cadre de cet article, nous allons faire porter l'accent sur les risques associés à la crise de la vache folle dans la mesure où il semble particulièrement intéressant de montrer comment les membres du public parviennent à construire du sens et des stratégies face à un risque « virtuel », typique de la situation d'incertitude et de réflexivité dans laquelle ils se trouvent. Rappelons que la Suisse a été particulièrement touchée par la crise de la vache folle puisque l'incidence d'encéphalopathies spongiformes bovines y a été parmi les plus élevées d'Europe⁵. Les médias ont largement relayé les épisodes de cette crise et ont donc alerté les citoyens des risques éventuels. On pourrait donc s'attendre à ce que l'incertitude entourant cette crise, mais également le caractère collectif et imposé des risques qu'elle représente conduisent les membres du public à juger la menace individuelle comme sérieuse.

4 Ainsi nous nous sommes notamment intéressée aux risques suivants : nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, sida, radiations nucléaires, obésité, dépression nerveuse, crise cardiaque, cancer du poumon, cancer du sein, accidents de la route, anorexie et abus sexuels envers les enfants. Cette sélection visait à étudier des risques se distinguant sur différents paramètres (degré d'objectivité, importance probabiliste, capacité de contrôle individuel, ampleur des conséquences, ...); par ailleurs la pertinence de ces situations pour la population interrogée a été évaluée au cours d'entretiens exploratoires.

5 En Grande-Bretagne, on a recensé plus de 180'000 cas d'encéphalites spongiformes chez les bovins, en Suisse 416 cas. L'Irlande, la France et le Portugal comptent à ce jour chacun entre 500 et 1000 cas cumulés, mais ils ont été identifiés plus récemment (qu'en Suisse), soit depuis que l'on teste plus systématiquement le bétail (http://www.oie.int/eng/info/en_esb.htm).

2 Méthodes

L'étude a été menée auprès de mères de jeunes enfants car on sait qu'elles jouent un rôle central dans la gestion de la santé du groupe familial (Cresson, 1995; Blaxter et Paterson, 1982) : non seulement elles identifient et soignent les maladies, mais elles sont également responsables des pratiques de prévention et de l'apprentissage des valeurs associées à la santé. Par conséquent, on peut considérer que les mères sont amenées à élaborer des savoirs et à établir des normes en matière de risques dans diverses sphères touchant la santé. En même temps, l'existence de tensions entre savoirs professionnels et savoirs familiaux (Schultheis et Luscher, 1987; Cardia-Vonèche et Bastard, 1995) est révélatrice d'attentes contradictoires et par conséquent de rapports aux risques potentiellement divergents.

La population est constituée par les femmes qui, en 1999, avaient un enfant de nationalité suisse fréquentant le 2^e degré primaire du système scolaire public dans le canton de Genève (soit âgé de 7-8 ans).⁶ Un questionnaire standardisé leur a été soumis par poste en mai 1999 et le taux de réponses s'est élevé à 54% (n = 1'295). Les répondantes sont âgées entre 26 et 53 ans, 87% vivent en couple alors que 13% élèvent seule leur(s) enfant(s). Une comparaison entre l'ensemble de la population visée et les répondantes montre que celles-ci exerçaient plus souvent une activité en-dehors de la maison et tendaient à occuper des positions professionnelles plus élevées. Cependant les écarts sont limités et l'échantillon est suffisamment diversifié pour permettre des analyses différentielles selon les milieux sociaux. Des données qualitatives ont été obtenues par entretien en face-à-face et en groupe (n = 47), au cours de la préparation du questionnaire d'une part, de l'analyse des données quantitatives d'autre part.

L'étude des situations de crise est rendue problématique par la transformation constante de l'objet, règle à laquelle n'échappe pas la crise de la vache folle qui a connu nombre de rebondissements depuis 1996. Il est important de garder à l'esprit que les données présentées ici ont été récoltées entre 1998 et 2000, soit au cours d'une période de calme relatif, après la crise de 1996 et avant les remous de l'affaire en automne 2000, suscités notamment par l'identification de vaches folles dans des pays jusque-là épargnés, la prise de conscience de l'ampleur des décès au sein de la population anglaise, la présence de viande contaminée dans les circuits de commercialisation en France. Nous disposons d'indicateurs relatifs à différentes dimensions des conceptions des risques, soit (1) l'estimation du risque personnel de développer la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (nv-MCJ) (tant pour la femme interrogée que pour son enfant), (2) l'estimation du

6 Le choix de restreindre la population étudiée aux citoyens suisses correspond à un souci d'améliorer la validité de nos résultats : les études anthropologiques ont montré que les facteurs culturels jouent un rôle important dans la gestion de la santé (Currer et Stacey, 1993). Devant la grande diversité des cultures représentées dans le système scolaire genevois, la possibilité d'interpréter des différences dans les résultats selon ce critère semblait restreinte.

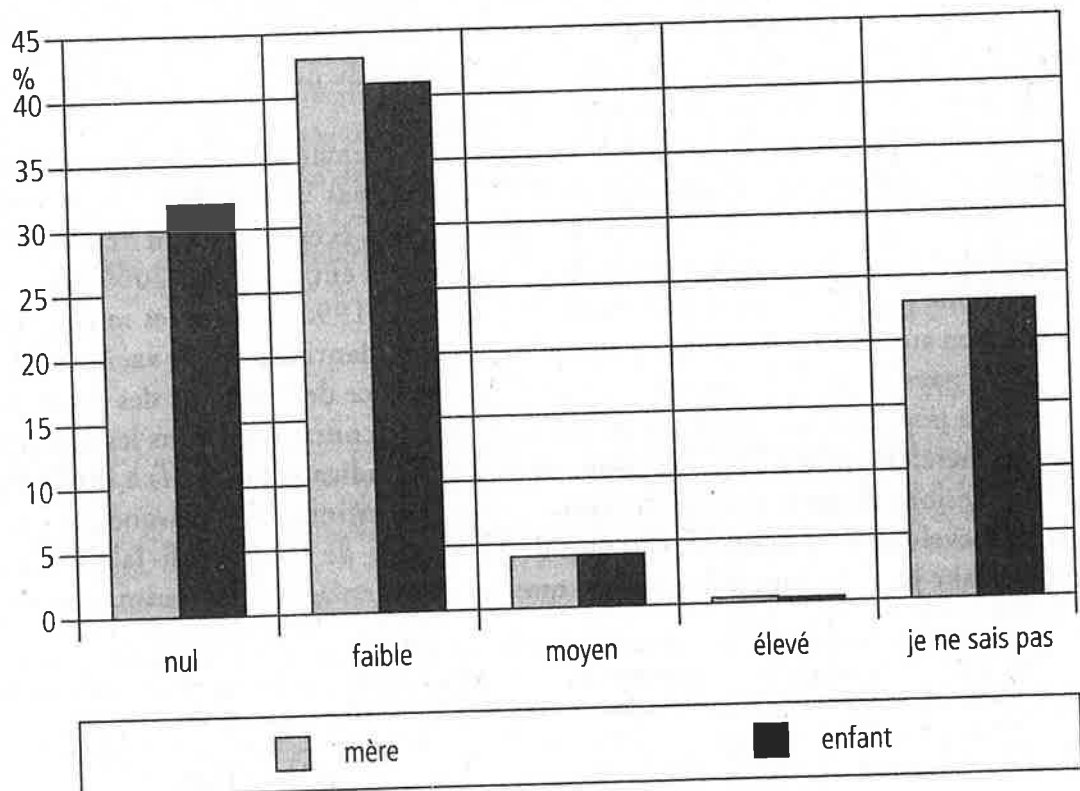
risque collectif (à savoir l'impact en termes de mortalité dans la population), (3) la peur éprouvée face au risque, (4) la satisfaction quant à son niveau personnel d'information. Nous avons par ailleurs évalué l'ampleur et la durée des mesures concrètes adoptées pour faire face à la crise de la vache folle, ainsi que leurs justifications. Suite à la présentation des résultats relatifs à ces deux aspects des rapports aux risques, nous présentons une typologie mettant en relation les conceptions et les pratiques des femmes interrogées.

3 Résultats

3.1 Conceptions des risques associés à la crise de la vache folle

Le risque de développer personnellement la maladie de Creutzfeldt-Jakob au cours des 10 prochaines années est jugé en moyenne comme faible par les femmes interrogées. Trente pour-cent des répondantes ont considéré que ce risque était nul pour elles-mêmes, 43% qu'il était faible et 5% qu'il était moyen ou élevé. En ce qui concerne leur enfant, les proportions sont très proches (voir Figure 1).

Figure 1 : Estimation du risque individuel de nv-MCJ au cours des 10 prochaines années



Cependant près d'un quart des répondantes ont, tant pour elles-mêmes que pour leur enfant, préféré ne pas se prononcer (c'est-à-dire ont indiqué « je ne sais pas »).

D'un côté, on peut être surpris par l'absence de différences entre les risques estimés pour la mère et ceux estimés pour l'enfant. En effet, les femmes que nous avons rencontrées ont fréquemment avancé l'idée que les risques étaient probablement plus élevés avant que la crise n'éclate :

... j'étais de la génération où on mangeait de la viande très souvent, enfin dans ma famille. Je me suis dit : ouaff je suis largement infectée, j'ai eu le temps de me réinfecter et tout et je me suis dit à quoi bon ? (EG-13, C7)
... probablement le pire, la pire période pour l'alimentation des vaches a dû se passer dans les années 80 à 90... [...] Quand on a commencé à le savoir probablement que là, il y avait moins de risques déjà.
(EG-14, A)

Ceci aurait pu les conduire à se juger personnellement plus à risques que leurs enfants nés après 1990, soit postérieurement à la prise de mesures au niveau de la production de la viande.⁸ D'un autre côté, on peut suggérer qu'en l'absence de critères d'estimation des risques, les répondantes aient cherché à établir une cohérence en estimant le risque pour elles-mêmes et celui pour leur enfant comme étant d'ampleur similaire.

Par ailleurs, il faut relever que le risque n'est pour elles pas exclu puisqu'elles le jugent en majorité comme « faible » et non pas nul. Cette appréciation s'inscrit dans une propension générale à juger les risques comme étant de faible ampleur, laquelle s'observe pour les différentes situations porteuses de risques examinées dans l'étude. En effet, cela a été la réponse modale pour la très grande majorité des risques, tant en ce qui concerne la mère que son enfant (voir Tableau 1). Seul le risque d'attraper le sida pour la mère est considéré comme inférieur. A l'inverse, le cancer du sein pour la mère et les accidents de la route – tant pour la mère que pour son enfant – ont été les seuls aléas jugés en moyenne plus probables (réponse modale dans la catégorie « élevé »).

La proportion relativement importante de « je ne sais pas » pour la maladie de Creutzfeldt-Jakob rend compte de la difficulté à exprimer une évaluation du risque individuel. La variation, entre les différents risques étudiés, de l'ampleur des réponses « je ne sais pas » semble correspondre à une estimation du degré de contrôle individuel sur l'aléa (voir Tableau 1) : les situations suscitant moins de réponses « je ne sais pas » – soit l'obésité, le sida et la dépression nerveuse avec moins de 10% des réponses formulées en ces termes – sont plus sujettes au con-

7 « EG » fait référence à des entretiens de groupe ; « EI » renvoie à des entretiens individuels.

8 Cette année-là, ont été officiellement interdits en Suisse : l'exportation de bovins ou de viande bovine en provenance de Grande-Bretagne, l'utilisation d'organes à risques (moëlle épinière, cervelle, yeux, thymus, ...) dans l'alimentation humaine, l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des ruminants.

trôle individuel et dépendent – en tout cas partiellement – de comportements individuels. A l'autre extrême, cinq risques ont amené plus d'une répondante sur cinq à répondre « je ne sais pas » : il s'agit du cancer du sein, de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, des accidents de la route, des abus sexuels et des radiations nucléaires. Les prédictions seraient donc les plus difficiles à faire dans ces situations, pour des raisons cependant différentes. Il s'agirait pour les accidents de la route, les abus sexuels et les radiations nucléaires, de l'intervention d'éléments extérieurs au contrôle individuel; pour le cancer du sein et la maladie de Creutzfeldt-Jakob, de l'absence d'une étiologie scientifique solide.

Tableau 1 : Ampleur des risques individuels (en italique : catégorie modale de réponse)

	nul	faible	moyen	élevé	« je ne sais pas »	total (n = 1'295)
<i>Risques pour la mère</i>						
sida	51%	41%	2%	0.1%	6%	100%
maladie de Creutzfeldt-Jakob	30%	43%	4%	0.4%	23%	100%
radiations nucléaires	23%	34%	10%	2%	32%	100%
obésité	27%	42%	25%	4%	2%	100%
dépression nerveuse	15%	47%	27%	5%	7%	100%
crise cardiaque	14%	49%	20%	2%	15%	100%
cancer du poumon	18%	43%	19%	6%	13%	100%
accident de la route	1%	14%	47%	15%	23%	100%
cancer du sein	4%	32%	36%	7%	21%	100%
<i>Risques pour l'enfant</i>						
obésité	39%	48%	7%	1%	4%	100%
anorexie	33%	45%	6%	0.3%	16%	100%
sida	31%	41%	11%	1%	17%	100%
maladie de Creutzfeldt-Jakob	32%	41%	4%	0.3%	23%	100%
abus sexuel	11%	42%	17%	3%	28%	100%
accident de la route	1%	15%	45%	15%	24%	100%

Alors qu'à ce jour, aucun cas de nv-MCJ n'a été identifié en Suisse⁹, les mères que nous avons interrogées en 1999 savaient effectivement que le risque « objectif » – si on entend par là la mortalité avérée – en Suisse est très faible : 80% ont correctement indiqué que le nombre de décès attribuables à cette maladie est « inférieur à 10 » parmi les femmes âgées entre 15 et 64 ans, 90% ont choisi la même catégorie de réponse en ce qui concerne les décès parmi les enfants de 0 à

9 113 décès ont été attribués à la nv-MCJ en Grande-Bretagne (<http://www.cjd.ed.ac.uk/figures.htm>, mai 2002), 3 en France (<http://www.eurocjd.ed.ac.uk/nvcjd.html>, 31 décembre 2001).

14 ans. En même temps, les deux tiers des répondantes avaient le sentiment de ne pas être suffisamment informées sur cette maladie; par contraste, largement plus des deux tiers d'entre elles étaient satisfaites de l'information dont elles disposaient sur les autres thèmes de santé évoqués. Parallèlement, les répondantes ont exprimé peu de craintes face à cette maladie : 71% n'en avaient que peu ou pas du tout peur, 22% assez peur et 7% très peur. Seule l'obésité fait globalement moins peur alors que tous les autres risques suscitent des craintes plus marquées, le cancer du sein, les accidents de la route et les abus sexuels étant les situations les plus redoutées.

Venant de constater que ce risque – même s'il est jugé faible – est bel et bien attesté tant pour les mères que pour leurs enfants, on peut être surpris de ces faibles sentiments de peur face à la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Interrogées sur cet apparent paradoxe, les femmes rencontrées en face-à-face, au cours de l'analyse des données quantitatives, ont à plusieurs reprises évoqué le fait que la maladie reste abstraite, puisqu'elle n'a pas encore causé de décès en Suisse :

Je pense aussi que, enfin je sais pas, mais personne quasiment personne n'en a eu autour de soi [...] Ça en tout cas, ça a une influence je pense le fait qu'au cours de toute son existence, on n'a jamais croisé une personne qui a eu ça [la maladie de Creutzfeldt-Jakob], ou qui en est mort ou malade. Donc on se dit qu'on est très loin peut-être de ça. (EG-10, A)
Oui mais alors si ça fait pas peur, c'est peut-être parce qu'il y a pas encore eu de morts ? [...] On attend peut-être qu'il y ait une épidémie pour que ça fasse peur. (EG-11, C)

Cette idée est aussi évoquée par Peretti-Watel (2001) qui, dans le titre d'une contribution consacrée à la crise de la vache folle, se demande s'il s'agit d'une « épidémie fantôme ». On rejoint ici la distinction évoquée par Kellerhals et al. (2000) entre risques concrets et risques abstraits; ces auteurs suggèrent que cette opposition pourrait être associée à la capacité à se représenter les conséquences d'une menace : lorsque celles-ci sont très concrètes, le risque serait jugé comme plus important.

Ces différentes dimensions des conceptions s'articulent les unes par rapport aux autres. En effet, les femmes qui ont plus peur de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, celles qui pensent qu'il y a eu des décès au sein de la population, ainsi que celles qui ne se sentent pas suffisamment informées considèrent – de manière statistiquement significative¹⁰ – que leur risque individuel de développer cette maladie est plus important. La peur est un peu plus typique des mères ayant un

10 Coefficients de corrélation entre l'ampleur du risque individuel nv-MCJ pour la mère et : la peur (V de Cramer : 0,26***), l'estimation du nombre de décès chez les femmes adultes (V de Cramer 0,12***), le niveau d'information (V de Cramer : 0,10*). Les astérisques indiquent les relations statistiquement significatives au seuil : *** $p < 0,000$, ** $p < 0,01$, * $p < 0,05$.

niveau de formation inférieur, en revanche le sentiment d'être suffisamment informée est plus fréquent dans le haut de la hiérarchie sociale.¹¹ Cependant l'ampleur du risque individuel (pour la mère et l'enfant) n'est pas significativement influencée par la position sociale.

Le fait que la gradation sociale de la peur soit plus marquée que la gradation sociale de l'ampleur du risque individuel pourrait provenir du fait que le concept de risque est plus abstrait que celui de la peur, ce dernier pourrait par conséquent être plus 'parlant' pour les membres du public. Les représentations différentielles des risques constatées dans nos données opposent donc : d'un côté des femmes placées en haut de la hiérarchie sociale, qui expriment moins de craintes et se jugent mieux informées, ce qui suggère l'existence chez elles d'un sentiment de maîtrise, de capacité à s'orienter face à un environnement porteur de menaces; de l'autre côté, des mères situées dans des positions sociales moins favorables, se caractérisant par la peur et le sentiment de ne pas en savoir assez, ce qui les fait apparaître comme plus démunies face à des dangers émanant d'un monde sur lequel elles ont de manière générale peu de pouvoir.

De manière générale, par contraste au discours alarmiste des médias, les raisonnements profanes tendent, sans toutefois exclure le risque, à en relativiser l'ampleur. Nos données empiriques infirment l'hypothèse selon laquelle les membres du public sur-estimeraient les risques globaux et incertains – dont la crise de la vache folle constitue un exemple évident – alors qu'ils jugeraient les risques de la vie quotidienne – notamment les accidents de la route – comme acceptables. Nos résultats évoquent plutôt l'existence d'un mécanisme de relativisation des risques, qui a été constaté dans d'autres travaux (Duclos, 1987; Hunt, 1995). Les psychologues parlent à cet égard d'un biais d'optimisme irréaliste qui conduit les individus à se juger systématiquement moins vulnérables que leurs pairs (Weinstein, 1982). Dans une perspective anthropologique, Douglas (1985) parle d'un « sentiment d'immunité subjective » qui correspondrait à un besoin vital de rendre le monde immédiat plus sûr, moins dangereux qu'il ne l'est en réalité. Alors que sur le plan des représentations, les membres du public ont construit l'image d'un risque « relatif », notamment parce que la catastrophe annoncée ne s'est pas matérialisée, qu'en est-il de leurs réactions sur le plan pratique ?

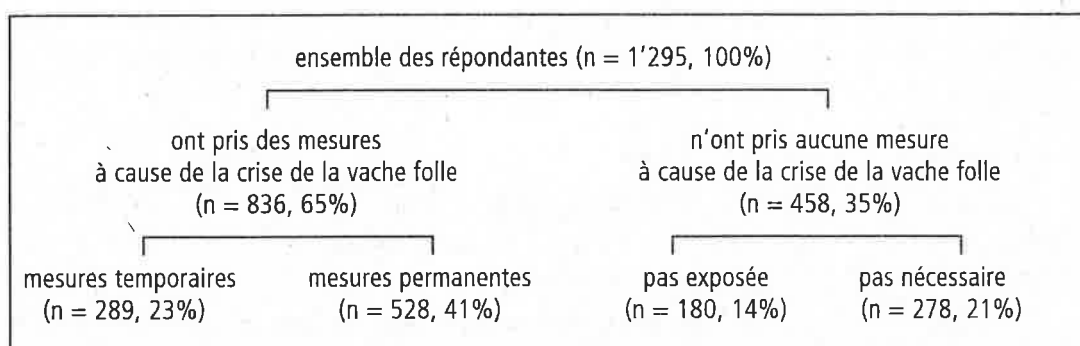
3.2 Impact de la crise de la vache folle sur les pratiques alimentaires

Alors que la crise de la vache folle a suscité un large débat social, il n'y a pas eu de claire injonction de la part des instances de l'Etat à se protéger au niveau individuel, puisque les mesures prises au niveau de la production de la viande devaient assurer la protection de la santé des consommateurs. Nos données révèlent cepen-

11 Coefficients de corrélation entre le niveau de formation de la mère et : le sentiment de peur (V de Cramer : 0,10**), le sentiment d'être suffisamment informée (V de Cramer : 0,21***).

dant que les individus ont dans leur majorité pris des mesures alimentaires en réaction à la crise de la vache folle. Les deux tiers des répondantes ont en effet déclaré avoir changé quelque chose en 1996 : parmi elles, la majorité (65%) avaient maintenu ces changements au moment de l'enquête, soit au printemps 1999 (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des répondantes selon leurs réactions face à la crise de la vache folle



Elles sont prioritairement intervenues au niveau de la consommation de viande et d'abats de bœuf ou de veau, mais un tiers avait également changé leur utilisation de produits dérivés¹² (voir Tableau 3). Les abats ont plus souvent été totalement éliminés, alors que la consommation de viande et celle de produits dérivés ont plus fréquemment été réduites seulement. Les changements ont été les plus durables chez les femmes qui ont modifié – éliminé ou réduit – leur consommation de produits dérivés (voir Tableau 3). Au cours des entretiens, on a pu constater que ces choix correspondent à une évaluation différenciée des risques relatifs de contamination :

En tous cas pour les produits dérivés, moi, il y a beaucoup de choses que j'ai enlevées de l'alimentation, dont je ne me sers plus. Parce qu'en plus, j'ai l'impression qu'il y en a plus dans les produits dérivés que dans la viande elle-même, parce que les produits dérivés sont faits à la base à partir de moelle... donc j'ai vraiment enlevé tout ça plus, j'ai plus réduit les produits dérivés que la viande en fait elle-même. (EG-13, A)

12 Soit les flans, bouillons, bonbons et autres produits contenant de la gélatine d'origine animale, ie produite à partir de bœuf.

Tableau 3 : Types de changements parmi les mères ayant pris des mesures face à la crise de la vache folle

	(% total, n = 836)	changements temporaires	changements définitifs	V de Cramer
Changements par rapport à la viande	(77%)	82%	75%	0.08*
aux abats	(75%)	70%	79%	0.11**
aux produits dérivés	(33%)	23%	39%	0.17***

Par ailleurs, des stratégies de réduction des risques ont été adoptées par le biais de nouvelles règles relatives :

(1) au mode de cuisson de la viande :

Nous on a continué à en manger, j'y ai pensé ... chaque fois que je cuisais du boeuf à le cuire un petit peu plus [...] Le steak tartare j'adorais ça, maintenant je peux plus, c'est psychologique aussi. » (EG-01, A)
« Les steaks hachés... ça c'est resté, par exemple mes enfants qui aiment bien les steaks hachés, on va aller au restaurant, machin truc, c'est pas très cuit, c'est mal cuit, comme ça, je renvoie tout, retour cuisine, je suis vraiment ... casse-pieds avec ça. (EI-08)

(2) aux sources d'approvisionnement :

C'est vrai qu'à un moment donné j'en [la viande de bœuf] ai plus acheté du tout. Quand j'ai recommencé à en acheter, ma façon à moi de faire attention, c'est effectivement d'aller chez le boucher, de lui demander, de parler de ce genre de chose ... (EI-08)
J'ai l'impression qu'on a un petit peu plus ciblé sur les provenances : quelles parties de viande... à ne pas consommer. Je ne sais pas si c'est vraiment... Ouais, les abats, ce genre de choses ...[...] Moi j'ai l'impression que les gens qui allaient plus volontiers chez le petit boucher du coin ... ils continuaient plus volontiers que ceux qui allaient dans les grandes surfaces ... (EI-06)

Les mères qui ont changé leurs pratiques alimentaires ont d'abord justifié cette décision par la volonté d'éliminer les risques pour la santé de la famille (74% de celles qui ont changé). La moitié a indiqué que c'est parce qu'on ne savait pas s'il y avait des risques ou pas (50%). La préoccupation plus collective de boycott – pour revenir à des techniques de production plus traditionnelles – est quant à elle marginale (9%).

Celles qui n'avaient pris des mesures que de manière temporaire (n = 289, 23% du collectif) sont revenues à leurs anciennes habitudes en moyenne treize

mois après la crise. Elles l'ont d'abord fait parce qu'il a été établi que les risques sont très faibles (52%), ensuite par envie de manger de la viande (43%) et parce que les informations étaient plus précises (36%). Seule une faible minorité a justifié ce retour à la normale par le fait que les risques avaient été éliminés (8%). Par conséquent, il semblerait que le doute persiste bel et bien pour la majorité de ces femmes. L'envie de manger de la viande a été plus mentionnée par les répondantes qui ont déclaré avoir pris des mesures « parce qu'on ne savait pas s'il y avait des risques ». Ce seraient donc des mères qui, alarmées par la crise et les incertitudes, ont effectivement pris des mesures. L'absence de confirmation scientifique des risques de nv-MCJ a cependant rendu légitime un relâchement de leur vigilance individuelle. Pour justifier leur absence de rigueur au cours du temps, elles ont aussi eu recours à des raisons pragmatiques qui restreignent leur capacité à maîtriser les risques au niveau individuel, plus particulièrement en ce qui concerne l'alimentation des enfants :

C'est que je trouve difficile aussi d'éliminer complètement un aliment... c'est par rapport aux enfants, il leur arrive de manger à la cantine scolaire, ils sont parfois invités ou bien ils vont manger avec quelqu'un au Macdo enfin etc. En étant très rigoureux à la maison, je ne peux pas surveiller en fait, j'ai pas de main-mise sur ce qu'ils font à l'extérieur. (EG-13, D)
... depuis qu'on en entend parler [de la maladie de Creutzfeldt-Jakob], on essaie d'éviter le bœuf, enfin surtout les abats et tout ça. Mais si on mange à l'extérieur ou dans des produits tout préparés, on sait jamais ce qu'ils ont mis : de la moelle de boeuf ou ... même il y a les plats en gelée et tout ça. Surtout quand on ne peut plus contrôler ce que mangent les enfants, s'ils mangent chez des amis ou à la cantine scolaire. (EG-11, A)

Celles qui avaient, au moment de l'enquête, maintenu les changements (n = 528, 41% du collectif) l'ont d'abord justifié par le fait qu'elles avaient pris de nouvelles habitudes qui leur convenaient (55%), ensuite parce qu'elles n'avaient pas confiance dans les mesures prises (51%) et enfin, de manière moins prononcée, parce que les risques étaient encore élevés (31%). Les femmes qui avaient motivé leurs pratiques par la volonté d'éliminer les risques pour la santé de leur famille ont plus souvent jugé que les risques étaient encore élevés et que l'on ne pouvait pas avoir confiance dans les mesures prises. Il s'agirait donc de mères qui se sentent amenées à gérer individuellement une situation qui n'est pas maîtrisée au niveau collectif. Le commentaire d'une mère lors d'un entretien illustre bien un tel scepticisme face aux décisions et messages transmis par les autorités :

Moi, j'ai un souvenir d'avoir entendu un vétérinaire fédéral ou cantonal dire une fois : « Vous inquiétez pas, tout le monde peut en manger etc. » Et puis deux semaines après dire : « Ah il faut pas manger ça ». C'est la

seule chose qui me reste ça. C'est incohérent. Il fallait prendre une décision soi-même. (EG-02, B)

Une femme sur trois a déclaré ne rien avoir changé à cause de la crise de la vache folle, mais une proportion assez conséquente d'entre elles (180, soit 39% des répondantes n'ayant pas pris de mesures) l'ont justifié par le fait qu'elles ne consomment pas ou peu de viande (voir Tableau 2). Leur choix doit se comprendre dans l'évolution historique de la consommation de viande rouge : après une augmentation constante au cours du 20^e siècle, celle-ci a été freinée dès les années 80, à partir du moment où ce type de viande a été établi comme un facteur de risques pour les maladies cardio-vasculaires. Aux Etats-Unis d'abord, en Europe ensuite, les consommateurs, surtout parmi les plus jeunes et les plus aisés, ont alors commencé à lui préférer les viandes blanches (Fischler, 1998). Ces femmes ont donc pu considérer que leurs habitudes antérieures, révélatrices d'un souci de santé, les avaient mis à l'abri de la menace de la nv-MCJ.

Il reste enfin un groupe de mères (278, 21% de l'ensemble de la population) qui n'ont simplement pas jugé nécessaire de modifier leur alimentation. Elles ont justifié leur absence de réaction par leur confiance dans les mesures prises (67%), l'ampleur limitée des risques (51%), et plus accessoirement le manque de clarté dans les informations (22%). Cette confiance dans les mesures collectives prises, qui rend légitime leur inaction, a été clairement évoquée :

On a vu que les Etats ont réagi ... au niveau, il y a eu des mesures qui ont été prises assez sévères alors c'est plus ... on fait plus confiance à ça qu'on en fait au fait d'avoir arrêté de manger la viande pendant 1 an, parce que 1 an c'est rien vu la maladie, mais le fait que les pays eux-mêmes ont pris des mesures rapidement. (EG-14, D)

Pourquoi pas crier stop, pourquoi maintenant ils le font plus ? Ça devrait, si vraiment ça devrait être toujours aussi dangereux, ils devraient continuer dans leur ... dans leur chasse si on veut ... à ça ... par exemple encore maintenant on en mange, ça fait deux ans qu'on en parle plus mais attention stop, n'en mangez pas. Alors qu'on entend plus tout ça, pourquoi ? Parce que si effectivement ça devait toujours être aussi dangereux qu'il y a deux ans en arrière, c'est criminel. C'est criminel de nous laisser manger du bœuf. C'est, je veux dire c'est on devrait carrément interdire tout toute viande, mais je veux dire alors qu'on le fait pas. (EG-01, D)

L'impact de la crise sur les pratiques n'a pas été uniforme dans tous les milieux sociaux. En effet, les femmes de position sociale plus élevée ont pris un peu plus souvent des mesures consécutives à la crise, notamment en ce qui concerne les produits dérivés : seulement 24% des femmes de formation scolaire minimale en ont modifié la consommation contre 40% des universitaires; la consommation de viande a aussi été légèrement plus affectée chez les femmes de formation profession-

nelle supérieure¹³. L'absence de différences significatives en ce qui concerne la consommation d'abats pourrait provenir d'habitudes antérieures différenciées (*ie* cette consommation est moins universelle que celle de viande ou de produits dérivés).

Au plan des pratiques, notre questionnement a mis en évidence l'importance subjective du risque de Creutzfeldt-Jakob dans les familles puisqu'en effet une majorité d'entre elles ont été interpellées par cette situation au point de répercuter ce souci dans leurs routines alimentaires. Des données relatives à la France ont également mis en évidence l'ampleur des réactions au sein du public (Peretti-Watel, 2001). Le fait que ces mesures aient été prises sur la base d'un choix individuel – et non en réaction à des recommandations – peut expliquer l'importante variabilité des changements, qui sont influencés par des interprétations socialement construites et différenciées du risque. Ainsi, d'un strict point de vue d'ampleur des risques, ce n'est qu'une infime minorité de mères qui a poussé le raisonnement jusqu'au bout en éliminant de manière définitive toutes les sources potentielles de contamination : seules 44 familles ont dit avoir arrêté de consommer les abats, la viande et les produits dérivés de manière durable. Toutes les autres mesures prises auraient d'abord eu pour fonction de rassurer, besoin que l'on peut juger particulièrement élevé chez les mères de famille responsables de l'alimentation de l'ensemble du groupe familial. Cette fonction a d'ailleurs été explicitement évoquée au cours des entretiens :

Je dirais la maladie de Creutzfeldt-Jakob c'était facile : nous on a pas mangé de boeuf pendant des... tout un tas de temps et puis ça rassurait je veux dire [...] peu importe dans le fond, mais en tout cas il y avait une espèce de stratégie possible pour se rassurer. (EG-14, A)

A : Mais il y a aussi un effet les gens changent leurs habitudes, dans le doute, j'ai pas beaucoup de chances mais dans le doute et à chaud je vais peut-être pas prendre de risques ...

C : Et après ils sont rassurés. (EG-10)

Moi j'y crois parce que ça m'arrange d'y croire en fait, puis on se déculpabilise aussi comme ça je pense en se disant : on a acheté de la viande suisse donc on risque rien. (EG-12, C)

Cette interprétation rejoint l'idée évoquée à un niveau plus macrosociologique de mécanismes culturels cherchant à intégrer l'incertitude, que ce soit par l'adoption de règles ou l'établissement de limites. D'un point de vue anthropologique, Torry (1979) considère les règles relatives à la chasse, aux mariages, etc... comme autant de moyens de régulation sociale de situations menaçantes pour une collectivité. Dans son analyse de la société moderne, Rip (1991) voit dans l'établissement de normes ou seuils d'émission par rapport aux substances toxiques un même phéno-

13 Coefficients de corrélation entre le niveau de formation de la mère et : la consommation de produits dérivés (V de Cramer : 0,13**), la consommation de viande (V de Cramer : 0,15**).

mène de gestion des risques au sens où le risque n'est pas éliminé mais rendu acceptable sous certaines conditions. En établissant des frontières, ces normes ou règles permettent d'organiser le monde : « *The rules (rituals, taboos) provide containment of danger in two principally different ways : on the concrete level, rules maintain careful and prudent behaviour, linked to solidarity rules, while at the level of the subculture, the existence of and obeisance to such rules allows participants to forget (or at least be fatalistic) about the fact that their activities are very risky* » (Rip, 1991, 255). Nos données montrent l'existence de processus similaires au niveau individuel : les stratégies observées ne visent pas nécessairement à éliminer le risque, mais plutôt à intervenir de manière à se rassurer et à fournir le sentiment que le danger est circonscrit.

D'un autre côté, on peut y voir l'expression d'une gestion du risque – qualifiée de « prudentialisme » par O'Malley (1996) – renvoyée aux individus eux-mêmes sous forme d'une pratique quotidienne de soi. Face aux caractéristiques de la crise de la vache folle, les membres du public peuvent en effet préférer privilégier leur responsabilité individuelle. Une telle privatisation de la gestion des risques s'inscrit dans un fonctionnement social caractérisé par une considérable spécialisation des tâches qui contribue à une dilution de la responsabilité collective.

3.3 Typologie empirique des logiques de gestion du risque nv-MCJ

Il reste à voir comment, au niveau individuel, les représentations du risque construites face à la menace de nv-MCJ s'articulent avec les pratiques adoptées. Une simple analyse bivariée montre que les femmes qui ont pris des mesures estiment que leur propre risque est faible alors que celles qui n'ont rien fait le jugent nul. Ceci suggère que la prise de précaution ne suffirait pas à éliminer le risque, ce qui est confirmé par le fait que ni l'ampleur, ni la durée des changements alimentaires effectués n'affectent significativement l'estimation du risque individuel.

Afin d'évaluer la diversité des liens possibles entre les conceptions construites et les pratiques alimentaires, nous avons réalisé une analyse *cluster* dont le but est de diviser les unités observées en groupes homogènes. Nous avons introduit dans cette analyse les mesures adoptées face aux trois domaines qui constituent de potentielles sources de contamination (viande, abats et produits dérivés) ainsi que les estimations des risques individuels et des risques au sein de la population. La solution retenue comprend quatre types de taille relativement semblable qui correspondent à des logiques différentes de gestion du risque (voir Tableau 4).

Une mère sur quatre appartient au type de la *dénégation* : ce sont celles qui n'accordent pas vraiment de statut à ce risque. Elles n'ont pas modifié leurs habitudes alimentaires et pour elles le problème n'existe pas au sein de la population. Elles jugent leur propre risque nul ou ne l'évaluent pas (« je ne sais pas »). Elles semblent donc considérer que les mesures prises au niveau collectif suffisent à assurer la protection de la santé des consommateurs. Au-delà d'une certaine

Tableau 4 : Typologie empirique des logiques face à la maladie de Creutzfeldt-Jakob

	dénégation	démission	doute	pragmatisme	moyenne	V de
	24% (312)	20% (258)	23% (301)	33% (423)	100% (1'295)	Cramer
réduit ou éliminé les abats	0%	11%	96%	73%	49%	0.79***
réduit ou éliminé la viande de bœuf	0%	28%	81%	78%	50%	0.69***
réduit ou éliminé les produits dérivés	2%	7%	45%	28%	22%	0.41***
risque existe pour la mère ⁺	7%	96%	98%	12%	47%	0.86***
risque existe pour l'enfant ⁺	8%	92%	96%	8%	45%	0.86***
décès chez les femmes ⁺⁺	14%	41%	10%	17%	20%	0.28***
décès chez les enfants ⁺⁺	7%	23%	3%	6%	9%	0.26***

Notes

⁺ Défini par une réponse située entre faible et élevé.

⁺⁺ Au sens où il y aurait déjà eu des décès attribuables à la nv-MCJ en Suisse.

imperméabilité face à un débat social de grande ampleur, on peut supposer que cette catégorie de la population ne se sent pas vraiment interpellée par l'incertitude.

La deuxième logique – celle de la *démission* – concerne des familles où des modifications ont pu être faites, mais elles ont été d'ampleur très modérée. Cependant, ici, on trouve une représentation de risques réels pour la santé tant au niveau individuel qu'au niveau de la population. Alors que la menace est tangible, ces répondantes semblent ne pas se sentir capables de l'atténuer par des changements de comportements individuels. Cette stratégie révèle un acteur social vulnérable face à des menaces imposées par son environnement, et en même temps impuissant à s'en prémunir par des actions individuelles.

Les mères appartenant à la logique du *doute* sont celles qui prennent le plus systématiquement des mesures. Cependant, alors même qu'elles pensent que le risque n'a pas encore été cause de décès en Suisse, elles se sentent personnellement menacées. Il existe donc chez elles un décalage entre le fait de prendre des mesures et celui de ne pas se sentir protégées. Leur sentiment de vulnérabilité individuelle est probablement associé aux incertitudes entourant cette crise; leur réflexivité, les amenant à se projeter dans le futur, les situent dans un exercice du doute systématique émanant de l'insécurité fondamentale du monde moderne.

Enfin, la logique *pragmatique* – le groupe le plus important quantitativement – comprend les mères qui ont modifié de manière conséquente leurs habitudes alimentaires, et ceci dans les trois domaines. Elles considèrent que le risque n'existe pas au sein de la population, et en ce qui les concerne personnellement, elles le jugent nul ou préfèrent ne pas l'estimer (« je ne sais pas »). Alors même qu'elles n'évacuent pas totalement le doute, elles semblent juger que leur capacité individuelle à s'orienter et à prendre des mesures leur permet de se prémunir du danger.

Cette répartition est en partie influencée par la position sociale des acteurs. Les logiques de dénégation et de démission apparaissent un peu plus fréquemment dans les milieux sociaux défavorisés alors que le profil du pragmatisme et celui du doute tendent à être plus typiques des familles ayant un revenu plus élevé (voir Tableau 5). Ceci suggère que les milieux défavorisés auraient un peu plus tendance à faire primer le niveau collectif sur celui de l'individu, que ce soit par la confiance en des mesures collectives (dénégation) ou au contraire par l'emprise du collectif sur les comportements individuels (démission). A l'inverse, les membres des milieux sociaux privilégiés mettraient plus souvent en avant la capacité à prendre leur avenir en main au niveau individuel en ayant pris des mesures, toutefois si certains sont confiants dans leur capacité de maîtrise individuelle de menaces globales (pragmatisme), d'autres apparaissent comme beaucoup plus incertains quant à l'issue de leurs efforts (doute).

Tableau 5 : Typologie relative à la maladie de Creutzfeldt-Jakob et revenu du ménage⁺

	(% total, n = 1'295)	revenue faible (23%)	revenu moyen (38%)	revenu élevé (38%)
dénégation	(24%)	27%	28%	18%
démission	(20%)	24%	22%	16%
doute	(23%)	18%	20%	30%
pragmatisme	(33%)	32%	31%	36%
Total	(100%)	100%	100%	100%

Note

V de Cramer : 0.12***

⁺ niveaux de revenu : faible = moins de 6000 CHF/mois, moyen = entre 6000 et 9000 CHF/mois, élevé = plus de 9000 CHF/mois

Les résultats présentés dans cette section montrent qu'il n'existe pas de lien systématique entre les conceptions et les pratiques. Ceci met en cause les modèles cognitifs utilisés en éducation à la santé qui suggèrent que les comportements

peuvent être prédits par les attitudes, que celles-ci précèdent les choix pratiques réalisés. Nous avons en effet montré que non seulement le positionnement des acteurs sociaux dans leur environnement contribue au façonnement des logiques adoptées face aux risques de nv-MCJ, mais que par ailleurs le fait de prendre des mesures n'est pas nécessairement synonyme de réduction des risques dans les esprits, et que, à l'inverse, l'absence de mesures peut être associée à un fort sentiment d'insécurité individuelle.

4 Conclusions

Nos résultats ont montré la diversité des logiques adoptées au sein du public pour faire face à une situation de crise caractérisée par l'absence de risques avérés dans le contexte suisse. Il est probable que ces stratégies sont relativement fluctuantes au cours du temps car les réponses à la crise – tant cognitives que pratiques – s'ajustent et évoluent au gré des transformations du débat. On peut considérer que tant les mécanismes de relativisation de l'ampleur des risques que de normalisation des risques au sein des pratiques sociales répondent à un besoin fondamental de sécurité, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer les menaces au sein des contraintes plus immédiates de la vie quotidienne. L'adoption de routines ou nouvelles normes donne le sentiment d'intervenir sur la menace, indépendamment du fait que leur efficacité soit prouvée d'un point de vue scientifique ou épidémiologique.

Les professionnels de santé publique déplorent l'existence d'une telle banalisation sociale des risques (Paccaud et Bisig, 1996). En même temps, ce mécanisme ne prend pas seulement place au niveau individuel : à un niveau macrosocial, le processus de normalisation de l'épidémie du sida, décrit dès la fin des années 1990 (Setbon, 2000), rend compte d'une transformation de la perception des risques associés à cette maladie. Suite à la prise de mesures exceptionnelles au cours des années 80, ces risques sont désormais jugés acceptables, en raison des réponses qui ont pu être fournies d'une part, et de la réduction de l'incertitude d'autre part. De tels phénomènes de banalisation des risques confirment que, comme le suggérait Douglas (1985), la gestion des risques repose plus sur leur acceptabilité sociale – qui se transforme au cours du temps – que sur l'ampleur objective du danger.

Les logiques profanes que nous avons mises en évidence s'avèrent contrastées. L'individualisation croissante des choix et des biographies, qui s'accompagne d'une individualisation de la responsabilité face aux nouvelles menaces, n'implique pas que tout un chacun dispose de chances égales en termes de capacité à prendre son destin en main et à anticiper son futur. Furedi (1998) suggère que le processus d'individualisation peut effectivement être synonyme de libération du sujet par la place accordée au choix individuel; en même temps, il craint que ce processus ne conduise à l'aliénation de larges segments de la population qui, face à

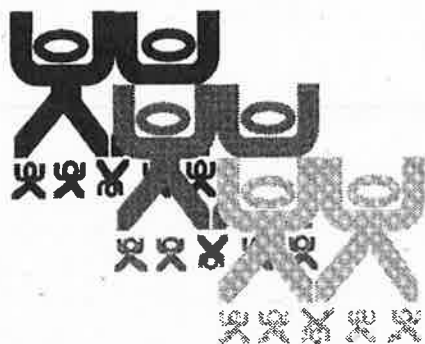
l'érosion de la solidarité sociale et à l'affaiblissement des relations de confiance, seraient de plus en plus isolés et habités par un fort sentiment d'insécurité. Il nous semble donc important de souligner que la société du risque, caractérisée par des risques globaux et généralement impalpables, n'est pas exempte de divisions sociales, même si celles-ci ne s'alignent pas toujours sur les critères traditionnels de position sociale.

Les stratégies construites par les profanes pour faire face aux menaces de la crise de la vache folle apparaissent en même temps comme globalement « raisonnables » au sens où les réactions – tant au niveau des représentations que des pratiques – sont restées modérées. On est donc loin de l'image d'un public émotionnel et irrationnel. Face aux limites de l'approche rationnelle – au sens utilitariste – et technique des risques, on ne peut donc que souhaiter que les nouvelles formes de gestion des risques mises en place accordent un statut réel aux rapports que les membres du public construisent à l'incertitude et aux risques. Si des efforts dans ce sens ont été entrepris (à travers les conférences de citoyens par exemple), il reste à encourager les procédures qui donnent véritablement à différentes constructions des risques – scientifico-technique, sociale, politique, économique – des chances égales d'intégration dans les choix collectifs.

5 Références bibliographiques

- Backett, Kathrin (1992a), The construction of Health Knowledge in Middle Class Families, *Health Education Research Theory and Practice*, 7, 497–507.
- Backett, Kathrin (1992b), Taboos and Excesses : Lay Health Moralities in Middle Class Families, *Sociology of Health and Illness*, 14, 255–274.
- Beck, Ulrich ([1986] 2001), La société du risque, sur la voie d'une autre modernité, Paris : Aubier.
- Beck, Ulrich. (1994), The Reinvention of Politics : Towards a Theory of Reflexive Modernization, in : Beck, Ulrich, Giddens Anthony and Lash Scott, Eds., *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Esthetics in the Modern Social Order*, Cambridge : Polity Press.
- Beck, Ulrich (1996), Environment, Knowledge and Indeterminancy : Beyond Modernist Ecology ? in : Lash, Scott ; Brian Wynne and Bronislaw Szerszynski, Eds., *Risk, Environment and Modernity : Towards a New Ecology*, London : Sage.
- Bernstein, Peter L. (1996), *Against the Gods. The Remarkable Story of Risk*, New York : John Wiley & Sons.
- Blaxter, Mildred and Elizabeth Paterson (1982), *Mothers and Daughters : A Three-generational Study of Health Attitudes and Behaviour*, London : Heinemann.
- Burton-Jeangros, Claudine (2001), *Cultures de santé des familles : rationalités face aux risques*, Genève, Département de sociologie, Université de Genève.
- Bury, Michael (1997), *Health and Illness in a Changing Society*, London : Routledge.
- Calnan, Michael (1987), *Health and Illness : The Lay Perspective*, London : Tavistock.
- Cardia-Vonèche, Laura et Bastard Benoît (1995), Préoccupations de santé et fonctionnement familial, *Sciences Sociales et Santé*, 13, 65–79.

- Crawford, Robert (1984), A Cultural Account of « Health »: Control, Release and the Social Body, in : McKinlay John B, Ed., *Issues in the Political Economy of Health*, London, Tavistock, 60–103.
- Cresson, Geneviève (1995), *Le travail domestique de santé. Analyse sociologique*, Paris, L'Harmattan.
- Currer, Caroline et Meg Stacey (1986), *Concepts of Health, Illness and Disease*, Leamington Spa : Berg.
- Douglas, Mary (1985), *Risk Acceptability According to the Social Sciences*, London : Routledge & Kegan Paul.
- Duclos, Didier (1987), La construction sociale du risque : le cas des ouvriers de la chimie face aux dangers industriels, *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, 17–42.
- Ewald, François (1986), *L'Etat providence*, Paris : Bernard Grasset.
- Ewald, François (1996), Philosophie de la précaution, *L'Année sociologique*, 46, 383–412.
- Fischler, Claude (1998), La maladie de la « vache folle », in : Apflebaum Marian, Ed., *Risques et peurs alimentaires*, Paris : Odile Jacob, 45–56.
- Freudenburg, Williams R (1993), Risk and Recreancy : Weber, the Division of Labor, and the Rationality of Risk Perception, *Social Forces*, 71, 909–932.
- Furedi, Frank (1997), *Culture of Fear. Risk-taking and the Morality of Low Expectation*, London and New York : Cassell.
- Giddens, Anthony (1990), *The Consequences of Modernity*, Cambridge : Polity Press.
- Herzlich, Claudine ([1969] 1992), *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Hunt, Jennifer C. (1995), Divers' Accounts of Normal Risk, *Symbolic Interaction*, 18, 439–462.
- Kellerhals, Jean; Noëlle Languin et Luca Pattaroni (2000), Ces risques qui nous menacent : enquête sur les inquiétudes des Helvètes, *Revue Suisse de Sociologie*, 26, 297–317.
- Lupton, Deborah (1999), *Risk*, London : Routledge.
- O'Malley, Pat (1996), Risk and Responsibility, in : Barry, Andrew; Thomas Osborne and Rose Nikolas, Eds., *Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-liberalism and Rationalities of Government*, Chicago : The University of Chicago Press.
- Paccaud, Fred et Brigitte Bisig (1986), Introduction : intervention visant à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population, in : Gutzwiller, Felix et Jeanneret Olivier, Eds., *Médecine sociale et préventive. Santé publique*, Berne : Hans Huber.
- Parsons, Talcott (1951), Social Structure and Dynamic Process : The Case of Modern Medical Practice, in : *The Social System*, New York : The Free Press.
- Peretti-Watel, Patrick (2001), La crise de la vache folle : une épidémie fantôme ?, *Sciences Sociales et Santé*, 19, 5–37.
- Schultheis, Franz et Kurt Luscher (1987), Familles et savoirs, *L'Année Sociologique*, 37, 239–263.
- Serbon, Michel (2000), La normalisation paradoxale du sida, *Revue Française de Sociologie*, 41, 61–78.
- Slovic, Paul (2000), *The Perception of Risk*, London : Earthscan.
- Stainton Rogers, Wendy (1991), *Explaining Health and Illness*, Exeter : Harvester Wheatsheaf.
- Starr, Chauncey (1969), Social Benefit versus Technological Risk. What is our Society Willing to Pay for Safety ?, *Science*, 165, 1232–1238.
- Weinstein, Neil D. (1982), Unrealistic Optimism about Susceptibility to Health Problems, *Journal of Behavioral Medicine*, 5, 441–460.
- Williams, Rory (1983), Concepts of Health : An Analysis of Lay Logic, *Sociology*, 17, 185–205.



Unité de sociologie et d'anthropologie
Université catholique de Louvain

Recherches Sociologiques

Volume XXXIII, 2002/3

Espace et mobilité

Sous la direction de Bernard FRANCO et Xavier LELOUP

Xavier LELOUP

La ville de l'Autre. Enquête sur la coexistence urbaine

François BODEUX

*La mobilité résidentielle en Belgique :
perspectives d'études sociologiques*

Patrick MEYFROIDT

*La notion d'installation dans la sociologie urbaine
de langue française : émergence d'un concept*

Julien PIÉRART

Mise en scène épidémiologique dans une ville abandonnée !

Bernard FRANCO

*Les sans-abri entre égalité et différence :
action collective et pratiques novatrices*

Regards sur la ville

* *

Albert VERDOODT

*Du principe de territorialité à la Convention-cadre pour la protection
des minorités*

* *

Lectures critiques

À propos de livres

English Summaries

17,35 €

ISBN 2-930207-18-3 ISSN 0771-677 X

ÉDITEUR:

Recherches Sociologiques, Collège Jacques Leclercq

Place Montesquieu 1/10, B. 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 32 10 47 42 04 Fax 32 10 47 42 67 E. Mail : wery@anso.ucl.ac.be

Site Web : <http://recsoc.anso.ucl.ac.be>

Nutzenargumente und die Akzeptanz von Videoüberwachung Eine quasi experimentelle Studie

Ralf Hansmann* und Roland W. Scholz*

1 Einleitung¹

Seit Einführung der Abfallsackgebühren in der Stadt Winterthur im Jahr 1996 hatte sich der Ordnungszustand an den dortigen Abfallsammelstellen (für Altglas, Altmetall, PET, etc.) zunehmend verschlechtert. Um dieser Tendenz entgegenzuwirken, installierte die Stadt Winterthur im Juni 2000 Videokameras zur Überwachung der Sammelstellen. Diese Massnahme ist vor dem Hintergrund zu betrachten, dass der Einsatz von Videoüberwachung in den letzten Jahren generell zugenommen hat (Ball, 2000, 1.1 f.; Ditton, 2000, 1 f.; Gras, 2000, 66 f.; Nwagboso, 1999, 13 f.; Koskela, 2000, 243 ff.) und dass Videoüberwachung einen Eingriff in die Privatsphäre darstellt (Bäumler, 2000, 55 ff.), der einen Einfluss auf das emotionale Erleben und auf das Verhalten der Beobachteten ausüben kann (Ball, 2000, 7.1 f.; König, 2001, 208 ff.; Koskela, 2000; Wicklund und Frey, 1993, 156 ff.; Wood, 1998, 139 ff.). Es ist heute selbstverständlich, in Supermärkten und Banken, an Bahnhöfen, Tankstellen und Flugplätzen etc. von Überwachungskameras gefilmt zu werden. Die bereits bestehende Verbreitung der Anwendung dieser Technologien in der Schweiz und anderen Ländern macht es notwendig, sich hiermit auseinander zu setzen.

Der Einsatz von Videoüberwachung wird zumeist mit Nutzenargumenten begründet. Es liegt dementsprechend nahe anzunehmen, dass Personen bei der Bewertung von Überwachungsmassnahmen eine Abwägung vornehmen zwischen den negativen Argumenten, den Nachteilen einer Überwachung (z. B. Verlust an Privatsphäre und Verhaltensfreiheit etc.) und den Argumenten für eine Überwachung (z. B. Verminderung der Kriminalität und erhöhte Sicherheit,

* Professur für Umweltnatur- und Umweltsozialwissenschaften (UNS), ETH Zentrum, HAD, Haldenbachstr. 44, 8092 Zürich
Tel. und e-mail (Erstautor): 0041-1-632-6316, hansmann@uns.umnw.ethz.ch
Tel. und e-mail (Koautor): 0041-1-632-5891, scholz@uns.umnw.ethz.ch

1 Die Durchführung der vorliegenden Untersuchung wurde unterstützt vom Schweizerischen Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL), dem kantonalen Zürcher Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft (AWEL) sowie Entsorgung + Recycling Zürich (ERZ) und der Stadt Winterthur, im Rahmen des Forschungsprojekts «Verhaltenswirksamkeit von Information im Bereich Abfall». Frau Josefina Garcia und Herrn Michel Speich danken wir für die Mitarbeit an der Untersuchung.

Ordnung und Sauberkeit etc.). Die Akzeptanz könnte sich entsprechend als Resultat einer solchen Nutzenabwägung ergeben (Ditton, 2000, 699 f.). Das Hauptziel der vorliegenden Untersuchung war, vor diesem Hintergrund zu analysieren, ob die Akzeptanz der Videoüberwachung durch eine gezielte Information über deren Nutzen erhöht wird.

Ein weiteres Ziel der Untersuchung war herauszufinden, ob beschreibende Informationen über die bereits bestehende Verbreitung und die vielfältigen Anwendungen von Videoüberwachungsanlagen in der heutigen Zeit einen Einfluss auf die Akzeptanz der Videoüberwachung haben. Solche Informationen beinhalten die Vorgabe und Fokussierung einer deskriptiven Norm (Cialdinin, Reno und Kallgren, 1990, 1015 ff.; Reno, Cialdinin, Kallgren, et al., 1993, 104 ff.), welche beschreibt, was häufig getan wird bzw. was üblich ist, also was Link (1997, 344; Willems und Kaut, 2000, 357) als Normalität bezeichnet. Ein solcher Zusammenhang könnte Gefahren in sich bergen, da hierdurch im Zusammenspiel zwischen einer vermehrten Anwendung von Überwachungstechnologien und der diesbezüglichen Meinungsbildung eigendynamische Prozesse entstehen könnten, die eine fortschreitende gesellschaftliche Tendenz zur Überwachung begünstigen. Dass in Grossbritannien gemäss verschiedener Befragungen eine grosse Akzeptanz der Videoüberwachung besteht (Ditton, 2000, 693 ff.), obwohl Grossbritannien bezüglich der Verbreitung von Überwachung eine Vorreiterrolle innerhalb Europas einnimmt (vgl. Bäuml, 2000, 55 f.; Ditton, 2000, 1; Möller, 2000, 10; Sheptycki, 2000, 429; von Zezschwitz, 2000, 11), könnte man eventuell als Indiz für einen solchen Zusammenhang interpretieren.

Die Vergabe von Informationen bezüglich der Normalität von Videoüberwachung im Experiment diente zugleich als Vergleichsmassstab für die Effektivität der Kommunikation der Nutzeninformationen. Da die Abwägung zwischen dem Nutzen und den Nachteilen von Überwachung als für die Akzeptanz zentral betrachtet wird, wurde erwartet, dass die Nutzeninformationen einen stärkeren positiven Effekt auf die Akzeptanz der Videoüberwachung ausüben als (gegebenenfalls) die Informationen bezüglich der Normalität dieser Massnahme.

Im Zusammenhang mit Überwachungsmassnahmen sind auch die sich rasch weiterentwickelnden technischen Möglichkeiten zu berücksichtigen (Ball, 2000, 7.4; König, 2001, 1 ff.; Möller, 2000, 9; Regazzoni, Fabri und Vernazza, 1999). Insbesondere mit Blick auf die Zukunft stellt sich daher die Frage nach der Wünschbarkeit von Überwachungsmassnahmen und nach ihrer Akzeptanz in der Bevölkerung. In diesem Zusammenhang ist eine Analyse der generellen Befürwortung versus Ablehnung von Überwachung nicht sinnvoll. Eine Befürwortung umfassender Überwachung im Sinne einer *Maximum Security* bzw. *Maximum Surveillance Society* (Norris und Armstrong, 1999) würde letztlich zu Visionen im Sinne des Romans 1984 von George Orwell (1949) führen. Eine vollständige Abschaffung von Überwachungsanlagen erscheint vor dem Hintergrund

ihrer bereits bestehenden Verbreitung unrealistisch. Wichtig ist daher zu analysieren, unter welchen Restriktionen, mit welchen Zielen und in welchen Anwendungsgebieten Überwachungsmaßnahmen sinnvoll sind und welche Einstellung die Bevölkerung zu solchen Massnahmen hat. Eine Umfrage in Österreich bezüglich der Videoüberwachung des privaten Raumes ergab eine Zustimmungsrate von 84% (König (2001, 198), wenn es um die Bekämpfung organisierter Kriminalität geht, hingegen eine Ablehnungsrate von 63% bei Anwendung im Bereich der Kleinkriminalität. Dies zeigt, dass eine Betrachtung von Überwachungsmaßnahmen unter Einbezug ihrer Zielsetzung und entsprechender Restriktionen notwendig ist, um differenzierte Aussagen über die Akzeptanz von Videoüberwachung zu ermöglichen.

Im Rahmen der vorliegenden Untersuchung wurde eine Befragung bezüglich der Akzeptanz von an Abfallsammelstellen installierten Videoüberwachungsanlagen durchgeführt. Abfallsammelstellen sind wenig attraktive Plätze, die üblicherweise funktionsgebunden aufgesucht werden. Demgegenüber kann angenommen werden, dass persönliche und soziale Aktivitäten ohne Bezug zur funktionalen Abfallentsorgung dort, im Gegensatz zu anderen Orten, wie zum Beispiel in Parks oder an freien öffentlichen Plätzen, eher eine untergeordnete Rolle spielen. Es wurde angenommen, dass die funktionale Gebundenheit des von Besuchern der Sammelstellen intendierten Verhaltens mit einer vergleichsweise hohen Akzeptanz der dortigen Überwachung verbunden sein würde. Diese Hypothese basiert einerseits auf der Annahme, dass eine bestehende gesellschaftliche Norm im Ausüben von funktionalem und damit sinnhaftem Verhalten liegt und andererseits darauf, dass Menschen, die potentiell beobachtet werden, danach streben, eine positive Präsentation des Selbst zu geben, welche gesellschaftlichen Standards gerecht wird (Goffman, 1996; Wood, 1998, 147).

An einem Ort, der vornehmlich besucht wird, um funktionales Verhalten auszuüben, sollten nur geringe Konflikte zwischen den eigenen Verhaltenszielen und den gesellschaftlichen Verhaltensnormen, welche durch eine Überwachungskamera vergegenwärtigt werden, bestehen. Dies ermöglicht auch eine positive Präsentation des Selbst vor dem (vermuteten) *Blicksubjekt* (Willems und Kaut, 2000, 350 ff.) hinter der Kamera, denn das intendierte Verhalten ist hier zumeist normkonform. Im Falle des ordnungsgemässen Entsorgens von Abfällen und insbesondere im Falle des Recyclings ist dieses Verhalten sogar sozial erwünscht und könnte gegebenenfalls mit einer positiven Präsentation des Selbst und einer entsprechenden Befriedigung für das Blickobjekt der Kamera verbunden sein.

An Settings wie Parks oder öffentlichen Plätzen, an denen Menschen zum Teil Verhaltensspielräume ausleben möchten, deren Funktionalität für einen Beobachter nur schwer erschliessbar ist, kann es hingegen für den Beobachteten zu einem Problem werden, eine positive Selbstdarstellung zu erreichen. Verlegenheitsgefühle könnten entstehen und Ängste, eine positive Präsentation

des Selbst nicht erreichen zu können. Es könnte die Vorstellung beim Beobachteten entstehen, dass das eigene Verhalten vom vorgestellten oder tatsächlich vorhandenen Beobachter negativ bewertet wird.

Die Hypothese war somit, dass die Akzeptanz der Videoüberwachung der Abfallsammelstellen hoch sein müsste. Aufgrund des Fehlens vergleichbarer Analysen wurden jedoch keine konkreten a-priori Hypothesen bezüglich des Ausmasses dieser Akzeptanz gebildet. Überwachungsanlagen wurden zwar auch schon andernorts zur Kontrolle des Entsorgungsverhaltens eingesetzt, z. B. in Sachsen (Werner, 2000, 72). Es liegen aber keine Umfrageergebnisse zur Akzeptanz dieser Massnahme bei der Bevölkerung vor.

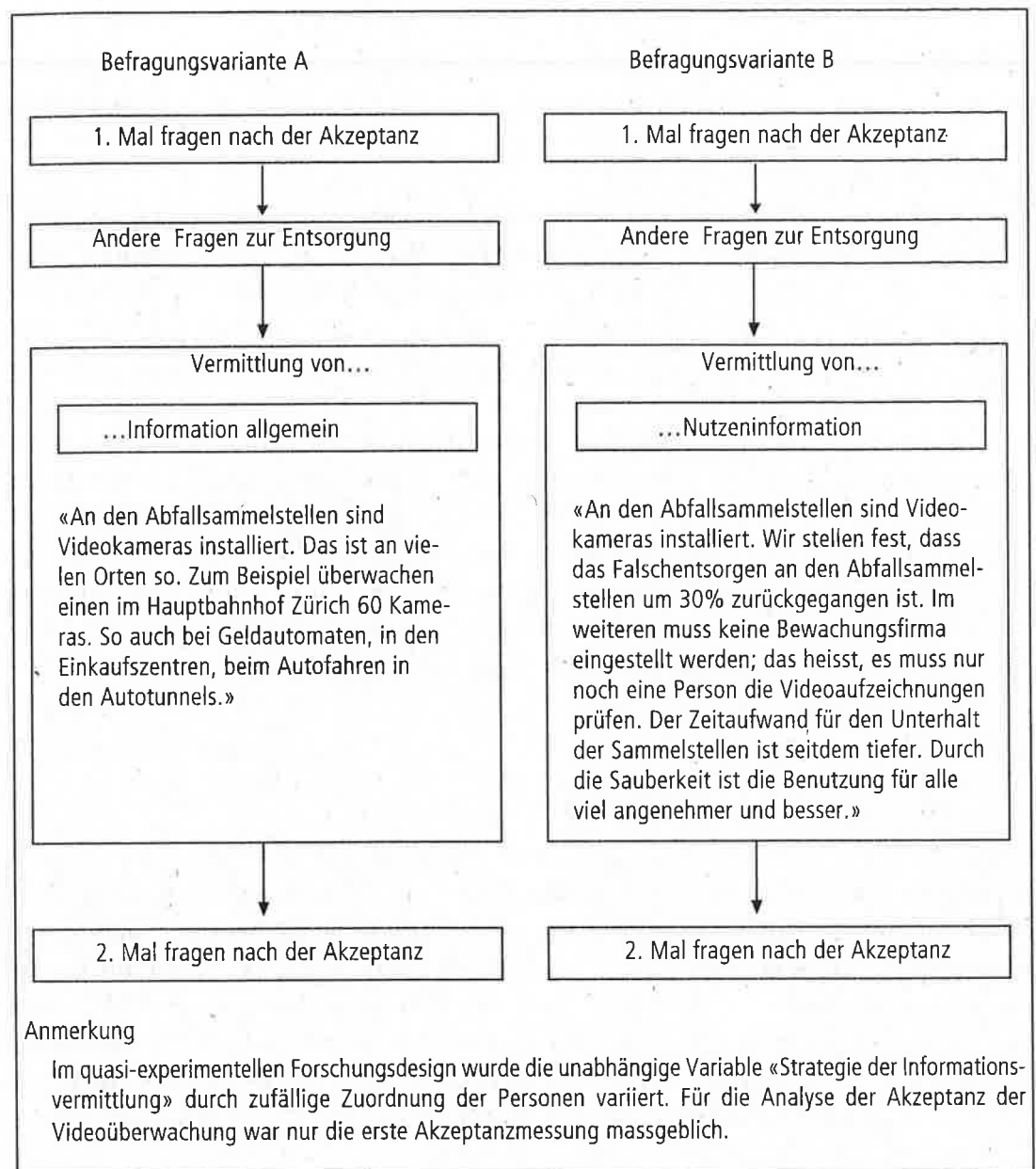
2 Methode

Es wurde eine Befragung zur Akzeptanz der Videoüberwachung der Winterthurer Abfallsammelstellen durchgeführt. Diese fand im Mai 2001 in der Altstadt von Winterthur statt. Es wurde an verschiedenen Wochentagen morgens, mittags und abends befragt. An der Befragung nahmen insgesamt 200 Personen, darunter 108 Frauen und 92 Männer, teil. Es wurden ausschliesslich Einwohner der Stadt Winterthur befragt. Da eine Beschränkung der Stichprobe auf Passanten in der Altstadt vorliegt, kann diese ad hoc Stichprobe jedoch nicht als repräsentativ für die Winterthurer Bevölkerung angesehen werden. Die Befragten waren zu 13% jünger als 26 Jahre, 39% waren zwischen 26 und 40 Jahren und 48% waren über 40 Jahre alt.

Um zu untersuchen, ob die Akzeptanz für die Videoanlagen durch eine gezielte Information über deren Nutzen erhöht wird, wurde die Befragung in zwei Varianten durchgeführt. In der Variante *A* wurden im Rahmen der Befragung Informationen allgemeiner Art über die Verbreitung von Videoüberwachungsanlagen in der heutigen Zeit vermittelt. Es wurde unter anderem mitgeteilt, dass etwa 60 Kameras den Hauptbahnhof Zürich überwachen. Weitere Beispiele für Videoüberwachung im Alltag wurden gegeben (siehe Abbildung 1). Die Information der Befragungsvariante *A* war Vergleichsmassstab für die Effektivität der Kommunikation von Nutzeninformationen in Variante *B*. In der Befragungsvariante *B* wurden den Befragten während der Interviews Informationen über den Nutzen der Videoüberwachung mitgeteilt. Es wurde gesagt, dass seit Einführung der Videoüberwachung der Betreuungs- und Regelungsaufwand gesunken sei und dass nun mehr Sauberkeit und Ordnung an den Sammelstellen herrschte, was deren Funktionalität erhöhte (siehe Abbildung 1).

Die Zuordnung der Befragten erfolgte zufällig. Der genaue Inhalt des Informationstexts und der Ablauf des Interviews in den beiden Befragungsvarianten ist in Abbildung 1 wiedergegeben. Vor dem Interview und nach dem Interview

Abbildung 1: Befragungsdesign



wurde nach der Akzeptanz der Videoüberwachung gefragt. In Interview wurden weitere Fragen zum Entsorgungsverhalten und zur Entsorgungssituation gestellt (Recyclingverhalten, Verbesserungsvorschläge, Meinung zur Kehrrechtsackgebühr etc.), und die zugeteilte Information (Variante A versus B) wurde an die Befragten vermittelt. Die Fragen zur Akzeptanz vor und nach dem Interview wurden jeweils

voneinander verschieden formuliert, damit den Leuten nicht auffiel, dass sie wiederholt gefragt wurden. Die entsprechende Formulierung lautete zunächst: «Finden Sie die Videoüberwachung eine gute Massnahme, um das Falschentsorgen zu verhindern?» (Formulierung 1) und später: «Stören Sie sich an den Überwachungskameras an den Sammelstellen?» (Formulierung 2). Eine der beiden Frageformulierungen stand, jeweils in der Hälfte der Interviews, an erster Stelle und die jeweils andere am Schluss.

Die Antwort auf diese Fragen erfolgte bei beiden Formulierungen auf einer 5-Stufigen Skala von 1 = *starke Ablehnung* bis 5 = *starke Zustimmung* zur Videoüberwachung. Die Antwortmöglichkeiten wurden vom Interviewer mündlich vorgegeben. Im Fall von *Formulierung 1* lauteten die Antwortmöglichkeiten von 1 = *sehr schlecht* bis 5 = *sehr gut*, im Fall von *Formulierung 2* von 1 = *ja, sie stören stark* bis 5 = *keine Störung, ich finde sie gut*.

Weil die Formulierungen nicht genau gleich lauteten, musste hier auch ein entsprechender Störeffekt angenommen werden. Durch eine zufällige Zuordnung einer der beiden Fragereihenfolgen bei jeweils der Hälfte der Interviews und durch den Einbezug der Variable *Fragereihenfolge* (2 Stufen: 1 = *zuerst Formulierung 1*, am Ende *Formulierung 2*; 2 = *zuerst Formulierung 2*, am Ende *Formulierung 1*) als zusätzlicher unabhängiger Faktor der durchgeführten Varianzanalysen, wurde dieser Störeffekt auf die Akzeptanzmessungen allerdings kontrolliert.

3 Ergebnisse

Die Befragung ergab, dass die Meinung bezüglich der Überwachung an den Sammelstellen eher positiv war. Die Akzeptanz der Videoüberwachung zu Beginn des Interviews entsprach gemittelt über die Antworten zu beiden Frageformulierungen einem Wert von $M_{\text{Akzeptanz Beginn}} = 3,86$ ($SD = 1,08$; $N = 200$) auf der 5-stufigen Skala (neutraler Wert = 3). Von den Befragten antworteten 79,5% eher zustimmend (Skalenwert 4 oder 5) und nur 16% standen der Überwachungs-massnahme ablehnend gegenüber (Skalenwert 1 oder 2). Bei der statistischen Analyse bezüglich der Akzeptanzurteile ergaben sich keine signifikanten Alters- oder Geschlechtseffekte.

Es wurde auch nach den Gründen für die Ablehnung bzw. Zustimmung zur Videoüberwachung gefragt. Die wichtigsten Gründe für eine Zustimmung waren die Möglichkeit, falsch Entsorgende zu überführen und das Gefühl, nichts zu verbergen zu haben sowie eine Erhöhung der Hammschwelle für Falschentsorger und die erhöhte Sauberkeit (siehe Tabelle 1). Der häufigste Grund für eine Ablehnung der Videoüberwachung war Unbehagen gegenüber Video-Überwachung (siehe Tabelle 2).

Tabelle 1: Die häufigsten Begründungen für eine positive Meinung über die Videoinstallation

Positive Begründungen	Anzahl Wortmeldungen
Ermöglicht die Überführung von Übeltätern	41
Leute, die nichts zu verbergen haben, stören sich nicht daran	29
Hemmschwelle zum Falschentsorgen ist erhöht	28
Erhöhte Sauberkeit	15
Notwendigkeit	9
Einzig wirkungsvolle Massnahme	8
Billigste Massnahme	7
Erhöhte Sicherheit	4

Tabelle 2: Die häufigsten Begründungen für eine negative Meinung über die Videoinstallation

Negative Begründungen	Anzahl Wortmeldungen
Unbehagen gegenüber Videoüberwachung	24
Fragwürdige Massnahme	2
Zu grosser Aufwand	2
Allgemeine Tendenz alles zu überwachen	2
Eingriff in Privatsphäre	2
Frage, was mit den Daten geschieht	2

Eine Varianzanalyse bezüglich der Wirkung der beiden untersuchten Informationsstrategien ergab, dass deren Einfluss auf die Akzeptanz der Videoüberwachung unterschiedlich war. Die Wechselwirkung zwischen dem Zeitpunkt der Frage nach Akzeptanz (am Anfang versus am Ende des Interviews) und der Befragungsbedingung (A = «deskriptive Information» versus B = «Nutzeninformation») war hoch signifikant [$F(1, 200) = 10,86, p = 0,001$]. Bei den Befragten, mit der Bedingung «Nutzeninformation», stieg die anfänglich bereits gute Akzeptanz für die Videoüberwachung an den Sammelstellen von im Mittel $MA_{\text{Akzeptanz_Anfang}} = 3,75$ ($SD = 1,11$) weiter auf $MA_{\text{Akzeptanz_Ende}} = 4,10$ ($SD = 0,98$) an. Dieser Anstieg war klar signifikant, [$F(1, 100) = 13,09, p < 0,001$]. Die Kommunikation von Informationen über den Nutzen der Überwachung erreichte somit eine bedeutsame Erhöhung der Akzeptanz. In der Vergleichsbedingung A, mit Vergabe deskriptiver normativer Informationen, unterschieden sich die Antworten am Anfang $MA_{\text{Akzeptanz_Anfang}} = 3,98$ ($SD = 1,04$) und am Ende $MA_{\text{Akzeptanz_Ende}} = 3,91$ ($SD = 0,95$) des Interviews hingegen kaum,

$F(1, 96) = 0,94$, $p = 0,34$. Die Vermittlung von allgemeinen Informationen über die Verbreitung von Überwachungsmaßnahmen erreichte somit keine Erhöhung der Akzeptanz der Videoüberwachung. Die Dreifachwechselwirkung zwischen der Messwiederholungsvariable Fragezeitpunkt (Am Anfang versus am Ende) und der Reihenfolge der Frageformulierungen (Formulierung 1 am Anfang versus Formulierung 2 am Anfang) und der Informationsvergabebedingung (Befragungsvariante A versus B) war nicht signifikant, $F(1, 196) = 0,037$, $p = 0,85$. Die Unterschiede zwischen der Wirkung der beiden Informationsstrategien standen somit in keinem Zusammenhang mit den unterschiedlichen Frageformulierungen, die aus methodischen Gründen eingeführt wurden.

4 Diskussion

Die Videoüberwachung an den Sammelstellen wurde von einem grossen Teil der befragten Personen (84%) akzeptiert. Hiervon darf jedoch nicht auf eine generelle Zustimmung der Befragten zum Einsatz von Videoüberwachung geschlossen werden. Abfallsammelstellen sind marginale Plätze, die vornehmlich zur funktionalen Abfallentsorgung aufgesucht werden und nur eine geringe Attraktivität für andere persönliche oder soziale Aktivitäten besitzen. Dies könnte mit einer relativ problemlosen positiven Präsentation des Selbst und einer entsprechend geringen Bedeutung einer unbeobachteten Privatsphäre an diesem Ort verbunden sein und so einen positiven Einfluss auf die Akzeptanz der dortigen Videoüberwachung ausüben. Ein weiterer Grund für die Akzeptanz der Massnahme könnte im Nutzen, den sich die Befragten von dieser Massnahme versprechen, liegen. Die Akzeptanz der Videoüberwachung bei den im Interview befragten Personen konnte vergrössert werden, indem Informationen über den spezifischen Nutzen der Videoüberwachung gegeben wurden. Eine deskriptiv normative Informationsstrategie, die lediglich vermittelte, dass ähnliche Überwachungsmaßnahmen an anderen Orten oder in anderen Fällen ebenfalls eingesetzt werden, ohne Argumente zu liefern, hatte keinen Effekt auf die Akzeptanz. Es liegt somit nahe anzunehmen, dass Personen bei der Bewertung von Überwachungsmaßnahmen eine Abwägung vornehmen zwischen den wahrgenommenen Nachteilen einer Überwachung und den Argumenten für eine Überwachung. Mit der Zunahme bestimmter Probleme (z. B. bei vermehrter Kriminalität oder erhöhter Bedrohung der inneren Sicherheit) könnte somit auch die Akzeptanz von Überwachungsmaßnahmen zunehmen, wenn die Bevölkerung sich hiervon Verbesserungen verspricht (vgl. Kellerhals, Languin und Pattaroni, 2000, 298).

Im Zusammenhang mit einer zentralen Nutzenabwägung zwischen positiven und negativen Effekten von Videoüberwachung ist jedoch zu beachten, dass entsprechende negative Effekte oft weniger offensichtlich sind als die positiven,

da sie auf einer subtilen psychologischen Ebene bestehen können. Solche Nachteile mögen auf den ersten Blick «lediglich» im Verlust der Freiheit zu unbeobachtetem Verhalten bestehen, darin, dass man eben gefilmt wird. Dies wird vielfach als unwesentlich betrachtet. Es trifft sicher zu, dass der «... gutgläubige Bürger gerne argumentiert, er habe nichts zu verbergen und ergo von Überwachung nichts zu befürchten (König, 2001, 16)». Diese Einstellung spiegelt sich in der vorliegenden Untersuchung in der am zweithäufigsten genannten Begründung für die Akzeptanz von Videoüberwachung wider, nämlich «Leute, die nichts zu verbergen haben, stören sich nicht daran» (vgl. Tabelle 1), wider. Eine Person, die direkt gegen diese gutgläubige Sichtweise argumentiert, muss zwangsläufig die sozial unerwünschte Rolle eines Fürsprechers fragwürdigen Verhaltens oder einer Person, die etwas zu verbergen hat, übernehmen. Daher sind Studien wichtig, welche die negativen Konsequenzen der Überwachung auf das menschliche Gefühlsleben und Verhalten wissenschaftlich analysieren und hierdurch besser fassbar und kommunizierbar machen. Hier sind z. B. psychologische Forschungsarbeiten im Rahmen der Forschung zur Theorie der Objektiven Selbstaufmerksamkeit von Duval und Wicklund ([1972]; Wicklund und Frey, 1993, 155 ff.) oder bezüglich des Effekts von Zuschauern auf beobachtete Personen zu erwähnen (Rosch, 1985, 11 ff.) sowie soziologische Studien über die Auswirkungen elektronischer Überwachung am Arbeitsplatz (Wood, 1998). Weitere bedeutsame Beiträge in diesem Zusammenhang liefern Foucault (1979), König (2001, 205–213), Koskela (2000) sowie Willems und Kaut (2000, 350 f.). In der vorliegenden Studie spiegeln sich negative psychische Effekte der Überwachung an den Sammelstellen in den immerhin 24, also ca. 13% der Antworten, wider, die ein Unbehagen gegenüber der Videoüberwachung ausdrücken (vgl. Tabelle 2). Dass solche negativen Effekte auch im marginalen Setting «Abfallsammelstelle» auftreten, ist ein zusätzliches Ergebnis dieser Studie.

5 Literaturverzeichnis

- Ball, Mike (2000), The Visual Availability and Local Organisation of Public Surveillance Systems: The Promotion of Social Order in Public Spaces, Sociological Research Online, 5/1 <http://www.socresonline.org.uk/5/1/ball.html>.
- Bäumler, Helmut (2000), Probleme der Videoaufzeichnung und -überwachung aus datenschutzrechtlicher Sicht, in: Klaus P. Möller und Friedrich von Zezschwitz, Hrsg., Videoüberwachung – Wohltat oder Plage, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 55–64.
- Cialdini, Robert B.; Raymond R. Reno und Carl A. Kallgren (1990), A focus theory of normative conduct: Recycling the concept of norms to reduce littering in public places, Journal of Personality and Social Psychology. 58/6, 1015–1026.
- Ditton, Jason (2000), Crime and the City: Public Attitudes towards Open-Street CCTV in Glasgow, British-Journal-of-Criminology, 40/4, 692–709.
- Duval, Shelley und Robert A. Wicklund (1972), A theory of objective self awareness, New York: Academic Press.

- Foucault, Michel (1979), *Discipline and punish: The birth of the new prison*, London: Penguin Books.
- Goffman, Erving (1996), *Wir alle spielen Theater. Die Selbstdarstellung im Alltag* (5. Aufl.), München: Piper
- Gras, Marianne (2000), in: Klaus P. Möller, und Friedrich von Zezschwitz, Hrsg., *Videoüberwachung – Wohltat oder Plage*, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 66–67.
- Kellerhals, Jean; Noëlle Languin und Luca Pattaroni (2000), *Ces risques qui nous menacent: Enquête sur les inquiétudes des Helvètes*, Schweizerische Zeitschrift für Soziologie, 26/2, 297–317.
- König, Robert (2001), *Videoüberwachung: Fakten, Rechtslage und Ethik – Mit einem Schwerpunkt auf generalpräventiver Videoüberwachung im öffentlichen Raum*, Juristische Schriftenreihe, Bd. 179, Wien: Verlag Österreich.
- Koskela, Hille (2000), «The gaze without eyes»: Video-surveillance and the changing nature of urban space, *Progress in Human Geography*, 24/2, 243–265.
- Link, Jürgen (1997), *Versuch über den Normalismus. Wie Normalität produziert wird*, Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Möller, Klaus P. (2000), Begrüssung und Einführung, in: Klaus P. Möller und Friedrich von Zezschwitz, Hrsg., *Videoüberwachung – Wohltat oder Plage*, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 9–10.
- Norris, Clive und Gary Armstrong (1999), *The maximum surveillance society: The rise of CCTV*, Oxford: Berg.
- Nwabgoso, Christopher (1999), *User focused surveillance systems integration for intelligent transport system*, in: Carlo S. Regazzoni, Gianni Fabri, Gianni Vernazza, Hrsg., *Advanced video-based surveillance systems*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 8–17.
- Orwell, George (1949), *Nineteen eighty-four*, New York: Harcourt, Brace.
- Pellizzoni, Luigi (2001), *The myth of the best argument: power, deliberation and reason*, *British Journal of Sociology*, 52/1, 59–86.
- Regazzoni, Carlo S.; Gianni Fabri und Gianni Vernazza, Hrsg., (1999), *Advanced video-based surveillance systems*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Reno, Raymond R.; Robert B. Cialdini und Carl A. Kallgren (1993), *The transsituational influence of social norms*, *Journal of Personality & Social Psychology*, 64/1, 104–112.
- Rosch, Marita (1985), *Verhalten im sozialen Kontext: Soziale Förderung und Unterdrückung von Verhalten*, in: Frey, D. und Irle, M., Hrsg., *Theorien der Sozialpsychologie. Bd. II: Gruppen und Lerntheorien*, Bern: Huber, 11–37.
- Sheptycki, James (2000), *Surveillance, Closed Circuit Television and Social Control*, *Policing-and-Society*, 9/4, 429–434.
- von Zezschwitz, Friedrich (2000), Begrüssung und Einführung, in: Klaus P. Möller, und Friedrich von Zezschwitz, Hrsg., *Videoüberwachung – Wohltat oder Plage*, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 11–14.
- Werner, Gerold (2000), *Probleme der Videoaufzeichnung und -überwachung aus datenschutzrechtlicher Sicht*, in: Klaus P. Möller, und Friedrich von Zezschwitz, Hrsg., *Videoüberwachung – Wohltat oder Plage*, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft, 71–72.
- Wicklund, Robert A. und Dieter Frey (1993), in: Frey, Dieter und Irle, Martin, Hrsg., *Theorien der Sozialpsychologie. Bd. I: Kognitive Theorien*, 2. Aufl., Bern: Huber, 155–173.
- Willems, Herbert und Kautt, York (2000), *Aspekte und Konzepte einer Kulturosoziologie des Körpers: Dargestellt am Beispiel der Analyse der Werbungstheatralität*, *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 26/2, 345–375.
- Wood, Ann M. (1998), *Omniscient organizations and bodily observations: electronic surveillance in the workplace*, *International Journal of Sociology and Social Policy*, 18/5 und 6, 136–174.

Des inquiétudes (dis)qualifiées ? Les craintes des Français à l'égard des risques alimentaires¹

Patrick Peretti-Watel*

1 Introduction

Depuis la fin des années quatre-vingt, les sociologues manifestent un intérêt croissant pour la notion de risque, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, avec en particulier les travaux de Mary Douglas (1982; 1992) et Anthony Giddens (1991; 1994; 1999) pour la Grande-Bretagne, Niklas Luhman (1993) et Ulrich Beck (1992; 1999) pour l'Allemagne, ou encore François Ewald (1986; 1998) et Denis Duclos (1987; 1996) pour la France. Ces auteurs s'accordent généralement pour donner au risque une place centrale au sein des sociétés contemporaines. Ainsi, pour Beck, qui a exercé une influence notable sur les mouvements écologistes d'outre-Rhin, nous vivons dans de véritables « sociétés du risque », au sein desquelles l'inégale exposition aux risques tendrait à supplanter l'inégale répartition des ressources matérielles comme principe de stratification sociale. Les analyses de ce sociologue ont ceci de remarquables qu'elles sont très bien illustrées par les crises sanitaires et l'émergence des risques alimentaires qui ont marqué les années quatre-vingt-dix (et en particulier la crise de la vache folle, Peretti-Watel, 2001a), tout en datant de la décennie précédente : Ulrich Beck apparaît ainsi comme la Cassandra de la sociologie contemporaine.

Comment caractériser les risques propres à nos sociétés occidentales ? D'abord, pour Beck comme pour Giddens, les risques contemporains sont de moins en moins naturels, mais au contraire produits par l'homme (« manufacturés »)². Par le passé, c'était surtout la nature qui nous mettait en danger (par les aléas climatiques provoquant des famines, des inondations, ou par les épidémies transmises aux hommes par les animaux...), tandis qu'aujourd'hui nous créons nous-mêmes des risques qui la menacent elle, et nous à travers elle : guerre nucléaire, pollutions, mais aussi éventuellement organismes génétiquement modifiés (OGM) sus-

1 Une première version de ce texte a été présentée au colloque *Interdits et désordres alimentaires*, organisé à Montpellier les 25 et 26 octobre 2001 par le Centre d'Etudes et de Recherches Comparées en Ethnologie (CERCE).

* INSERM U379, ORS PACA, Marseille. Postal address: ORS PACA, 23 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille, France, E-Mail: peretti@marseille.inserm.fr

2 De même Douglas s'intéresse tout particulièrement au risque nucléaire, Duclos aux risques industriels, Ewald aux risques majeurs.

ceptibles d'introduire des mutations irréversibles dans l'écosystème... A une échelle moindre, l'encéphalopathie spongéiforme bovine (ESB) est une maladie créée involontairement par l'homme, qui a certes fait quelques victimes humaines en se transmettant par voie alimentaire, mais qui pour l'instant a surtout décimé les bovins. Pour les OGM comme pour la vache folle, le risque pour l'homme échappe au moins provisoirement à toute évaluation sérieuse : les conséquences sanitaires sont incertaines, elles s'inscrivent dans le long terme et sont peut-être en partie irréversibles. Ces risques contemporains soulignent donc les limites du savoir scientifique et des techniques assurantielles : ils restent largement méconnus et ne sont pas assurables.

Déficiente face aux risques contemporains, la science s'avère aussi complice : pour Beck (qui sur ce point reprend les thèses de Hans Jonas), ces risques sont les rejetons illégitimes de l'alliance de la science et de l'intérêt économique. C'est l'ingénierie génétique qui a créé les OGM pour améliorer la rentabilité des cultures, de même c'est l'industrialisation et la rationalisation de l'agriculture qui ont conduit au recyclage des carcasses en farines animales pour réduire les coûts de l'élevage, avec la mise en place en Grande-Bretagne d'un procédé de chauffage des carcasses économisant de l'énergie, mais préservant du coup l'agent infectieux de l'ESB. Ces risques prolifèrent d'autant plus vite qu'ils sont invisibles (à moins de procéder à des expériences poussées, rien ne distingue un maïs « naturel » d'un maïs hybride, ni un steak farci de prions d'un steak sain), que leurs conséquences sont fréquemment décalées dans le temps, et qu'en contrepartie nous créons à court terme des richesses matérielles qui, elles, sont bien visibles et palpables. Déficiente, complice, la science n'en reste pas moins irremplaçable. Comme ces risques sont invisibles, comme ils échappent à nos sens, nous avons besoin des outils des scientifiques pour les « voir », ou du moins pour en observer des traces : pour mesurer la teneur en métaux lourds dans l'eau courante, la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère, pour détecter la présence de prions dans un steak ou encore pour identifier un maïs hybride.

Tout à la fois déficiente, complice mais irremplaçable, la science occupe donc une position ambivalente à l'égard des risques contemporains. Cette ambivalence rend plus délicate la question de savoir quelle fraction du public craint ces risques : d'une part, on pourrait supposer que les individus les moins éduqués, les plus réticents à l'égard des nouvelles technologies, les plus critiques à l'égard des bouleversements que celles-ci introduisent dans notre quotidien, seraient aussi les plus alarmés par les risques contemporains. Mais, d'autre part, la faculté de s'inquiéter d'un risque invisible que seule la science peut appréhender requiert sans doute au contraire une certaine compétence, une certaine proximité à l'égard des sciences et techniques contemporaines. Pour Beck, la crainte de ces risques serait un luxe de nantis : seuls s'inquiètent de risques invisibles ceux qui n'ont plus de soucis matériels (ainsi les pays industrialisés et les pays en voie de développement

ne partagent pas le même point de vue sur le caractère prioritaire de la protection de l'environnement). En outre, pour s'en inquiéter il faut être capable de comprendre le travail des savants et ses limites, et le cas échéant de se substituer à eux afin de réunir des preuves scientifiquement recevables pour démontrer l'existence d'un risque ignoré jusque-là, y compris par la science légitime. L'américain Phil Brown (1995; 1997) a baptisé « épidémiologie populaire » cette activité déployée par des profanes, sorte de savants autodidactes, qui bâtissent une expertise et des preuves scientifiques avec les moyens du bord, avant de médiatiser leur combat et de forcer les « vrais » experts à prendre le relais.

A l'inverse, de nombreux travaux mettent plutôt l'accent sur la position sociale défavorable, voire la pauvreté matérielle et/ou culturelle des individus qui déclarent des craintes à l'égard des risques en général, et des risques contemporains en particulier. Sondant les inquiétudes de la population américaine relativement à vingt-cinq risques³, Slovic (1998) montre que les minorités ethniques, qui de façon générale disposent de moins de ressources que le reste de la population, ont presque systématiquement des perceptions plus aiguës des risques. En France, les peurs exprimées à l'égard de quatorze situations à risque⁴ sont plus fréquentes parmi les femmes et les personnes âgées, mais plus encore parmi les ouvriers, les bas revenus et les moins diplômés (Percheron et Perrineau, 1990), la relation négative entre niveau de revenus et craintes étant confirmée pour d'autres risques⁵ dix ans plus tard (Peretti-Watel, 2001b). En Suisse enfin, Kellerhals et al. (2000) enquêtent sur les perceptions relatives à des risques socio-économiques, écologiques, culturels et politiques : ils définissent une catégorie de pessimistes, qui jugent ces risques plus probables et plus graves, au sein de laquelle sont sur-représentés les femmes, les personnes de formation primaire et celles n'ayant qu'un bas salaire. Ces auteurs suggèrent que les individus les plus démunis entretiennent un sentiment d'impuissance qui se manifeste par un plus grand pessimisme quant à leur perception de l'environnement. Ce faisant, ils suivent les traces de Beck et ouvrent une piste intéressante pour la recherche empirique, en estimant que la position sociale des individus ne suffit pas à rendre compte de leur « position de risque », dont l'appréciation nécessiterait de prendre en compte des facteurs d'exposition plus précis et/ou des facteurs socio-cognitifs relatifs à la sensibilité au risque (Kellerhals et al., 2000, 314-315).

3 Incluant notamment le tabagisme, le sida, le stress, la pollution de l'air, les déchets nucléaires, les accidents de la route, la dégradation de la couche d'ozone, la présence de pesticides, de bactéries ou de radiations dans la nourriture ...

4 Risques technologiques (pollution, conservateurs dans les aliments ...), naturels (incendies ...), atteintes aux personnes physiques et aux biens (agressions, terrorisme, cambriolage ...) ...

5 Parmi lesquels les maladies dues au tabac, la pollution de l'eau, les nouvelles épidémies et les accidents du travail ou domestiques.

Au vu de ces résultats empiriques convergents, les craintes déclarées à l'égard de risques variés pourraient ainsi s'interpréter comme le signe d'une situation de subordination, de précarité, la traduction d'un sentiment de vulnérabilité, voire la conséquence d'un moindre capital social (cette piste de recherche a déjà été explorée dans le cas des peurs déclarées à l'égard du sida, Hahn et al., 1994; Calvez, 1997). De la qualification sociale de ceux qui craignent les risques contemporains à la disqualification des peurs elles-mêmes, il n'y a qu'un pas, que certains auteurs n'hésitent pas à franchir. Ces craintes seraient des « peurs de pauvres », donc de « pauvres peurs », des manifestations irrationnelles, obscurantistes, que les experts s'empressent de stigmatiser, en les réduisant même parfois à l'expression d'une pensée magique, d'un atavisme ancestral quasi préhistorique (Apfelbaum, 1998).

Les craintes exprimées à l'égard des risques contemporains sont-elles l'apanage d'une élite éclairée, ou la marque de l'exclusion des plus pauvres et des moins éduqués ? L'ethnologue britannique Mary Douglas s'écarte de cette alternative entre le haut et le bas de la structure sociale, pour plutôt opposer le centre et la périphérie de cette structure⁶. Les types culturels qu'elle définit dans ses travaux sur le risque ont le mérite de souligner qu'il n'y a pas une conception « juste » de la science et du savoir qui devrait faire l'unanimité : suivant leurs situations sociale et culturelle, les individus font confiance aux scientifiques officiels ou se tournent au contraire vers d'autres experts indépendants, ou d'autres sources de savoir moins légitimes. La question de la confiance accordée ou non est cruciale, surtout dans un contexte de fortes incertitudes (Luhman, 1979; Giddens, 1991; Slovic, 1993), en particulier pour les risques alimentaires, inaccessibles à nos sens : acheter un steak portant le label « viande française » requiert dans une certaine mesure un acte de foi. Schématiquement, Douglas (1982, 1992) distingue deux attitudes méfiantes à l'égard de la science officielle : d'une part celle émanant d'individus isolés, exclus, socialement dominés et fatalistes; d'autre part celle exprimée par des minorités actives, souvent organisées en associations et militant pour dénoncer la collusion des pouvoirs économique, politique et scientifique. Dans une certaine mesure, cette approche permet de réconcilier les deux termes de l'alternative précédemment évoquée : la première attitude correspondrait aux « peurs de pauvres », et la deuxième à l'inquiétude d'une élite éclairée.

Le présent article vise à poursuivre le débat ouvert par Kellerhals et al. (2000) au sujet de l'analyse des inquiétudes populaires et de la typologie des sensibilités au risque, en prenant en compte les craintes manifestées à l'égard de divers risques, tout en privilégiant le domaine alimentaire, dans lequel s'expriment aujourd'hui des peurs nombreuses et très médiatisées (vache folle, OGM, mais aussi listériose, pesticides ...).

6 De même Kellerhals et al. (2000, 299) soulignent l'importance du degré d'intégration sociale pour l'étude de la perception des risques.

Après un rapide tableau des craintes déclarées par un échantillon représentatif de la population française, il s'agira d'abord de proposer une typologie de ces craintes centrée sur le risque alimentaire, et d'en étudier la (dis)qualification sociale, par les caractéristiques socio-démographiques qui y sont associées. Ensuite, on tentera de mieux apprécier le contexte, la « position de risque » perçue, dans lequel se manifestent ces craintes, avant d'intégrer dans l'analyse le sentiment d'être bien informé ou pas sur les risques contemporains⁷.

Les données utilisées proviennent du Baromètre Santé 2000, enquête multithématique coordonnée par le Comité Français d'Education pour la Santé (CFES)⁸ et réalisée par entretien téléphonique en novembre-décembre 1999, auprès d'un échantillon aléatoire de 13'685 personnes, représentatif de la population française métropolitaine des 12-75 ans.

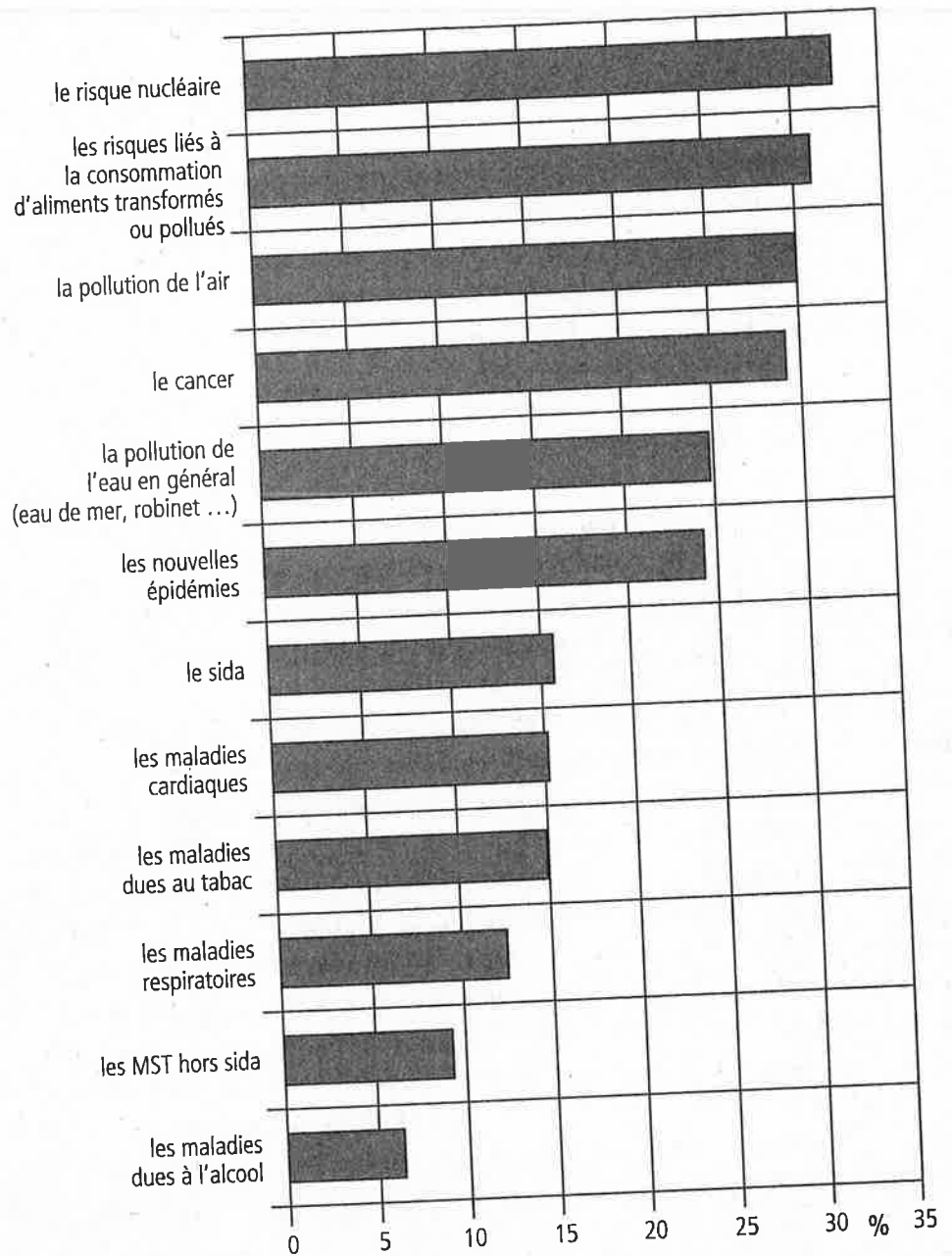
2 Les risques alimentaires : un *péril* classé en tête des craintes des Français

Par souci d'homogénéité, parmi les nombreux risques abordés dans le questionnaire du Baromètre Santé seules ont été retenues ici les maladies (maladies cardiaques, respiratoires, dues au tabac ou à l'alcool, cancer, sida, autres MST, nouvelles épidémies) ou les causes de maladies (aliments transformés ou pollués, pollution de l'eau ou de l'air). Ces trois derniers items renvoient explicitement aux thèmes que privilégie Beck dans ses analyses : il s'agit de risques « manufacturés », susceptibles de mettre en danger à grande échelle à la fois l'homme et la nature. Les autres items permettront de compléter l'exploration des craintes exprimées par les enquêtés. Ils correspondent à des risques qui dépendent davantage du mode de vie de chacun, et auxquels la « société du risque » nous impose aussi d'être plus attentifs au quotidien, dans le cadre de la gestion de notre « projet réflexif » (Giddens, 1991). Pour les onze items, les enquêtés devaient indiquer s'ils les craignaient, pour eux-mêmes, *beaucoup*, *pas mal*, *peu*, ou *pas du tout*. La figure I montre que les risques alimentaires, c'est-à-dire selon l'intitulé exact du questionnaire les « *risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués* » sont les plus craints (presque un tiers de l'échantillon les craint *beaucoup*), juste devant la pollution de l'air et le cancer.

7 Le sentiment d'être bien informé constitue un indicateur, certes très imparfait, de la confiance que l'individu accorde ou non aux autorités, puisque celles-ci sont en dernier ressort la source de la plupart des informations disponibles. Toutefois, le fait de se sentir bien informé peut tout aussi bien refléter un sentiment de confiance en soi, comme me l'a fort justement fait remarquer un relecteur anonyme.

8 en partenariat avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies, la Fédération Nationale de la Mutualité française, le Haut Comité de la santé publique et la Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé. Les données ont été calées sur le recensement de 1999.

Figure 1 : Proportions d'enquêtés déclarant craindre beaucoup pour eux-mêmes différentes maladies ou causes de maladies



La figure I illustre aussi une césure fréquemment observée entre *risques* et *périls* au sens que Luhman (1993) donnait à ces notions. Pour celui-ci, les *risques* renvoient à des dangers que l'individu juge pouvoir maîtriser par lui-même, tandis que les *périls* correspondent à des menaces majeures ou diffuses que l'individu a le senti-

ment de subir, sans être en mesure d'y échapper (de ce point de vue, les risques étudiés par Beck sont des *périls*). Les premiers seraient donc moins craints que les seconds : les *risques* renverraient ici à toutes les maladies (avec des scores de crainte allant de 6 à 16%), à l'exception notable du cancer et des nouvelles épidémies, qui se rangeraient parmi les *périls*, avec les pollutions et les aliments transformés ou pollués. La distinction entre risques et périls a déjà été mise en évidence empiriquement (Peretti-Watel, 2000a, chapitres 9 et 12), et recoupe dans une certaine mesure la distinction opérée par Kellerhals et al. (2000, 303) entre risques individuels et structurels.

Bien sûr cette distinction n'est pas donnée et objective, mais construite par chacun en fonction de son expérience et de ses ressources. Il n'en reste pas moins vrai que pour certains risques un large consensus se dessine : la plupart des individus se représentent les accidents de la circulation comme un danger que le conducteur peut contrôler, donc comme une *risque*, et inversement se sentent désarmés devant les *périls* alimentaires, en particulier le prion de la vache folle (Peretti-Watel, 2001a; 2001b). Pour d'autres dangers comme le sida, les opinions sont plus partagées (Douglas et Calvez, 1990).

Les 31% d'enquêtés qui déclarent ici craindre beaucoup le *péril* alimentaire ont un profil socio-démographique peu marqué, même si les écarts observés avec les autres enquêtés sont significatifs : les femmes sont légèrement sur-représentées, ainsi que les individus sans diplôme, les ouvriers et les 65-75 ans. Ce profil tendrait donc plutôt à valider l'hypothèse d'une crainte motivée par un sentiment diffus de vulnérabilité, plus fréquente parmi les moins aisés et les moins diplômés. On peut toutefois supposer que ce profil somme toute peu différencié traduit en fait l'hétérogénéité de ces individus.

3 Les types d'appréhensions associées à la crainte des risques alimentaires

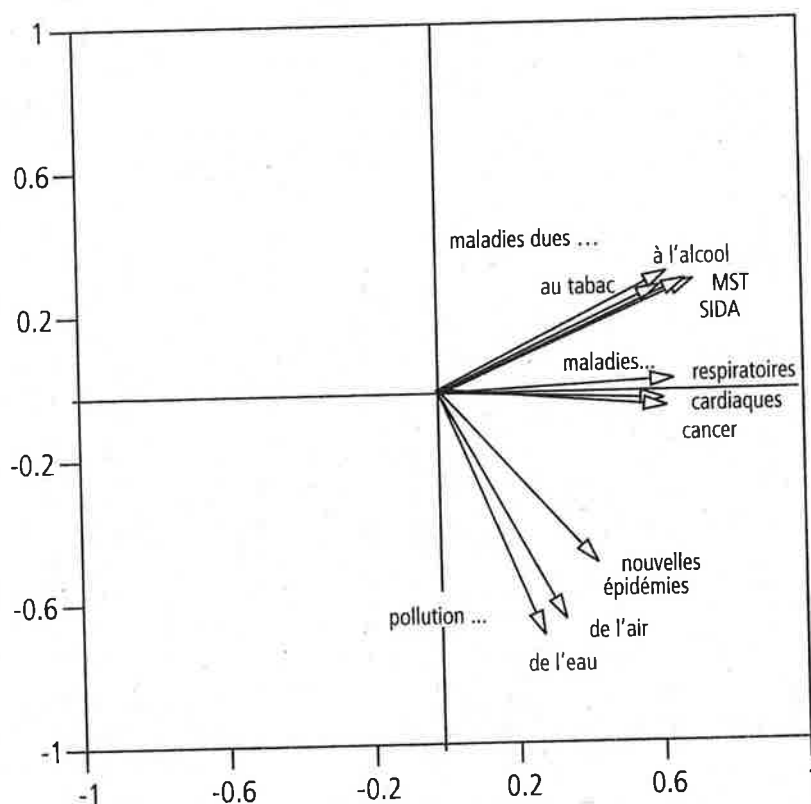
Pour explorer cette hypothèse, une analyse factorielle des craintes déclarées a été réalisée en isolant ces 31% (en excluant bien sûr la question sur les risques alimentaires puisqu'ils ont tous donné la même réponse). Cette procédure statistique permet de visualiser de façon simple les relations existant entre ces craintes⁹.

Les deux axes représentés sur la figure II résument ces relations : sur le premier axe (horizontal), toutes les variables se projettent du même côté. Autrement dit, parmi ceux qui craignent beaucoup les risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués, certains ne craignent que ces risques, tandis

9 On a réalisé une analyse en composantes principales normée, codant respectivement 1, 2, 3, 4 les modalités *beaucoup à pas du tout*. Relativement à une analyse des correspondances multiples, cette méthode évite la dilution de l'inertie sur un grand nombre d'axes, prend en compte le caractère ordonné des modalités, mais postule l'équidistance entre elles. Toutefois notre analyse s'avère robuste : les résultats sont stables pour divers types de codages numériques.

que d'autres craignent aussi tous les autres. Le second axe (vertical) oppose quant à lui des *risques* (donc des menaces que l'individu peut penser maîtriser, en particulier ceux liés à des comportements : consommation d'alcool ou de tabac, relations sexuelles) à des *périls* (menaces diffuses donc incontrôlables individuellement : pollutions, nouvelles épidémies).

Figure 2 : Premier plan factoriel, analyse en composantes principales des craintes



3.1 Des craintes contrastées à l'égard des autres risques

Une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée à partir des résultats de l'analyse factorielle permet de diviser les 31% qui nous intéressent plus précisément en trois populations distinctes dont les effectifs sont comparables, et qui correspondent à des types de craintes contrastées¹⁰. Le tableau 1 détaille ces craintes.

10 La CAH a été réalisée selon le critère de Ward : 2 classes sont agrégées lorsque leur réunion minimise la perte d'inertie inter-classes induite par toute réunion de classes. La partition obtenue a été optimisée par 8 itérations de la méthode des centres mobiles (pour améliorer l'inertie inter-classes, sous-optimale en raison de la contrainte d'emboîtement des partitions inhérente à la CAH, cf. Lebart et al., 1995).

Tableau 1 : Profils des craintes déclarées par les trois types isolés (% en colonnes)

enquêtés craignant beaucoup pour eux-mêmes les risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués :				
	crainte exclusive (11%)	crainte des <i>périls</i> (12%)	cumul des craintes (8%)	reste de l'échantillon*
nouvelles épidémies	19%	63%	<u>64%</u>	14%
pollution de l'air	31%	<u>75%</u>	66%	18%
pollution de l'eau	26%	<u>67%</u>	57%	14%
cancer	12%	56%	<u>76%</u>	22%
maladies cardiaques	11%	<u>30%</u>	21%	20%
maladies respiratoires	4%	20%	<u>46%</u>	9%
sida	5%	7%	<u>77%</u>	12%
MST	2%	2%	<u>54%</u>	7%
maladies dues au tabac	6%	16%	<u>53%</u>	12%
maladies dues à l'alcool	1%	2%	<u>37%</u>	5%

Note

* C'est-à-dire les individus qui n'ont pas déclaré craindre *beaucoup* les risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués. Pour chaque crainte (chaque ligne), la proportion maximale est soulignée, la minimale est en italiques. Exemple de lecture en colonne : parmi les individus du profil *crainte exclusive*, 19% craignent beaucoup les nouvelles épidémies. Exemple de lecture en ligne : la proportion d'individus craignant beaucoup la pollution de l'eau est maximale pour le profil *crainte des périls*.

Crainte exclusive. Le premier profil correspond au total à 11% de l'échantillon. Ces individus craignent presque exclusivement les risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués : moins du tiers craint les nouvelles épidémies et les pollutions de l'air ou de l'eau, et concernant les autres risques leurs craintes sont plus rares encore que parmi le reste de l'échantillon.

Crainte des périls. Le second profil réunit 12% de l'échantillon. Il se distingue par ses craintes à l'égard des *périls* : outre le risque alimentaire, la majorité de ces individus craint beaucoup les nouvelles épidémies (63%), le cancer (56%) et les pollutions de l'air ou de l'eau (avec la proportion maximale pour ces dernières : respectivement 75% et 67%), mais ils sont en revanche peu nombreux à craindre les dangers généralement liés à des comportements individuels : le sida, les autres MST et les maladies dues à l'alcool ou au tabac.

Cumul des craintes. Le dernier profil regroupe quant à lui 8% des personnes interrogées, qui cumulent des craintes fréquentes à l'égard de tous les risques abordés ici, quels qu'ils soient (avec 7 proportions maximales sur 10). Par exemple, plus des trois quarts craignent beaucoup le sida, le cancer, et les deux tiers craignent beaucoup les nouvelles épidémies et la pollution de l'air.

3.2 La (dis)qualification sociale des types de craintes

Le tableau 2 montre que ces trois types de craintes très contrastées correspondent à des profils socio-démographiques spécifiques, en termes d'âge, de niveau scolaire, de situation professionnelle et de niveau de revenus, avec par contre une répartition par sexes globalement équilibrée.

Crainte exclusive. Les individus qui craignent quasi-exclusivement les risques alimentaires ont un profil très semblable à celui du reste de l'échantillon, à ceci près qu'ils sont plus âgés que la moyenne, à un degré moindre que les membres du profil *crainte des périls*. Relativement aux deux autres profils de craintes distingués ici, ces enquêtés se distinguent surtout par leur niveau d'études, puisque 43%

Tableau 2 : profil sociodémographique des types de craintes (% en colonnes)

	enquêtés craignant beaucoup pour eux-mêmes les risques liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués :			
	crainte exclusive (11%)	crainte des périls (12%)	cumul des craintes (8%)	reste de l'échantillon (69%)
sex ratio (% hommes/femmes)	50/50	45/55	49/51	50/50
âge				
12-25 ans	17%	7%	<u>32%</u>	26%
60-75 ans	23%	<u>26%</u>	11%	16%
(âge moyen)	(44 ans)	(48 ans)	(37 ans)	(39 ans)
diplôme et situation scolaire				
élèves, étudiants	11%	4%	<u>23%</u>	18%
sans diplôme*	11%	10%	<u>19%</u>	9%
diplôme inférieur au bac*	46%	<u>56%</u>	<u>55%</u>	49%
bac*	16%	14%	12%	15%
diplôme supérieur au bac*	<u>27%</u>	20%	14%	<u>27%</u>
situation professionnelle				
inactifs (hors scolaires)	31%	<u>36%</u>	21%	25%
chômeurs**	6%	6%	<u>12%</u>	6%
ouvriers, employés**	49%	52%	<u>71%</u>	53%
cadres supérieurs, professions intermédiaires**	<u>43%</u>	41%	26%	41%
revenus par UC***				
< 3'500 francs par mois	11%	11%	<u>21%</u>	11%
10'000 francs et plus	28%	<u>29%</u>	16%	<u>29%</u>

Notes

Pour chaque crainte (chaque ligne), la proportion maximale est soulignée, la minimale est en italiques.

* en se restreignant aux individus qui ne sont plus scolarisés.

** en se restreignant aux actifs.

*** unité de consommation.

(16+27) d'entre eux ont au moins le baccalauréat. Ce chiffre est similaire à celui observé pour le reste de l'échantillon (42%) (15+27), mais est davantage significatif étant donné qu'il est biaisé par un effet de génération : les personnes de ce profil ont en moyenne fini leurs études cinq ans avant le reste de l'échantillon, et ont donc moins profité de l'inflation des diplômes qui a caractérisé le système éducatif français durant la seconde moitié du vingtième siècle.

Crainte des périls. Ce profil réunit des individus plus âgés que la moyenne (le quart d'entre eux a 60 ans ou plus). Plus du tiers est inactif, avec un niveau de revenus par unité de consommation équivalent à celui du reste de l'échantillon. Les deux tiers ont un niveau scolaire inférieur au bac, ce qui traduit ici aussi pour une part un effet de génération : ces individus plus âgés sont issus de cohortes pour lesquelles le baccalauréat était encore un diplôme assez rare. Par ailleurs, cette classe est la seule à présenter un *sex ratio* légèrement déséquilibré, avec une sur-représentation des femmes.

Cumul des craintes. Les 8% qui cumulent les craintes sont plus jeunes, un tiers a moins de 26 ans, le quart est encore élève ou étudiant. Pour ceux d'entre eux qui ne sont plus scolarisés, les perspectives ne semblent pas roses : les trois quarts sont sortis du système scolaire sans avoir obtenu leur baccalauréat, presque autant sont ouvriers ou employés, avec un taux de chômage deux fois supérieur à celui du reste de l'échantillon. Par ailleurs, parmi ces 8% un individu sur cinq vit dans un foyer dont le niveau de revenus par unité de consommation se situe en-dessous du seuil de pauvreté.

4 Les craintes et leur contexte

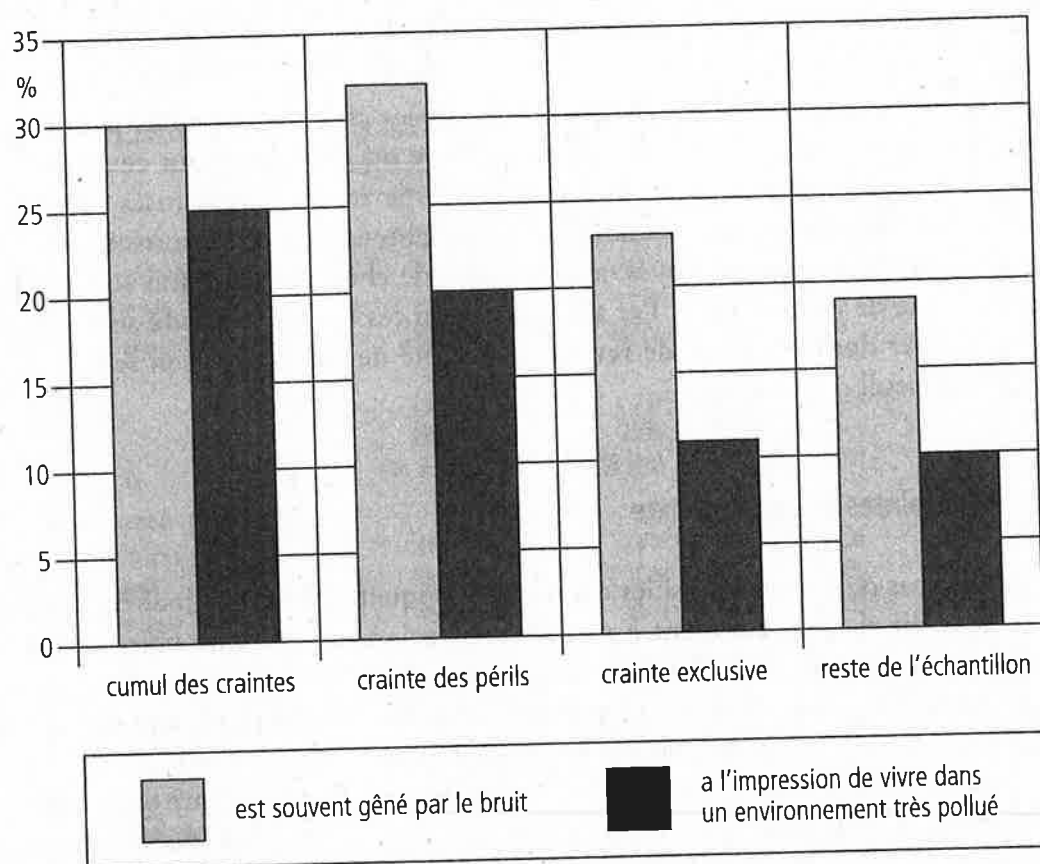
Il ne s'agit pas de déterminer si les craintes des enquêtés sont imaginaires ou non, autrement dit si elles renvoient à un substrat réel, à un contexte objectivement dangereux pour l'individu. Au-delà du fait qu'une enquête quantitative ne peut guère prétendre à une telle précision, plus fondamentalement une crainte n'est pas réductible au reflet, éventuellement déformé, d'un danger « objectif ». La perception d'un danger peut susciter la crainte, mais inversement la crainte entretient la perception, elle l'aiguise, sans compter que cette crainte peut être suscitée par des signaux indirects et non par des perceptions au sens propre : on peut craindre une menace pourtant invisible simplement parce que l'on a le sentiment de vivre dans un environnement dégradé, d'y subir des nuisances, ou parce que l'on se méfie des autorités qui prétendent qu'elle n'existe pas.

4.1 Les gênes ressenties au quotidien

Concernant les nuisances ressenties, le questionnaire du Baromètre Santé permet de savoir si les enquêtés sont gênés par le bruit dans leur existence quotidienne, et

s'ils ont le sentiment que leur propre environnement est pollué¹¹. Les individus qui déclarent de fortes craintes à l'égard de tous les risques ou seulement des périls au sens de Luhman (*cumul des craintes* et *crainte des périls*) relèvent davantage de nuisance dans leur environnement quotidien (figure III) : le tiers se dit souvent gêné par le bruit (contre le cinquième pour le profil *crainte exclusive* et le reste de l'échantillon) et près du quart a l'impression de vivre dans un environnement très pollué (contre le dixième pour les autres).

Figure 3 : Perceptions de son environnement quotidien selon les types de craintes



11 On notera que dans une autre enquête, réalisée en face à face par l'Institut National des Statistiques et des Etudes économiques (Insee), les plaintes des enquêtés relatives aux nuisances sonores subies à leur domicile étaient confirmées par les enquêteurs, qui repéraient effectivement à proximité des logements la présence de sites bruyants : autoroutes, voies rapides, aéroports ... (Peretti-Watel, 2000b).

Le fait de vivre quotidiennement dans un environnement pollué et bruyant peut entraîner un sentiment de vulnérabilité diffus se traduisant notamment par de nombreuses craintes à l'égard de toutes sortes de menaces, mais réciproquement les craintes aiguïssent les perceptions critiques que l'on peut avoir de son propre environnement : encore une fois, il ne s'agit donc pas de postuler une relation de cause à effet dans un sens ou dans l'autre, mais simplement de relever une cohérence, une consonance entre craintes déclarées et perception de son propre environnement, les deux étant susceptibles d'entrer en résonance et de s'entretenir mutuellement.

4.2 Les indicateurs de vulnérabilité ressentie

Dans le Baromètre Santé 2000, la vulnérabilité ressentie peut aussi être approchée par des questions sur l'anxiété, l'état dépressif, l'estime de soi et la sociabilité (constitutives d'une approche globale de la santé, cf. Guillemin et al., 1997). Ces indicateurs convergent pour opposer les mêmes types que précédemment. D'un côté ceux qui cumulent toutes les craintes ou seulement celles concernant des périls : ils déclarent plus souvent des troubles du sommeil, de la fatigue, des signes de dépression, d'anxiété, de mésestime de soi, ils se caractérisent par une moindre sociabilité (moins de sorties, moins de rencontres avec des amis ou de la famille), et ils sont aussi plus fréquemment mécontents de leur profession. De l'autre côté, ceux qui craignent quasi exclusivement les risques alimentaires et le reste de l'échantillon, qui présentent le profil inverse. Par exemple, parmi les membres du profil *cumul des craintes*, 30% ont l'impression d'être fatigués, 22% se sentent tendus ou nerveux, 19% disent d'eux-mêmes qu'ils se découragent facilement, contre respectivement 18, 13 et 12% dans le reste de l'échantillon.

4.3 Le mode de vie

Le Baromètre Santé fournit également quelques questions sur le mode de vie, qui permettent de différencier assez nettement les profils *cumul des craintes* et *crainte des périls* : en effet, parmi les trois profils de crainte et le reste de l'échantillon, le tabagisme, la consommation d'alcool et l'expérience d'une MST obtiennent des fréquences maximales pour le profil *cumul des craintes* (qui correspond aux enquêtés les plus jeunes : 38% fument quotidiennement, 17% ont été ivres au moins une fois dans l'année, 5% ont déjà eu une MST), tandis que ces fréquences sont minimales pour le profil *crainte des périls* (qui est aussi le plus âgé : 24% fument quotidiennement, 9% déclarent au moins une ivresse dans l'année, 3% ont déjà eu une MST¹²). Si ces deux profils se caractérisent par une forte vulnérabilité

12 L'écart entre les deux profils est faible pour les MST, mais rappelons qu'il s'agit de compter au moins une occurrence au cours de la vie, qui a donc mécaniquement plus de chances de s'être déjà produite pour des individus qui ont en moyenne 48 ans (*cumul des périls*) au lieu de 37 ans (*cumul des craintes*).

ressentie, associée à des craintes pour des risques diffus (pollutions...), leur divergence pour les risques plus privés (maladies dues au tabac, à l'alcool, sida, MST...) pourrait découler de leur mode de vie : les plus âgés ont atteint une étape du cycle de vie caractérisée par de moindres consommations d'alcool et de tabac, ainsi que par une moindre activité sexuelle, de sorte qu'ils se sentiraient moins exposés aux risques associés à ces comportements.

5 Le rôle prépondérant du sentiment d'être bien informé

Dans le Baromètre Santé, il était demandé aux enquêtés s'ils avaient le sentiment d'être bien informés sur des thèmes ayant trait à la santé, parmi lesquels l'alcool, le tabac, le sida, les autres MST, les pollutions de l'air et de l'eau, l'alimentation et les vaccinations.

5.1 Craintes et sentiment d'être (mal) informé

Les trois profils d'enquêtés qui craignent les risques alimentaires s'estiment plus souvent mal informés sur ces thèmes. Concernant en particulier l'alimentation, près de la moitié se sent mal informée (contre le tiers dans le reste de l'échantillon). Ce déficit d'information perçu ne peut guère être interprété comme un aveu d'ignorance, du moins pour le profil *crainte exclusive*, puisque ce dernier réunit des individus plutôt plus diplômés que la moyenne. Pour ces individus, le sentiment d'être mal informé ne constitue sans doute pas un aveu d'inculture, mais plutôt un jugement critique sur l'information disponible, une marque de méfiance à son égard. D'ailleurs, relativement au reste de l'échantillon, même pour des thèmes qui correspondent à des risques qu'il craignent plus rarement (maladies liées à l'alcool, au tabac ..., cf. tableau 1), ils ont plus souvent le sentiment d'être mal informés.

Afin de mieux appréhender cette relation entre l'information perçue et la crainte déclarée, tout en prenant en compte les autres éléments d'explication précédemment avancés, une régression logistique multinomiale a été réalisée (Mc Cullagh et Nelder, 1989; Stokes et al., 1995). Cette méthode permet de quantifier des relations statistiques entre une variable à plusieurs modalités non ordonnées (ici les profils de craintes et le reste de l'échantillon) et diverses autres variables, en procédant « toutes choses égales par ailleurs » : on pourra étudier la relation entre information perçue et appartenance à tel ou tel profil, en contrôlant les effets des autres variables (sexe, âge, niveau scolaire ...). Ce contrôle est d'autant plus nécessaire que les variables envisagées ici sont souvent liées entre elles. Par exemple, ce sont probablement les plus bas revenus qui sont relégués dans les environnements pollués : on pourra préciser la relation entre nuisances ressenties et craintes déclarées, une fois contrôlé l'effet du revenu.

Tableau 3 : Modèle logistique multinomial : les facteurs associés aux types de craintes

profil de référence : reste de l'échantillon	odds ratios		
	crainte exclusive	crainte des périls	cumul des craintes
<i>sexe</i>			
femme (référence : homme = 1)	1.1 ns	1.2 **	1.0 ns
<i>âge (en dizaines d'années)</i>	1.2 ***	1.3 ***	0.9 ***
<i>niveau d'études</i>			
sans diplôme	1.1 ns	0.8 ns	3.3 ***
diplôme inférieur au bac	1.0 ns	0.9 ns	2.1 ***
bac (référence : diplôme supérieur au bac = 1)	1.0 ns	1.0 ns	1.5 **
<i>revenus par unité de consommation</i>			
inférieur à 3 500 F / mois (référence : ≥ 3 500 F / mois = 1)	1.0 ns	0.9 ns	1.6 ***
<i>qualité de vie</i>			
gêné par le bruit : souvent pas du tout (référence : parfois, rarement ou jamais = 1)	1.2*	1.6 ***	1.6 ***
environnement pollué : très (référence : plutôt, plutôt pas, pas du tout = 1)	1.0 ns	2.1 ***	2.5 ***
<i>impression d'être bien informé</i>			
mal informé (référence : bien ou plutôt informé = 1)	1.9 ***	2.1 ***	1.9 ***

Note

***, **, *, ns : respectivement significatif aux seuils 0.001, 0.01, 0.05 et non significatif.

Lecture : chaque colonne compare un profil de craintes au reste de l'échantillon. Pour la première colonne : les femmes ont 1,1 fois plus de chances que les hommes d'appartenir au profil *crainte exclusive* plutôt qu'au reste de l'échantillon, ce qui est négligeable (ns); ceux qui se sentent mal informés ont 1,9 fois plus de chances de déclarer une *crainte exclusive* plutôt que d'appartenir au reste de l'échantillon, résultat très significatif (***).

Pour mesurer globalement le sentiment d'être bien informé ou pas, un indicateur en deux positions a été défini à partir des réponses concernant l'information sur les huit thèmes relatifs à la santé : cet indicateur isole une minorité d'enquêtés (8% du total) qui se sentent *plutôt mal* ou *mal informés*, quel que soit le thème de santé abordé.

5.2 Modélisation des types de craintes

Le tableau 3 liste les spécificités de chacun des trois profils de craintes associées au risque alimentaire, relativement au reste de l'échantillon.

Crainte exclusive. Si ce profil est très semblable au reste de l'échantillon en termes de sexe, de niveau d'études ou de niveau de vie, en revanche ses membres

sont plus âgés. Concernant la qualité de vie, les écarts sont faibles : pas de différence pour la pollution de l'environnement, et un écart tout juste significatif pour la gêne occasionnée par le bruit. La seule différence nette entre ce profil et le reste de l'échantillon renvoie au sentiment d'être mal informé : toutes choses égales par ailleurs, les individus qui se sentent mal informés ont presque deux fois (1,9) plus de chances de déclarer une crainte exclusive à l'égard des risques alimentaires.

Crainte des périls. Comme le précédent, ce profil réunit des individus plus âgés que le reste de l'échantillon, mais qui ne s'en différencient pas pour le niveau d'études et la proportion des foyers se situant en-deçà du seuil de pauvreté. En revanche, ce profil s'avère un peu plus féminin. Toutefois, les principaux traits qui lui sont associés se rapportent à l'information perçue et à la qualité de vie : toutes choses égales par ailleurs, relativement au reste de l'échantillon les individus qui craignent les périls sont plus souvent gênés par le bruit, ont le sentiment que leur environnement est très pollué et s'estiment mal informés sur les grands thèmes de santé.

Cumul des périls. Ce profil présente des caractéristiques très contrastées. Un peu plus jeunes, ses membres cumulent les signes de vulnérabilité : les chances d'appartenir à ce profil sont maximales pour les moins diplômés, ceux qui vivent dans un foyer dont le niveau de revenu par unité de consommation se situe en-dessous du seuil de pauvreté, enfin qui souffrent d'une piètre qualité de vie (nuisances sonores et pollution de leur environnement). Par ailleurs, l'association entre les craintes et le sentiment d'être mal informé sur les grands thèmes de santé s'avère une fois encore très significative.

Quel que soit le profil de craintes comparé au reste de l'échantillon, une fois contrôlés en particulier les effets de l'âge et du diplôme, le sexe joue donc peu ou pas du tout, tandis que les relations observées pour l'âge sont variables. En revanche le fait de se sentir mal informé reste toujours significatif : ce sentiment s'avère être le facteur le plus étroitement associé aux trois types de craintes alimentaires. D'autres variables ne caractérisent que certains profils : une mauvaise qualité de vie perçue est associée aux profils *crainte des périls* et *cumul des craintes*, de faibles niveaux d'études et de vie sont spécifiques au *cumul des craintes*.

6 Conclusion

Les risques alimentaires, c'est-à-dire liés à la consommation d'aliments transformés ou pollués, arrivent en tête des préoccupations sanitaires des Français : selon les données du Baromètre Santé 2000, près d'un Français sur trois les craint beaucoup. Ce tiers réunit en fait trois profils contrastés, correspondant chacun environ à une personne sur dix. Un seul de ces profils va dans le sens des analyses qui disqualifient les peurs alimentaires, présentées comme la conséquence d'une

ignorance et d'un sentiment de vulnérabilité diffus, bref comme des « peurs de pauvres ». Ce profil correspond à des individus jeunes, peu diplômés, vivant plus souvent que les autres dans une situation de précarités professionnelle et matérielle, et qui se caractérisent par un cumul des craintes : ils ont peur des aliments transformés ou pollués, mais aussi des pollutions de l'air ou de l'eau, du cancer ou encore du sida.

Ces craintes ne sont pas seulement associées à des indicateurs « objectifs » de pauvreté : ces individus se sentent plus souvent fatigués, anxieux, ils sont aussi davantage sensibles à la pollution de leur environnement et aux nuisances sonores. Ils ont le sentiment de vivre dans un environnement menaçant, par l'air qu'ils respirent, les aliments qu'ils ingèrent ou le bruit qui les gêne. Cette minorité est-elle plus exposée ou plus sensible ? Si, comme l'écrivent Kellerhals et al. (2000, 314-315), « on ne sait pas bien si les positions de risque recouvrent des sensibilités socio-cognitives différentes aux menaces sociétales ou plutôt de véritables différences dans l'exposition de chacun au risque », ajoutons que la question de cette distinction n'est pas forcément pertinente. Il est probable que ces divers aspects de l'expérience quotidienne concrète forment système, se renforcent mutuellement : les peurs alimentaires exprimées par cette minorité ne sont donc pas infondées, dépourvues de tout substrat réel, ni réductibles à un défaut d'information. Autrement dit, les peurs des plus démunis ne sont pas forcément dénuées de sens.

A l'opposé, les individus qui craignent presque exclusivement les risques alimentaires ne présentent aucun signe de vulnérabilité, quel que soit l'indicateur envisagé ici. Ce profil n'est pas sans rappeler les analyses d'Ulrich Beck : toutefois, la seule question de la crainte ressentie ne permet pas de repérer avec précision une élite éclairée et activiste qui se saisirait d'un risque alimentaire pour « lancer une alerte ». En revanche, ces individus illustrent bien le fait que le sentiment d'être mal informé sur les risques alimentaires n'est pas réservé à une minorité peu diplômée ou en situation précaire. Ce sentiment pourrait donc aussi traduire une distance critique à l'égard d'un certain modèle de société, et des acteurs économiques et politiques qui s'en font les promoteurs. Pour explorer cette hypothèse, il faudrait disposer de données abordant explicitement la question de la confiance accordée ou non à ces acteurs, afin de mieux faire apparaître la dimension proprement politique des peurs alimentaires.

7 Références bibliographiques

- Apfelbaum, Marian, Ed. (1998), *Risques et peurs alimentaires*, Paris : Odile Jacob.
- Beck, Ulrich (1992), *Risk Society, Towards a New Modernity*, London : Sage Publication.
- Beck, Ulrich (1999), *World Risk Society*, Cambridge : Polity Press.
- Brown, Phil (1995), Popular epidemiology, toxic waste and social movements, in : John Gabe, Ed., *Medicine, Health and Risk. Sociological Approaches.*, Oxford : Blackwell Publishers, 91-112.

- Brown, Phil (1997), Popular Epidemiology Revisited, *Current Sociology*, 45/3, 137-156.
- Calvez, Marcel (1997), Les connaissances et les attitudes relatives au sida, in : Hugues Lagrange et Brigitte Lhomond, Eds., *L'entrée dans la sexualité, le comportement des jeunes dans le contexte du sida*, Paris : Editions La Découverte et Syros, 317-349.
- Douglas, Mary (1992), *Risk and Blame, Essays in Cultural Theory*, London : Routledge.
- Douglas, Mary et Marcel Calvez (1990), The self as risk taker : a cultural theory of contagion in relation to AIDS, *The Sociological Review*, 38/3, 445-464.
- Douglas, Mary et Aaron Wildavsky (1982), *Risk and Culture, An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, Berkeley : University of California Press.
- Duclos, Denis (1987), La construction sociale des risques majeurs, in : Jean-Louis Fabiani et Jacques Theys, Eds., *La société vulnérable*, Paris : Presses de l'ENS, 37-54.
- Duclos, Denis (1996), Puissance et faiblesse du concept de risque, *L'année sociologique*, 46/2, 309-337.
- Ewald, François (1986), *L'Etat-Providence*, Paris : Grasset.
- Ewald, François (1998), Le risque dans la société contemporaine, in : Maurice Tubiana, Constantin Vrousos, Catherine Carde, Jean-Pierre Pagès, Eds., *Risque et société*, Gif-sur-Yvette : Editions Nucléon, 41-54.
- Giddens, Anthony (1991), *Modernity and Self-Identity*, Stanford: Stanford University Press.
- Giddens, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris: L'Harmattan.
- Giddens, Anthony (1999), *Lecture on Risk* (conférence disponible en ligne à l'adresse news.bbc.co.uk/1/hi/english/static/events/reith_99).
- Guillemin, Francis; Jacques Arènes et Jean-Marc Virion (1997), Santé et qualité de vie, in François Baudier, Marie-Pierre Janvrin et Jacques Arènes, Eds., *Baromètre Santé adultes 95/96*, Vanves : Editions du CFES, 69-85.
- Hahn, Alois; Rüdiger Jacob et Willy H. Eirmbter (1994), Le sida : savoir ordinaire et insécurité, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 104, 81-89.
- Kellerhals, Jean; Noëlle Languin et Luca Pattaroni (2000), Ces risques qui nous menacent: enquête sur les inquiétudes des Helvètes, *Revue suisse de sociologie*, 26/2, 297-317.
- Lebart, Ludovic; Alain Morineau et Marie Piron (1995), *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Paris : Éditions Dunod.
- Luhman, Niklas (1979), *Trust and Power: Two works by Niklas Luhman*, New York : John Wiley & Sons.
- Luhman, Niklas (1993), *Risk : A Sociological Theory*, New York : Aldin de Gruyter.
- Mc Cullagh, Peter et John Nelder (1989), *Generalized Linear Models*, London: Chapman and Hall.
- Percheron, Annick et Pascal Perrineau (1990), Attitudes des Français à l'égard des problèmes de sécurité, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 1, 17-52.
- Peretti-Watel, Patrick (2000a), *Sociologie du risque*, Paris : Editions Armand Colin.
- Peretti-Watel, Patrick (2000b), L'inscription du sentiment d'insécurité dans le tissu urbain, *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 39, 201-221.
- Peretti-Watel, Patrick (2001a), La crise de la vache folle : une épidémie fantôme ?, *Sciences sociales et Santé*, 19/1, 5-38.
- Peretti-Watel, Patrick (2001b), *La société du risque*, Paris : Editions La Découverte.
- Slovic, Paul (1993), Perceived Risk, Trust, and Democracy. *Risk Analysis*, 13, 675-682.
- Slovic, Paul (1998), Trust, emotion, sex, politics, and science : surveying the risk assessment battlefield, in : Maurice Tubiana, Constantin Vrousos, Catherine Carde, Jean-Pierre Pagès, Eds., *Risque et société*, Gif-sur-Yvette : Editions Nucléon, 85-110.
- Stokes, Maura E.; Charles S. Davis et Gary G. Koch (1995), *Categorical Data Analysis Using the SAS System*, Cary, NC: SAS Institute Inc.

Les transformations des relations professionnelles en France: éléments pour une mise en perspective à l'heure de la « Refondation sociale »

Michel Lallement*

Entamée avec une réforme de l'assurance-chômage et poursuivie par une mise en question du système de retraite, la « Refondation sociale » pensée et voulue par le Medef (Mouvement des Entreprises de France) structure aujourd'hui une grande partie des débats entre les acteurs du système français de relations professionnelles. L'ambition de la principale confédération patronale n'est pas mince. Le projet de « nouvelle constitution sociale » entériné par le Medef le 2 novembre 1999 vise en effet à remettre à plat les voies et les moyens de la négociation collective, l'assurance-chômage, la santé au travail, le régime des retraites complémentaires, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle, le rôle de l'encadrement et, *last but not least*, la protection sociale. Du point de vue de la négociation collective, perspective qui nous intéressera ici, l'option fondamentale arrêtée par le Medef consiste à réformer les modes de régulation qui informent les relations de travail actuelles afin d'asseoir ces dernières sur un triple principe de base : la liberté contractuelle, le respect de l'ordre public social et, surtout, la subsidiarité. Selon la doctrine officielle énoncée par la confédération patronale française, cela signifie que la loi doit poser les principes d'ordre public et qu'elle devrait tout au plus énoncer des dispositions relatives aux modalités de mise en œuvre des règles générales lorsque les acteurs n'y sont pas parvenus (situation de *vide juridique*). Par ailleurs, les accords susceptibles de contenir des dispositions moins favorables que les normes subsidiaires devraient être recherchés en priorité au niveau de l'entreprise et seulement à défaut aux niveaux supérieurs de la branche ou de l'interprofessionnel.

Quelles sont les implications possibles d'un tel schéma directeur ? Sur quelle réalité socio-économique ce programme est-il susceptible d'avoir prise ? Quelles sont les transformations déjà bien réelles mais aussi les limites de ce vaste chantier ? A ces questions d'envergure, la présente contribution n'a pas pour ambition de répondre en dressant un premier état des lieux de la « Refondation sociale » ni,

* Analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations, GRIOT-CNAM, 2, rue conté, F-75003 Paris, lallemen@cnam.fr

encore moins, en portant un jugement normatif sur les objectifs qui guident l'action des principaux protagonistes. Le propos se situe plus en amont : il vise à fournir un diagnostic sociologique sur l'évolution récente des relations professionnelles françaises, et cela afin de mieux comprendre le sens et la portée des réformes portées par le Medef. Dans cette perspective, nous nous intéresserons d'abord à la logique du modèle « dominant » de relations professionnelles, tel qu'il s'est construit après la seconde guerre mondiale en France. Nous évoquerons en second lieu les différentes forces centripètes qui conduisent aujourd'hui à une reconfiguration de ce système. En empruntant un vocabulaire durkheimien, l'hypothèse centrale que nous explorons est celle d'un mouvement conjoint d'institutionnalisation de l'action collective patronale et syndicale d'un côté, de désinstitutionnalisation des relations professionnelles de l'autre. Partant, nous débouchons sur deux conclusions importantes. Tout d'abord, il existe des inerties importantes, y compris du côté patronal, qui risquent de limiter fortement l'avènement et la portée des réformes revendiquées par le Medef. Ensuite, et cela n'a rien de paradoxal, les transformations des relations professionnelles françaises sont déjà beaucoup plus profondes et avancées que ne le laissent penser les nombreux discours qui accompagnent et justifient le processus actuel de « Refondation sociale ».

1 Classes, marché du travail et relations professionnelles : des articulations évolutives

Afin de fournir une vue synthétique des transformations de moyen terme des relations de travail à la française, empruntons à A. Touraine (1990) une grille de lecture fondée sur la distinction entre trois sous-systèmes de régulation socio-économique. Le premier a trait aux oppositions, négociations, arrangements ... qui structurent l'univers quotidien du travail (salaire, temps de travail, etc.), ensemble que la tradition en sociologie du travail a rangé sur le registre des conflits de classe. Le second renvoie aux modes de gestion du marché du travail et il met en jeu des groupes de métiers (plus ou moins légitimes, plus ou moins à même de peser sur les frontières du marché, etc.).¹ Dernier sous-système enfin : celui des relations professionnelles *stricto sensu*. Celui-ci intègre l'action de la puissance publique et prend forme grâce à la production de règles et d'accords qui balisent des modes d'échanges dans un espace donné (l'espace national en l'occurrence).

1 On ne peut disjoindre bien évidemment ces deux dimensions autrement qu'en théorie puisque, comme l'a montré D. Segrestin (1975), l'action de classe de la CGT a longtemps bénéficié de celle de ses fédérations réputées les plus corporatistes.

1.1 Puissance et épuisement du compromis fordien

La distinction qui vient d'être proposée permet de typer assez aisément le modèle dominant de relations de travail qui, en France, se construit après guerre. Comme le souligne A. Touraine, dans une conjoncture où la croissance interne et la résolution des conflits sociaux comptent bien plus que les questions de compétitivité et de marché du travail, l'action de l'Etat – celle qu'illustre notamment la puissance des industries nationalisées – puise à une rhétorique qui assimile identité nationale, progrès technique et influence syndicale. A ce titre, les relations professionnelles peuvent s'analyser comme une forme d'action collective au service d'un projet de développement économique et social. Dit autrement, les trois décennies d'après-guerre consacrent la prédominance des relations professionnelles sur les relations de classes et de marché en conjuguant rationalité économique et consensus social, en articulant volonté de modernisation et principe de démocratie industrielle. Pour reprendre le vocabulaire des économistes français de la régulation (Boyer et Mistral, 1981), cette articulation entre relations professionnelles, classes et marché participe directement au bouclage vertueux entre production et consommation de masse. Dans ce cadre, un compromis social tacite organise le partage des territoires. L'on trouve ainsi, d'un côté, des employeurs qui rationalisent l'organisation du travail pour gagner en efficacité productive et, de l'autre, des organisations syndicales soucieuses de placer la lutte sur le terrain salarial afin de bénéficier en retour de la plus grande part possible des gains de productivité acquis par soumission aux principes d'organisation tayloriens. Si l'on excepte quelques poches où la gestion paritaire existe bel et bien (les grandes entreprises publiques par exemple), le modèle dominant est bien celui-là : les organisations syndicales délaissent les questions de gestion du travail et elles donnent priorité à des thèmes comme le contrat de travail, le temps de travail, la stabilité de l'emploi et, bien sûr, les salaires. Fondé sur une politique de partage des gains de productivité, ce contrat implicite entre employeurs et syndicats est au cœur de l'articulation vertueuse entre une production dopée par des économies d'échelle et une consommation tirée par la vente massive de biens d'équipement durables.

Sur le plan juridique, la loi de 1950 sur les conventions collectives constitue une véritable matrice de l'institutionnalisation des relations professionnelles.² Mais la réfection d'un cadre propice à l'invention de nouveaux rapports de travail n'est

2 La loi du 11 février 1950 restaure la liberté contractuelle sur le plan salarial et elle détermine un nouveau cadre législatif pour les relations de travail. Dans ce texte, la convention collective est un contrat général qui s'applique de manière impérative à l'ensemble des contrats de travail conclus par les employeurs liés par les clauses de la convention. Ce choix (effet *erga omnes*) ainsi que celui du principe de monopole syndical (les conventions susceptibles d'extension doivent être négociées et signées par des organisations représentatives) débouchent sur l'innovation majeure de la loi, à savoir « la liberté de négocier collectivement une liberté de créer le droit, indépendamment d'un acte de l'autorité réglementaire » (Morin, 1994, p. 216).

qu'une des expressions de la dynamique sociale qui associe relations professionnelles, classes et marché. Deux autres faits, plus massifs encore, méritent d'être évoqués. Les conflits sociaux centraux, tout d'abord, sont débiteurs de tensions liées aux rapports de travail. Vécus et représentés comme des oppositions de classe, ils mettent en scène un syndicalisme aux sensibilités certes composites mais largement gagné dans sa grande majorité à la logique d'une action collective de masse. Sur ce fond commun, l'emprise des relations professionnelles sur les oppositions de classe se décline en fait de manière différenciée selon les mondes sociaux : des secteurs caractérisés par une forte clôture professionnelle et en position de force pour négocier des accords générateurs d'avantages différentiels coexistent avec des espaces où le recours au marché secondaire de l'emploi limite les capacités de mobilisation des salariés concernés (Jobert, Muller, 1987). C'est pour cette raison que les acteurs des relations professionnelles françaises n'ont jamais pu faire l'économie du détour politique. Qu'elle prenne, comme en 1968, la forme de protestations aussi massives qu'inattendues ou encore qu'elle passe par des procédures de généralisation des avantages acquis sous l'égide de l'Etat (extension de la couverture conventionnelle, loi négociée ...), l'action politique *lato sensu* est bien au cœur des relations de travail.

Le second élément déterminant concerne la gestion de l'emploi. La stratégie dominante des grandes entreprises industrielles est celle des marchés internes du travail. Dans un environnement économique relativement stable où l'offre pilote la demande, l'intérêt des employeurs est de capter et de stabiliser la main-d'œuvre de façon à minimiser les coûts d'embauche, de formation et de licenciement. En échange d'une implication des salariés dans leur tâche, les employeurs garantissent la stabilité de l'emploi et, surtout, la progression dans la carrière. Les marchés internes du travail, unités administratives qui associent postes et salaires sur la base de coutumes ou de règles négociées, constituent de la sorte de véritables organisations anti-marché (Favereau, 1989). Dans les grandes entreprises qui ont adopté une telle stratégie, les salaires ne reflètent aucunement les variations de l'offre et de la demande sur le marché du travail mais ils sont avant tout le produit de conventions d'équivalence entre postes occupés et reconnaissance monétaire de la valeur de la force de travail. Les grilles de classification (celles de type Parodi au premier chef) enregistrent dans le détail les termes du compromis. Par l'entremise de ces grilles et par celle, plus généralement, des conventions collectives, les relations professionnelles surdéterminent donc le rapport au marché du travail. Cela ne signifie pas pour autant absence totale de flexibilité. L'introduction des grilles à critères classants au milieu des années 1970 et l'existence d'un matelas de petites entreprises à même d'absorber les à-coups de la conjoncture sont deux leviers importants qui assurent un minimum de souplesse et de capacité d'ajustement.

On pourra contester à bon droit le caractère trop homogène du schéma précédent. Le modèle fordiste n'a en fait de valeur qu'heuristique. Nous savons

bien que d'une branche d'activité à l'autre, d'un monde social à l'autre, etc., les configurations d'acteurs et les régulations à l'œuvre sont multiples voire même contradictoires (Saglio, 1990; Tixier, 1998). Il est difficile de nier en revanche l'importance des macrorégularités enregistrées par la statistique, soit autant de faits sociaux qui permettent d'associer au régime fordien une réelle rigidification des hiérarchies salariales, un déphasage plus important qu'auparavant entre production et chômage, une déconnexion entre évolution du chômage et des salaires, etc. Pour des raisons multiples (internationalisation des échanges, tertiarisation de l'économie, transformation de l'Etat-Providence, évolution des normes de consommation ...), ce modèle s'est épuisé. Depuis près de vingt ans maintenant, de nouvelles pratiques se sont imposées sur les décombres de cet ordre ancien.

1.2 Les effets de la différenciation

Non sans lien d'ailleurs avec la dynamique qui travaille les sociétés modernes dans leur ensemble, le fait majeur qui caractérise ces deux dernières décennies est celui de la différenciation, à savoir un relâchement des articulations entre relations professionnelles, classes et marché. Cette différenciation signifie que l'emprise des acteurs et des règles du système des relations professionnelles français s'est considérablement amoindrie mais sans pour autant disparaître. C'est pourquoi, plutôt qu'une analyse en terme de crise du système ou de retrait de l'influence étatique, ce sont des réflexions sur les transformations des modes d'articulation entre ces trois champs qu'il convient de mobiliser, et cela afin d'offrir une juste vue des enjeux liés à la « Refondation sociale » impulsée par le Medef.

Qu'en est-il d'abord des liens entre relations professionnelles et rapports de classe ? Ici le diagnostic ne souffre guère d'ambiguïté. Si l'on excepte la parenthèse de décembre 1995, les conflits du travail sont en déclin constant depuis le milieu des années 1970.³ La mesure statistique demeure certes imparfaite⁴ mais la tendance de fond est difficilement contestable. Les formes d'oppositions ne se réduisent plus, par ailleurs, à un face-à-face employeurs/salariés mais elles mettent en scène d'autres acteurs comme les usagers, les chômeurs, l'Etat, les institutions européennes ... quand l'on assiste pas à la mise en mouvement conjointe des employeurs et des salariés afin de protester contre la rigidité des réglementations ou, à l'inverse, contre les dangers d'un libéralisme débridé (Dirn, 1998; *Sociologie*

3 En 1976, l'on atteignait presque 5 millions de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (hors fonction publique). Depuis le trend est décroissant. En 2001, le chiffre est de 678'000 journées.

4 Outre l'existence de pans entiers de la société qui échappent au filet de la recension statistique (dans la fonction publique notamment) ou encore les obstacles rencontrés par le Ministère de l'emploi et de la solidarité pour faire remonter des données sur les conflits depuis la base, l'émergence de conflits plus ponctuels et plus fragmentés (débrayages plutôt qu'actions continues, grèves bouchon plutôt qu'immobilisation complète de l'entreprise ...) est venue compliquer la tâche d'objectivation et de recension statistique.

du travail, 1997). Le travail, de surcroît, a perdu son statut antérieur dans les conflits sociaux contemporains. Les combats menés sur des fronts aussi différents que ceux de la ville, des minorités sexuelles ou de la parité hommes/femmes prouvent que l'intégration citoyenne est devenu un enjeu bien plus déterminant encore que ceux qui stimulaient l'action du mouvement ouvrier (Groux, 1998). Que l'on considère enfin le faible nombre de salariés syndiqués aujourd'hui (moins de 10%), des résultats mitigés aux élections professionnelles pour les grandes confédérations ou encore l'émergence de nouveaux acteurs (coordinations du milieu des années 1980, mouvements de chômeurs de la décennie suivante, organisations « alternatives » comme le Groupe des dix), les principaux indicateurs convergent tous : il y a clairement contestation de la légitimité des cinq grandes confédérations syndicales à revendiquer avec succès le monopole de la représentativité des intérêts salariés.

Bien que le monde du syndicalisme patronal soit plus méconnu des chercheurs, un constat de même nature peut être dressé à son propos. Les années 1990 ont été marquées par des dissensions fortes et publiques au sein de la confédération patronale dominante (ex-CNPF). Ces tensions rappellent la profondeur de divisions structurelles qui continuent d'opposer plusieurs mondes du patronat : les intérêts et les valeurs du patronat de base, celui des propriétaires des PME de province, plutôt méfiant à l'encontre de la mondialisation des relations économiques, n'ont que peu à voir par exemple avec ceux du patronat d'élite, sorti des grandes écoles étatiques, plus mobile et davantage rompu aux tensions entre exigences des actionnaires et stratégies gestionnaires. Mais ce n'est pas tout. Les institutions représentatives du patronat français subissent une crise plus sévère encore que celles des syndicats de salariés. Telle est, en tous les cas, une des conclusions de la recherche consacrée par J. Bunel (1995) aux transformations de l'action patronale dans la région Rhône-Alpes. J. Bunel constate un affaiblissement de la ferveur militante qui peut s'expliquer par l'épuisement d'un certain idéal social-religieux et par une moindre vivacité idéologique. Les taux d'adhésion en fournissent une première preuve. La part des entreprises adhérentes aux chambres syndicales varie entre 10 et, au mieux, 50%. Mais, surtout, le sens de l'adhésion a évolué. Les fédérations les plus attractives sont celles qui ont su transformer leurs adhérents en clients en leur proposant une panoplie de services techniques, juridiques... Les chefs d'entreprise sont ensuite de moins en moins nombreux à participer aux élections auxquelles ils sont conviés. J. Bunel note qu'« une rupture s'est produite au milieu des années 1980. Au cours des années 1970 et encore une année après l'arrivée de la gauche au pouvoir, la participation aux élections consulaires est de 35% en moyenne (40% en 1974, 33% en 1976, 36% en 1979); aux élections prud'hommales de 1979, ce sont près de la moitié des employeurs inscrits qui sont allés voter. Après cette date, la participation s'effondre. C'est un recul de vingt et un points que l'on observe aux élections prud'hommales, plus

élevé encore que celui qui a été enregistré chez les salariés. En 1992, un électeur sur quatre a voté et en novembre 1994, un électeur sur cinq aux élections consulaires » (Bunel, 1995, 78). Au milieu des années 1990, les élections des représentants aux chambres de commerce et d'industrie mobilisent ainsi à peine un électeur sur cinq (contre quatre sur dix vingt ans auparavant). A ce constat, il convient d'ajouter un élément qui n'est pas propre au cas français. Les PME, désormais prépondérantes, sont peu nombreuses à adhérer aux organisations patronales. Or, la syndicalisation est d'autant plus coûteuse et incertaine dans ses effets que les risques de faillite sont plus élevés pour les petites entreprises que pour les grosses.

La perte d'influence et de légitimité des syndicats de salariés et d'employeurs sur les corps sociaux dont ils représentent formellement les intérêts est renforcée par un deuxième facteur de transformation important : l'affaiblissement des relations entre relations professionnelles et marché du travail. A la volonté de gestion macroéconomique collective des années fordistes ont succédé, à compter des années quatre-vingt, des comportements nouveaux du côté de l'Etat comme de celui des entreprises. L'Etat, le premier, a largement favorisé le développement autonome du principe de relations professionnelles par l'intermédiaire des lois Auroux et de tout un arsenal de dispositifs à même de favoriser le développement de la négociation à des niveaux plus décentralisés qu'auparavant. Côté entreprises, la conquête des marchés, le souci de la compétitivité et la modernisation des « ressources humaines » (avec tout ce qu'une telle expression signifie comme modes managériales associées) sont aujourd'hui devenus prioritaires. Ces stratégies des ressources humaines se traduisent notamment par une plus forte individualisation des relations de travail. Les primes de performances et l'intéressement aux résultats de l'entreprise sont des formes de rémunération au succès croissant (Brizard, 2001). Avec l'introduction des 35 heures, les entreprises négocient également des horaires de plus en plus flexibles et individualisés.

La logique « compétence » percute de même les anciens modes de reconnaissance collectifs de la valeur de la force de travail. Sous la pression d'une demande de plus en plus différenciée et évolutive, certaines firmes tentent de substituer à la convention de qualification (négociée au niveau des branches, débitrice de règles à portée générale, garante d'une stabilité entre productivité et salaire ...), une convention fondée sur la reconnaissance de la compétence individuelle des salariés et à même d'intégrer d'autres mesures des capacités de l'individu que ses seuls diplômes. Les risques de dérive d'une telle pratique – au demeurant encore balbutiante – sont déjà bien connus : personnalisation extrême de l'évaluation et des rémunérations, accentuation des rapports de domination, éclatement des collectifs salariés et, bien évidemment, perte de contrôle de l'acteur syndical sur la régulation du marché du travail. Sans préjuger du succès à venir de ce modèle largement promu par le Medef, il convient d'éviter de verser dans la caricature. Plus que la simple offensive d'un des acteurs des relations professionnelles, le

modèle de la compétence porte en germe les formes d'un nouveau contrat social dont les principaux termes sont la mobilisation subjective forte des salariés d'un côté contre la reconnaissance de l'autonomie et de l'interdépendance et, surtout, la garantie de ressources (par la formation notamment) en faveur d'une évolution professionnelle de qualité de l'autre. L'accouchement est cependant bien douloureux. Les premiers bilans sont loin d'emporter la conviction des observateurs tant restent arbitraires et iniques les évaluations des compétences individuelles (Zimmerman, 2000).

2 La dialectique de l'institutionnalisation/désinstitutionnalisation

Afin de prolonger l'analyse qui vient d'être esquissée précédemment, un paradoxe va venir maintenant soutenir notre propos : celui du mouvement conjoint d'institutionnalisation (au sens durkheimien du terme) des acteurs syndicaux et patronaux et de désinstitutionnalisation des relations professionnelles. Un tel énoncé est une façon commode de rendre compte d'une des contradictions majeures du moment. D'un côté, certaines organisations (Medef, CFDT) militent activement en faveur de la démarche contractuelle au détriment de la procédure réglementaire; de l'autre, la légitimité des organisations syndicales et patronales n'a jamais été aussi contestée, en raison notamment de leur trop forte institutionnalisation.

2.1 Les tentations de l'institutionnalisation

L'institutionnalisation des syndicats : le thème est déjà ancien. C'est pourtant sur cette conclusion que débouche encore une grande partie des travaux contemporains (Adam, 1983; Andolfatto et Labbé, 2000; Labbé, 1996; etc.). Lorsque, sous couvert d'un intitulé qui peut varier, les chercheurs évoquent un mouvement d'institutionnalisation du fait syndical, ils tendent pour l'essentiel à actualiser la vieille loi d'airain énoncée, dès 1911, par Roberto Michels. Dans la littérature scientifique, un double processus d'institutionnalisation (bureaucratization interne, intégration externe) est plus précisément mis en évidence pour donner corps à l'hypothèse. La bureaucratization interne se mesure au fait que, selon une expression de D. Labbé, les organisations syndicales sont devenues des « colosses aux pieds d'argile ». Sur moyen terme, les appareils ont forci tandis que le nombre d'adhérents diminue régulièrement. D'où ces débats et discussions sans fin à la recherche de la « bonne structure » syndicale ... D'où également le cercle vicieux mis en évidence par P. E. Tixier (1992a) : moins nombreux, les militants cumulent les responsabilités et peuvent donc difficilement s'impliquer activement auprès des salariés de base. Ils contribuent, par ce simple effet mécanique, au déclin du prosélytisme syndical, ce qui ne fait que renforcer le poids de leurs responsabilités

et de leurs implications institutionnelles. Ce déphasage peut se lire à travers certains résultats de l'enquête Reponse menée au début des années 1990 par le service d'étude et de la recherche du Ministère de l'emploi et de la solidarité. Il apparaît ainsi que l'attribution la plus importante du comité d'entreprise n'est pas la même aux yeux des syndiqués et des non syndiqués. Pour les secrétaires élus sur liste syndicale, les résultats économiques (27% des préoccupations) et l'emploi (26%) viennent avant l'animation sociale et culturelle (19%). Pour les secrétaires élus sur listes non syndicales, les mêmes items recueillent, dans l'ordre, les suffrages suivants : 17, 18 et 27%. Lorsque l'on interroge les salariés, tous mettent le thème « activités sociales et culturelles » en tête de liste (plus d'un tiers des suffrages devant les conditions de travail qui recueillent 10% des voix).

Sur le plan externe, et telle est la seconde face du processus d'institutionnalisation, l'intégration renvoie à des éléments bien connus. Hors entreprise, les organisations syndicales siègent dans les conseils de prud'hommes, dans les commissions de recours gracieux (comme à la Sécurité sociale), dans les conseils économiques et sociaux et dans de nombreuses autres commissions encore (relatives à des thèmes aussi divers que la consommation ou l'immigration). Elles sont impliquées par ailleurs – l'actualité sociale en rappelle constamment l'importance et les enjeux – dans la gestion des mutuelles, caisses de sécurité sociale, organismes de retraite, etc. Les militants sont également présents dans les multiples instances de représentations internes à l'entreprise et aux administrations et cela en tant que délégués du personnel, délégués syndicaux, délégués au comité d'entreprise, délégués des CHSCT, représentants dans les commissions administratives paritaires, etc. Il faut noter enfin, fait déjà plus opaque, l'importance du financement syndical. Selon D. Labbé (2000), la part des cotisations totales que les syndicats sont statutairement tenus de reverser aux fédérations et confédérations représente environ 30% des recettes ordinaires de la CGT et 37% de celles de la CGC. Pour les autres organisations, ce taux est probablement proche du tiers. Si l'on ajoute les abonnements à la presse syndicale, les publicités parues dans cette presse, les ventes d'agendas, etc., les recettes propres ne couvriraient pas plus de 40% du budget ordinaire. Le reste des recettes est constitué de subventions directes ou indirectes (indemnités des membres du conseil économique et social, subventions au titre de la formation, contrats d'étude, chèques syndicaux, etc.) et encore d'aides en nature, à commencer par la mise à disposition du personnel sous forme de détachement de permanents, de conseillers techniques, etc. A l'heure actuelle, pour D. Labbé, les syndicalistes disposeraient d'environ 40'000 postes équivalents temps pleins sous forme de décharges partielles ou totales dans les administrations, les organismes de sécurité sociale et les grandes entreprises nationales.

Côté patronal, les tentations de l'institutionnalisation ne sont pas moins fortes. Les positions acquises au nom du paritarisme à la Sécurité sociale ou encore à l'Unedic sont jugées tout aussi valorisantes par les représentants patronaux que

par leur *alter ego* des syndicats de salariés. Cela est particulièrement vrai dans la population des chefs de petites entreprises qui trouvent avec ce type de responsabilité les moyens d'accéder à une notabilité sociale à laquelle peu d'entre eux renonceraient facilement. Pour cette première raison, le chantage au retrait des institutions paritaires est donc certainement moins crédible qu'on ne peut le penser à l'énoncé des avertissements solennels du Medef. Mais les employeurs trouvent également leur compte dans un système qui produit des outils dont les entreprises sont les premières bénéficiaires. Les préretraites ou les aides à l'emploi, par exemple, sont autant de dispositifs qui allègent les coûts de gestion de la main-d'œuvre et qui sont largement financés par la collectivité nationale. Il faut ajouter enfin que les institutions paritaires gèrent à peu près l'équivalent du budget de l'Etat français. Il s'agit là d'une source de financement qui bénéficie aussi largement aux organisations patronales que syndicales. La formation professionnelle fournit en la matière une manne particulièrement importante : « les sommes collectées dans le bâtiment, par exemple, transitent par un ensemble de structures patronales, dont l'utilité est contestable mais qui prélèvent toutes leur dîme au passage. De même observe-t-on des frais importants d'études ou de mission de communication, confiées par des organismes de formation à des sociétés d'études « amies », ou bien des acquisitions d'immeubles où se retrouvent également d'autres structures professionnelles » (Adam, 2000, 159). Si, depuis le milieu des années 1990, diverses mesures ont été mises en œuvre afin d'éclaircir les modes de gestion (notamment la gestion patronale des fonds de la formation professionnelle), on comprend que les syndicats d'employeurs sont bien intégrés, eux aussi, à un système institutionnel aussi complexe qu'opaque et dont ils n'auraient guère intérêt à se détacher complètement.

2.2 Désinstitutionnalisation des relations professionnelles et articulation des niveaux de négociation

Le constat d'institutionnalisation qui vient d'être réalisé conduit certains chercheurs à évoquer sans relâche une crise structurelle des relations professionnelles et, plus spécifiquement encore, un déclin tendanciel du syndicalisme français. Il semble plus juste cependant d'évoquer l'épuisement d'une certaine forme d'action collective plutôt que la fin des syndicats. Le développement de l'implication cogestionnaire, le succès de pratiques axées sur les services aux salariés et la ferme défense des intérêts catégoriels sont en effet autant d'expressions fortes de la diversification de l'action syndicale (Tixier, 1992b). Ce constat confirme avant tout la rupture avec un syndicalisme issu des années d'après-guerre et dont les formes et les logiques se recomposent difficilement à la mesure du mouvement de différenciation entre relations professionnelles, classes et marché du travail. Si une telle hypothèse est juste, alors cela signifie qu'au mouvement d'institutionnalisation décrit ci-avant fait pendant un mouvement de désinstitutionnalisation des

relations professionnelles. Autrement dit, syndicats de salariés et organisations patronales n'ont ni la volonté ni la capacité de se situer, tout en même temps et avec la même efficacité, sur les trois registres que nous avons distingués précédemment.

2.2.1 *Distanciation et judiciarisation*

La manifestation la plus immédiate de la désinstitutionnalisation des relations professionnelles n'est autre que le relâchement maintes fois constaté des liens entre syndicalistes et salariés. Ironie de l'histoire, « même si les pratiques sont loin de suivre les déclarations d'intention, on observe qu'un nombre croissant d'entreprises prend en compte leurs problèmes sociaux (i. e. celui des salariés), à un niveau plus proche du vécu que les syndicats dont les organismes mixtes et paritaires absorbent une part croissante des ressources, ce qui les place dans une situation où ils n'ont ni l'influence liée à la participation au pouvoir ni l'emprise associée à une action contestataire » (Touraine, *op. cit.*, 375). Cette idée est largement validée par les recherches conduites dans le cadre des programmes Parole qui ont associé le CNRS et la CFDT (Pinaud, Le Tron et Chouraqui, 1999). Bilan critique des expériences des démarches participatives mises en application dans de nombreux secteurs, ces travaux mettent en évidence la forte charge idéologique et normative du discours et des pratiques relatifs à la participation directe. Mais, contrairement à certaines idées reçues, ils révèlent également que le souci d'implication est fort du côté des salariés. Comme le notent par exemple J. Bunel et C. Thuderoz au terme de leur enquête, « les réponses des salariés nous montrent qu'ils croient pouvoir être entendus et satisfaits en s'exprimant eux-mêmes, sans médiation, sans recours à l'action collective et à l'épreuve de force. Cette expression directe, quelles que soient ses formes institutionnelles ou ses domaines privilégiés d'intervention, génère alors nombre de situations nouvelles où la relation sociale classique (face au responsable hiérarchique, au délégué syndical, à l'ingénieur, etc.) est recomposée. Ce qui conduit (...) à la production de nouvelles exigences de la part des salariés : respect de la parole donnée, reconnaissance de l'expertise technique du salarié, désir d'implication dans l'entreprise et dans les énoncés qui y ont cours, demande accrue d'information et de communication. Cependant les syndicats continuent d'être jugés utiles puisque la négociation avec la direction est appréciée comme un moyen privilégié pour faire progresser toute revendication » (Bunel et Thuderoz, 1999, 124-125). Bref, le bien-fondé du syndicalisme n'est pas remis en question par les salariés. Tout au contraire, le besoin d'un syndicat entendu comme un acteur local apte à transmettre et négocier au quotidien les besoins et intérêts est plus fort que jamais.

Autre illustration de ce même mouvement de fond : la tendance à la judiciarisation des conflits. Le volume d'affaires traitées par les 271 conseils de prud'hommes est passé de 188'000 (151'000 concernaient les instances de fond,

37'000 les référés) en 1984 à 213'500 (respectivement 165'000, 48'500) en 1998. L'évolution n'est pas propre, il est vrai, au champ des relations de travail mais elle n'est qu'une dimension d'un mouvement plus général d'inflation juridictionnelle qui « entraîne une remise en cause du principe du droit français, où le tribunal a pour fonction d'appliquer la lettre à la loi. La multiplicité des instances d'arbitrage et juridictionnelles spécialisées, dont certaines sont confiées à des non-spécialistes (tribunaux de commerce et Prud'hommes) entraîne une variabilité de la jurisprudence. Les juges non magistrats ont tendance à juger en équité en amiable compositeur, plutôt que par conformité à la loi ou à la jurisprudence » (Dirn, 1998, 390-391). Il n'empêche, si les militants et les organisations syndicales ont aussi recours à ce mode de régulation⁵, il n'est pas exclu non plus de lire cette tendance à la judiciarisation comme un indice de désinstitutionnalisation du système de relations professionnelles. S'identifiant de moins en moins aux organisations qui les représentent, les salariés font davantage appel aux procédures officielles en cas de tensions et de désaccords avec les employeurs.⁶

2.2.2 Les piliers d'une nouvelle régulation sociale

Le dernier argument, et non des moindres, en faveur de la thèse de la désinstitutionnalisation est le suivant : les transformations de la négociation collective signalent une autonomisation croissante du principe marchand (souci d'ajuster les

5 Cet indicateur pourrait être complété par l'examen des arrêts de la Cour de cassation en droit du travail. En effectuant une telle investigation sur les deux années 1998 et 99, F. Champeaux (1999) établit que la balance de la justice penche désormais en défaveur des employeurs, comme si, avec la remise en cause du principe d'ordre public social, les juges tentaient de compenser un rapport de force économique devenu désavantageux pour les salariés.

6 A cet élément explicatif de la judiciarisation des conflits, il faut ajouter un second facteur certainement aussi déterminant : celle des transformations de la relation d'emploi et, au premier chef, des transformations des modes de gestion de la population « cadres ». Entre 1984 et 1994, le nombre d'affaires traitées par les sections d'encadrement des conseils de prud'hommes est passé de 14'000 à 25'000. Outre la distinction entre statut de cadre et de non cadre qui prête souvent à discussion, l'essentiel du contentieux porte en ce domaine sur les conditions de rupture du contrat de travail (3/4 des dossiers traités environ) (Livian, 1999). Le recours constitue souvent l'étape ultime d'un « départ à l'amiable » ou d'une « transaction » qui n'a pu aboutir. Les motifs de licenciements qui appellent contestations sont éclairants : licenciements économiques (derrière un tel intitulé, les juges constatent, et cherchent d'ailleurs à sanctionner, une tendance à licencier des cadres âgés et coûteux au profit du recrutement de plus jeunes salariés); insuffisance de résultats; insuffisance professionnelle (un conseil de prud'homme a ainsi estimé licite le licenciement d'un chef de ventes considéré comme sans autorité suffisante sur ses collaborateurs) et, enfin, perte de confiance (suite par exemple à la divulgation d'informations confidentielles). Tous ces contentieux sont révélateurs d'une tendance à l'objectivation des relations entre les cadres et leurs employeurs, ce qui signifie que les résultats demandés et les comportements effectifs des cadres font l'objet d'appréciations qui se veulent de plus en plus rigoureuses. Cette évolution « oblige les juges à examiner des faits et des chiffres et prévient dans une certaine mesure les licenciements fondés sur la seule humeur de l'employeur. Mais elle est sans doute la confirmation de ce qui fonde aujourd'hui l'essentiel de la relation d'emploi : la fidélité et la confiance sont largement remplacées par l'évaluation des résultats obtenus » (Livian, *op. cit.*, 11-12).

règles locales aux contraintes du marché) au profit de l'entreprise, acteur qui s'impose désormais comme un nouveau foyer de régulation sociale déterminant (Supiot, 1989). Pour prendre pleinement en considération la portée de ce mouvement, il faut rappeler que le système de relations professionnelles français est fondé sur l'existence d'une pluralité de niveaux de négociation et que l'articulation entre ces niveaux fonctionne grâce à l'application du principe de faveur (logique fondatrice de l'ordre public social). Cela signifie que, *de jure*, aucune convention n'a de supériorité sur une autre et que doivent s'imposer la ou les règles les plus favorables aux salariés. Cela signifie aussi, *de facto*, que la branche sert de référence pour le pallier minimal en dessous duquel les négociateurs d'entreprise ne pourront rien fixer.

En fait, depuis le début des années 1980 déjà, les dérogations à certains principes de base du code du travail sont autorisées à condition qu'une négociation de branche ait débouché au préalable sur un compromis formellement ratifié. Depuis, l'inclinaison n'a guère varié. L'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 sur la politique contractuelle constitue à cet égard une des dernières étapes importantes puisque les négociateurs ont entériné une innovation d'importance, qui consiste à accorder une fonction supplétive à la négociation de branche (celle-ci n'a vocation à s'appliquer que dans les entreprises où la négociation n'aura pu aboutir). Or, depuis la loi du 11 février 1950, le caractère impératif des conventions collectives n'avait jamais été contesté. En vertu de cette loi, « dans tout établissement compris dans le champ d'application d'une convention collective, les dispositions de cette convention s'imposent aux contrats individuels de travail » (art. 31, livre I du code du travail). Bien qu'en 1982 le verbe « s'imposer » ait été remplacé par « s'appliquer », le principe de fond n'avait pas été remis en cause. L'accord de 1995 marque donc un vrai tournant puisqu'il engage explicitement la branche dans une voie nouvelle, celle qui consiste à encadrer le niveau de l'entreprise par le biais de fixations de limites aux dérogations (énonciation de règles de procédures). Cet accord consacre plus généralement l'entreprise comme lieu pertinent de régulation, ce que traduisent les dispositifs qui vont de l'obligation annuelle de négocier (au niveau de la branche et de l'entreprise) à la reconnaissance d'accords « dérogatoires » autorisant la substitution à la loi de règles négociées à un niveau inférieur.

La branche ne disparaît pas pour autant du paysage conventionnel tant il est évident que « l'option du « tout entreprise » était irréalisable. L'addition de micro-systèmes n'a pas pour résultat la constitution d'un système de régulation d'ensemble, susceptible de justifier un moindre degré d'intervention de l'Etat. Ce n'est d'ailleurs qu'au niveau de la branche, ou au niveau interprofessionnel, que peuvent être mis en œuvre les mécanismes de solidarité entre entreprises » (Tissandier, 1997, 1'048). Reste néanmoins une tendance de fond difficilement contestable, à savoir la croissance continue des accords d'entreprise et d'établissements

tout au long des années 1990. D'après les bilans de la négociation collective réalisés par la Ministère de l'emploi et de la solidarité, 4 840 accords locaux ont été signés en 1993 pour presque 35'000 en 2001. La montée en puissance des « régulations par le bas » est aujourd'hui évidente dans plusieurs champs de la négociation : temps de travail, salaire, formation professionnelle ... (Lafranchi et Sandoval, 1990; Lamanthe et Verdier, 1999; Meurs, 1996; Nivolle, 1999 ...). En matière de temps de travail, sociologues et juristes montrent ainsi qu'à un mode tutélaire de réglementation succède, depuis les années 1980, un mode négocié, largement décentralisé et dérogoire aux règles légales (Morin, de Terssac et Thoemmes, 1998). Et la forte impulsion étatique (lois Aubry) ne change rien à l'affaire : non seulement ces lois dopent les négociations d'entreprise mais, à cette occasion, le rôle de la fonction supplétive des branches est plus qu'évidente. En septembre 1999, le Ministère de l'emploi et de la solidarité constatait que, dans l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés où avait été négocié un accord temps de travail, moins de 2% de ces organisations s'étaient contentées de redupliquer à l'identique l'accord de branche. Cela se comprend d'autant plus aisément que, une fois sur deux, un tel accord engage non seulement une réduction mais aussi un aménagement du temps de travail. Un arrangement local singulier est donc nécessaire dans la grande majorité des cas. Pour autant, il serait erroné de penser que la loi a définitivement cédé le pas au contrat. Les juristes nous le rappellent avec force : la loi reste une référence nécessaire pour la préservation d'un intérêt général supérieur et les accords n'ont de validité que s'ils respectent les lois en vigueur au moment où ceux-là sont signés.

Ajoutons enfin, sans quoi les constats précédents ne feraient pas sens, que le taux de couverture assuré par les accords d'entreprises et d'établissements est d'abord largement inférieur à celui qui vaut pour les branches. La raison en est simple. Le système conventionnel français est une juxtaposition de près de 700 conventions collectives de portée nationale ou infranationale. Or, les conventions collectives nationales sont pour l'essentiel l'objet des procédures d'extension et ce sont elles qui, de surcroît, sont les plus sujettes à négociation. De ce fait, neuf salariés sur dix sont aujourd'hui couverts par une convention collective de branche. Nous sommes encore loin du compte avec les accords d'entreprise et d'établissement. En 1991, 2,4 millions de salariés étaient concernés par de tels dispositifs conventionnels. En 1998, le chiffre atteint 3,5 millions, soit un taux de couverture de 24%.⁷ Sous l'effet des lois Aubry (13 juin 1998, 19 janvier 2000) instituant les 35 heures comme nouvelles normes légales, la courbe de croissance

7 Par ailleurs, d'un secteur d'activité à l'autre, l'écart est conséquent : en 1998, le secteur « recherche, développement » bénéficie d'un taux de couverture de 95%, celui des « services de personnels domestiques » de 3%. Le calcul pour l'ensemble des secteurs aboutit à un écart type de 16 points environ.

des accords locaux a pris cependant une forme exponentielle⁸ et la négociation a pris corps dans les services et dans de nombreuses petites entreprises, là où habituellement une telle pratique faisait largement défaut. En dépit de l'hétérogénéité et de la complexité du processus ainsi que du caractère nécessairement conjoncturel des négociations d'entreprise impulsées par les lois Aubry, la dernière décennie aura consacré de la sorte la montée en puissance de l'entreprise mais sans que l'on puisse évoquer pour autant un recul pur et simple de la régulation de branche et de l'implication étatique.⁹

3 Relations professionnelles et « Refondation sociale »

Au terme de cette mise en perspective, nous voici rendus à nouveau à notre point de départ, celui d'une actualité sociale régulièrement marquée par la mise à l'agenda de chantiers de grande ampleur (assurance-chômage, retraite, formation, etc.) (cf. encadré). Pour chacun de ces dossiers, le Medef et les représentants des salariés ont affiché des parti-pris largement divergents. Mais les segmentations sont aussi internes puisque de nombreuses lignes de fracture traversent le sein même des galaxies syndicales et patronales (Lallement, Mériaux, 2001). Partant d'un tel constat, deux questions méritent d'être posées en guise de conclusion. La première a trait au rôle de la rhétorique dans le jeu des stratégies réformatrices, la seconde invite à remettre sur le métier de l'analyse le thème de la singularité des relations professionnelles à la française.

3.1 Rhétorique de la « Refondation » et enjeux sociaux

C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca ([1958] 1992) nous ont montré il y a quelques années déjà combien la rhétorique participe pleinement de la rationalité pratique de tous ceux qui produisent et utilisent des règles utiles à l'action sociale. Grâce à l'argumentation, pièce maîtresse des dispositifs discursifs, les acteurs peuvent développer des discours ouverts, évolutifs et qui s'accommodent volontiers de la contradiction. Dans les débats actuels sur la « Refondation sociale », il ne

8 En 2001, plus de 20'000 entreprises et établissements environ ont signé, on l'a dit 35'000 accords, soit à peu près trois fois plus de textes qu'en 1998 (Barrat, Daniel, 2001). En juillet 2001, le Ministère de l'emploi et de la solidarité estime que sur les 63'000 entreprises passées aux 35 heures, les deux-tiers (64,5% exactement) l'ont fait par l'entremise d'un accord d'entreprise.

9 Cela est particulièrement vrai dans le champ de la politique salariale. Si l'on constate un relâchement de la couverture conventionnelle, les entreprises n'en continuent pas moins d'utiliser les grilles de branche comme référence pour l'évaluation et le classement des emplois, comme cadre pour la négociation de rémunérations minimales et, enfin, comme balise pour construire la hiérarchie salariale en leur sein (application de minimas supérieurs au SMIC, référence aux écarts entre coefficients attachés aux postes) (Meurs, 1996).

Les chantiers de la « Refondation sociale »

1 L'Assurance chômage

Ce thème a fait objet, le 14 juin 2000, du premier accord de la « Refondation sociale ». La convention signée par les organisations patronales avec la CFDT et la CFTC supprime la dégressivité des allocations versées aux chômeurs et elle met en place, à compter du 1^{er} juillet 2001, un plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) qui institue un suivi plus personnalisé des allocataires. Cette convention a donné lieu à une controverse importante avec le gouvernement qui a obligé les signataires à réviser le contenu de l'accord à plusieurs reprises. Le gouvernement a finalement agréé ce dernier le 06 décembre 2000.

2 La santé au travail

Un accord a été conclu à ce sujet avec la CGC, la CFTC et la CFDT. A cette occasion, le Medef a renoncé à son projet de transférer en direction des médecins de ville les tâches jusqu'à présent dévolues à la médecine du travail. Il a aussi accepté de faire une place plus importante aux organisations syndicales dans les organismes de surveillance comme l'INRS (institut national de recherche et de sécurité). L'accord encourage enfin la pluridisciplinarité, notamment dans la prévention des risques.

3 Retraites complémentaires

Engagées en mars 2000, les discussions sur ce thème ont été conflictuelles. L'enjeu, du point de vue du Medef, consiste à équilibrer les comptes des retraites complémentaires sans accroître les cotisations. C'est pourquoi l'organisation patronale a proposé d'allonger la durée des cotisations et de remettre en cause, par là même, le principe de retraite à soixante ans. Après dix séances de négociation et des manifestations (plus de 300'000 personnes sont descendues dans la rue le 25 janvier 2001), un accord a été signé le 10 février 2001 par les organisations patronales, la CFTC et la CFDT. Valable jusqu'au 31 décembre 2002, cet accord garantit le rendement de l'AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres) et de l'ARRCO (association des régimes de retraites complémentaires, équivalent de l'AGIRC pour les non-cadres) à leur niveau actuel, une revalorisation des pensions et des taux de cotisation inchangés. Mais les deux régimes doivent être rapprochés d'ici le 31 décembre 2002.

4 Formation professionnelle

Ce chantier a également été ouvert en décembre 2000. Les enjeux qui y sont associés sont les suivants : amélioration du rapport qualité-prix de la formation professionnelle et diminution des inégalités d'accès. Le Medef souhaite que les salariés se forment pour partie en dehors de leur temps de travail.

5 La négociation collective

Ce thème est au cœur de la « Refondation sociale ». Le Medef a présenté un texte le 18 décembre 2000 afin de réviser les principes fondateurs du système de relations professionnelles français, notamment pour ce qui touche à l'articulation entre la loi et le contrat. Le financement du syndicalisme est également en question. Les discussions ont abouti à un texte commun (16 juillet 2001), signé par le patronat et les syndicats (sauf la CGT), qui demande que seuls s'appliquent, à tous les niveaux de négociation, des accords représentant la majorité des intérêts en jeu.

6 Les *autres dossiers* qui ont été reportés ou pour lesquels la négociation n'a pas été entamée sont ceux de l'assurance-maladie, des prestations familiales, du rôle des cadres et, enfin, de l'égalité professionnelle.

faut donc pas s'étonner outre mesure du fait que le recours à une parole argumentée, qui milite en faveur d'une plus grande souplesse contractuelle puisse sans tension apparente s'accorder avec une situation et des intérêts institutionnels qui concordent peu avec l'idéal régulateur que le Medef appelle de ses vœux. Les contre-tendances à la « Refondation » sont en effet bien réelles. Comme nous l'avons suggéré précédemment, les forces vives du mouvement patronal restent d'abord un frein déterminant à la mise en musique des intentions de la confédération dominante. Plus encore, en raison du principe de surenchère qui structure bon nombre de situations de négociation, il n'est pas interdit de penser que le Medef n'a pas réellement intérêt à ce que se réalisent les transformations dont il prêche l'avènement. Cette dernière hypothèse peut paraître bien conjecturale. Faut-il rappeler cependant que le Medef, comme les autres confédérations syndicales d'ailleurs, alimente largement sa puissance symbolique au jeu des ballets rituels de la négociation interprofessionnelle et des contacts directs, formels ou non, avec les représentants de l'Etat ? Se retirer de la scène en renonçant définitivement à l'implication paritaire et à la politique contractuelle ferait dès lors du Medef un simple porte-parole des chefs d'entreprise, guère plus. Il est vrai que, en juin 2001, le Medef s'est désengagé de la gestion des caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales. Mais, aussitôt la décision annoncée, le responsable de la confédération patronale s'est empressé d'expliquer au premier Ministre de l'époque quelles étaient les conditions à remplir afin que son organisation renoue avec la gestion paritaire des organismes sociaux. En d'autres termes, le désengagement du Medef relevait moins d'un refus de principe que de la pure tactique sociale¹⁰.

Pour prendre encore autrement la mesure des effets de rhétorique qui enveloppent les tractations actuelles, ajoutons que les transformations socio-politiques sont bien plus conséquentes que ne le laissent croire parfois les diverses parties en présence. Depuis les années 1980, les modes de négociations et de confrontation ont évolué. Aussi serait-il absurde de résumer les enjeux de la « Refondation sociale » à une bataille rangée opposant les tenants du marché et du contrat d'un côté, les défenseurs de la loi de l'autre. Le contrat ne chasse pas la loi. Comme nous l'avons vu précédemment, les articulations entre règles de droit et règles négociées sont telles, désormais, que des normes de procédures centralisées favorisent l'adoption de systèmes de régulation diversifiés et variables d'une entreprise à l'autre. Ce constat oblige à concéder l'importance croissante des gouvernances de l'emploi ou, si l'on préfère, des modes d'opposition et de compromis locaux qui ont aujourd'hui, au niveau de l'entreprise comme du territoire, des implications

10 Le 15 juillet 2002, le Medef (en la personne de son numéro deux D. Kessler) a rencontré le Ministre de tutelle de la Sécurité sociale afin de lui préciser les conditions du retour dans les conseils d'administrations des caisses de la Sécurité sociale : fin du financement des 35 heures par la Sécurité sociale, nouvelle « gouvernance » de gestion et promotion d'une réforme de l'assurance-maladie.

de plus en plus déterminantes sur les régulations du marché du travail (Lallement, 1999).¹¹

Le même constat invite à souligner également un des paradoxes majeurs de la situation actuelle. Tandis que certains acteurs (Medef, CFDT) prônent la suprématie du contrat sur la loi, les organisations syndicales et patronales n'ont jamais été aussi peu crédibles pour représenter les intérêts des salariés et des employeurs. Alors même que le législateur bénéficie de la légitimité que lui confère la procédure d'élection au suffrage universel, comment est-il vraiment possible de refonder des relations de travail contractuelles sur la base d'une légitimité sociale contestée ? La question n'est pas mineure. Elle taraude à ce point les esprits que, le 16 juillet 2001, un texte novateur a été signé par une grande partie des acteurs patronaux et syndicaux (cf. encadré). Un accord national interprofessionnel ou un accord de branche, quel que soit le nombre d'organisations syndicales représentatives signataires, ne peut ainsi entrer en vigueur que dans la mesure où la majorité des organisations syndicales n'a pas fait usage de son droit d'opposition. Au niveau local, par ailleurs, les signataires s'engagent à adopter des procédures de ratification des accords qui n'aient de légitimité qu'à condition de représenter les intérêts de la majorité des salariés de l'entreprise ou, *a minima*, de ne pas aller à l'encontre de la majorité des organisations syndicales représentatives. Preuve de l'importance du débat, la CGT (qui avait été la seule confédération à ne pas parapher cet accord) pose maintenant, elle-aussi, la question des critères de la représentativité syndicale.

3.2 Changement social et « sentier de dépendance »

Si, à l'instar de ce qui se joue avec la « Refondation sociale », les transformations des relations de travail sont le produit de stratégies d'acteurs dont l'implication déborde toujours fort timidement du cadre français, il est bien difficile en revanche d'ignorer les recompositions internationales qui pèsent sur les entreprises et les organisations syndicales (Ferner et Hyman, 1998; Hyman, 2000; Streeck, 1998 ...). Que constatons-nous à ce propos lorsque l'on confronte les caractéristiques des relations professionnelles françaises avec celles des autres pays ? Les évo-

11 La réforme de la formation professionnelle en faveur d'une plus grande décentralisation en direction des régions en porte témoignage. Le bilan est éloquent. La décentralisation conforte, premier point, l'action d'expertise des organisations syndicales. Du coup, elle renforce assez paradoxalement le mouvement d'institutionnalisation évoqué ci-avant (Besuco, Tallard, Lozier, 1998, 118-119). Il ne suffit pas, ensuite, de vouloir déléguer, encore faut-il trouver des acteurs qui ont compétences, ressources et légitimité pour donner corps et sens à une action publique négociée. Or, le bilan de la décentralisation régionale de la formation montre que les acteurs socioprofessionnels « ont souvent une consistance réduite ; le principe de subsidiarité ne joue pas véritablement, faute d'une influence réelle des Régions sur la définition des certifications, sur lesquelles pèsent plus les acteurs locaux et notamment les établissements de formation » (Lamanthe, Verdier, 1999, 407).

lutions récentes consacrent-elles la fin d'une singularité fondée avant tout sur le rôle central de l'Etat dans les régulations des relations de travail, sur la division et la faiblesse des organisations syndicales et, enfin, sur l'importance des conventions de branche ? La comparaison de la situation française avec celle des autres pays occidentaux fait poindre de nombreux traits similaires que, de façon commode, l'on peut associer à un mouvement de « glocalisation ». On en connaît les termes. D'un côté, une ouverture des espaces nationaux qui se traduit, pèle mèle, par une pression croissante du marché sur les conditions de travail et les relations d'emploi, par une intégration des orientations de la politique publique dans la stratégie européenne de l'emploi, par la lente construction d'un système européen de relations professionnelles ... De l'autre, l'on observe un peu partout une propension grandissante à déléguer aux entreprises le soin de négocier localement les règles qui peuvent paraître les plus adaptées à leur efficacité. Bien que commun à de nombreux pays, le jeu croisé et parfois contradictoire de ces forces multiples ne signifie pas pour autant que la France se dirige vers un modèle déjà existant (de type anglo-saxon ou rhénan) ou qu'elle s'apprête à se couler dans une matrice européenne.

Reste, pour s'en convaincre, à caractériser plus précisément la configuration française. Peut-on, pour ce faire, s'en remettre simplement au diagnostic de H. Katz (1993), qui incite à différencier les pays selon le niveau privilégié de décentralisation (branche, entreprise, établissement) ? Ou faut-il plutôt accorder notre préférence à la thèse de la polarisation soutenue par F. Traxler, S. Blaschke et B. Kittel (2001), thèse en vertu de laquelle deux modèles de relations professionnelles s'opposent désormais au plan international (un type néo-libéral et un modèle de la « lean corporatism ») ? Il serait aisé de valider l'un ou l'autre de ces deux diagnostics en notant que, dans le cas français, la décentralisation est bien un fait avéré ou encore que les pressions libérales se sont nettement accentuées aux dépens des arrangements institutionnels anciens. Mais ce serait là faire bon compte d'au moins deux éléments importants à porter bien davantage au crédit des théories de la « path dependency ». Par le biais d'articulations nouvelles entre la loi et le contrat, par la promotion d'un droit plus procédural ..., l'Etat français est d'abord, nous l'avons vu, plus présent que jamais dans la promotion et la reconstruction d'un système de relations professionnelles plus perméable à la logique du marché. Les systèmes de relations professionnelles, ensuite, ne fonctionnent pas dans le vide social. Ils évoluent en interaction avec les entreprises, avec le système éducatif, avec le marché du travail, avec la famille ... et c'est l'analyse de la composition évolutive de cet ensemble d'institutions qui, seule, permet de comprendre véritablement les tendances actuelles du changement social.

Notons à ce titre, et ce sera là notre commentaire final, que les transformations des relations professionnelles ne sont pas étrangères aux tendances de fond que l'on peut percevoir dans des champs comme celui de la famille (de Singly,

1996) ou de l'école (Dubet, 1994). Instances de socialisation par excellence, ces institutions perdent aujourd'hui de leurs forces intégratrices au sens où, à la différence d'hier, elles n'ont plus la capacité à normer aussi étroitement les comportements et à enfermer les individus dans des rôles sociaux complètement verrouillés. Dire cela revient simplement à constater à la suite déjà d'E. Durkheim, de N. Elias, de M. Weber ... la prégnance d'un double mouvement de contractualisation et d'individuation des relations sociales. Ni souhaitable ni condamnable en soi, ce trait caractéristique des sociétés modernes est gros d'une ambivalence que l'on peut ainsi résumer : « le fait, ici comme ailleurs, d'exister comme individu n'est pas une donnée immédiate de la conscience. Paradoxe dont il faut sonder la profondeur : on vit d'autant plus à l'aise sa propre individualité qu'elle s'étaie sur des ressources objectives et des protections collectives » (Castel, 1995, 473). Il n'en va pas autrement du point de vue des relations de travail. L'on peut souhaiter à bon droit que la négociation et le contrat deviennent les véritables pierres de touche de notre système de relations professionnelles, que l'entreprise acquière en la matière une véritable stature institutionnelle ... mais encore faut-il disposer de toutes les ressources nécessaires (à commencer par une réelle légitimité des acteurs concernés) pour donner sens et force à ces nouveaux foyers de régulation du social. Or, de ce point de vue, rien ne semble encore assuré.

4 Références bibliographiques

- Adam, Gérard (1983), *Le pouvoir syndical*, Paris : Dunod.
- Adam, Gérard (2000), *Les relations sociales, année zéro*, Paris : Bayard.
- Andolfatto, Dominique et Dominique Labbé (2000), *Sociologie des syndicats*, Paris : La découverte.
- Barrat, Olivier et Catherine Daniel (2001), Dynamique de la négociation d'entreprise en 1999 et 2000 : l'effet des lois de réduction du temps de travail, *Premières synthèses et premières informations*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DARES, mai, n° 19.2, 8 pages.
- Besuco, Nathalie; Michèle Tallard, Françoise Lozier (1998), *Politique contractuelle de formation et négociation collective de branche*, Paris : La documentation française.
- Boyer, Robert et Jacques Mistral (1981), *Accumulation, inflation, crise*, Paris : PUF.
- Brizard, Agnès (2001), La rémunération des salariés en 1999, *Premières synthèses et premières informations*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DARES, janvier, n° 04.1., 8 pages.
- Bunel, Jean (1995), *La transformation de la représentation patronale en France - CNPF et CGPME*, Rapport de recherche, Institut du travail de Lyon, Commissariat général du Plan, novembre.
- Bunel, Jean et Christian Thuderoz (1999), Le syndicalisme entre participation et institutionnalisation, in : Henri Pinaud, Michel Le Tron et Alain Chouraqui, Eds., *Syndicalisme et démocratie dans l'entreprise*, Paris : L'Harmattan, 117-146.
- Castel, Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard.
- Champeaux, Françoise (1999), *Jurisprudence sociale 1998-1999*, Paris : éd. Liaisons.
- Dirn, Louis (1998), *La société française en tendances*, Paris : PUF.

- Favereau, Olivier (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, mars, 273-328.
- Ferner, Anthony et Richard Hyman, Eds. (1998), *Changing Industrial Relations in Europe*, Oxford, Blackwell Publishers.
- Groux, Guy (1998), *Vers un renouveau du conflit social ?*, Paris : Bayard.
- Hyman, Richard (2000), The Europeanisation – or the Erosion – of Industrial Relations ?, Paper to the BUIRA conference, 9th July.
- Jobert, Bruno et Pierre Muller (1987), *L'Etat en action*, Paris : PUF.
- Katz, Harry (1993), The Decentralization of Collective Bargaining: A Literature Review and Comparative Analysis, *Industrial and Labour Relations Review*, vol. 47, n° 1, October, 3-22.
- Labbé, Dominique (1996), *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris : L'Harmattan.
- Labbé, Dominique (2000), La désyndicalisation en France. Mesure, explication et conséquences, in : *Transformations des pratiques sociales et éléments émergents (relations professionnelles, syndicalisme)*, Paris : MBBC.
- Lanfranchi, Nicole et Véronique Sandoval (1990), Le déplacement du niveau de la négociation salariale, *Travail et emploi*, n° 3, 25-32.
- Lallement, Michel (1999), *Les gouvernances de l'emploi*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Lallement, Michel et Olivier Mériaux (2001), Tout n'est pas contractuel dans le contrat, *L'Année de la régulation*, n° 5, 171-210.
- Lamanthe, Annie et Eric Verdier (1999), La décentralisation de la formation professionnelle des jeunes : la cohérence problématique de l'action publique, *Sociologie du travail*, n° 4, vol. 41, octobre-décembre, 385-409.
- Livian, Yves-Frédéric (1999), L'évolution de la relation d'emploi des cadres : une approche à partir du contentieux prud'homal, communication aux Journées d'études pluridisciplinaires sur les cadres, Aix en Provence, LEST, 9-10 décembre.
- Meurs, Dominique, Ed. (1996), *Négociations salariales : le lien branche-entreprise*, Paris : La documentation française.
- Ministère de l'Emploi (1985-2002), *Bilans de la négociation collective*, Paris : La documentation française.
- Morin, Marie-Laure (1994), *Le droit des salariés à la négociation collective, principe général du droit*, Paris : LGDJ.
- Morin, Marie-Laure; Gilbert de Terssac et Jens Thoemmes (1998), « La négociation du temps de travail : l'emploi en jeu », *Sociologie du travail*, XL, n° 2, 191-207.
- Nivolle, Patrick (1999), Stratégie des acteurs locaux, in : William Cavestro, Bruno Lamotte, Ed., *Travail et emploi : vers de nouvelles régulations*, Paris, La documentation française, 133-156.
- Perelman, Chaïm et Lucie Olbrechts-Tyteca ([1958], 1992), *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles.
- Pinaud, Henri; Michel Le Tron et Alain Chouraqui, Eds. (1999), *Syndicalisme et démocratie dans l'entreprise*, Paris : L'Harmattan.
- Saglio, Jean (1990), La régulation de branche dans le système français de relations professionnelles, in : *Les relations sociales en Europe*, Paris, Ministère du Travail et de l'Emploi, SES.
- Segrestin, Denis (1975), Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe : pour une sociologie de la CGT, *Sociologie du travail*, n° 2, 152-173.
- Singly de, François (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris : Nathan.
- Sociologie du travail* (1997), Grèves. Automne 1995, n° spécial coordonné par François Dubet, XXXIX, 4.

- Streeck, Wolfgang (1998), The Internationalisation of Industrial Relations in Europe: Prospects and Problems, *Politics and Society*, vol. 26, n° 4, December, 429–459.
- Supiot, Alain (1989), Déréglementation des relations de travail et autoréglementation de l'entreprise, *Droit social*, n° 3, mars, 195–205.
- Tissandier, Hélène (1997), L'articulation des niveaux de négociation : à la recherche de nouveaux principes, *Droit social*, n° 12, décembre, 1045–1051.
- Tixier, Pierre-Eric (1992a), *Mutation ou déclin du syndicalisme ? Le cas de la CFDT*, Paris : PUF.
- Tixier, Pierre-Eric (1992b), Organisation de l'entreprise et action syndicale, in : Marc Bechet, Jean-Pierre Huiban, Eds., *Emploi, croissance et compétitivité*, Paris : Syros, 141–163.
- Tixier, Pierre-Eric (1998), Un impossible compromis français ?, in : Philippe Auvergnon, Philippe Martin, Patrick Rozenblatt et Michèle Tallard, Eds., *L'Etat à l'épreuve du social*, Paris : Syllepse, 230–241.
- Touraine, Alain (1990), La crise du système des relations professionnelles, in Jean-Daniel Reynaud, François Eyraud, Catherine Paradeise et Jean Saglio, Eds., *Les systèmes de relations professionnelles*, Paris : éd. du CNRS, 371–377.
- Traxler, Franz; Sabine Blaschke et Bernhard Kittel (2001), *National Labour Relations in Internationalized Markets : A Comparative Study of Institutions, Change and Performance*, Oxford: Oxford University Press.
- Zimmerman, Bénédicte (2000), Logiques de compétences et dialogue social, *Travail et emploi*, n° 84, octobre, 5–18.

Situation des femmes et des hommes en matière de mesures professionnelles de réadaptation et de rentes dans l'Assurance-invalidité

Diana de la Rosa*

L'Assurance-invalidité prescrit d'étudier l'opportunité d'offrir des prestations de réadaptation professionnelle aux assuré-e-s avant d'évaluer l'octroi d'une rente. C'est notamment le cas pour l'instruction des dossiers des adultes âgés entre 20 et 62/65 ans sur lesquels a porté notre enquête.

Les mesures de réadaptation¹ permettent autant que possible de rétablir la capacité de gain, de l'améliorer ou d'en favoriser l'usage. En effet, l'invalidité n'est pas définie par l'atteinte ou le dommage corporel, mais par la perte de la capacité de gain que l'invalidité entraîne.² Autrement dit, elle porte sur les conséquences de l'atteinte sur la capacité d'une personne à exercer une activité lucrative suite à une atteinte à la santé. Mais l'invalidité d'une personne n'ayant pas d'activité lucrative est également reconnue par le biais de la notion d'empêchement dans les travaux habituels.³ Ainsi les femmes qui n'ont pas d'activité lucrative peuvent bénéficier des prestations AI (Assurance-invalidité) au même titre que les personnes ayant des revenus.

Or, en matière de rentes et de réadaptation professionnelles des différences majeures entre hommes et femmes apparaissent comme certains experts l'ont démontré en Suisse.⁴ L'étude de Baumann et Lauterburg montre, ainsi, qu'il y a

* Isocele – collectif de recherche, Case postale 5732, CH-1211 Genève 11, Tél : +41 22 781 81 10, Fax : +41 22 781 81 11, isocel@gkb.com, delarosa.isocel@gkb.com

1 Les mesures de réadaptation comprennent: les mesures médicales; les mesures d'ordre professionnel (l'orientation professionnelle, la formation professionnelle, le reclassement, le placement, l'aide en capital et lorsque aucune activité lucrative importante n'a été exercée, la formation professionnelle initiale); les mesures de formation scolaire spéciale en faveur des mineurs impotents; les moyens auxiliaires; et enfin, l'octroi éventuel d'indemnités journalières.

2 « L'invalidité au sens de la présente loi est la diminution de la capacité de gain, présumée permanente ou de longue durée, qui résulte d'une atteinte à la santé physique ou mentale provenant d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident. » (art. 4 al.1 LAI, état janv. 1997)

3 « Les assurés âgés de 20 ans révolus qui n'exerçaient pas d'activité lucrative avant d'être atteints dans leur santé physique ou mentale et dont on ne saurait exiger qu'ils exercent une telle activité sont réputés invalides si l'atteinte à leur santé les empêche d'accomplir leurs travaux habituels. » (art. 5 al.1 LAI, état janv. 1997)

4 E. Gilliéron et C. Luscher (1989) ont montré, à partir d'un échantillon de patients présentant des troubles psychiques, que les médecins jugeaient plus souvent la situation des femmes en

un effet de sexe sur les montants des rentes, généralement inférieurs pour les femmes, et que, sur le plan des mesures relatives au domaine professionnel, les femmes sont défavorisées (Baumann et Lauterburg, 1998, 73-92).

A partir de ces constats, nous nous sommes interrogées sur les raisons de ces différences. Les pratiques d'évaluation des prestations AI peuvent-elles contribuer à expliquer de telles différences entre les sexes ? Comment cette différenciation se produit-elle ? Y aurait-il un biais de genre dans l'application des méthodes d'attribution des prestations ? Nous avons mené une enquête à l'Office AI de Genève pour mieux comprendre ce phénomène. La première partie de cet article présente la procédure d'instruction des dossiers, les notions juridiques, les hypothèses de travail, les méthodes pour l'évaluation de l'invalidité et les problèmes que posent ces méthodes d'évaluation pour les personnes « *hors parcours socioprofessionnels traditionnels* », notamment les femmes actives à temps partiel. La deuxième partie expose les résultats de l'enquête de l'Office cantonal de Genève sur le plan des types de rentes octroyées et présente les données statistiques de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales). Enfin la dernière partie aborde les mesures professionnelles de réadaptation.

1 Hypothèses et méthodes

L'objectif de l'étude menée à Genève entre 1997 et 1998 était d'abord de mesurer les écarts entre femmes et hommes en matière de réadaptation professionnelle. Nous avons analysé, toutefois, l'ensemble des prestations octroyées (rente ou réadaptation) aux adultes de plus de 20 ans, afin d'avoir un point de référence par rapport à l'ensemble des prestations. En effet, comme les vases communicants, les passages d'une prestation à l'autre sont nombreux. Pour notre propos, il était essentiel de comparer l'attribution des rentes et des mesures professionnelles selon le sexe en se basant sur le principe de subsidiarité de la rente. En effet, étant donné que l'invalidité est définie par la diminution de la capacité de gain de l'assuré, une personne atteinte dans sa santé pourra garder une capacité de gain de même valeur qu'auparavant, en changeant de secteur d'activité par exemple.

Nous avons comparé les prestations AI d'après les statistiques disponibles de l'OFAS afin d'affiner notre approche quantitative. Nous avons identifié les profils des bénéficiaires masculins et féminins de mesures professionnelles à Genève en

termes de droit à une rente ou pas, plutôt qu'en termes de possibilités de réadaptation. Au centre bâlois d'observation médicale de l'AI, G. Pfister (1989, 199) fait apparaître que les mesures professionnelles ont été exécutées et proposées moins souvent pour les femmes et que leur droit à la rente est moindre. Les hommes sont aussi selon lui généralement jugés plus malades que les femmes, sans que cela ait un impact sur la réadaptation des femmes. Il relève le paradoxe suivant : si le taux d'invalidité des femmes est jugé plus léger que celui des hommes, comment cela se fait-il qu'elles bénéficient moins souvent de mesures professionnelles ?

1996 en analysant la base de données fournie par l'Office AI de Genève. Nous avons également analysé les enquêtes économiques sur le ménage et de statut, effectuées en 1995 à Genève avec l'objectif de connaître l'issue de ces enquêtes en termes de bénéficiaires de rentes AI ou de mesures professionnelles. L'intérêt de cette démarche est de couvrir toutes les méthodes d'évaluation auxquelles sont confrontées les femmes; méthodes qui seront commentées ci-après. En effet, l'enquête économique sur le ménage s'adresse à plus de 99% des cas aux femmes. Sur le plan qualitatif, nous avons constitué un échantillon de 40 dossiers féminins⁵ et masculins présentant les mêmes caractéristiques (sur le plan de l'âge, de l'état civil et de la nationalité) afin de comparer l'argumentaire utilisé pour l'attribution des mesures professionnelles.

La distribution de rentes octroyées au niveau national selon le sexe est la suivante pour toutes les causes d'invalidité confondues (sur un total de 97'154 hommes et 68'668 femmes - année 1996) :

- Rentes entières : 76,7% pour les hommes contre 70,6% pour les femmes,
- Demi-rentes : 20,7% pour les hommes contre 24,9% pour les femmes,
- Quart de rentes : 2,6% pour les hommes contre 4,5% pour les femmes.

Pour la cause de maladie (cause la plus fréquente), les écarts entre femmes et hommes sont encore plus importants : les rentes entières s'élèvent à 76,6% pour les hommes versus 68,1% pour les femmes.

Partant du fait que les études sur la santé concluent que les risques d'incapacité grave sont grosso modo aussi étendus pour les hommes que pour les femmes, en particulier chez les moins de 60 ans (cf. section 4.1), une première évaluation de la situation sur le plan national indique que la différenciation selon le sexe porte sur les aspects suivants :

Les hommes reçoivent plus souvent des rentes entières que les femmes et sont aussi plus nombreux à recevoir des rentes, tous cantons confondus. Les femmes reçoivent beaucoup plus jeunes que les hommes des quarts ou des demi-rentes. Leur taux d'invalidité est dès lors moins élevé que celui des hommes, quel que soit l'âge. La plus grande différence en pourcentage entre hommes et femmes au niveau des demi-rentes se situe entre 30 et 39 ans – période où les femmes réduisent leurs activités pour assumer des tâches éducatives.

L'hypothèse défendue repose sur l'impact des rôles sociaux et familiaux – différents selon le sexe – sur l'évaluation de la réadaptation professionnelle des femmes et de leur taux d'invalidité. La diversité des situations professionnelles durant le cycle de vie des femmes, leur taux d'occupation et leurs obligations familiales ont une importance quand il s'agit pour le personnel de l'AI d'évaluer l'opportunité de leur attribuer des mesures professionnelles.

5 Cet échantillon était composé de l'ensemble des dossiers des femmes mariées ayant obtenu une mesure professionnelle dans l'année considérée.

En effet, d'une part, les gestionnaires, en appliquant le cadre juridique, se fondent sur une réalité sociale qui n'est généralement pas favorable aux femmes (marché du travail fortement sexué et discriminant, manque de garderies et de crèches pour les enfants, légitimité des représentations sociales concernant l'insertion professionnelle des femmes, assignation du travail domestique et de l'éducation, entre autres exemples).⁶ D'autre part, le choix de la méthode d'évaluation de l'invalidité dépend du taux d'occupation lors de l'exercice d'une activité lucrative selon les directives fédérales (cf. section 2). Toutefois, pour les personnes sans activité lucrative ou qui travaillent à temps partiel, il est possible, dans certain cas, d'appliquer la méthode générale de comparaison des revenus (utilisées pour les personnes à plein temps). Cette éventualité en faisant référence à la situation familiale de ces personnes pourrait conduire à une différenciation selon le genre.

En effet, les Offices cantonaux AI doivent examiner dans ces cas quel serait le statut de cette personne si elle était en bonne santé (cf. section 2.2). En d'autres termes, il s'agit de savoir si la personne en bonne santé exercerait une activité lucrative et à quel pourcentage ou si, au contraire, cette personne n'exercerait aucune activité lucrative pour pouvoir se concentrer uniquement sur l'accomplissement des tâches ménagères par exemple. La résolution de cette question, voulue dans le cadre légal de la loi fédérale sur l'Assurance-invalidité (LAI) détermine le choix de la méthode d'évaluation. Dans ce contexte, des discriminations indirectes⁷ pourraient-elles se produire, ne serait-ce qu'en raison du large pouvoir d'appréciation concédé par la loi dans ce domaine ?

Les procédures d'évaluation de l'invalidité et les pratiques d'attribution des prestations doivent être questionnées et revisitées à la lumière de leurs effets. De même, il y a lieu d'être attentif aux représentations sociales qui sous-tendent les différences de traitement justifiées par le cadre légal. En principe, les fondements de l'Assurance-invalidité considèrent comme équivalents les empêchements à réaliser les activités habituelles et la perte de la capacité à exercer une activité lucra-

6 Nous nous référons ici à la notion de genre afin de définir l'organisation sociale de la relation entre les sexes. Ce concept permet de sortir de leurs déterminismes biologiques les distinctions fondées sur le sexe et d'insister sur le rôle éminemment social de ces distinctions. Il consiste à montrer comment l'organisation sociale discrimine les femmes et les sous valorise et enfin, comment chacun de ses membres contribue à son tour à la reproduction des inégalités sociales ainsi justifiées (par l'organisation des distinctions préétablies et jugements de valeur). Nous renvoyons à la littérature spécialisée sur la construction de genre et sur la relation genre et marché du travail.

7 La *discrimination directe* survient quand les dispositions réglementaires font expressément des différences en fonction du sexe ou s'appuient sur un critère qui ne peut être rempli que par un des deux sexes.

La *discrimination indirecte* apparaît quand une disposition est rédigée de manière neutre du point de vue des sexes mais que, dans ses effets, elle porte un préjudice sensible à un sexe. Il ne s'agit ici pas de la comparaison entre deux individus, mais d'une comparaison entre groupes, à savoir le groupe des femmes et celui des hommes. L'effet préjudiciable d'une mesure ne peut être constaté que sur la base de cette comparaison entre groupes.

tive. Or, dans la pratique, l'équivalence de ces deux notions juridiques risque de ne pas être assurée.

2 L'évaluation du taux d'invalidité

2.1 Méthodes d'évaluation du taux d'invalidité

Pour déposer une demande AI, la personne concernée doit remplir un formulaire qui comporte les données civiles (âge, état civil, etc), les questions sur sa santé et ses médecins traitants, sur sa formation et ses activités professionnelles, son dernier employeur, son salaire, ses assurances, entre autres. Elle doit apporter toutes les pièces justificatives⁸. Cette demande pour les adultes sera confiée à un gestionnaire qui instruit le dossier sur le plan médical (questionnaire envoyé aux médecins traitants de l'assuré : rapports initial et intermédiaire), social (compte individuel de cotisations AVS (Assurance-veillesse et survivants), jugement de divorce, permis d'établissement et de séjour) et professionnel (questionnaire pour le dernier employeur - heures effectuées, salaire perçu, relevé de la prise en charge de la perte de gain par les assurances de l'employeur, ...).

Ces pièces concernent tous les assurés adultes quel que soit leur sexe et sont nécessaires à l'entrée en matière de l'assurance et à l'analyse du préjudice économique. Les pièces maîtresses pour orienter la suite de la procédure d'instruction sur une réadaptation professionnelle sont les rapports médicaux. L'analyse de toutes les pièces précitées permet de déterminer si le problème de santé est à la base de l'incapacité de gain selon l'article 4 LAI d'une part et, d'autre part, s'il existe une capacité de travail dans un autre secteur d'activité, ce qui permettrait de réaliser un certain salaire et donc de diminuer le dommage en vue d'appliquer les art. 15, 16, 17 ou 18 LAI. En effet, les gestionnaires doivent tenir compte de l'exigence d'une réadaptation, si la capacité de gain de l'assuré peut par un ensemble de mesures appropriées être, selon toute vraisemblance sauvegardée ou améliorée de manière notable. Connaître la situation médicale, les limitations fonctionnelles et la capacité de travail des assurés est donc primordial pour savoir si les gestionnaires sont sur le *terrain de la rente ou de la réadaptation*. Le statut professionnel de la personne est investigué parallèlement afin de déterminer le préjudice économique.

Deux catégories émergent parallèlement durant l'instruction : les personnes qui travaillent à temps partiel ou pas du tout et les indépendants. Pour ces catégories des procédures ad hoc sont conçues : l'enquête pour indépendant-e-s et l'enquête économique sur le ménage pour les personnes ne travaillant pas à plein temps. Si l'enquête pour indépendant s'adresse aux femmes comme aux hommes,

⁸ Cette procédure est unifiée au niveau fédéral. Nous ne décrivons ici que les principes de base, sans entrer dans le détail de l'organisation des Offices cantonaux et de la division du travail.

l'enquête économique sur le ménage s'adresse généralement aux femmes (en tout cas, tant que la répartition des tâches ménagères et éducatives reste traditionnelle), en particulier à celles qui n'auraient pas une activité professionnelle ou qui travailleraient à temps partiel.

Trois méthodes existent pour l'évaluation du taux d'invalidité

- *La méthode générale de la comparaison des revenus* s'applique pour les personnes travaillant à plein temps. Cette méthode compare le salaire que la personne gagnait avant l'invalidité avec celui qu'elle pourrait obtenir sur le marché du travail suite à son invalidité, après exécution éventuelle des mesures professionnelles. Le taux d'invalidité est le résultat de la différence entre ces deux revenus. Dans certains cas, les personnes sans activité lucrative peuvent bénéficier de ce mode d'évaluation du taux d'invalidité, lorsqu'il est établi que ces personnes auraient vraisemblablement repris une occupation à plein temps si elles étaient en bonne santé.
- *La méthode spécifique* concerne les personnes sans activité lucrative, comme les femmes au foyer. L'assurance-invalidité reconnaît l'invalidité dans le ménage avec la notion juridique d'empêchement dans les travaux habituels. Le taux d'invalidité s'obtient par l'estimation du taux d'empêchement dans les activités habituelles. Cette méthode est appliquée par le biais de l'en-

Tableau 1 : Les champs d'activités dans les enquêtes de ménage

Travaux	Pondération (%Min-%Max)	% empêchements
1 Conduite du ménage (planification, organisation, répartition du travail, contrôle)	2-5%	%
2 Alimentation (préparation, cuisson, service des repas, travaux de nettoyage de la cuisine, provisions)	10-50%	%
3 Entretien du logement (épousseter, passer l'aspirateur, entretenir les sols, nettoyer les vitres, faire les lits)	5-20%	%
4 Emplettes et courses diverses (poste, assurances, services officiels)	5-20%	%
5 Lessive, entretien des vêtements (laver, étendre, repasser, raccorder, ramasser, nettoyer les chaussures)	5-20%	%
6 Soins aux enfants ou aux autres membres de la famille	0-30%	%
7 Divers (ex. soins infirmiers, entretien des plantes et du jardin, garde des animaux domestiques, confection et transformation des vêtements ; activité d'utilité publique, formation complémentaire, création artistique)	0-50%	%
Total	100%	%
Note		
* A l'exclusion des occupations purement de loisirs.		

quête économique sur le ménage. Celle-ci est établie selon une grille d'activités (cf. modèle ci-dessous).

- *La méthode mixte* se réfère aux deux méthodes précédentes pour les personnes travaillant à temps partiel. Elle a été introduite en 1977. La part de l'activité lucrative est estimée en fonction de l'incapacité de gain et la part dans le ménage en fonction des empêchements dans le ménage.

2.2 Problèmes induits par les méthodes d'évaluation du taux d'invalidité : étude théorique

- La méthode générale de comparaison de gain est fortement dépendante des revenus de la personne et pose un inconvénient majeur pour les femmes dont les revenus sont faibles, car l'écart des salaires avant et après l'incapacité de travail est souvent insuffisant pour fonder un droit aux prestations compte tenu des possibilités de reclassement (Despland, 1993, 85-106).
- La méthode spécifique introduit, par contre, une autre base d'évaluation tenant compte de multiples facteurs (composition du ménage, commodités et caractéristiques du logement) qui influence l'évaluation.
- Dans la méthode de comparaison des revenus, la part consacrée aux activités domestiques n'est pas comptée, car les activités ménagères n'y sont pas incluses. La question de la double journée des femmes qui travaillent à plein temps n'entre donc pas en ligne de compte.
- Pour les femmes actives à temps partiel, l'évaluation repose sur un nombre d'heures limité à un maximum de 100%. La jurisprudence exige d'estimer d'abord le taux d'activité lucrative, puis d'en déduire le taux restant qui est celui dévolu aux tâches ménagères.⁹ L'invalidité des femmes d'indépendants non rémunérées pour leurs activités dans l'exploitation familiale est ainsi sous évaluée par exemple, tout comme pour les femmes avec une charge familiale lourde. Le cumul des tâches familiales et professionnelles est même parfois, de manière minoritaire selon l'OFAS, assimilé pour certains à un comportement fautif.¹⁰

9 Ainsi un 50% consacré aux tâches ménagères peut, dans la réalité, être supérieur au 50% affecté à l'exercice d'une activité lucrative.

10 C. Schuler, médecin expert du COMAI de St-Gall, l'affirme: « Souvent nous avons des problèmes difficiles à résoudre en ce qui concerne les ménagères qui exercent une activité lucrative (...). Ces problèmes sont posés par la double charge que doivent supporter ces femmes (...). Pendant des années, la famille a adopté un système économique malencontreux, nuisible pour la santé de l'épouse. A présent, celle-ci est remise par la loi de la nature, à la place qui est la sienne et qui correspond à sa constitution et à sa santé.

Il y a équivalence en droit entre les deux notions, soit entre la diminution de la capacité de gain exprimée en pourcentage et les empêchements dans le travail domestique également exprimés en pourcentage. Certaines spécificités attachées à la méthode d'évaluation de l'invalidité des personnes actives dans le ménage méritent cependant d'être soulignées. Une enquêtrice de l'OAI (Office de l'assurance-invalidité) doit évaluer le temps nécessaire pour qu'une personne active dans le ménage accomplisse les tâches répertoriées dans la grille ci-dessus suite à l'atteinte à sa santé. Ainsi, s'agissant de l'ampleur des empêchements rencontrés dans le ménage, l'enquêtrice examinera si la personne assurée doit éventuellement consacrer plus de temps que d'ordinaire à l'accomplissement de certaines activités. De même, l'investissement et l'aide du conjoint non invalide et des enfants peuvent avoir un certain impact susceptible de diminuer le pourcentage de l'empêchement rencontré dans une activité déterminée¹¹. Par conséquent, cette méthode d'évaluation soulève toute une série de difficultés d'appréciation, surtout quand la tâche peut être remplie de manière partielle. Par ailleurs, la marge d'appréciation très large dans le domaine de l'évaluation de l'invalidité pourrait, selon la personne chargée de l'examen du dossier, avoir des effets importants sur le taux d'invalidité.

Pour l'illustrer, prenons quelques exemples théoriques d'une femme, dont l'incapacité de travail est estimée à 80% par le médecin traitant.

A. Une femme de 46 ans travaille à temps complet dans une entreprise de nettoyage. Ses limitations fonctionnelles (ne peut rester longtemps debout sans vertiges, cumulés à des problèmes sévères lors de tout effort) empêchent tout reclassement dans un autre secteur d'activité. Son salaire est de 3'100 francs par mois. Après examen, aucune activité n'est adaptée à son atteinte et ne peut être exigée. L'invalidité est alors fixée à 80% ; elle ne peut réaliser que 20% de son gain.

D'où l'attribution d'une rente entière (à partir de 66,6 %).

Il est certain que lorsque ces femmes tombent malades, ce n'est pas dû à la fatalité; cela n'est pas non plus dû principalement à leur activité lucrative. (...) Si elles n'avaient pas de tâches ménagères et familiales (...), ces mêmes personnes ne deviendraient pas incapables de travailler et ne se considéreraient pas comme invalides. Lorsqu'un alcoolique se ruine la santé, lorsqu'un motocycliste subit un accident par suite d'une faute grave, on lui réduit sa rente. *Pourquoi ne le ferait-on pas aussi pour une personne qui abîme sa santé par un surmenage professionnel déraisonnable, pratiqué pendant des années ?*

(...) doit-il incomber à l'AI, lorsque les forces manquent pour exercer une double activité, de compenser les pertes financières qui sont, en fin de compte, causées uniquement par la réduction de l'activité lucrative au profit des travaux privés ? Dans ce cas, les ménagères qui n'ont jamais réalisé de gains hors de chez elles ne se sentiraient-elles pas doublement frustrées ? » (C. Schuler, 1987, 480-481, nous soulignons). Même ancien, ce jugement de valeur peut encore exister auprès de certaines personnes.

- 11 Toutefois, cette aide du conjoint et des enfants devrait dans le cadre du nouveau droit matrimonial être fortement relativisé par la jurisprudence selon Mme Breitenmoser, sous-directrice de l'OFAS. Ainsi, si le conjoint, qui en principe ne s'occupe pas du ménage, se substitue régulièrement à l'autre conjoint pour l'accomplissement de certaines tâches (par exemple la préparation régulière de tous les repas), cette circonstance tendra plutôt à augmenter l'invalidité du conjoint qui n'est plus à même d'assumer une tâche définie.

B. La même femme travaille à 50% et rencontre dans son ménage un empêchement global de l'ordre de 36% selon l'enquête économique sur le ménage (cf. grille précédente). En effet, sa famille (elle a un fils adolescent et un mari employé de bureau) l'aide à faire les travaux ménagers, fait les courses, transporte le linge à la buanderie, etc. Elle peut effectuer des repas simples, nettoyer ce qui est à sa hauteur, repasser, raccommoder, arroser les plantes et prendre la poussière et se repose souvent. Comme nous l'avons souligné, aucune activité n'est raisonnablement exigible.

Tableau 2 : La méthode mixte établit ainsi l'invalidité

	Part	Incapacité		Total
Activité lucrative :	50%	80%	=	40%
Activité ménage :	50%	36%	=	18%
Total	100%			58%

D'où l'octroi d'une demi- rente (entre 50% et 66%).

C. La même personne avec la même atteinte sans activité lucrative, dont l'empêchement dans le ménage est établi, suivant notre exemple, à 36%, aura un refus de prestation. En effet, le droit au quart de rente s'ouvre à partir de 40%.

En conclusion, la même personne avec la même atteinte aura un taux d'invalidité ouvrant le droit à une rente entière ou pas du tout selon son taux d'activité lucrative, en tenant compte bien entendu de ses possibilités de reclassement. Le taux d'invalidité des personnes au foyer ou travaillant à temps partiel risque souvent d'être inférieur à celui évalué selon la méthode de comparaison des revenus. Ce mécanisme général est valable pour tous les cantons.

Dans ce contexte, la détermination du statut professionnel des femmes non actives à plein temps¹² ainsi que les limitations imposées dans l'application de la méthode générale de la comparaison des revenus ont des conséquences importantes sur l'évaluation de leur taux d'invalidité.

En effet, l'éventualité de la reprise d'une occupation à plein temps est jugée souvent peu vraisemblable pour les femmes mariées avec des enfants à charge, selon les critères retenus par le Tribunal fédéral des assurances (TFA) et la jurisprudence.¹³ L'activité professionnelle de ces femmes est trop souvent considérée

12 A savoir les femmes sans activité professionnelle ou actives à temps partiel.

13 Exemple des critères appliqués en la cause de Mme CTS, selon l'arrêt du TFA (2 août 1999). Le TFA établit qu'il faut examiner la situation familiale et les circonstances personnelles, la situation économique de la famille et les activités professionnelles antérieures de l'assurée. Mme CTS est au bénéfice d'une rente entière, taux 70%, depuis 1987. Elle était active lors de la première évaluation. Puis, lors de la dernière révision, elle a été considérée comme ménagère,

comme un salaire d'appoint en conformité avec le rôle traditionnel de mère et d'épouse. Cette réalité défavorise les femmes avec charge de famille, créant ainsi une situation de discrimination indirecte en fonction de l'état civil¹⁴. Or, ce résultat est contraire aux principes constitutionnels de la LAI qui se définit comme une assurance sociale obligatoire pour l'ensemble de la population quel que soit son taux d'occupation professionnel avec des rentes maximales plafonnées au double de la rente minimale¹⁵. La loi fédérale sur l'Assurance-invalidité constitue le premier pilier du système de pension universel en Suisse en coordination avec la loi fédérale sur l'Assurance-vieillesse et survivants (Berra, 2000, 378-412).

Dans les chapitres suivants, nous allons approfondir l'impact de la situation familiale en partant des pratiques d'instruction des dossiers.

et ne bénéficie plus que d'une demi-rente, avec un nouveau taux estimé à 54%. L'assurée conteste ce nouveau statut. Le TFA se pose la question de savoir ce que ferait l'assurée en bonne santé :

Elle a toujours travaillé à 100% depuis la fin de son apprentissage jusqu'à son arrêt pour des raisons de santé. L'assurée est actuellement mariée avec trois enfants, dont le cadet a trois ans et des difficultés de langage. Elle dispose d'une aide-ménagère, d'une babysitter et la famille et les voisins s'occupent des enfants si nécessaire. Le mari est professeur et participe également aux tâches ménagères et d'éducation. Son salaire s'élève à 7'500 francs par mois environ. Leur loyer est de 2'700 francs par mois.

Le TFA estime que dans cette situation, on ne peut admettre sans autre que la belle-mère et les voisins soient à disposition en cas d'activité lucrative régulière. Même si tel était le cas, se poserait toujours la question de savoir si cela suffit pour permettre à l'assurée, en regard de sa constitution (ancienne anorexie, persistance de troubles de l'alimentation) d'assumer totalement le surplus de travail dans le ménage et l'éducation des enfants dû notamment à leur croissance et aux heures de logopédie. Il n'est pas crédible non plus pour le TFA que le mari réduise son temps de travail pour assumer davantage de tâches ménagères et d'éducation.

Le TFA conclut donc que l'assurée n'aurait vraisemblablement pu exercer qu'une activité à temps partiel. La situation financière du couple va également dans ce sens. Le TFA retient finalement un statut de mi-active et mi-ménagère et renvoie le dossier à l'administration pour une nouvelle évaluation de l'invalidité sur la base de la méthode mixte.

Soulignons encore l'effet du statut choisi sur le taux d'invalidité. On passe dans ce cas de la rente entière à la demi-rente.

- 14 Le Tribunal fédéral des assurances (Arrêt du TFA, du 31 janvier 1985, en la cause E.W.) précise en se prononçant sur le cas d'une femme mariée qui affirmait vouloir reprendre une activité à plein-temps, qu'une femme d'avocat n'avait certainement pas besoin d'un revenu supplémentaire. L'exemple précédent démontre qu'en la matière le raisonnement a peu changé.
- 15 Ainsi, par exemple, les fourchettes minimum et maximum étaient en 1998 pour : le quart de rente de 235 à 497 francs; la demi-rente de 497 à 995 francs et la rente entière de 995 à 1'990 francs. Ces montants sont ajustés chaque année en fonction du coût de la vie.

3 Résultats de l'enquête de l'Office cantonal de Genève sur le plan des rentes

Nous allons présenter dans ce chapitre les résultats concernant le statut d'activité et le taux d'invalidité en fonction de la méthode d'évaluation de l'invalidité. A Genève, l'analyse des conditions d'octroi des 147 enquêtes de statut¹⁶ et de ménage effectuées en 1995 montre que :

- le statut d'active à 100% est accordé en majorité aux femmes divorcées et célibataires (respectivement 50% et 15%) et à seulement 34% de femmes mariées. De plus, peu de femmes, considérées comme actives à 100%, n'avaient dans les faits aucune activité lucrative (12%); environ 79% de ces femmes travaillaient à 50% et plus;
- l'enquête économique sur le ménage s'applique pour 87% à des femmes mariées et pour 11% à des femmes divorcées, séparées ou veuves.

Nous l'avons vu, sur le plan théorique la méthode spécifique a pour conséquence de réduire le taux d'invalidité en comparaison avec la méthode générale de comparaison des revenus. Le tableau 1, ci-dessous, illustre ce fait sur un échantillon de 147 femmes n'ayant pas d'activité lucrative ou travaillant à temps partiel et qui résident à Genève. Cet échantillon compare les taux d'invalidité obtenus en fonction des trois méthodes d'évaluation : générale (comparaison des revenus), mixte (cumulant l'empêchement dans le ménage et l'activité professionnelle partielle) et spécifique (estimation des empêchements dans les travaux habituels par l'enquête économique sur le ménage). Les taux d'invalidité obtenus dans le tableau 3 à la colonne « méthode générale » concerne seulement les personnes avec une activité partielle ou sporadique qui répondent selon l'Office AI au statut d'active à plein temps. Ainsi, nous avons isolé l'effet de l'activité lucrative, même partielle, sur le taux d'invalidité pour cette population (cf. colonnes « méthode mixte » et « méthode générale »).

Les femmes n'ayant aucune activité lucrative sont désavantagées lors de l'application de la méthode spécifique, puisque les empêchements rencontrés dans le ménage ou dans les travaux habituels sont dans 20% des cas inférieurs à 40% et ne donnent pas droit à une rente. Or, ce taux tombe à 7,4% lorsqu'une activité lucrative partielle existe. A l'opposé, seules 37,9% des femmes évaluées avec cette enquête auraient droit à une rente entière si cette unique évaluation comptait, alors que 78,3% d'entre elles reçoivent une rente entière quand l'évaluation repose sur la méthode générale. L'association entre la méthode d'évaluation et l'attribution de la rente est très forte sur le plan des rentes entières, comme l'indique la valeur du V de Cramer. Ainsi, la méthode générale de la comparaison

16 Enquête préliminaire à l'enquête sur le ménage effectuée par l'Office AI pour préciser le statut socio-économique de la personne n'ayant pas une activité à plein temps.

des revenus, méthode appliquée sauf exception à tous les hommes, augmente de manière drastique les chances d'obtenir une rente entière.

Dès lors, quand le statut d'active n'est pas accordé aux femmes mariées ayant des enfants, cela se répercute sur leur taux d'invalidité, puisque les femmes concernées par les enquêtes de ménage voient leur taux d'invalidité sous-estimé.

Bien que nous n'ayons pas effectué une comparaison intercantonale, ces tendances devraient pouvoir se vérifier à une plus large échelle, compte tenu des critères retenus par la jurisprudence (notamment sur les caractéristiques liées à l'état civil et la situation familiale) et des processus d'évaluation décrits plus haut.¹⁷

Tableau 3 : Taux d'invalidité selon la méthode d'évaluation à Genève (en%)¹

	Méthode mixte	Méthode générale	Empêchement
moins de 40%	7.4*** (7)	3.8 (2)	20.0*** (19)
quart de rente 40-49%	4.2 (4)	0 (-)	11.6 (11)
demi-rente 50-66%	33.7 (32)	17.3 (9)	30.5 (29)
rente 66.7% et plus	54.7 ** (54)	78.3* (41)	37.9*** (36)
total (N)	100.0 (97)	100.0 (52)	100.0 (95)

Note

¹ La première colonne nommée « Méthode mixte » concerne l'évaluation de l'ensemble de l'invalidité en comptant l'occupation professionnelle à temps partiel, alors que la dernière colonne.

« Empêchement » mesure le taux d'empêchement uniquement dans les travaux habituels selon la grille de l'enquête économique sur le ménage (cf. plus haut). Il s'agit de deux mesures sur les mêmes personnes.

* $P < 0.01$ $V = 0.40$ (V de Cramer)

** $P < 0.2$ $V = 0.18$ (V de Cramer)

*** $P < 0.2$ $V = 0.19$ (V de Cramer)

3.1 Pratiques de l'évaluation de l'invalidité des femmes

A partir de l'analyse de quarante enquêtes de ménage, nous avons approfondi les interactions entre la situation familiale, l'activité professionnelle et la méthode d'évaluation de l'invalidité afin de comprendre comment les biais de genre apparaissent en situation d'évaluation, notamment en fonction des rôles masculins et féminins attendus.

¹⁷ L'analyse des données récentes sur l'ensemble des cantons, fournies par l'OFAS en 2001, confirme que les écarts entre hommes et femmes subsistent dans tous les cantons, autrement dit, les hommes ont plus souvent droit à des rentes entières que les femmes; à l'exception des deux Appenzell et Uri, où les écarts sont de l'ordre de 1 à 2 points en faveur des femmes (cantons qui ont un volume de cas très faible). Il est dommage que les données sur l'état civil et sur les modes d'évaluation du taux d'invalidité ne soient pas disponibles à cette échelle.

L'exemple ci-dessous illustre les méprises qui peuvent surgir à l'égard de la situation professionnelle d'une assurée et ses conséquences sur l'application des méthodes d'évaluation du taux d'invalidité, confusions qui seraient inimaginables pour un homme. En outre, les effets de ces deux méthodes d'évaluation sur le taux d'invalidité est à nouveau mis en évidence.

Une femme mariée – âgée de moins de 60 ans lors de la première demande – sans profession s'occupe à plein-temps de l'entretien d'une imposante propriété privée avec son conjoint. Le couple gagne environ 36'000 francs net par année depuis plusieurs années, sans compter l'appartement de fonction. Cette femme a été considérée par l'OAI comme une « collaboratrice de son conjoint ». Son invalidité a été évaluée selon la méthode mixte : $\frac{1}{4}$ d'activité lucrative et $\frac{3}{4}$ de travaux ménagers (travaux habituels). Le taux d'empêchement dans les travaux habituels est de 46% et, en comptant l'activité lucrative, le taux d'invalidité s'élève à 60%. L'assurée a donné son accord pour la décision d'une demi-rente.

Or, une lecture plus attentive de l'enquête de l'employeur, jointe au dossier, indique le nombre d'heures effectuées par le couple, soit 4'680 heures par an. En 52 semaines, cela fait 45 heures par semaine pour chacun, sans les vacances, ni jours fériés. Donc deux plein-temps. Or, l'activité de l'assurée a été estimée à 25% (env. 11h./sem.) par l'Office AI, en s'appuyant sur la nouvelle répartition du travail du couple depuis l'atteinte à la santé de l'épouse.

Pour remédier à l'invalidité de l'épouse, le couple paie quelqu'un pour la remplacer; environ 1'000 francs par mois.¹⁸ Sa fille l'aide pour son propre ménage, le mari a augmenté son temps de travail et les samedis un ami vient donner un coup de main. Le médecin évalue l'incapacité de travail à 100% depuis 4 ans. L'assurée subit une hospitalisation et un mois après, le couple est licencié. L'assurée demande une réévaluation trois mois après son hospitalisation. La rente entière d'invalidité lui est finalement accordée, sur la base de son réel statut d'active.

On le voit, le temps de travail investi par l'assurée au service de cette propriété a été sous évalué dans l'appréciation d'une part, et d'autre part une évaluation de la perte de gain aurait mieux reflété la situation de l'assurée. Le gestionnaire a considéré la part du travail de l'assurée comme accessoire, plutôt que d'examiner attentivement leur contrat de travail commun. Cette répartition des rôles économiques ne se serait, bien entendu, pas produite avec un assuré, c'est-à-dire dans la situation inverse, où le mari serait tombé malade. Cette femme aurait déjà pu toucher une rente entière au lieu d'une demi-rente avant leur licenciement¹⁹.

18 Cette somme a servi d'indicateur pour évaluer l'investissement professionnel de l'assurée plutôt que leur contrat de travail. La part du travail de l'assurée a été estimée à partir de la somme versée par le couple pour « remplacer » l'assurée. Ce principe gouverne les enquêtes de ménage et permet aux gestionnaires de distinguer l'utile et l'indispensable du superflu. Dans l'exemple cité, la fille, le conjoint et un ami de l'assurée sont mis à contribution. En l'occurrence, ceci ne peut être exigé dans le cadre d'une activité professionnelle.

19 Si elle avait été considérée active à 50% son invalidité aurait été de 73%.

Les représentations sociales induisent ici une lecture biaisée de la documentation remise, ainsi qu'une application incorrecte des méthodes d'évaluation, impliquant des inégalités de traitement selon le sexe. L'exemple suivant met en exergue des logiques différentes entre femmes et hommes, notamment autour de la centralité du travail pour les hommes et les besoins de réadaptation.

Dans le dossier d'une assurée âgée de moins de 40 ans lors de sa demande, on peut lire que l'horaire de travail imposé par l'entreprise pour un plein-temps est passé de 8h. 30 par jour à 7h. 25 sans diminution de salaire, car l'assurée travaille sur écran. L'assurée, titulaire d'un titre d'aide comptable et de mécanographie, gagne environ 3'500 francs par mois comme téléphoniste/opératrice de saisie. Cette assurée a répondu à une enquête de ménage, car l'OAI voulait vérifier si les 7h. 25 effectuées quotidiennement correspondaient bien à l'horaire habituel de l'entreprise. Les questions concernant l'importance de l'activité lucrative et les motifs de cette activité ont aussi été posées. On peut lire, par exemple, que son travail lui plaisait beaucoup et qu'elle pouvait contribuer aux frais importants de la famille. Elle a donc été considérée comme active à 100% et l'OAI lui a accordé une rente à 50%. Les mesures professionnelles n'ont pas été envisagées, alors qu'elles ont été demandées.

L'OAI aurait-il demandé une enquête économique sur le ménage pour un homme travaillant 7h25 par jour ?²⁰ Aurait-il omis, de plus, d'examiner l'opportunité de mesures professionnelles à un homme de moins de 40 ans souffrant de lombalgies et, qui plus est, demande une mesure de réadaptation ?²¹

Sans trop anticiper sur les chapitres suivants, force est de constater que le risque d'une lecture biaisée de la situation des assurés est grand, notamment lorsqu'il y a un choix sur les méthodes d'évaluation. De plus, ce choix n'est pas anodin puisqu'il conduit très fréquemment à réduire le taux d'invalidité lors des évaluations par l'enquête économique sur le ménage.²²

Les méthodes spécifiques et mixtes se justifient – l'alternative de l'enquête de ménage étant l'évaluation médico-théorique. La discussion essentielle porte sur l'application de ces méthodes d'évaluation sur le terrain et l'utilisation de l'enquête de ménage pour les femmes mariées ayant une activité professionnelle. Par

20 Plusieurs assurés masculins travaillent à l'heure avec des contrats ponctuels, sans que cela ne leur pose un problème de statut.

21 Cette question sera traitée au chapitre 5 et en particulier aux sections 5.2 et 5.3 pour une analyse comparative d'un échantillon de dossiers de réadaptation et des facteurs de différenciation entre femmes et hommes.

22 Le Tribunal fédéral des assurances a été appelé à plusieurs reprises à statuer sur la conformité de la méthode mixte avec la Loi fédérale sur l'Assurance-invalidité (Byrne-Sutton, 2000). Il a admis les effets défavorables de cette méthode sur les femmes travaillant à temps partiel « surtout lorsque le degré d'invalidité concernant les tâches domestiques est inférieur au degré d'invalidité dans le domaine professionnel. Cela arrive très fréquemment alors que les travaux ménagers sont souvent moins monotones (et donc moins pénibles) que l'activité professionnelle » (RCC, 1992, 134-139).

ailleurs, un filet de sécurité reposerait sur le droit de recours. Toutefois, les femmes utilisent peu souvent ce droit. Sur 142 enquêtes, 10 recours ont été interjetés, soit 7%.

4 Les mesures professionnelles

L'octroi des mesures professionnelles dépend des possibilités de gains dans la sphère professionnelle. La réadaptation professionnelle pose un problème général : elle ne doit en aucun cas pallier un manque de formation initiale, formation que les assurés auraient pu entreprendre lorsqu'ils étaient valides. Les mesures de réadaptation se limitent, par l'application du principe de *l'équivalence entre l'ancienne activité et les nouvelles possibilités offertes par un reclassement*, au même niveau de formation selon la pratique actuelle des Offices AI. Or, les femmes occupent des positions souvent subalternes sur le marché du travail et elles ne peuvent donc bénéficier de mesures professionnelles qui auraient pour conséquence une augmentation de leur possibilité de gain. Les possibilités de perfectionnement, même en emploi, sont également réduites. Autrement dit, les limitations légales de l'Assurance-invalidité renforcent les processus de disparités inhérents au marché du travail.

4.1 Résultats à l'Office AI de Genève sur le plan des mesures professionnelles

L'accès des femmes aux mesures professionnelles est très limité à Genève. Leur nombre est de 53, en comptant les mineurs, sur 271 hommes en 1996, soit 16,4% de femmes. Sans les mineurs, cette part s'élève à 14%. En considérant qu'un quart de femmes n'ont pas d'activité lucrative et que 42% font une demande AI, nous nous attendions à trouver environ 90 femmes.²³

Nous avons examiné trois hypothèses qui auraient pu expliquer le faible accès des femmes aux mesures professionnelles : l'état de santé, les secteurs d'activité et la cause de l'atteinte. La première concerne l'état de santé. Les enquêtes nationales sur la santé en Suisse montrent que les risques d'incapacité grave sont grosso modo aussi étendus pour les hommes que pour les femmes, en particulier chez les moins de 60 ans. Les différences statistiques ne peuvent donc être expliquées par des différences majeures de santé.

En ce qui concerne l'hypothèse d'un risque moins élevé chez les femmes au niveau des secteurs d'activité, nous observons qu'à l'exception du bâtiment, tous

23 Les demandes AI de femmes constituent environ 42% du total au niveau national. Toutefois, la part des demandes qui émane des femmes suisses est plus élevée. Elle se chiffre par exemple, à 47,6% à Genève. Les femmes sont dès lors un peu moins nombreuses que les hommes à faire une demande AI, alors que leur besoin d'aide exprimé est tout aussi important sinon plus que les hommes (Zemp, 1996) et, en outre, les femmes cumulent d'autres désavantages sociaux comparés aux hommes en termes de revenus et de situation d'isolement, facteur dont il faut tenir compte lors de l'évaluation du handicap (Gognalons-Nicolet et al., 1997).

les secteurs dits à risques sont fortement féminisés.²⁴ Notre étude nous a permis d'identifier, en outre, un secteur fortement à risque pour les femmes : les soins hospitaliers, les soins dans les foyers de handicapés ou des personnes âgées très dépendantes, composé de 67% de femmes. Dans les EMS le personnel féminin s'élève à 81% dans le canton de Genève, par exemple. Sur le plan ergonomique, les études actuelles démontrent que les emplois féminins sont aussi pénibles que ceux masculins, si on tient compte de leurs exigences et contraintes sans surestimer les efforts liés aux activités masculines, notamment, la force physique.

En ce qui concerne les accidents, ils forment une plus grande part dans l'ensemble des demandes AI pour les hommes que pour les femmes : 13% contre 7%. Cette part ne suffirait pas à expliquer les différences entre femmes et hommes, car l'Office AI est tenu d'examiner les possibilités de réadaptation indépendamment de la cause de l'invalidité.

Les trois facteurs précités ne peuvent expliquer le faible accès des femmes aux mesures professionnelles. La demande des assurés n'entre également pas en ligne de compte. Comme pour les causes d'invalidité, l'Office AI est tenu d'examiner les possibilités de réadaptation indépendamment de la demande des assurés.

Au niveau national, la part des femmes bénéficiaires de mesures professionnelles s'élève à 28% contre 72% d'hommes selon les statistiques de l'OFAS en 1996 (cf. Tableau 4). Ces pourcentages de bénéficiaires de mesures professionnelles représentent une moyenne nationale. Sans doute, plusieurs cantons se trouvent sous cette moyenne. La différence intercantonale n'a pas fait partie de nos objectifs d'étude, toutefois, il serait utile de l'approfondir.

Selon les données ci-dessous, plus les personnes sont âgées et moins elles obtiennent de mesures professionnelles. Seules 14,6% de ces mesures touchent les personnes ayant plus de 45 ans, alors que les plus de 45 ans représentent 64% des demandes des adultes. En ce qui concerne les distributions selon le sexe, nous constatons que le « poids » de l'âge est plus important pour les femmes que les hommes. En effet, pour les femmes, 56% des mesures professionnelles sont octroyées avant 30 ans, contre 44% pour les hommes.

Nous voyons également que la proportion des femmes par rapport aux hommes est la plus faible entre 35 et 39 ans, période où les femmes s'occupent généralement de leurs enfants et réduisent leur activité professionnelle. Pour les mesures médicales et les moyens auxiliaires, la proportion des femmes est plus élevée autour de 40%, plus proche de leur effectif.

24 Une étude de l'Office cantonal d'inspection des relations au travail (OCIRT) basée sur une cohorte d'env. 5'000 hommes à Genève, montre que les secteurs les plus à risque sont: le bâtiment (94% d'hommes); le nettoyage, composé de 53% de femmes et 78% de femmes pour les services domestiques; l'hôtellerie, composé de 42% de femmes et, enfin, les industries, notamment pour la main-d'oeuvre non qualifiée (Gubéran et Usel, 1998).

Tableau 4 : Mesures professionnelles octroyées selon le sexe et les classes d'âge en Suisse

Classes d'âge	Hommes		Femmes		Proportion Femmes
	Chiff. absolus	%	Chiff. absolus	%	
20-24	1518	22.8	859	34.0	36.1
25-29	1431	21.5	557	22.0	28.0
30-34	1272	19.1	379	15.0	23.0
35-39	971	14.6	251	9.9	20.5
40-44	631	9.5	205	8.1	24.5
45-49	459	6.9	151	6.0	24.8
50-54	270	4.1	96	3.8	26.2
55-59	98	1.5	30	1.2	23.4
60-64	10	0.2	0	0.0	0.0
Total	6660	100.0	2528	100.0	27.5

Sources: OFAS, statistique de l'invalidité, 1996.

4.2 Conditions d'octroi des mesures professionnelles

Nous avons comparé l'état civil ainsi que d'autres facteurs sociodémographiques des bénéficiaires de mesures professionnelles à l'Office AI de Genève pour l'année 1996. En ce qui concerne l'état civil, nous observons qu'il est très différent selon le sexe (cf. Tableau 5). Les hommes adultes - qui obtiennent des mesures professionnelles - sont pour la plupart mariés, contrairement aux bénéficiaires féminins.

Tableau 5 : Mesures professionnelles selon l'état civil à Genève

% en colonne	Hommes (N = 236) 100%	Femmes (N = 71) 100%
Marié-e	65.7 *	31.0 *
Divorcé-e & veuf-ve	8.1	31.0
Célibataire	26.3	38.0
} 34.3		} 69.0

* $P < 0.01$ $V = 0.30$ (V de Cramer)

Quelles que soient les classes d'âge, les femmes en réadaptation sont plus souvent séparées, divorcées ou célibataires que les hommes. Il n'y a pas de différence majeure entre l'état civil des hommes et la population générale, alors que pour les femmes les différences sont très fortes pour les catégories séparées-divorcées. En

effet, la part des femmes de cette catégorie s'élève à 44,4%, contre 9,1% dans la population genevoise entre 30 et 39 ans. Entre 40 et 49 ans, cette part est de 41,7%, versus 17,2% dans la population générale.

Nous avons également établi le profil des bénéficiaires selon l'âge et la nationalité. Les différences selon le sexe sont plus marquées pour la population étrangère quelle que soit la classe d'âge considérée. L'accès des femmes étrangères quel que soit leur état civil aux mesures professionnelles est très faible (8%). Fait marquant : les effets d'âge sont minimes pour les hommes suisses, sauf pour les plus âgés. En revanche, il apparaît que les femmes suisses bénéficient plus souvent de mesures professionnelles entre 40 et 49 ans qu'entre 20 et 29 ans, ce qui est en opposition avec le constat précédent qui montre une diminution des bénéficiaires de mesures professionnelles avec l'âge des assuré-es. Les facteurs de maladies psychiques (qui conduisent peu souvent à un reclassement) ne sont pas responsables de ces effets d'âge féminins.

Autre constat : les femmes mariées au bénéfice de mesures professionnelles souffrent davantage de troubles exclusivement physiques que les femmes avec une autre situation sur le plan de l'état civil (80% vs 54%). Pour les hommes, les différences sont moins nettes. Ainsi, il est moins probable qu'une femme mariée avec des difficultés psychiques soit au bénéfice d'une mesure professionnelle.

En conclusion, ces résultats sont tout à fait concordants avec nos hypothèses et confirment la présence de facteurs socioculturels. L'état civil est une variable très saillante pour la population féminine. Nous devons nous interroger sur la signification de ces différences, sur leur origine et sur leur légitimité. Il faut également déterminer si à cette sous représentation des femmes mariées au bénéfice de mesures professionnelles se greffent d'autres différences.

5 Analyse comparative des mesures professionnelles sur la base d'un échantillon genevois de dossiers

5.1 Méthodologie

Les prestations de réadaptation professionnelle ont été examinées sur un plan qualitatif, à partir des dossiers. Cette analyse riche d'informations nous a également permis de rendre compte dans la section 5.3 des facteurs socioculturels qui sous-tendent l'attribution des reclassements. L'objectif de ce chapitre est de comparer les mesures professionnelles attribuées selon le sexe. Notre analyse repose sur les reclassements des personnes ayant déposé une demande AI après leur majorité.²⁵ De plus, notre choix s'est porté sur les personnes mariées (sous représentées

²⁵ Les formations professionnelles initiales sont réservées aux mineurs ou aux personnes n'ayant pas exercé d'activité professionnelle lucrative de longue durée avant leur invalidité et à qui « sa formation initiale occasionne du fait de son invalidité, des frais beaucoup plus élevés qu'à un non-

au féminin) afin de mieux mesurer l'impact de la situation familiale. Notre échantillon se compose de toutes les femmes mariées ayant obtenu une mesure professionnelle dès juillet 1995 jusqu'à décembre 1996. Le nombre de femmes est relativement restreint : 22 femmes mariées ont été convoquées à la division de la réadaptation, dont 13 Suissesses et 9 femmes étrangères durant cette période. Le même nombre de dossiers a été choisi pour les hommes, en contrôlant deux variables : l'âge et la nationalité.²⁶

Les éléments sur lesquels nous avons comparé les dossiers des bénéficiaires de mesures professionnelles sont les suivants : la formation proprement dite (type, qualification, durée de la mesure, ...), les critères spécifiques d'octroi (qualifications antérieures, expérience, test, ...) et le contenu de la rubrique « situation sociale ».

Sur le plan des professions exercées au moment de l'atteinte, les femmes de cet échantillon sont employées dans le secteur hospitalier pour sept d'entre elles (aide-hospitalières, infirmières, ambulancière, laborantine); les autres exercent comme éducatrices, ouvrières d'atelier, serveuses, blanchisseuses/nettoyeuses, dont une indépendante, femme de ménage, vendeuse et secrétaire. Deux personnes inactives ont été considérées comme actives par l'OAI. Ces deux personnes sont en instance de divorce.

Pour les hommes, il y a huit travailleurs dans le bâtiment (maçons, poseur de plafond ou de sol, installateur sanitaire, vitrier/storiste, couvreur); les autres sont magasiniers, installateur en appareil électroménager, soudeur/machiniste, concierge intendant, programmeur informatique, représentant, tapissier décorateur, ouvrier d'atelier, transitaire, employé dans l'hôtellerie. Dans ce groupe, deux personnes sont sans emploi.

Sur le plan de l'atteinte à la santé, nous avons vérifié l'homogénéité des dossiers et constaté qu'ils sont comparables selon le sexe. Il s'agit, en effet, de personnes dont la capacité résiduelle de travail a été jugée suffisante pour tenter un reclassement.

Sur le plan de la perte de gain potentielle, l'échantillon ne présente pas d'écarts majeurs. En fait, le salaire moyen des femmes suisses est légèrement plus élevé que celui des hommes suisses. Il se situe à 4'841 francs par mois, alors que cinq d'entre elles travaillent à temps partiel (entre 45% et 80%). La moyenne s'élèverait à 5'207 francs par mois (de 4'100 francs à 6'734 francs/ mois) avec des salaires à plein-temps. Le salaire moyen des hommes suisses est de 4'703 francs par mois. La fourchette des salaires est de 3'000 francs à 7'500 francs par mois.

invalide. » (Circulaire concernant les mesures de réadaptation d'ordre professionnel, 1er janvier 1983, p. 3.) Cette mesure fait suite à la formation scolaire et au choix professionnel en vue d'exercer une activité suffisamment rémunérée.

26 La catégorie sociale n'a pu être utilisée, car les données disponibles étaient malheureusement trop lacunaires.

Pour les femmes étrangères, le salaire moyen s'élève à 3'608 francs par mois, soit légèrement moins que pour les hommes étrangers qui est de 3'831 francs par mois. Une seule personne est à 50% pour des raisons de santé.

Le niveau de formation de ces personnes est également comparable selon le sexe (cf. Tableau 6). Les femmes mariées au bénéfice d'une mesure professionnelle sont légèrement mieux formées que leurs homologues masculins en considérant le nombre de personnes sans formation.

Tableau 6 : Niveau de formation

Femmes suisses	Hommes suisses	Femmes étrangères	Hommes étrangers
0 universitaire	0 universitaire	1 universitaire	0 universitaire
2 diplômées d'une école professionnelle supérieure (telles que infirmière, éducatrice,...)	1 diplômé d'une école professionnelle supérieure	1 diplômée d'une école professionnelle supérieure	2 diplômés d'une école professionnelle supérieure (hôtellerie)
2 diplômées maturité	0 maturité	1 CFC	
3 CFC achevés	5 CFC, CAP ou BEPC	1 diplômée d'une école de secrétariat (12 mois)	
4 scolarité obligatoire (1CFC, 1bac) ²	5 scolarité obligatoire (2CFC)	5 scolarité obligatoire (1CFC)	7 scolarité obligatoire (2CFC)

Note

1 CFC = certificat fédéral de capacité, CAP = certificat d'aptitude professionnelle, BEPC = brevet d'études professionnelles.

2 Les apprentissages non achevés figurent entre parenthèse sous la rubrique scolarité obligatoire.

5.2 Analyse qualitative des formations octroyées selon le sexe

Les mesures professionnelles ne sont pas attribuées d'emblée aux femmes mariées. Seulement 12 femmes sur 20 ont obtenu des mesures professionnelles lors de la première demande, dont la moitié sont dans une situation financière difficile (conjoint au chômage) ou en instance de séparation. Quelques femmes ont dû insister pour obtenir un reclassement, notamment suite à l'octroi d'une rente. Un seul homme est dans une situation de deuxième demande dans notre échantillon et aucun homme n'était au bénéfice d'une rente avant l'octroi des mesures professionnelles, comme cela est apparu chez 8 femmes. Une seule femme suisse mariée de 51 ans a pu commencer une formation d'une durée de deux ans. Toutes les autres femmes mariées sont âgées de moins de 42 ans.

Les reclassements effectués pour les femmes mariées sont les suivants : stage dans une crèche suivi d'une formation de psychologue, secrétaire médicale, stage d'esthéticienne, secrétaire commerciale, analyse financière et gestion de fortune, formation commerciale d'agent de voyage, coiffeuse, infirmière en santé publique, employée de commerce, assistante médicale, assistante sociale, décoratrice d'intérieure, ouvrière de fabrique non spécialisée.

Les reclassements octroyés aux hommes mariés de notre échantillon sont les suivants : CFC d'horloger-praticien, assistant de gestion, CFC de monteur-électronicien, agent de maintenance en bureautique, éducateur spécialisé, brevet fédéral télématicien-électronicien, stage en informatique, peintre en bâtiment, CFC de gestionnaire de vente, CFC d'employé de commerce, cordonnier, monteur d'appareils de mesure et réparateur de petits appareils électriques. Sauf exception, ces formations durent 2 à 3 ans, voire 3 ou 4 lorsqu'il s'agit d'un CFC.

Pour les femmes mariées suisses, aucune formation n'a été proposée jusqu'au CFC et une seule formation est d'un niveau secondaire supérieur. Or, cinq femmes sont qualifiées, dont trois en possession d'un CFC et deux femmes sont diplômées d'une école professionnelle supérieure. La durée de formation est, dans 6 cas sur 11 pour les femmes suisses, de deux ans. Elle est suivie parfois d'un stage de 6 mois en emploi. La seule formation d'employée de commerce poussée jusqu'au CFC a été décernée à une jeune Française qualifiée.

Pour les hommes suisses, deux CFC ont été attribués : horloger-praticien et monteur-électronicien. Ces formations se sont déroulées au CIP (Centre d'intégration professionnelle) et ont duré 5 ans pour une personne qualifiée et 4 ans pour une personne sans formation. Cinq CFC ont été poursuivis pour le groupe d'hommes étrangers.

On ne peut que constater que les formations offertes aux femmes mariées sont moins qualifiantes, moins coûteuses²⁷ et moins longues comparées à celles des hommes mariés dans une situation semblable. La durée des formations accordées²⁸ par l'Office AI est synthétisée dans le Tableau 5 selon le sexe et la nationalité.

Nous avons aussi observé que l'OAI offre moins souvent des stages d'observation OSER (Atelier d'observation, stratégies, évaluation, réinsertion) au CIP aux femmes qu'aux hommes (1 pour 3 pour les Suisses et 2 contre 5 pour la population étrangère, soit 3 contre 8). Ces stages comportent de nombreux tests et permettent de mieux saisir les lacunes des assuré-e-s et d'ajuster si nécessaire une remise à niveau ou une préformation. Les risques d'échec sont ainsi minimisés.

Toutes les formations accordées aux femmes sont issues en majeure partie du secteur social ou paramédical et correspondent à ce que K. Ley appelle « weibliches Arbeitsvermögen ». Celles-ci ne sont que le prolongement des stéréotypes des

27 Par exemple, le coût de l'écolage du secrétariat médical ne dépasse pas les 11'000.- pour deux ans, y compris les frais de matériel. Il se situe à environ 26'000.- pour l'écolage d'employé de commerce durant 2 ans. Les apprentissages effectués au CIP sont entre trois et sept fois plus chers. Le coût d'écolage pour un CFC de monteur-électronicien au CIP, avec un stage de préformation de 9 mois, se monte à env. 168'000.-.

28 Nous avons répertorié dans le Tableau 5 la durée de formation obtenue telle qu'elle aurait dû se produire dans les conditions de réussite, sans la durée de préformation, ni les prolongations obtenues après coup. Nous n'avons également pas tenu compte des formations qui ont été interrompues suite à une aggravation de la santé, sauf dans un cas (il s'agit d'un stage d'observation CIP/OSER qui n'a pu aboutir à une mesure professionnelle en raison d'une capacité de travail résiduelle trop faible).

Tableau 7 : Durée des formations octroyées selon le sexe et la nationalité

Femmes suisses	Hommes suisses	Femmes étrangères	Hommes étrangers
1 reclassement universitaire 4 ans ¹	4 formations de 3 ans, dont 2 type CFC	4 formations de 3 ans, dont 1 CFC	4 formations de 3 ans, dont 4 CFC
2 formations de 3 ans, dont 0 CFC	4 formations de 2 ans, dont un cours intensif d'allemand et 1 brevet fédéral	1 formation de 2 ans	3 formations de 2 ans
6 formations de 2 ans	3 stages de 3 à 6 mois ²	3 stages de 3 à 6 mois	1 formation de 18 mois, dont 1 CFC
1 formation de 12 mois (1 participation frais transport)		1 stage d'observation CIP/OSER (interrompu suite à l'état de santé)	1 formation d'une année

Note

1 Il s'agit d'une personne dont l'atteinte est d'ordre psychique.

2 dont 2 pers. avec des atteintes d'ordre psychique.

rôles traditionnels de la femme axés sur les compétences et les tâches qu'elles effectuent dans la sphère familiale. Les métiers où s'exercent les qualités « féminines », souvent non reconnues à leur juste valeur, demandent généralement des ressources psychosociales importantes, de la disponibilité pour s'adapter aux personnes, le sens de l'écoute, de l'empathie et de l'auto responsabilité (Ley, 1982). De nouvelles grilles d'analyse conçues pour une évaluation non discriminante des postes de travail entre femmes et hommes s'efforcent d'intégrer les compétences psychosociales dans ces évaluations. Ces nouvelles évaluations, neutres du point de vue du sexe, auraient un impact considérable sur la valorisation des métiers « féminins » si elles étaient appliquées sur le marché du travail.

Notre intérêt s'est également porté sur le temps qui s'écoule entre la demande AI et la notification de la première mesure. Bien que cette durée englobe une multitude d'interactions, y compris la collaboration avec les instituts de formation ou les employeurs, ces interactions sont en principe identiques selon le sexe. Les délais moyens entre la demande et la première décision sont les suivants dans l'ordre décroissant : *18,0 mois* pour les femmes étrangères, *15,1 mois* pour les femmes suisses, *14,2 mois* pour les hommes étrangers et *13,6 mois* pour les hommes suisses.²⁹

Force est de constater que les hommes suisses sont en tête du peloton et les femmes étrangères à la fin. Les écarts types de la population suisse sont bien regroupés autour de la moyenne. La médiane³⁰ (les 10 premiers cas résolus) des

29 Les stages d'observation OSER ne peuvent pas être considérés comme un facteur augmentant le délai d'attente, puisque nous les avons répertoriés comme la première mesure professionnelle notifiée. Les expertises médicales ne peuvent pas non plus être évoquées pour expliquer des différences de délai, puisque, par exemple, dans le groupe d'hommes étrangers, nous trouvons trois expertises médicales, contre une seule dans le groupe des femmes étrangères.

30 Indicateur qui divise l'échantillon en deux parts égales et permet de situer la première moitié et la seconde.

hommes se situe à 11 mois et celle des femmes à 15 mois. Sept hommes suisses sur onze reçoivent leurs décisions dans les 11 mois et sept femmes suisses sur onze dans les 13 mois.

5.3 Processus d'octroi de mesures professionnelles

A partir de la comparaison des dossiers des femmes et des hommes mariés de notre échantillon, nous allons illustrer comment les facteurs socioculturels sont impliqués dans les processus d'attribution.³¹ L'analyse qualitative de l'argumentaire accompagnant l'octroi des mesures professionnelles débouche sur l'identification d'une polarisation des rôles attribués aux hommes et aux femmes dans le domaine professionnel : le rôle de soutien économique principal de la famille pour les hommes et le rôle d'activité secondaire, voire accessoire ou corollaire d'une source d'épanouissement, pour les femmes mariées.

Les responsabilités familiales semblent cautionner une formation complète qualifiée pour les assurés masculins. Les arguments concernant les responsabilités familiales ne sont jamais apparus pour les femmes mariées. Or, plusieurs jeunes assurés ont bénéficié de la représentation sociale du *père de famille ayant des responsabilités*, responsabilités qui nécessitent d'être mobile et qualifié sur le marché du travail, de maintenir son ancien statut professionnel dans un autre domaine, entre autres. Il est également apparu que les risques d'échecs par rapport à un reclassement sont pris durant plusieurs années sans que l'on puisse trouver des exemples similaires pour les femmes mariées de notre échantillon ayant des gains, des formations et des problèmes de santé comparables (cf. section 5.1).

Les responsabilités familiales ou le mariage ont un effet inverse pour les femmes. Une assurée âgée de 40 ans a été placée en situation de dépendance financière, alors qu'avant son incapacité, elle travaillait à plein temps (avant de réduire son activité à 80% en raison de sa mauvaise santé) et gagnait environ 5'000 francs à plein temps. L'assurée avait émis des doutes quant au choix de son reclassement et ses possibilités de gain futur, mais l'OAI les a écartés en évaluant la capacité financière de son conjoint.

La maternité est un frein à la réadaptation professionnelle. Nous avons constaté que les femmes doivent choisir entre formation, profession et maternité. De plus, le flou existe en la matière, puisque l'assurance maternité n'est pas obligatoire en Suisse. Lorsque les mesures de réadaptation de l'AI sont interrompues pour cause de grossesse et d'accouchement, il n'existe aucun droit à une indemnité journalière. La règle veut que le versement de l'indemnité journalière AI soit maintenu durant trois semaines, tout particulièrement lorsque la grossesse survient alors que des mesures de réadaptation sont en voie d'exécution. Les

31 Les cas ont été décrits de manière exhaustive dans notre travail de diplôme intitulé : *Les discriminations en matière de réadaptation professionnelle des femmes dans le cadre de l'Assurance-invalidité*, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, 1998.

indemnités journalières peuvent être octroyées, sur demande de l'intéressée, un certain temps après l'accouchement. Ainsi, de façon générale, le droit au travail et à la formation durant la période de grossesse n'est pas assuré.

L'absence d'assurance maternité est une grave lacune qui étend ses effets sur le droit aux prestations AI. Son absence au niveau national est révélatrice également des attentes sociales concernant les travailleuses enceintes. Un cas d'une assurée victime d'un accident avant sa grossesse nous est apparu très révélateur. Le médecin expert ne s'est jamais prononcé sur son incapacité de travail dans son activité lucrative, mais a plutôt émis un jugement de valeur, en décrivant que cette personne pouvait s'occuper à l'avenir de son enfant. Bien que la maternité est un épisode limité dans le temps, ses effets, notamment sur le statut professionnel, se déploient à long terme.

Ainsi, les responsabilités familiales ont un double effet : elles cantonnent les épouses dans leur rôle traditionnel et elles valorisent l'activité professionnelle des conjoints. Toutefois, toutes les jeunes femmes qui font une demande AI ne sont pas réfractaires à un reclassement. Ce double standard a des conséquences sur les processus de décision d'attribution.

Nous pouvons faire l'hypothèse que la pression sur les coûts des prestations octroyées sera plus forte pour les femmes, dont il est moins légitime qu'elles se maintiennent sur le marché du travail. Les tentatives de placement sur le marché du travail, sans formation, seraient alors privilégiées pour les femmes, surtout dans les emplois d'aide de bureau ou d'aide de laboratoire. Nous avons constaté effectivement que certaines formations décernées en entreprise sont insuffisantes pour combler la perte de gain. C'est moins souvent le cas pour les hommes, pour qui le maintien du statut antérieur est un objectif poursuivi par l'OAI. Rappelons encore que les formations octroyées aux hommes visent une réinsertion de l'assuré sur le marché de l'emploi dès le premier examen.

6 Discussion

La question de la différenciation de genre dans le domaine des prestations d'invalidité a fait l'objet d'études internationales. Hermans (1988) a analysé aux Pays-Bas les prestations sociales du point de vue de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et a montré que les femmes mariées ont moins de chance d'obtenir des *prestations d'invalidité* que les hommes mariés. Ces différences de traitement qui s'intensifient selon l'âge des assurés ne sont pas seulement le fruit de l'application de critères juridiques (qualifications peu élevées des femmes et emploi généralement à temps partiel ayant des conséquences sur leurs prestations), mais résultent aussi, selon l'auteur, de la marge de manœuvre des responsables de l'attribution des prestations. Ces derniers portent généralement une moins grande consi-

dération aux conséquences de l'invalidité chez les femmes mariées. Une pression sociale différentielle concernant la légitimité des octrois des prestations d'invalidité selon les contextes culturels limiterait les prestations offertes aux femmes. Les travaux comparatifs de Stace vont dans le même sens (Stace, 1987, 333-350).

De même, une étude française souligne à propos des aides en espèces accordées pour l'invalidité que les hommes bénéficieraient plus souvent d'aides financières (comme les pensions d'invalidité) que les femmes quelles que soient les classes d'âge considérées, et les adultes plus que les personnes à la retraite (Charraud et Choquet, 1984). Les prestations financières auraient dès lors pour fonction de compenser l'absence de ressources de ceux qui ne peuvent plus travailler. Les femmes entreraient moins souvent que les hommes dans cette « catégorie » et percevraient en conséquence d'autres formes d'aide.

Ces constats s'expliquent en partie par les fondements historiques et socio-politiques de la création des assurances sociales en Europe, qui se sont développées avec l'émergence de l'industrialisation, parallèlement aux luttes d'amélioration des conditions de travail et de limitation du travail des enfants et des femmes, qui privilégiaient la position du chef de famille.

En Suisse, la loi fédérale sur l'Assurance-invalidité, comme d'autres branches de la sécurité sociale, a été adoptée au cours de la seconde partie du XXe siècle, plus précisément le 19 juin 1959. Reposant sur une conception traditionnelle de la famille, dominant les modèles sociaux de sexe de l'époque, cette loi s'est constituée, qui plus est, durant une phase de plein emploi (Berra, 2000; Fragnière, 1995). Les femmes mariées ne travaillaient généralement pas à l'époque. Ce n'est qu'en 1977, qu'est apparue la méthode d'évaluation mixte permettant de prendre en considération le nombre croissant de femmes avec charge de famille travaillant à temps partiel sur le marché du travail.

On peut se demander si un tel concept de la famille se tient toujours aujourd'hui. Les hommes ne sont-ils pas de plus en plus nombreux à subir les dérégulations du marché du travail, avec un parcours professionnel de moins en moins stable ? De plus, bien souvent un seul salaire ne suffit plus pour couvrir l'ensemble des besoins de la famille, tout particulièrement dans cette catégorie de la population astreinte à de plus grandes contraintes professionnelles.

Hommes et femmes devraient, dès lors, être considérés dans leur individualité et non dans leur relation au ménage et leur liens juridiques. Ceci établirait une plus grande équité entre femmes et hommes d'une part et éviterait de tomber dans le travers des conditions de ressources dans l'exercice d'un droit individuel aux prestations d'autre part.

Dans cette perspective, la « méthode générale » de la perte de capacité de gain sur le marché du travail devrait dominer l'ensemble des autres méthodes, afin que les femmes ne soient pas défavorisées ni par le processus d'instruction, ni par les méthodes d'évaluation de l'invalidité.

En effet, le travail à temps partiel ne devrait pas entraîner d'inégalités de traitement. Par ailleurs, pour les hommes travaillant à temps partiel, l'enquête économique sur le ménage – élaboré au départ uniquement pour les femmes qui se consacraient entièrement aux activités domestiques – leur est difficilement applicable, sans réduire considérablement leur droit aux prestations.

Pour diminuer les inégalités de traitement entre femmes et hommes, en attendant le jour où les activités rémunérées et non rémunérées seront partagées autant par les hommes que les femmes, il faut dès lors veiller à recourir le moins possible aux « enquêtes ménagères » qui sous estiment généralement le taux d'invalidité et privilégier une procédure qui serait aussi valable pour les hommes que pour les femmes travaillant à temps partiel. L'alternative est par exemple, de valoriser de la même manière le travail domestique que professionnel, en tenant compte de l'ensemble des activités exercées dans le cadre familial et professionnel, ceci quel que soit le sexe de la personne (sans limitation de la double journée de travail, cf. chapitre 2.2).

Par ailleurs, la marge de manœuvre des personnes jugeant la légitimité de l'octroi d'une mesure de réadaptation et de l'orientation de la décision en fonction de critères légaux finalement assez souples explique également une partie des différences entre femmes et hommes. Derrière leurs choix, il y a des constructions sociales sous-jacentes, par exemple sur le rôle des femmes dans l'économie. Nous avons démontré dans les chapitres précédents (3.1 et 5.3) comment les interactions entre ces constructions sociales et les pratiques d'attribution peuvent rendre la situation des femmes plus précaire en fonction de leur situation familiale.

Il s'agit de distinguer entre les problèmes d'application de la loi et les biais de sexe contenus dans la législation. Nous avons vu que les procédures d'évaluation de l'invalidité selon le taux d'activité ne répondent plus à une éthique égalitaire entre homme et femme de la répartition des rôles et des tâches dans la sphère privée et nous avons proposé quelques changements, notamment de diminuer fortement l'application de la méthode spécifique.

Toutefois, il s'agit aussi de réduire les effets des constructions sociales de genre et d'agir sur la marge de manœuvre des gestionnaires des dossiers tant sur le plan de l'application des méthodes que sur celui de l'octroi des mesures de réadaptation. Un moyen, par exemple, pour augmenter le nombre de dossiers féminins en réadaptation professionnelle serait de systématiser les critères de sélection conduisant à l'examen des possibilités de réadaptation. Un renforcement de l'instruction dans ce domaine serait nécessaire afin de confirmer que les mesures professionnelles ne sont pas envisageables.³² Il s'agirait, par exemple, de rendre *automa-*

32 Les conseillers en réadaptation professionnelle sont tenus d'évaluer ce que la personne pourrait faire dans un autre domaine d'activité, en fonction du dossier médical, de la profession apprise, de ses possibilités de gain et de l'ensemble des autres renseignements. Toutefois, cet examen n'est pas systématique. Un article récent de Buri a dressé un tableau des pratiques d'octroi de

tique l'examen de réadaptation - quel que soit le sexe des assurés - dans les cas où l'une des conditions suivantes est réalisée : les assurés demandent une mesure professionnelle, les médecins recommandent une mesure professionnelle ou les examens médicaux sont contradictoires (au sujet des mesures professionnelles envisageables ou de l'incapacité médicale). De même, lorsque leur incapacité de travail est partielle, un examen de réadaptation devrait être la norme. Enfin, la réadaptation professionnelle doit être envisagée quel que soit le taux d'activité professionnelle des assurés comme cela est prévu dans les textes légaux.

Corollaire, l'OAI devrait pouvoir proposer aux personnes soumises à la méthode spécifique, par le biais de l'enquête ménagère, un examen de réadaptation professionnelle, en particulier quand l'incapacité dans le ménage est faible et mènerait à l'octroi d'une rente partielle³³.

Bien entendu, comme ces changements de pratiques impliquent très probablement un coût, il serait nécessaire d'évaluer l'effet de ces changements sur le plan intercantonal, non seulement en fonction du sexe, mais aussi en relation avec d'autres facteurs, tels que l'âge et la nationalité.

7 Conclusions

L'accès aux mesures professionnelles pour les femmes mariées est faible au niveau national. C'est également le cas à Genève. L'étude menée à Genève nous a permis de mieux comprendre les facteurs pouvant expliquer les écarts de prestations observés entre femmes et hommes. Sur le plan des rentes, il faut se demander s'il est vraiment équitable de maintenir des méthodes qui conduisent à des évaluations des taux d'invalidité différents, ayant pour résultat l'attribution plus souvent aux femmes qu'aux hommes des demi-rentes et des quarts de rente. Sur le plan de la réadaptation, nous avons montré comment les responsabilités familiales penchent en faveur d'une insertion économique solide pour les hommes mariés et nettement plus accessoire pour les femmes mariées. Ces processus relèvent de l'implicite et se fondent sur le rôle traditionnel d'épouse et de mère. Par ces mécanismes de décision, l'OAI renforce les disparités du marché du travail et la ségrégation des secteurs professionnels selon le sexe.

L'évaluation du statut professionnel de la personne en tenant compte des revenus du ménage et de l'état civil, seulement pour les femmes (même divorcées),

mesures professionnelles en fonction des nouvelles rentes qui souligne les disparités cantonales allant de 5% à 37% (Buri, 2000, 328).

33 Pour les personnes majeures sans activité au moment de l'atteinte et qui ne désirent pas du tout bénéficier d'une réadaptation pour entrer dans le marché du travail, la réadaptation professionnelle ne serait pas requise. Toutefois nous suggérons que la question soit posée lors de l'enquête de ménage, car il faut tenir compte d'un sous-emploi massivement féminin : il concerne 83% des femmes contre 17% d'hommes dans la même situation (ESPA 1999).

demeure problématique. Pour un homme, la question de l'obligation de travailler va de soi et son droit aux prestations de réadaptation en découle.

Enfin, il faut se garder de défendre à tout prix une réadaptation professionnelle qui, mal adaptée, aboutirait à un chômage récurrent et à une exclusion définitive du marché du travail. Les assuré-e-s ont droit à une réadaptation si la capacité de gain peut être sauvegardée ou améliorée de façon notable. Ce qui implique une réelle possibilité de gain, autant pour les hommes que pour les femmes et quelle que soit leur situation familiale.

8 Références bibliographiques

- Baumann, Katarina et Margareta Lauterburg (1998), Indirekte Diskriminierung in der Invalidenversicherung, in : Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Ed., *Grenzverschiebungen : Zum Wandel der Geschlechterverhältnisse in der Schweiz*, Chur/Zürich : Verlag Rüegger, 73-92.
- Berra, Jacques (2000), *La structure des systèmes de sécurité sociale. Etude de droit comparé*, Thèse présentée à la faculté de droit de l'université de Genève en vue de l'obtention du titre de Docteur en droit, Lausanne : IRAL/BFSH 1.
- Buri, Markus et Walter Weiss (1993), Genre et fréquence des incapacités, in : Walter Weiss, Ed., *La santé en Suisse*, Lausanne : Editions Payot.
- Buri, Markus (2000), Le taux de réussite des mesures professionnelles de l'AI, *Sécurité sociale*, 6, 327-239.
- Byrne-Sutton, Pascale (2000), *Le contrat de travail à temps partiel*, Thèse présentée à la faculté de droit de l'université de Genève en vue de l'obtention du titre de Docteur en droit, Université de Genève, Faculté de droit.
- Charraud, Alain et Choquet, Olivier (1984), L'inégalité devant les incapacités physiques, *Economie et statistiques*, 170, 25-36.
- Darioli, Roger (1999), *L'invalidité en souffrance. Défi et enjeux de la crise*, Genève : Les cahiers médico-sociaux.
- De la Rosa, Diana (1998), *Les discriminations en matière de réadaptation professionnelle des femmes à l'Assurance-invalidité*, ronéotype, Université de Genève.
- De la Rosa, Diana (2000), *Réaliser l'égalité de traitement en matière de réadaptation professionnelle des femmes à l'Assurance-invalidité*, Rapport pour le canton de Vaud.
- Despland, Béatrice (1993), Soins de santé et garantie du revenu : la protection de la femme en cas de maladie, d'accident et d'invalidité, in : Margrith Bigler-Eggenberger, *L'égalité entre hommes et femmes: un mandat pour le législateur*, Basel, Frankfurt am Main : Helbing & Lichtenhahn, 85-106.
- Fragnière, Jean-Pierre (1995), *Repenser la sécurité sociale*, Lausanne : Réalités sociales.
- Gillieron, Edmond et Luscher, Carine (1989), Difficultés et possibilités de réinsertion professionnelle de patients souffrant de troubles psychiques ou psychosomatiques, *Les cahiers médico-sociaux*, 33/2, 91-98.
- Gognalons-Nicolet, Maryvonne et al. (1997), *Genre et santé après 40 ans. La santé des femmes et des hommes dans la seconde partie de la vie*, Berne : Hans Huber.
- Greber, Pierre-Yves (1988), L'égalité de droits entre hommes et femmes dans le domaine de la sécurité sociale, in : Charles-Albert Morand, Ed., *L'égalité entre hommes et femmes: bilan et perspectives*, Lausanne : Payot, 181-206.

- Gubéran, Etienne et Massimo M. Usel (1999), *Incapacité permanente de travail et survie sans invalidité entre 45 et 65 ans selon l'occupation et la classe sociale. Cohorte de 5137 hommes domiciliés à Genève*, Genève : OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail).
- Gubéran, Etienne et Massimo M. Usel (2000), *Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève*, Genève : OCIRT.
- Hermans, Pieter H. (1988), Les différences de résultats pour les hommes et les femmes découlant de l'application de la législation néerlandaise d'assurance en cas d'incapacité de travail, in : Anne-Marie Brocas, Ed., *Egalité de traitement et sécurité sociale*, Genève : Association internationale de la sécurité sociale, 131-145.
- Kerschen, Nicole et Lanquetin, Marie-Thérèse. (1997), Egalité de traitement entre hommes et femmes dans le champ de la protection sociale, *Les Cahiers du Mage*, 3-4, 71-81.
- Leuziger-Naef, Susanne (1998), Rapports de travail flexibilisés dans le droit des assurances sociales, *Sécurité sociale*, 3, 125-129.
- Ley, Katharina (1982), La féminité, une profession, in : Jean-Pierre Fragnière et Michel Vuille, Eds., *Assister, éduquer et soigner*, Lausanne : Réalités sociales.
- Moeri, Roland (1999), Incapacité de travail, invalidité et prévention : le rôle du médecin, in : Roger Darioli, Ed., *L'invalidité en souffrance. Défi et enjeux de la crise*, Genève : Les cahiers médico-sociaux, 79-86.
- Pfister, Guido (1989), L'appréciation de demandes de rentes au sein des centres d'observation médicale de l'AI (COMAI), *RCC*, 199.
- Schuler, Constantin (1987), Le patient difficile aux yeux du chef d'un centre d'observation médicale de l'AI (COMAI), *RCC*, 480.
- Schuler, Constantin (1991), L'appréciation de la capacité de travail par la médecine, *RCC*, 2, 51-57.
- Stace, Sheila (1987), La réadaptation professionnelle des femmes handicapées, *Revue internationale du Travail*, 126/3, mai-juin, 333-350.
- Zaidman, Catherine (1997), Question en débat. Comment assurer un traitement égalitaire dans une situation d'inégalités, *Les Cahiers du Mage*, 3-4, 129-138.
- Zemp, Elisabeth (1996), Les incapacités, in : *Enquête suisse sur la santé. Canton du Valais*, Institut suisse de la santé publique et Département de la santé publique de l'Etat du Valais, 86-93.
- Zemp, Elisabeth (1996), *Women's Health Profile Switzerland*, Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Bâle, ronéotype. Rapport pour l'OMS.

Psychiatric Conceptions of "Social Phobia": A Comparative Perspective

Alain Samson*

1 Introduction

Psychiatry has been an important domain in the sociological literature on health and illness as well as the sociology of knowledge. However, very little research has been conducted on the relatively recent emergence of the condition alternately referred to as "social phobia" (SP) or "social anxiety disorder" (SAD), a diagnosis for individuals with an excessive fear of people or social situations. As I will attempt to show in this article, there are some differences as to how SP/SAD has been represented in the two globally dominant psychiatric manuals, the DSM and ICD, which in turn tend to dominate the professional practices of particular countries. Given that cross-national variations in medical and psychiatric beliefs and practices are probably not uncommon (e. g. Kendell et al., 1971, in Sands, 1983; Oliverio and Lauderdale, 1996; Den Boer and Dunner, 1999), an international comparison may provide a fruitful social scientific account of social phobia.

In the following analysis, I will examine SP/SAD by juxtaposing Swiss psychiatry to that of the United States. In Switzerland, the use of the ICD is widespread and it has a centralized body of psychiatric certification, which, as I will discuss later, promotes a relatively holistic psychiatric practice (seeking to combine psychoanalytic, social and biological psychiatry). The United States, by contrast, is the country in which the DSM originates and dominates in practice. Psychiatric certification is less centralized there, while a shift away from psychoanalytic towards biological and medical views of mental illnesses has also been observed (Weissman and Thurnblad, 1987; Oliverio and Lauderdale, 1996; Glucksman, 1997). In order to explore SP/SAD in those psychiatric contexts, I will focus on historical changes and current differences in the conception of the "behavioral" and "emotional" aspects implied by the disorder. This will be done by presenting an account of recent changes in DSM and ICD manuals and the associated professional discourse in psychiatric journals, which will provide the context for survey data on SP/SAD based on a small Swiss and American sample of psychiatrists.

* Alain Samson, University of Michigan, Ann Arbor, The London School of Economics and Political Science, Department of Social Psychology, St. Clements Building, Houghton Street, London WC2A 2AE, U.K., Email: asamson@cal.berkeley.edu

2 Theoretical Background

2.1 From the Medicalization of Behavior to the Medicalization of Emotions

Sociological theory about mental disorders has traditionally focused on the social construction of illness, including the process of "labelling" (Becker, 1963), or psychiatry as a system of social control and social reactions to deviance as norm-violating behavior (Foucault, 1965; Jodelet, 1991; Scull, 1991). "Medicalization" theories deal with the processes through which biological, psychological or social phenomena, such as deviant behavior, enter the control of medicine or psychiatry (Conrad and Schneider, 1980). Attention Deficit Hyperactivity Disorder has been a prime example of the medicalization of unwanted behavior (Conrad, 1975; Oliverio and Lauderdale, 1996; Dore and Cohen, 1997; Lloyd and Norris, 1999).

More recently, however, the medicalization of "life stresses," "everyday life" or "normalcy" has become a subject of academic discourse (e. g. Gabe and Lipshitz, 1984; Radelet, 1979). Increasing attention has been paid to the medicalization of emotional problems, such as depression or anxiety. Unlike ADHD or schizophrenia, for example, the diagnosis of "mental illness" related to anxiety is less behaviorally-based. In the American diagnostic manual for psychiatry, the DSM, "anxiety disorders" (formerly "neuroses") are defined as a category of "emotional problems" marked by behavior which "does not actively violate gross social norms" (DSM-III, 1980, page 10). One such disorder, social phobia, is diagnosed among individuals who have an excessive and irrational fear of the negative evaluation or scrutiny by others, leading to strong anxiety or even avoidance of social situations.¹ SP-related studies have mostly been done by American medical and psychological researchers.² In North America and Europe, treatment for the illness has included medication, mostly anti-depressants, and cognitive-behavioral therapy (Agras, 1990; Montgomery et al., 1996).

Rare but notable sociological theories on social phobia have incorporated sociohistorical explanations about the emergence of the condition depending on the nature of social systems (Swanson, 1986; Gomperts, 1991, 1993 and 1994). Cross-culturally oriented studies are usually restricted to (often West vs. Non-

1 The designation of 'social phobia' probably constitutes some degree of a medicalization of "normalcy." Humans may be "biologically prepared" to fear scrutiny by others, which is perceived as an external "threat" (Rosenbaum et al., 1994; Stravynski et al., 1995). In sociological terms, shame or humiliation could be a "natural" part of a system of social control (Scheff, 1988, 396).

2 Genetic, family, environmental and developmental factors alike have been identified as its causes (Hudson and Rapee, 2000). Estimates put the lifetime prevalence of social phobia anywhere between 0.5 and 22.6% worldwide (Montgomery et al., 1996; Fones et al., 1998). Concerns about an underrecognition of the disorder have also been voiced (Montgomery et al., 1996; Fones et al., 1998), influenced by the perception of symptoms as simply an exaggeration of shyness (Harris, 1984; Montgomery et al., 1996) and the social stigma of mental disorders (Montgomery et al., 1996).

West) comparisons of differential *expressions* of the condition (Okano, 1994; Prince, 1993) or differences in the *prevalence* of shyness or SP (Heimber et al., 1997; Pines and Zimbardo, 1978). The diagnosis and *conception* of SP and its symptoms in the medical profession has not yet been researched in social scientific circles. Den Boer and Dunner (1999) studied physician and psychiatrist attitudes about and awareness of the diagnosis and treatment of SP/SAD in Europe and North America. However, the survey was primarily conducted in order to address medical issues of diagnostic consistency. It did not address medicalization issues as part of national professional contexts of psychiatry, medical discourses or psychiatric ideologies.

2.2 Cross-National Differences in Psychiatry

In the case of Attention Deficit and Hyperactivity Disorder (ADHD), it has been argued that the American "competitive" corporate (i. e. privatized, profit-based and decentralized) health care system, along with a lack of American unity in therapeutic perspectives due to a split between medically-oriented psychiatry and psychotherapy, may lead physicians to more frequently prescribe medication as a cost-effective short-cut for psychological problems. This may be aided by U. S. culture's privileging of "immediate solutions to problems" (358).³ In some European "nationalized" (i. e. regulated and subsidized by the government) systems, by contrast, underlying emotional problems are more often addressed (Diller, 1996; Sergeant and Steinhausen, 1992; Oliverio and Lauderdale, 1996) through long-term interventions. As a result, different ideologies and conceptualizations of a psychiatric disorder may develop:

[E]ach of the diagnostic and treatment avenues facilitated by either a nationalized or competitive health care system appear to favor a different research orientation and/or agenda. Thus, the nature of "symptomatology" is emphasized differently. The more long-term interventions such as psychotherapy or family therapy characteristic of the nationalized health care systems tend to treat symptoms as emotional in nature. Short-term interventions such as medication, characteristic of competitive health care systems, tend to stress the importance of controlling behavior defined as

3 Oliverio and Lauderdale's view of social control through medicine in the U. S. is supported by a number of writings. Sonnenstuhl (1983), for example, claims that the emergence of emotional health programs among 1970s American businesses led to a medicalization of performance problems. Indeed, it has been argued that the U. S. may have a "cultural condition" (such as the "protestant ethic") conducive to the medicalization of such problems (Merton, 1957, and Rotenberg, 1978, in Conrad and Schneider, 1980, 264). The value of individualism and trends to find individual and technological solutions to problems may further encourage a therapeutic style of social control (Conrad, 1992). Considering today's strong "pharmaceutical hegemony," even self-medication, such as the use of tranquilizers, could be viewed as a form of 'social control' (Radelet, 1979; Gabe and Lipshitz, 1984).

inappropriate in various social settings... (my emphasis, Oliverio and Lauderdale, 1996, page 359)

Although the authors are not entirely clear – and perhaps too simplistic – about the definition of health care systems and their link to therapeutic preferences, they do make important points by identifying potential cross-national differences in psychiatry, particularly by discussing connections between psychiatric research, therapeutic preferences and the way a disorder's symptoms may be viewed. Let me further elaborate on these points in the context of this article's proposed comparison between Swiss and American psychiatry.

2.3 Psychiatry in the United States and Switzerland

Switzerland may not represent a truly nationalized health care system (especially since new health care legislation was introduced in 1994), but its health sector has historically been subsidized by the government,⁴ and, more importantly, Swiss psychiatry resembles that of Oliverio and Lauderdale's "nationalized health care" with respect to associated therapeutic interventions. Historically, Switzerland has never had a clear split between psychiatry and psychoanalysis, as has been the case in other countries such as neighboring Germany and Austria (Pöldinger, 1993, 371). In order to practice psychiatry in Switzerland, the title of "Psychiatrist and Psychotherapist FMH" has to be obtained, the prerequisite for which is a medical background. One of the main themes of psychiatric certification by the *Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie* is the integration of the psychiatric and psychotherapeutic, and, within those, the "psychological, social and biological dimensions of psychiatry and psychotherapy" (SGPP, 2000, 3). This includes training in traditional psychoanalysis.

In Switzerland, medical specialty board certification and medical licensure can be considered synonymous. In the United States, by contrast, psychiatrists are licensed by individual states, but certification by the American Board of Medical Specialties is not a prerequisite for psychiatric practice (ABMS, 2001). Psychiatric training, thus, may be affected to a greater degree by decentralized American educational institutions and their practices, including a strong research agenda. Psychiatric research, in turn, may lend itself to a positivist, natural science oriented and critical rationalist view (Pöldinger, 1993, 371–377). It has been argued that the changing face of American psychiatry over the past decades, including therapeutic trends toward pharmaceutical interventions, has produced a shift away from psychoanalysis and "socially sensitive" psychiatry in professional training (Weissman and Thurnblad, 1987; Glucksman, 1997; Moffic, Kendrick, Lomax and Reid, 1987). With the growing use of pharmaceutical therapies,

⁴ For some insights into European health care systems see for example Moffitt et al. (2001); for a perspective on changes in the Swiss system see Zweifel (2000).

American psychiatric interns have come to identify more with the biological and medical view of mental illness than the psychodynamic or functional one (Glucksman, 1997).

2.4 Social Phobia and a "Behavioral/Emotional" Symptomatology

The second point brought up by Oliverio and Lauderdale (1996) relates to what they call "symptomatology". The authors argue that American psychiatrists tend to construe mental disorders as a behavioral problem, whereas some other psychiatric institutional contexts may view the same disorder as more emotional in nature. In the light of "anxiety disorders", a label which itself implies an "emotional" rather than a "conduct" disorder, the question arises whether the same emotional vs. behavioral difference in conceptualization might still be valid. Actually, U. S. and Swiss psychiatric contexts have the potential to reveal a *reversal* of these behavioral/emotional trends in symptomatology.

Theoretically speaking, medication use may be supported by ideologies that *individualize* emotions, such as a reductionist view of the symptoms of mental problems (Koumjian, 1981). If a biological/medical view, along with a tendency to use pharmaceutical interventions, is indeed more prominent in U. S. psychiatry, it would be no surprise to see a greater focus on "internal" manifestations of SP/SAD in the form of emotions. There appears to be some evidence for this in the American Psychiatric Association's *Diagnostic and Statistical Manual (DSM)*, which has recently adopted the label "social anxiety disorder" as a new term for "social phobia".⁵ This new label is absent in the DSM's international counterpart, the *International Classification of Diseases (ICD)*, which is more dominant in Swiss psychiatry.⁶ The new label of "social anxiety disorder" may be indicative of a general American "toning down" of the disorder. From a semantic point of view, it is clear that "anxiety" does not have identical connotations as "phobia". "Anxiety" is simply an emotional state; "phobia" is a well-known psychiatric condition, indicating an irrational fear of an object that may be associated with avoidance behavior. This apparent "reduction" of the disorder to an emotional state seems to be further substantiated by the fact that the DSM-IV's diagnostic guidelines call for *either* symptoms of avoidance behavior *or* the endurance of social situa-

5 According to Ballenger (1998) in Den Boer and Baldwin (1999, S14), "patient support groups and many medical professionals" and the International Consensus Group on Depression and Anxiety advocate the use of 'social anxiety disorder'.

6 From a social constructionist point of view, medical diagnostic manuals, such as the DSM, are an important tool of the medicalization process and psychiatric discourse, and have been a target of criticism (e. g. Gosden, 1997). Sands (1983) cites a study by Kendell et al. (1971) who found that "ambiguous symptoms" (i.e. symptoms which overlap across different diagnostic categories) of schizophrenia led to the application of differential labels in the U. S. in contrast to Britain. We can expect potential diagnostic ambiguities reflected in psychiatric manuals to be subject to biases induced by different institutional or professional contexts.

tions with great anxiety (417), while the ICD-10 states that avoidance behavior "must be a prominent feature" (137).

3 The Research Question

The codification and institutionalization of "disorders" in medical/psychiatric manuals like the DSM and ICD is an important (in some sense final, but certainly not uncontested) step in the medicalization process (Conrad and Schneider, 1980). In the following analysis, I will not concern myself with questions of why and how social phobia originally became medicalized, but discuss aspects of its ongoing medicalization from a cross-national perspective. This calls for a closer look at diagnostic manuals not only as sources of historical data, but professional tools that may directly influence psychiatric practice. Thus, individual psychiatrists' conceptions of social phobia (the dependent variable of this study) and the origins of possible Swiss-American differences will be explored in this light. More specifically, the goal is to test the hypothesis that there might be a greater "emotional" conception of SP/SAD in the U. S. and a more "behavioral" one in Switzerland. The study represents what we might call a "comparative sociology of knowledge" approach, based on a description of professional discourses, including changes in DSM and ICD classification and diagnostics, and an analysis of results from a small-n survey of psychiatrists in the U. S. and Switzerland.

4 "Social Phobia" and "Anxiety Disorders" in ICD and DSM Medical/Psychiatric Manuals

4.1 DSM-II and ICD-9: Phobias as Neuroses

The American Psychiatric Association's DSM-II (1968) and the World Health Organization's ICD-9 (1974) include three main categories of mental disorders: neuroses⁷, personality disorders and psychotic disorders. Phobic neuroses are characterized as an "intense dread of specific objects or situations that normally would not provoke such emotion" (ICD-8, 38). The DSM-II also mentions the physical symptoms of a phobic neurosis: "[this] apprehension may be experienced as faintness, fatigue, palpitations, perspiration, nausea, tremor, and even panic." At the same time, classic Freudian psychodynamic processes are included in the description of phobias: "Phobias are generally attributed to fears displaced to the phobic object or situation from some other object of which the patient is unaware" (40). At this point, 'social phobia' is not yet specified in either manual.

7 Neuroses subtypes are anxiety, hysteria, phobias, obsessive compulsiveness and some forms of depression.

4.2 The ICD-9 and DSM-III: The Abandonment of 'Neuroses' in the DSM

The DSM-III and ICD-9 began to be used in clinical practice between 1978 and 1980. While the ICD-9 still serves mainly classification purposes, the DSM for the first time also includes diagnostic criteria. The term 'neuroses' is abandoned by the DSM-III, which represents a pivotal development in the conception of phobias:

Throughout the development of DSM-III the omission of the DSM-II diagnostic class of Neuroses has been a matter of great concern to many clinicians, and requires an explanation [...].

Freud used the term [psychoneurosis] both descriptively (to indicate a painful symptom in an individual with intact reality testing) and to indicate the etiological process (unconscious conflict arousing anxiety and leading to the maladaptive use of defensive mechanisms that result in symptom formation).

At the present time, however, [...] some clinicians limit the term to its descriptive meaning whereas others also include the concept of a specific etiological process. (DSM-III, 1980, page 9)

According to the authors of the DSM, the term "neurosis" should be used as a descriptive (symptomatological rather than etiological) term, de-emphasizing emotions evident in psychodynamics while emphasizing those that are the effects of underlying processes (10). In lieu of the "neuroses", the DSM-III introduces the new category of *Anxiety Disorders*, with Phobic Disorders as a subtype. "The essential feature of [Phobic Disorders] is persistent and irrational fear of a specific object, activity, or situation that results in a compelling desire to avoid the [phobic stimulus]" (225). Social phobia, for the first time, becomes a distinct subcategory of phobias. In the ICD-9, however, social phobia is still termed a *neurotic disorder*.

4.3 The Present: ICD-10 and DSM-IV

With the introduction of diagnostic criteria in the ICD, similarities in descriptions but also differences in labels and diagnostic features between the ICD and DSM have become detectable. The (1992) ICD-10 describes social phobia as a disorder that may be accompanied by physical symptoms and is often marked by avoidance behavior. Nevertheless, the ICD's diagnostic guidelines indicate that "*avoidance of the phobic situations must be a prominent feature*" (my emphasis, page 137).⁸ Behavioral and physical symptoms are also mentioned in the DSM-IV, which introduces the new term '*Social Anxiety Disorder*'. However, the

⁸ The German translation of the ICD-10 states: "If possible [*wenn möglich*], avoidance of the phobic situation." There might be some diagnostic difficulty and ambiguity with respect to the recognition of *sufficient* avoidance behavior.

DSM-IV appears to be less insistent on avoidance behavior, in prescribing that "the feared social or performance situations are avoided *or else* are endured with intense anxiety or distress" (my emphasis, page 417). Thus, there are subtle differences between the ICD and American DSM with respect to the behavioral conception of the disorder, although both may leave the behavioral diagnostic criteria to the psychiatrist's discretion to some extent.⁹ In a later section analyzing survey results we shall see how diagnostic prescriptions and boundaries may play themselves out with respect to psychiatrists' 'behavioral' conception of social phobia.

5 "Social Phobia" and "Anxiety Disorders" in the American and Swiss Psychiatric Discourse

The prevalence of articles about social phobia in the official professional journals of the American and Swiss professional psychiatric associations may be indicative of varying degrees of importance allocated to the disorder. Between 1975 and 1999, the American Journal of Psychiatry (AJP) featured 26 articles about social phobia, the first of which appeared in 1979. Ten of those discuss the disorder in relation to pharmaceutical treatment or biochemistry. The Swiss Archive for Neurology and Psychiatry (SANP) – which consists of separate sections and editorial boards for each discipline – does not feature a single article on social phobia,¹⁰ but published some on neuroses or anxiety disorders. Generally speaking, some differences consistent with the countries' professional contexts of psychiatry as well as dominant psychiatric manuals become evident in their respective professional discourse.

In 1986, an article by Cameron et al. was published in the AJP, which seeks to reaffirm the validity of the newly established diagnostic category of "anxiety disorders" by means of Anxiety Symptom Questionnaire scores and State-Trait Anxiety Inventories. Aside from psychological items, the researchers rely on biological/physical indicators of anxiety, such as "dry mouth," "fast heartbeat" or "blurred vision," but, perhaps not surprisingly, they do not discuss issues about patients' backgrounds or behaviors. Similarly, Papp et al. (1988) present a study relating physiological variables to subjective anxiety. In the same year, Reich and

9 Both manuals also alert psychiatrists to diagnostic boundaries in cases of total avoidance behavior. In cases of complete isolation or "houseboundness," diagnoses such as agoraphobia (ICD-10) or avoidant personality disorder (DSM-IV) should be considered.

10 The absence of articles does not necessarily mean that there is no interest for the disorder in Switzerland. Instead, it may be indicative of social, economic and institutional realities, which may focus on some disorders at the expense of others. We also have to keep in mind that Swiss psychiatrists probably read foreign (e. g. German or American) journals.

Yates (1988) first report the successful treatment of social phobia patients by means of medication. Throughout the 1990s, a therapeutic shift appears to have occurred toward administering anti-depressant medication to treat social phobia. In an article on the treatment of SP with *Fluvoxamine*, Stein et al. (1999) write:

[P]sychological therapies [...] owing in part to the specialized training required by therapists and in part to inadequacies in access to care, are not widely available or accessible for most patients in many regions. Pharmacological treatments, which are generally more available, offer physicians the opportunity to provide relief to many patients with social phobia and improve the quality of their lives. (page 757)

The AJP's social phobia peak year of 1988 also represents a high water mark in SANP articles related to neurotic disorders. In discussing differential experiences of anxiety states, one such article uses a case report to illustrate problems in using the American DSM-III for diagnosing and classifying mental disorders. The author (Wacker, 1988) emphasizes the importance of a holistic view by considering hereditary, neurobiological and environmental factors in order to explain panic attacks. An 1989 paper by Francois Ferrero represents a critique of the DSM category "anxiety disorders", acknowledging how an increasingly biological experimental approach has induced changes in American psychiatric categories. In the process, according to the author, the DSM has come to consider "anxiety disorders" as psychiatric illnesses *in and of themselves*, neglecting individual personality, biography and psychodynamics. These changes in psychiatry lead José Guimón (1997) to ask the question *La névrose, est-elle morte?* and criticize the viability and reliability of biological data in the diagnosis of neuroses:¹¹

In the DSM-III classification (which pretends to be "atheoretical," although it has been based on a biological model), the concept of "neurosis" has disappeared because this term had too many narrative connotations and the concept was a psychoanalytical one [... The new concept of "anxiety disorder"] is confusing, because the term "anxiety" has itself been used to describe a mental state [...] a situational response and a psychiatric disorder [... By contrast, neurotic disorders can be defined as] "states in which the manifestations of alteration are mainly psychological, but include behavioral problems, somatic manifestations, accompanied by subjective emotions, a deterioration of social functioning or voluntary behavior". (page 20)

Guimón's points about the concept of anxiety and its relationship to issues of voluntary behavior and social functioning are important, since we are investigating the possibility that the American move toward "anxiety disorders" may be

¹¹ Translation from the original French by the author.

symptomatic of a more reductionist and "emotional" view of social phobia, while the Swiss view is hypothesized to accentuate "behavior". As the social scientist/psychiatrist Asmus Finzen reminds Swiss psychiatrists in a 1987 issue of the SANP, "psychiatric illnesses are always [also] behavioral disorders, regardless how [they are] otherwise characterized." Perhaps inspired by Guimón (1997), a theoretical SANP article by Michel Lancel (1998) discusses the semantic and psychotherapeutic implications of the "anxiety" concept. According to the author, anxiety can be defined as an "emotional state" with cognitive correlates and physical/biological (somatic) symptoms (240). It is American research reported in the AJP, however, which has demonstrated this empirically by establishing links between physiological and subjective emotional symptoms as well as changes induced by pharmaceutical treatment. In remaining sections we will see whether this perspective may have an effect on individual psychiatrists' conception of social phobia.

6 Survey Results

In order to study psychiatric attitudes, beliefs and conceptions about social phobia, psychiatrists in the United States ($n = 29$) and Switzerland ($n = 34$) were recruited to complete an online survey.¹² (Since I will statistically analyze a notably small sample in this section while including references to significance levels, it would be prudent to treat findings as simply an exploration of what we might expect to find in the population of psychiatrists). The survey contained a variety of 7-point scale items, an open-ended question asking psychiatrists to describe the nature of social phobia or social anxiety disorder, as well as some questions pertaining to respondents' professional practices and background. The questionnaire sent to Swiss psychiatrists was translated into German¹³. Two types of questionnaires entitled "Social Phobia Survey" and "Social Anxiety Disorder Survey" were randomly assigned to potential respondents. Unlike the SP survey, the cover letter accompanying the SAD survey and the introductory paragraph on the survey itself parenthesized the alternative term "social phobia" to remind respondents that the two labels should be understood as the same disorder. Individual questions on this survey, however, were limited to the consistent use of the term

12 Both recruiting and the completion of surveys occurred through the Internet. Potential respondents were psychiatrists whose email address was published on several major medical/psychiatric Web directories in Switzerland and the U. S. In addition to increased efficiency, I believe that the Internet provided the benefit of anonymity. It is possible, however, that the chosen medium influenced the sample, especially with respect to respondents' age distribution. The survey was conducted in March/April 2001.

13 Although Swiss-German psychiatrists are not fully representative of Swiss psychiatry, surveys in French and Italian would have complicated this study by introducing another cultural (i.e. linguistic) variable.

"social anxiety disorder".¹⁴ The survey version (i. e. "label used") represented an important control variable since it was hypothesized that the label "social anxiety disorder" may itself be an indicator of a more "emotional" view of SP/SAD.

6.1 Psychiatric Practices, Ideologies and Therapeutic Preferences

As expected, there is virtually no variation in the use of diagnostic manuals among psychiatrists of a given country: more than 90% of American and Swiss psychiatrists claim to primarily use the DSM or ICD, respectively.¹⁵ Survey results indicate that respondents' professional experience with SP/SAD is roughly equal for American and Swiss psychiatrists (7,6% vs. 7,1% of all patients, respectively). However, the *perceived prevalence* of the disorder is higher among American than Swiss psychiatrists,¹⁶ while American psychiatrists also more strongly agree that the treatment of SP/SAD is important in order to help patients have a more fulfilling and productive career (means were 2,2 for the U. S., 1,5 for Switzerland). By the same token, U. S. psychiatrists indicate a greater willingness to administer antidepressant medication for the treatment of job-related "performance problems" (means of 0,21 U. S. and -0,50 Switzerland).¹⁷ Generally speaking, however, American respondents favor medication over other forms of therapy for SP/SAD only slightly more than the Swiss (means are 2,1 and 1,7 respectively). Finally, there are remarkable differences across national samples in the way ideological items are *interrelated*. Among Swiss respondents, the perceived importance of SP/SAD as a psychiatric "discovery" is significantly related to attitudes about social costs and beliefs about the prevalence of the disorder. In the U. S. sample, neither one of these variables are associated.

14 A lower response rate obtained for 'social anxiety disorder' (*soziale Angststörungen*) than 'social phobia' (*soziale Phobie*) surveys in Switzerland (SP=24, SAD=10 vs. U.S.: SP=15, SAD=14) is probably indicative of the fact that the label is less established there than in the U. S. This is consistent with den Boer and Dunner's (1999) findings that European psychiatrists have a lower rate of awareness about this label than their American counterparts.

15 Due to a virtually constant pattern of manual use and the small sample size, 'manual use' will not be introduced as a control variable.

16 This is based on an item measuring the relative agreement with a question asking whether a 10% social phobia rate in a given country should be considered an overstatement (means were -.6 for the U.S., .35 for Switzerland).

17 The precise wording of this item was: "Hypothetical scenario: A patient is up for a promotion at his/her job. The patient is qualified but says that s/he will not accept the promotion due to a fear of the public speaking (i.e. presentations) that would be associated with the new job. In my view, the best form of therapy in this case is a fast and effective treatment by means of anti-depressants."

6.2 Determinants of the Conception of Social Phobia as an Emotional/Behavioral Problem

In order to investigate psychiatrists' conception of SP/SAD as a "behavioral" vs. "emotional problem", a quantitative measure of a behavioral-emotional continuum (qualitative measures will be discussed later) was constructed. The variable is based on two scaled questions asking respondents whether SP/SAD should be considered primarily an emotional problem (due to the negative emotions individuals experience in social situations) or behavioral problem (due to avoidance behavior by individuals).¹⁸ A "behavioral-emotional problem" score was computed by subtracting the "emotional" question score from that obtained by the "behavioral" question, producing a scale ranging from negative (relatively more emotional) to positive (relatively more behavioral) values.

Differences in the 'behavioral-emotional' quantitative scores between the United States and Switzerland (means of -1,0 and -1,1 respectively; see also Table 1) are virtually zero. Considered separately, neither the "emotional" nor the "behavioral" scores are significantly different, although the mean "emotional"

Table 1: Standardized Coefficients for Regression of "Behavioral-Emotional Scale" on "Country" and "Cohort"

Independent Variable	Model 1	Model 2	Model 3
Country (0 = Switz., 1 = U. S.)	0.021 [†] (0.164)	0.036 [†] (0.288)	0.057 [†] (0.448)
Cohort (0 = less than 20 yrs.)		-0.293* (-2.347)	-0.268* (-2.111)
Control Variable			-0.126 [†] (-0.976)
Survey (0 = SP, 1 = SAD)			
Number of cases	63	63	63
R-Square	0	0.086	0.101

Note

Numbers in parentheses are t-statistics.

[†]p > 0.05 *p < 0.05

18 Agreement/disagreement with the following statements represented the 'emotional' and 'behavioral' variables:

- 1) "I believe that social phobia should be considered primarily an emotional problem, because the most central point of its diagnosis are the negative emotions that people with the illness have to endure in social situations."
- 2) "I believe that social phobia should primarily be considered a behavioral problem, because individuals with the illness avoid social situations."

score is somewhat higher for Swiss respondents. This finding does not support the hypothesis that Swiss psychiatrists view SP/SAD as more of a behavioral problem than their American colleagues nor that the latter group holds a more emotional view. The "emotional/behavioral" variable also does not appear to be correlated with therapeutic preferences (use of pharmaceuticals), failing to lend support to the perspective that therapeutic styles are related to conceptions of psychiatric illnesses or "symptomatology".

Instead, the survey data suggest differences in the conception of SP/SAD on the basis of psychiatric cohorts (Table 1). Among *American* respondents, psychiatrists with 20 or more years of practice tend to view SP/SAD as more emotional than the younger generation (Table 2, Model 1). This is an interesting relationship if we recall that around 20 years ago, in 1980, the American DSM-III abandoned the ("psychoanalytic") category of "neurosis" in favor of the new "anxiety disorders". In any event, the relationship in question does not appear to be due to a greater "behavioral" view of the younger generation, but an older generation of psychiatrists, which seem to have retained a more "emotional" view of social phobia.¹⁹ No such cohort effect is evident among Swiss respondents (Model 1, Table 2). Instead, two ideological variables suggest to be useful predictors. The first is a "social cost" variable indicating an attitude about the importance of

Table 2: Standardized Coefficients for Regression of "Behavioral-Emotional Scale" on Selected Independent Variables

Independent Variable	United States Model 1	Switzerland Model 1	United States Model 2	Switzerland Model 2
Cohort (0 = less than 20 yrs.)	-0.403* (-2.279)	-0.154† (-0.860)	-0.412* (-2.332)	0.018† (0.109)
"Social Cost" Attitude			-0.241† (-1.413)	0.522** (3.198)
"Social Functionality" Attitude			-0.080† (-0.466)	0.425** (2.814)
Control Variable Survey (0 = SP, 1 = SAD)	-0.246† (-1.389)	-0.008† (-0.044)	-0.260† (-1.455)	-0.072† (-0.475)
Number of cases	29	34	29	34
R-Square	0.279	0.024	0.347	0.377

Note

Numbers in parentheses are t-statistics.

*p < 0.05 **p < 0.01 †p > 0.05

¹⁹ This is confirmed by separate regressions examining the cohort effect on the "behavioral" and "emotional" scales.

treating SP/SAD due to *social costs* incurred by the disorder.²⁰ The second variable could be called a "social functionality" variable, representing psychiatrists' belief whether individuals who endure anxiety in social situations, yet are *socially functional*, should not be considered as suffering from SP/SAD.²¹ The two variables are themselves not related, making it unnecessary to consider an interaction effect between the two in computing a regression.

As Model 2 for Switzerland in Table 2 indicates, the attitude that socially functional individuals should not be considered cases of SP/SAD appears to be related to a more behavioral / less emotional view of SP/SAD, while the same positive association holds between the dependent variable and the "social cost" attitude about SP/SAD treatment. I do not wish to make strong causal claims about the direction of this relationship.²² Moreover, it is difficult to pinpoint the source of cross-national variation in the predictive utility of these attitudes in relationship to the dependent variable. However, the data may reflect a pattern of Swiss psychiatrists' greater "social-contextual" or "socially sensitive" thinking, while American respondents' ideas about the role of psychiatry in society may be more "random," perhaps in part due to both a different and less standardized socialization of U. S. psychiatrists.

6.3 A Possible "Labelling Effect"?

As indicated, the "survey" (whether questions used the term "social phobia" or "social anxiety disorder") does not have an effect on the "emotional/behavioral" scale when used as a control variable (Tables 1 and 2). Used by itself, however, it

Table 3: Crosstabulation of "emotional problem" variable on "survey" variable for the United States

	"Social Phobia" Survey	"Social Anxiety Disorder" Survey	Total
Disagree (-)	8 (57.1%)	2 (16.7%)	10 (38.5%)
Agree (+)	6 (42.9%)	10 (83.3%)	16 (61.5%)
Total	14 (100%)	12 (100%)	26 (100%)

20 "The treatment of social phobia is important, because people suffering from the illness tend not to live up to their full capacity, which leads to great indirect costs for society."

21 "In my view, an individual who is socially functional but endures anxiety in social situations should not be diagnosed as someone with social phobia."

22 If we consider the attitudes in question as part of a larger "social contextual thinking," entailing an ideology about psychiatric disorders in relation to a social context, a treatment of these variables as independent may be warranted.

may reveal the extent of a lurking "labeling effect." Indeed, a comparison of means shows that "social anxiety disorder" surveys have a mean score on the "behavioral-emotional problem" scale that is more "emotional" (negative) than scores from the "social phobia" survey (-1,5 and -0,82 respectively). Considered on a country-by-country basis, this difference in scores appears to be significant only in the case of the U. S. (-1,71 and -0,40 respectively). If the "emotional" variable is examined separately, agreement with the question whether SP/SAD should be considered an emotional problem increases if the label "social anxiety disorder" is used (Table 3²³).²⁴ The finding that labels might make a difference is important, suggesting possible variations in meaning of "anxiety disorder" as opposed to "phobia".

6.4 Conceptions of "Social Phobia" or "Social Anxiety Disorder": Psychiatrist Descriptions

In order to further illuminate the meaning of "emotional" and "behavioral" aspects of SP/SAD, respondents were asked to describe the nature of the psychiatric disorder in terms understandable to a non-psychiatrist, based on which a content analysis was performed. In the responses, it is common for both Swiss and American psychiatrists to mention elements of a severe, excessive or "irrational" fear and the disabling character of the disorder. Consider the following descriptions given by a Swiss²⁵ and American psychiatrist, respectively:

[Swiss:] A person suffering from social phobia is afraid of contacts with other people, especially with strangers. To give a presentation, a date or a party lead to a marked anxiety in this person or he avoids these situations altogether. If he tries anyway, he retrospectively finds to have done everything wrong.

[American:] Social phobia is when a person consistently experiences severe anxiety in social situations. The nervousness is so distressing that it causes the sufferer to avoid social situation or else endure them with great difficulty. A person with social phobia has an unrealistic sense of being carefully scrutinized by other people.

Whether respondents were asked to describe the nature of "social phobia" or "social anxiety disorder" does not appear to have significantly influenced the content of their answer. The following are two American descriptions of SAD

23 The "cohort" control variable has shown no significant effect on this association and has been omitted in this table.

24 An obverse (and thus consistent) effect is suggested by the use of the "behavioral" variable, although it is not statistically significant.

25 All statements translated from the original German by the author.

and SP, respectively, both of which emphasize the physical symptoms of the disorder:

[Social anxiety disorder] is a condition wherein people get feelings of nervousness, manifested by physical symptoms of tremor, fear, frequent urination, and/or stomach jitters, wherein they have a feeling of withdrawing from the situation that causes them stress.

[Social phobia] is an anxiety disorder than enhances the person's sensitivity to social situations, particularly new ones, and unfamiliar individuals. Produces intense fear of scrutiny, performance anxiety, nervousness. Also increases arousal and causes palpitations, restlessness, sweating, muscle tension. Often pressures the individual to escape or avoid social situations.

In quantitative terms, American psychiatrists' inclusion of physical symptoms is significantly more likely than among their Swiss colleagues in my sample. Surveyed Americans also more often mention *performance contexts*, such as public speaking, as a characteristic of the disorder:

[Social phobia is a] fear that one will not perform appropriately in public; a fear that one will make a fool of oneself publicly; being terrified of speaking publicly.

Swiss respondents, by contrast, are more likely to emphasize the behavioral consequences of SP/SAD. Their mention of avoidance behavior occurs somewhat more often compared to U. S. psychiatrists. More importantly, they more frequently describe the disorder's consequences with respect to *relationships*, as opposed to just contexts of social contact. The following are two examples:

[Social phobia:] Difficulties in getting in contact with other people, to maintain relationships. Lives very isolated.

[Social anxiety disorder:] Inhibitions [...] and fear of starting social relationships, appearing in public and meeting new people. Avoidance of all opportunities that lead to contact with other people.

Some of the surveyed Swiss psychiatrists go even further by mentioning social withdrawal and social isolation, a feature virtually absent among American descriptions:

[Social phobia:] Partially inexplicable but strong fears, in relationship with other people, which become so strong that one does not dare to leave the house anymore, even if one would like to do so.

[Social phobia is] a fear [anxiety] which occurs during contacts with other people, leading to the patient's withdrawal and increasing social isolation.

Cross-national differences in SP/SAD descriptions (see Table 4 for a summary) suggest a more "reductionist" tendency among American psychiatrists, especially evident in the inclusion of physical symptoms of anxiety. The Swiss psychiatrists surveyed are more likely to mention avoidance behavior and significantly more often include "social-behavioral" consequences, such as effects on social relationships or complete social withdrawal and isolation. By virtue of the question asked, these differences between the two samples are probably of a more symptomatological than etiological nature – they are associated with observable symptoms or consequences rather than psychological causes of the disorder. It is perhaps this finding that best explains why my data produces no significant relationship between psychiatrist conceptions of SP/SAD as evident in these descriptions and their conception as measured by the *quantitative* "behavioral-emotional problem" scale. Although the questions making up the scale *referred to* emotional/behavioral *symptoms* ("enduring negative emotions" in social situations; "avoiding social situations"), their associated problematic could have been interpreted either as "problem as a cause" or "problem as an effect" by respondents. In other words, calling social phobia an "emotional problem" may imply either emotional roots

Table 4: Mentions (counts/percentages) of SP/SAD features: United States vs. Switzerland

Feature	Absent/Present	United States		Switzerland	
Disabling nature	Absent	22	(78.6%)	24	(72.7%)
	Present	6	(21.4)	9	(27.3%)
Avoidance of social situations	Absent	17	(60.7%)	14	(42.4%)
	Present	11	(39.3%)	19	(57.6%)
<i>Occurs in performance situations</i> (e. g. public speaking)*	Absent	17	(60.7%)	27	(81.8%)
	Present	11	(39.3%)	6	(18.2%)
Affects social relationships*	Absent	28	(100%)	29	(87.9%)
	Present	0	(0%)	4	(12.1%)
Social withdrawal/ isolation***	Absent	26	(92.9%)	21	(63.6%)
	Present	2	(7.1%)	12	(36.4%)
Physical/somatic symptoms**	Absent	18	(64.3%)	30	(90.9%)
	Present	10	(35.7%)	3	(9.1%)

Note

Significance levels are based on Chi-Square statistics

* $p > 0.10$; ** $p < 0.05$; *** $p < 0.01$

(childhood experiences, for example) or emotional symptoms (emotions endured in a social setting etc.). Thus, while the *behavioral* aspect of a disorder could mostly be regarded as an *effect* or symptom of underlying cognitive, emotional or biological processes, *emotions* are probably more ambiguous in the sense that they can have both etiological and symptomatological implications (see section 4.2). As we have already seen, the sample of American psychiatrists who have been practicing for 20 or more years hold a more "emotional" view than their younger colleagues, possibly because the "age of the anxiety disorders" has brought about an abandonment of the psychodynamic and emotional etiological view captured by the concept of "neurosis".

7 Discussion

This article illustrated how the national contexts of the psychiatric professions in the United States and Switzerland may have produced variations in the conception of SAD/SP as well as different relationships between this variable and psychiatric cohorts or ideologies. I attempted to show that the historical and institutional context of the American psychiatric profession has increasingly favored a positivist, medical view of social phobia, exemplified by the introduction of the classification of "anxiety disorders" in place of the traditionally psychoanalytic "neurosis". A shift from an etiological to a symptomatological perspective on *emotions* thereby occurred. Swiss psychiatry, which has traditionally been more psychoanalytic and social psychiatric, appears to have reacted critically to American trends toward a biologically informed, positivist psychiatry.

Although the survey data has to be interpreted with caution due to the small sample size, and perhaps should be considered exploratory rather than explanatory, I believe it is useful when considered in juxtaposition with the qualitative data of this research. In any event, the survey results only partially supported my hypothesis, which held that social phobia as a neurotic disorder may be conceived of as a more "emotional" than "behavioral" problem in American as opposed to Swiss psychiatry – the opposite of the tendency implied by Oliverio and Lauderdale (1996). As measured by a quantitative "emotional/behavior problem" continuum, no significant differences became apparent between U. S. and Swiss psychiatrists in the conception of SP/SAD. Nevertheless, *cohort* differences in the U. S. sample suggested a shift away from an "emotional problem" view of the disorder that occurred about 20 years ago. Among Swiss respondents, where a psychotherapeutic view consistent with the ICD concept of "neurosis" may have prevailed to a greater degree, "social contextual" ideologies ("social cost" and "social functionality" thinking) about SP/SAD were instead good predictors of variations in emotional/behavioral conceptions. Other survey results lent some support to a key premise of my

hypothesis. In a separate analysis, surveys which employed the term "social anxiety disorder" produced somewhat greater agreement with a view of SP/SAD as an "emotional problem". However, this was only the case among American respondents and did not make the *overall* American degree of this emotional conception greater than that of the Swiss.²⁶

The qualitative data obtained from American respondents indicated a greater emphasis on the physiological aspects of SP/SAD than their behavioral consequences. While those psychiatrists tended to describe the nature of SP/SAD by pointing out the *physical symptoms* of anxiety and performance *contexts*, Swiss psychiatrists were far more likely to describe larger social consequences, such as effects on social *relationships* or outright *isolation*. Consistent with differing (but nonetheless somewhat ambiguous) diagnostic guidelines about avoidance behavior in the DSM and ICD, Swiss psychiatrists' descriptions of SP/SAD suggest a more behavioral view, which also could be influenced by a more "social problem" oriented profession. Given also the somewhat lower perception of the disorder's prevalence in the Swiss sample (see section 6.1), it may be reasonable to expect that conceptual differences could result in a higher threshold for the diagnostic inclusion of a patient as "social phobic" in Switzerland.

If we acknowledge that the American sample's "reductionist" view of SP/SAD entailing somatic/physical symptoms is about biological aspects of *emotions*, while the Swiss "social" view is about the consequences of (often extreme) avoidance *behavior*, the qualitative data does lend support to the hypothesis of this study. However, since these views were themselves not related to the quantitative variable measuring "emotional/behavioral" beliefs about the SP/SAD problematic, we should perhaps conceptualize two independent "emotional/behavioral" axes. The first axis is about SP/SAD as a (possibly etiological) emotional or behavioral problem. The second axis, by contrast, is of a more diagnostic/symptomatological nature. Emotions, in this dimension, are merely an aspect of a more reductionist-biological as opposed to a social-behavioral view of symptoms. Consequently, if there is indeed an American tendency to emphasize "behavioral problems" or consequences of disorders, as argued by Oliverio and Lauderdale (1996), it may apply to conduct disorders, such as ADHD, but not necessarily also to neurotic or

26 There may be two reasons for the finding that the labeling effect was not significant in Switzerland. First, and most important, the concept "social anxiety disorder" originated in the U. S. and may be more established/recognized there than it is in Europe (see Den Boer and Dunner, 1999). Second, it could be due to a different semantic meaning of the German (psychiatric) word for anxiety, *Angst*, which probably has fewer physical/somatic connotations. *Angst* is usually translated into English as "fear". It can be argued that, semantically, "fear" (or *Angst*) comes closer to "phobia" than "anxiety", because the latter has more physiological/biological connotations. This would make sense if a biological/reductionist and positivist view of SP indeed influenced the creation of the category of "anxiety disorder".

"emotional" disorders, which tend not to be strongly associated with norm-violating behavior.²⁷

Finally, despite conceptual (and consequently possible diagnostic) differences, which reinforce a social constructionist view of psychiatric designations, the data in this study did not suggest dramatic variations in *therapeutic* (e. g. pharmaceutical) *preferences* among psychiatrists of those countries. At the same time, there was no detectable link between such preferences and the conception of the disorder across *individual* respondents, as implicit in Oliverio and Lauderdale's (1996) theory. In future research it would be interesting to more specifically investigate the influence of the pharmaceutical industry on the conception and diagnosis of social phobia in different national contexts. This may also include a closer look at cultural and economic factors that were beyond the scope of this study.

8 References

- Agras, W. Stewart (1990), Treatment of Social Phobia, *Journal of Clinical Psychiatry*, 10/51, 52-55.
- American Board of Medical Specialties (2001), <http://www.abms.org/about.asp>
- American Psychiatric Association (1968), *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Second Edition)*, Washington D. C.: APA.
- American Psychiatric Association (1980), *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Third Edition)*, Washington D. C.: APA.
- American Psychiatric Association (1994), *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders: DSM-IV (Fourth Edition)*, Washington D. C.: APA.
- Becker, Howard (1963), *Outsiders; Studies in the Sociology of Deviance*, London: Free Press of Glencoe.
- Cameron, Oliver G.; Bruce A. Thyer, Randolph M. Nesse and George C. Curtis (1986), Symptom Profiles of Patients With DSM-III Anxiety Disorders, *American Journal of Psychiatry*, 143, 1132-1137.
- Chambers, J.; V. K. Yeragani and M. S. Keshavan (1986), Phobias in India and the United Kingdom: A trans-cultural study, *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 4/74, 388-391.
- Conrad, Peter (1992), Medicalization and Social Control, *Annual Review of Sociology*, 18, 209-232.
- Conrad, Peter (1975), The Discovery of Hyperkinesis: Notes on the Medicalization of Deviant Behavior, *Social Problems*, 1/23, 12-21.
- Conrad, Peter and Joseph W. Schneider (1980), *Deviance and Medicalization*, St. Louis: C. V. Mosby.
- Den Boer, Johan and David Dunner (1999), Physician Attitudes concerning Diagnosis and Treatment of Social Anxiety Disorder in Europe and North America, *International Journal of Psychiatry in Clinical Practice*, 3, 13-S19.

27 I believe that Oliverio and Lauderdale's (1996) argument suffers from a too liberally applied meaning of "symptomatology" in the first place. In generalizing that different health care systems favor different symptomatology via therapeutic preferences and research agendas, the authors did not sufficiently account for the etiological aspects of psychiatric disorders and their categorization. It appears that they compare a view of behavioral symptoms with the etiology of emotions under the same heading of "symptomatology."

- Diller, Lawrence (1996), The Run on Ritalin: Attention Deficit Disorder and Stimulant Treatment in the 1990s, *Hastings-Center-Report*, 2/26, 12-18.
- Dore, Christine and David Cohen (1997), La prescription de stimulants aux enfants "hyperactifs": une etude pilote des incitatifs et des contraintes pour les parents, les medecins et les enseignants, *Santé mentale au Quebec*, 1/22, 216-238.
- Ferrero, François (1989), Des névroses à l'anxiété: Les aléas de l'épidémiologie, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 6/140, 485-494.
- Finzen, Asmus (1987), Sozialpsychiatrie als Sozialwissenschaft, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 6/138, 25-34.
- Fones, Calvin; Giselle Gus Manfro and Mark Pollack (1998), Social Phobia: An Update, *Harvard Review of Psychiatry*, 5/5, 247-259.
- Foucault, Michel (1965), *Madness and Civilization: A history of insanity in the age of reason*, New York: Pantheon Books.
- Gabe, Jonathan and Susan Lipshitz-Phillips (1984), Tranquillisers as Social Control?, *Sociological Review*, 3/32, 524-546.
- Glucksman, Myron (1997), Integrating Psychoanalysis and Psychodynamic Psychotherapy into a Residency Training Program, *Journal of the American Academy of Psychoanalysis*, 4/25, 655-662.
- Gomperts, Wouter (1994), Social Phobia and the Social Manners of the Past, Association paper, *International Sociological Association (ISA)*.
- Gomperts, Wouter (1993), Social Phobia and the Social Egalitarian Process, *Netherlands' Journal of Social Sciences*, 1/29, 3-27.
- Gomperts, Wouter (1991), Reproduction of Social Distinction Forms by People Suffering from Social Phobia, *Amsterdam Sociological Journal*, 1/18, 73-117.
- Gosden, Richard (1997), The Medicalisation of Deviance, *Social-Alternatives*, 2/16, 58-60.
- Guimón, José (1997), La névrose, est-elle morte?, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 3/148, 19-22.
- Harris, Peter (1984), The Hidden Face of Shyness: A Message from the Shy for Researchers and Practitioners, *Human-Relations*, 12/37, 1079-1093.
- Heimberg, Richard; Gregory Makris, Harlan Juster, Lars-Göran Öst and Ronald Rapee (1997), Social Phobia: A Preliminary Cross-National Comparison, *Depression and Anxiety*, 5, 130-133.
- Hudson, Jennifer and Ronald Rapee (2000), The Origins of Social Phobia, *Behavior Modification*, 1/24, 102-129.
- Jodelet, Denise (1991), *Madness and Social Representations*, London: Harvester/Wheatsheaf.
- Kendell, R. E. et al (1971), Diagnostic Criteria of American and British Psychiatrists, *Archives of General Psychiatry*, 25, 123-30.
- Koumjian, Kevin (1981), The Use of Valium as a Form of Social Control, *Social Science and Medicine*, 3/15E, 245-249.
- Lansel, Michel (1998), Das Doppelgesicht der Angst - eine Untersuchung zur Semantik des Angstbegriffs, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 5/149, 240-241.
- Lipsitz, J. D. and F. R. Schneier (2000), Social phobia: Epidemiology and Cost of illness, *Pharmacoeconomics*, 1/18, 23-32.
- Lloyd, Gwynedd and Claire Norris (1999), Including ADHD?, *Disability and Society*, 4/14, 505-517.

- Moffic, H. Steven; Ernest A. Kendrick, James W. Lomax and Kelly Reid (1987), Education in Cultural Psychiatry in the United States, *Transcultural Psychiatric Research Review*, 3/24, 167-187.
- Moffit, Robert; Philippe Manière, David G. Green, Paul Belien, Johan Hjertqvist and Friedrich Breyer (2001), Perspectives on the European Health Care Systems: Some Lessons for America, *The Heritage Foundation Heritage Lectures*, 711, 1-28.
- Montagne, Michael (1992), The Promotion of Medication for Personal and Social Problems, *Journal of Drug Issues*, 2/22, 389-405.
- Montgomery, S. A.; D. Bakish, R. Buller and A. Gjerris (1996), ECNP position paper on social phobia: Proceedings from an ECNP Workshop in Jerusalem, October 1994, *European Neuropsychopharmacology*, 1/6, 77-83.
- Okano, Ken-Ichiro (1994), Shame and Social Phobia: A Transcultural Viewpoint, *Bulletin of the Menninger Clinic*, 3/58, 323-338.
- Oliverio, Annamarie and Pat Lauderdale (1996), Therapeutic States and Attention Deficits: Differential Cross-National Diagnostics and Treatments, *International Journal of Politics, Culture and Society*, 2/10, 355-373.
- Papp, L. A.; J. M. Gorman, M. R. Liebowitz, A. J. Fyer, B. Cohen and D. F. Klein (1988) Epinephrine Infusions in Patients with Social Phobia, *American Journal of Psychiatry*, 145, 733-736.
- Pines, Ayala and Philip Zimbardo, (1978), The Personal and Cultural Dynamics of Shyness: A Comparison between Israelis, American Jews and Americans, *Journal of Psychology & Judaism*, 2/3, 81-101.
- Parsons, Talcott (1951), *The Social System*, New York: The Free Press.
- Pöldinger, W. (1993), Psychiatrie und Psychotherapie, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 4/144, 371-377.
- Prince, Raymond (1993), Culture-bound Syndromes: The Example of Social Phobias, *Environment and Psychopathology*, 15/188, 55-72.
- Radelet, Michael L. (1979), Pharmaceutical Hegemony and Tranquillizer Use: Toward a Theory of Organizational Social Control, Association paper, *Midwest Sociological Society*.
- Reich, J. and W. Yates (1988), A Pilot Study of Treatment of Social Phobia with Alprazolam, *American Journal of Psychiatry*, 145, 590-594.
- Rosenbaum, J. F.; J. Biederman, R. A. Pollock and D. R. Hirshfeld (1994), The Etiology of Social Phobia, *Journal of Clinical Psychiatry*, 55, 10-16.
- Sands, Roberta (1983), The DSM-III and Psychiatric Nosology: A Critique from the Labeling Perspective, *California Sociologist*, 1/6, 77-87.
- Scheff, Thomas (1988), Shame and Conformity: The Deference-Emotion System, *American Sociological Review*, 53, 395-406.
- Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie (2001), *Weiterbildungsprogramm*, <http://www.psychiatrie.ch/sgp/weiterbildung/index.html>.
- Scull, Andrew (1991), Psychiatry and Social Control in the Nineteenth and Twentieth Centuries, *History of Psychiatry*, vol. 2, 149-169.
- Sergeant Joseph and Hans-Christoph Steinhausen (1992), European Perspectives on Hyperkinetic Disorder, *European Child and Adolescent Psychiatry*, 1/19, 34-41.
- Sonnenstuhl, William (1983), Medicalization of Performance Problems, Association paper, *Society for the Study of Social Problems (SSSP)*.
- Stein, Murray B.; Abby J. Fyer, Jonathan R. T. Davidson, Mark H. Pollack, and Brinda Wiita (1999), Fluvoxamine Treatment of Social Phobia (Social Anxiety Disorder): A Double-Blind, Placebo-Controlled Study, *American Journal of Psychiatry*, 156, 756-760.

- Stravynski, A.; M. Basoglu, M. Marks, S. Sengun and I.-M. Marks (1995), Social Sensitivity: A Shared Feature of All Phobias, *British Journal of Clinical Psychology*, 3/34, 343-351.
- Swanson, Guy (1986), Phobias and Related Symptoms: Some Social Sources, *Sociological Forum*, 1/1, 103-130.
- Wacker, H. R. (1988), Differential Experiences of Anxiety States: A Contribution to the Diagnosis and Pathogenesis of Panic Attacks: Case Report, *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, 139.
- Waitzkin, Howard (1986), Micropolitics of Medicine: Theoretical Issues, *Medical Anthropology Quarterly*, 5/17, 134-136.
- Weissman, Sidney and Robert H. Thurnblad (1987), *Emotions and Behavior Monographs*, No. 7., Madison, CT: International Universities Press.
- World Health Organization (1974), *The ICD-8 Glossary of Mental Disorders and Guide to their Classification*, Geneva: WHO.
- World Health Organization (1992), *The ICD-10 Classification of Mental and Behavioral Disorders*, Geneva: WHO.
- Zweifel, Peter (2000), Wettbewerbsmechanismen im Gesundheitsmarkt: Die Schweiz, *A CNE Health Care Conference: Neue Wege im Gesundheitswesen*, Berlin: 7 December 2000.

 **Edition
Soziothek**

Diplom-, Lizenzarbeiten,
Dissertationen und sozial-
wissenschaftliche Studien

Sozialwissenschaftlicher Fachverlag

eine Nonprofit-Organisation des Vereins Soziothek
und der Band Genossenschaft Bern

**Schauen Sie auf unserer Homepage vorbei
oder bestellen Sie unser Verlagsprogramm!**

Edition Soziothek, Abendstrasse 30, 3018 Bern
Tel. 031 994 26 94, www.soziothek.ch

Y a-t-il un « modèle suisse d'intégration des immigrés » ?*

Gérard de Rham†

Préambule de Sabine Voélin**

Gérard de Rham nous a quitté soudainement, en octobre de l'année dernière, à peine quelques semaines après qu'on lui ait découvert un cancer. Au fil des jours et des événements de la vie professionnelle, nous prenons conscience du vide laissé par son absence. Il venait de passer une année à Paris où il suivait notamment les séminaires de Dominique Schnapper et de Robert Castel à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales. Alors qu'il se préparait à présenter une communication dans le cadre du Congrès suisse de sociologie, il dut emprunter la porte de l'hôpital et non celle de l'université. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons désiré proposer, dans la Revue suisse de sociologie, la publication du texte qui devait sous-tendre son intervention. Rappelons que Gérard de Rham fut un des initiateurs du projet de recueil systématique des travaux sur la problématique de la Migration au sein de la Société suisse de sociologie. Il fut, en 1985 à l'origine d'un Groupe de travail qui déboucha, après le Congrès de Zürich, sur la création du Comité de recherche « Migrations-Minorités ». Il fut également un des membres fondateurs du Groupe Intermigra (Interculturel-Migrations-Racisme) de l'Institut d'études sociales. Si son investissement au niveau des tâches de formation et de gestion liées à ses responsabilités de directeur adjoint l'avait quelque peu éloigné de ce groupe, le débat avait repris de manière plus intense ces derniers mois, ce qui explique ses nombreuses citations d'une recherche de Claudio Bolzmann et al..

Enseignant et chercheur, Gérard de Rham était aussi un homme d'ouverture et d'action. Il s'engagea sur le plan associatif tant au niveau local que national et international, développa à l'IES les programmes d'échange européens auxquels la Suisse est intégrée et salua avec intérêt l'initiative DO-RE (Do-Research), impulsée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, dans le but de favoriser la recherche appliquée dans les futures Hautes Ecoles Spécialisées. Ensemble nous avons élaboré le projet d'une recherche qui s'est déroulée pendant son séjour en France.

* Communication présentée au Congrès suisse de sociologie, Genève, Septembre 2001.

** Institut d'études sociales, Rue Prévost-Martin 28, case postale 265, 1211 Genève 4, Tél. +41 22 322 14 44, Fax +41 22 322 14 99; E-mail: Sabine.Voelin@ies.unige.ch

La question posée par Gérard de Rahm dans son intervention était et reste d'actualité : *Y a-t-il un modèle suisse d'intégration des immigrés ?* Autrement dit qu'est-ce que les discours et les pratiques en matière d'immigration nous indiquent quant à une spécificité de l'intégration qui serait proprement helvétique ? Au moment où la Suisse veut se doter d'une nouvelle loi sur les étrangers, où nos voisins européens s'activent autour de l'introduction de mesures visant la limitation du nombre d'étrangers sur leur sol, dans un contexte où la notion de « citoyenneté », pâte à modeler des discours, se façonne à merveille, à droite comme à gauche, à quels enjeux renvoie la question de l'hypothétique modèle suisse ? Le désat est ouvert.

1 Introduction

Des travaux récents, sur le plan européen, ont montré que malgré l'existence de modèles d'intégration présentés comme radicalement différents par les Etats et incarnant des visions divergentes de la nation, dans la pratique on assiste à une convergence croissante des politiques et de leurs effets. C'est le cas par exemple pour la France, l'Allemagne ou la Grande Bretagne (Mahnig, 2001). D'un point de vue sociologique, il devient nécessaire de dépasser l'analyse des discours officiels et d'examiner également les effets des politiques migratoires, en suivant les trajectoires des populations concernées par celles-ci.

La Suisse moderne est souvent présentée comme un modèle spécifique d'intégration nationale au sein d'une société pluriculturelle, marquée par une certaine diversité linguistique et religieuse apparemment peu conforme aux définitions classiques de la nation.

Certains auteurs en déduisent que le modèle d'intégration nationale mis en œuvre depuis un siècle et demi peut s'appliquer, en quelque sorte naturellement, à l'intégration des immigrés. Ainsi, pour Windisch (2000, 27), « une politique d'intégration plurielle plus active par rapport à l'immigration représente ainsi la simple poursuite de la mise en application d'un trait constitutif de la réalité sociale et politique helvétique ».

Si cette affirmation peut se comprendre dans le sens d'un même esprit d'ouverture, elle ne me paraît pas pertinente si l'on prend en considération les mécanismes institutionnels et politiques de l'intégration. Autrement dit, le modèle d'intégration nationale ne peut servir de modèle d'intégration des immigrés.

Rappelons à ce sujet que ce qui caractérise le pluralisme suisse est la diffusion du pouvoir par le biais du fédéralisme, de la démocratie directe et de l'attribution des fonctions politiques selon le principe de la subsidiarité (Linder, 1999). Ces mécanismes, directement liés à l'exercice des droits politiques, ont visé exclusivement la population nationale, en premier lieu masculine : ce n'est qu'avec

l'introduction du suffrage féminin en 1971 que les femmes trouvent une place de minorité politique.

Sur le plan du fédéralisme, un principe constitutionnel non-écrit précise que la pluralité des langues est limitée dans son étendue: cette territorialisation de la langue, combinée avec l'héritage religieux, correspond à une territorialisation du pluralisme culturel, difficilement applicable aux minorités issues de l'immigration.

Une autre caractéristique du régime politique suisse est la place importante accordée aux mécanismes de démocratie directe : initiative constitutionnelle, référendum constitutionnel obligatoire, référendum législatif facultatif. Ces mécanismes renforcent considérablement la capacité d'intervention des acteurs sociaux et politiques, notamment des groupes de pression nationaux capables de lancer un référendum. Par ce biais, des forces opposées aux étrangers en Suisse – successivement l'Action nationale, le Mouvement national républicain et l'Union démocratique du centre (UDC, Schweizerische Volkspartei) – ont pu exercer une pression politique constante visant à maintenir les étrangers en marge de la cohésion nationale.

Ces quelques exemples montrent que les mécanismes institutionnels d'intégration pluraliste n'ont pas joué jusqu'à présent en faveur de l'intégration des étrangers. Cela ne veut pas dire qu'un modèle d'intégration des immigrés n'existe pas en Suisse. Mon objectif dans cet article est de m'interroger sur l'éventuelle existence d'un tel modèle et d'examiner en quoi il diffère du modèle d'intégration nationale. Il convient de préciser que modèle est pris ici au sens de pattern et non d'exemple à suivre. Par ailleurs, je me limiterai au domaine de la politique d'immigration et n'aborderai que marginalement celui de la politique d'asile, officiellement défini comme tout à fait distinct et dont la logique me paraît différente.

Une fois dégagés les traits constitutifs d'un tel modèle, ou d'une telle politique, il s'agira de confronter la logique effectivement à l'œuvre dans les politiques migratoires suisses avec les intentions proclamées et les solutions officiellement affirmées.

2 Politique d'immigration et politique d'intégration

Si l'on admet avec Hammar (1985) et Schnapper (1992) que toute politique migratoire se compose de deux volets complémentaires visant l'un à contrôler l'entrée, le séjour et l'accès à l'emploi des non-nationaux (politique d'immigration proprement dite ou d'admission) et l'autre à traiter les populations étrangères installées sur le territoire (politique d'intégration), force est de constater que dans le cas suisse, la première politique est considérablement plus définie que la seconde.

Le domaine de la politique d'immigration a été très fortement politisé dans le cas suisse par le recours à la démocratie directe, actionné sous la forme des « initiatives xénophobes » par des forces situées à droite (Parti démocrate zurichois, devenu la section zurichoise de l'UDC) et à l'extrême-droite (Action nationale, Mouvement républicain, Démocrates suisses) de l'éventail politique. Rappelons que la première de ces initiatives a été déposée en 1965, soit bien avant le début de la crise économique. Les initiatives suivantes sont pour la plupart restées axées sur la limitation quantitative de la population étrangère résidente, la barre de 10% ayant peu à peu été élevée à 18% – elles ont toutes été repoussées.

Dans son étude comparative des politiques européennes d'intégration, Schnapper (1992, 46 ss.) part de l'opposition entre deux types idéaux, la politique des contrats de travail et celle de l'intégration. La politique des contrats de travail, souvent résumées sous l'appellation allemande de *Gastarbeiter*, accorde le droit au séjour et l'accès à l'emploi en fonction des besoins de l'économie, loge les immigrés séparément des nationaux et leur refuse aussi bien le droit au regroupement familial que de larges pans des droits civils et sociaux. La politique d'intégration accorde le droit de séjour à des familles de travailleurs, ne sépare pas le logement des immigrés de celui des nationaux des mêmes catégories sociales, garantit les droits civils et sociaux des immigrés et le droit à l'éducation de leurs descendants, enfin autorise les immigrés, ou à tout le moins leurs descendants, à devenir citoyens du pays de séjour. Assez nettement orientée vers le modèle des *Gastarbeiter* au lendemain de la seconde guerre mondiale, la politique suisse a pris quelques distances et s'est un peu rapprochée du modèle de l'intégration.

Le débat politique sur l'immigration s'est ainsi presque entièrement polarisé autour de l'opposition entre une ligne limitatrice, protectionniste et nationaliste, et une ligne économiste favorable à la libre circulation de la main d'œuvre.

Cette polarisation du débat politique sur la politique d'admission a inhibé, en quelque sorte, le débat sur la politique d'intégration, marginalisant ceux qui ont voulu le promouvoir, comme l'initiative « Etre solidaires », repoussée en 1981, et comme la Commission fédérale des étrangers, dont deux décennies d'efforts n'ont abouti qu'à quelques recommandations et à l'inscription d'un article peu contraignant dans la Loi fédérale. Ce constat doit certes être quelque peu nuancé au vu de certains débats politiques cantonaux et d'actions récentes. Il n'en reste pas moins que la Suisse officielle n'a guère à faire valoir comme politique d'intégration que l'homogénéisation du marché du travail, qui reste d'ailleurs assez relative vu la hiérarchisation des autorisations de travail et la large tolérance envers le travail clandestin.

Mais la faiblesse du débat politique ne signifie pas que la Suisse n'ait pas su assurer une relative intégration à une population immigrée quantitativement importante. L'objet de ce texte est de mettre à jour les déterminants fondamentaux de cette intégration.

Sur le plan fédéral, les principaux instruments législatifs de la politique migratoire ou « politique à l'égard des étrangers » sont, pour les immigrés, le droit à l'asile et celui de la naturalisation. Ces instruments sont plutôt restrictifs et avarés en matière de mesures favorisant l'intégration. Par ailleurs, des mesures législatives adressées à l'ensemble des résidents sur le territoire helvétique ont pu avoir un impact favorable sur l'intégration des immigrés. On peut également ajouter les mesures prises au niveau cantonal ou communal.

C'est dans la combinaison, partiellement contradictoire, de ces deux types idéaux, que je chercherai les spécificités du modèle mis en œuvre (sinon en discours) par la politique suisse pour l'intégration des immigrés.

Je me baserai sur l'analyse secondaire des données de plusieurs recherches empiriques récentes, en particulier sur l'étude de Bolzman, Fibbi et Vial (2000) sur le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne. Les auteurs de cette recherche montrent que, tout le moins pour ces populations, il est possible de dégager un modèle spécifique d'intégration.

Mais en premier lieu, voyons quelle a été l'évolution lors des dernières années du nombre d'étrangers et de leur situation sur le plan des permis.

3 Le fonctionnement de l'intégration

3.1 La croissance de la population étrangère

Alors que la politique officielle, depuis la volonté affichée de « stabilisation » en 1964, prétend éviter une élévation du nombre d'étrangers résidant en Suisse, les chiffres officiels eux-mêmes, sans prendre en compte la présence des Sans Papiers, révèlent l'augmentation constante des effectifs.

Il convient à ce sujet de distinguer deux périodes depuis la « crise pétrolière » de 1974. Pendant la première, qui va jusqu'à la fin des années 80, le nombre total d'étrangers résidents permanents reste à peu près constant, la baisse de 1974 à 1977 étant compensée par une hausse jusqu'en 89. Il s'élève fortement dans la phase suivante.

Ces chiffres ne comprennent pas les requérants d'asile, les fonctionnaires internationaux et leurs familles. L'effet de cliquet du permis d'établissement apparaît clairement au long de cette évolution : le nombre des « établis », même inactifs, ne diminue pas, alors que celui des personnes au bénéfice d'un permis de séjour annuel fluctue fortement. Les « établis » représentant désormais 75% de la population étrangère résidente, cette effet de stabilisation joue fortement sur l'ensemble. Une analyse plus fine manifeste la perte d'effectivité de la politique affirmée de régulation conjoncturelle par le contrôle des flux d'immigration. En effet, la crise du milieu des années 1970 entraîne une diminution du nombre des étrangers, actifs aussi bien qu'inactifs (exportation du chômage), suivie d'une

remise à niveau des effectifs avec la reprise; en revanche, les années 1990, qui voient l'apparition du premier chômage important depuis l'entre-deux-guerres,

Tableau 1 : Effectifs de la population étrangère résidente depuis 1974

Année	Total	Actifs			Inactifs		
		Etablis	Annuels	Total	Etablis	Annuels	Total
1974	1'066'220	309'650	288'575	598'225	309'649	158'346	467'995
1979	883'092	356'743	132'048	488'791	312'600	81'701	394'301
1984	924'657	414'835	117'263	532'098	312'638	79'921	392'559
1989	1'023'167	459'671	160'962	620'633	307'201	95'333	402'534
1994	1'282'595	552'330	179'635	731'965	385'561	165'069	550'630
1999	1'361'405	523'781	174'865	698'646	492'847	169'912	662'759
2000	1'379'800	532'597	180'212	712'809	504'839	162'152	666'991
<i>Augmentation</i>							
1974-1989	-4.0%	48.4%	-44.2%	3.7%	-0.8%	-39.8%	-14.0%
1989-2000	34.9%	15.9%	12.0%	14.9%	64.3%	70.1%	65.7%
1974-2000	29.4%	72.0%	-37.6%	19.2%	63.0%	2.4%	42.5%

Source : Office fédéral des étrangers, Les étrangers en Suisse, août 2000

sont marquées par une forte croissance de la population étrangère inactive, mais aussi une certaine croissance de la population active, avec 20'000 annuels actifs en plus.

Encore cette analyse ne porte-t-elle que sur la population résidente, excluant les saisonniers et frontaliers réputés avoir leur domicile à l'étranger. Leur nombre, bien que fortement diminué, reste assez important :

Tableau 2 : Effectifs de la population étrangère active, août 2000

Total	Annuels	Etablis	Saisonniers	Frontaliers
896'034	532'597	180'212	30'999	152'226
100.0%	59.4%	20.1%	3.5%	17.0%

Source : Office fédéral des étrangers, Les étrangers en Suisse, août 2000

Le mécanisme du volant de main d'œuvre a fonctionné dans les années 70 en ce qui concerne l'ensemble des catégories à droit de séjour limité : annuels, saisonniers (dont le nombre voisinait les 200'000 en 1972) et frontaliers. Les chiffres récents montrent qu'il ne fonctionne plus depuis les années 1990, soit que les marges de manœuvre aient été épuisées, soit que la dynamique de l'immigration

échappe à la logique purement économique dans laquelle on voulait la cantonner. La chute de l'emploi s'est traduite par l'apparition du chômage et non, comme en 1974-76, par le départ de nombreux immigrés. Sheldon (2001) y voit un indicateur de la moindre intégration des immigrés, mesurant celle-ci à la différence du taux de chômage entre Suisses et étrangers; je propose d'y voir, de manière opposée, une preuve de l'intégration sociale des étrangers, dont la présence n'est plus strictement liée à l'emploi.

La dimension économique de la politique d'immigration apparaît nettement plus déterminante que sa dimension symbolique (discours de lutte contre l'*Ueberfremdung*). Un quart de siècle d'ordonnances sur la limitation du nombre des étrangers et deux crises de l'emploi sans précédent depuis les années 1930 débouchent sur une augmentation de près de 30% de la population étrangère résidente. On peut y voir l'échec de la politique des *Gastarbeiter* ou le début d'une réalité d'intégration des immigrés.

3.2 Indicateurs de l'intégration des jeunes et adultes issus de l'immigration

Implicitement, l'ainsi nommée deuxième génération est vue, tant par les autorités politiques que par les immigrés, comme porteuse des espoirs d'intégration pas toujours réalisés de la génération de ceux qui ont immigré.

D'une étude récente sur les adultes issus de la migration (Bolzman et al., 2000), ressort un tableau nettement moins « discriminé » que ce qui ressort des discours politiques, ceux des autorités comme ceux des mouvements d'immigrés, et cela aussi bien au niveau de l'insertion structurelle à la société suisse qu'à celui de leur participation culturelle.

Reprenons-en quelques indicateurs mis en évidence par les auteurs, non sans insister sur une originalité fort éclairante de leur démarche. Ils ont en effet inclus dans leur enquête l'ensemble des jeunes italiens et espagnols issus de la migration, ayant acquis la nationalité suisse ou non, et ont pris comme groupe de comparaison un échantillon non pas de l'ensemble de la population d'origine suisse, mais de jeunes adultes dont les parents n'ont pas suivi d'études supérieures. Ils comparent ainsi, non pas les étrangers et les Suisses, mais les enfants de travailleurs immigrés ou d'origine suisse.

Selon les auteurs, une limite de validité de ces résultats provient de leur limitation géographique aux cantons urbains de Genève et Bâle-Ville, caractérisés notamment par un système scolaire moins sélectif que la moyenne suisse. Il y aura lieu de comparer ultérieurement ces résultats à ceux de recherches effectuées dans d'autres parties de la Suisse ou, le cas échéant, au niveau national.

Une autre limite signalée par les chercheurs est la concentration sur « l'ancienne immigration » italienne et espagnole, remontant aux années 50 et 60. Cette délimitation est sociologiquement pertinente, l'objectif de l'étude étant de mesurer l'intégration des enfants d'immigrés. Il ne faut toutefois pas perdre de

vue que les résultats seraient sans doute fort différents si l'étude avait porté sur d'autres groupes nationaux immigrés plus tard, tel celui des « ex-Yougoslaves », devenus le second en effectif, après les Italiens.

Les jeunes adultes d'origine italienne ou espagnole étudiés par Bolzman et ses collègues sont ceux qui sont situés au sommet de la pyramide : originaires des pays de l'UE d'où sont venus les premiers immigrés et avec lesquels ont été conclus les premiers accords d'immigration, nés en Suisse ou du moins y ayant accompli toute leur scolarité dans le moule culturel de l'école publique (même si certains sont venus clandestinement comme enfants de saisonniers et n'ont pas toujours eu accès à l'école dans ces conditions), ils ont tous obtenu une autorisation d'établissement et, remplissant les conditions formelles de la naturalisation, l'ont demandée et obtenue dans près de la moitié des cas. La plupart de ceux qui n'ont pas été naturalisés n'en ont pas fait la demande et manifestent ainsi une certaine satisfaction du statut de résident établi qui est le leur : égalité des droits, à l'exception des droits politiques, aussi longtemps qu'ils restent en Suisse, ce qu'ils font le plus souvent. Ils vivent presque la situation définie par le modèle de *denizenship* (cf. plus loin), à l'exception du droit de vote.

Mais leur longue marche vers l'intégration, davantage réussie par eux-mêmes qu'encouragée par la politique migratoire suisse, ne doit pas faire oublier toutes les étapes du processus, par lesquels ils ont le plus souvent passé, et qui ne sont pas ouvertes à tous les étrangers venant en Suisse avec le projet d'y gagner leur vie et d'y vivre, de la venue sans autorisation, « clandestine » ou « sans-papiers » comme le système en produit en en tolère beaucoup, à l'autorisation saisonnière (permis A) ou de courte durée, puis annuelle (permis B), enfin d'établissement (permis C). Ce parcours fortement sélectif, pouvant être interrompu en tout point, peut nécessiter un temps comparable, voire plus long que celui de la naturalisation. Aucune donnée statistique ne nous indique combien d'immigrés ont tenté de s'installer en Suisse et en ont été empêchés ou y ont renoncé : ceux-là sont les exclus non seulement de l'intégration mais de la politique d'immigration elle-même.

3.2.1 *Dimension économique*

Selon Bolzman et al. (2000), la formation professionnelle des jeunes adultes issus de la migration (ci-après désignés par l'abréviation JAIM) est un peu supérieure à celle des jeunes suisses de même origine sociale et leur parcours professionnel n'est pas différent : malgré une période de chômage pour une forte minorité d'entre eux, leurs possibilités de trouver un emploi ne sont pas compromises, avec un taux de chômage en 1997 de 2% seulement, égal à celui de leurs contemporains d'origine suisse; 9 sur 10 travaillent sous contrat à durée - indéterminée. La seule différence notable est leur sous-représentation dans l'emploi du secteur public :

25%, contre près de 40% pour leurs contemporains suisses. Leur accès à des formations supérieures est élevé (32%).

3.2.2 *Dimension sociale*

D'après les auteurs, l'intégration sociale des Jaim se situe à partir des deux modèles de sociabilité, liés l'un à la sous-culture populaire urbaine, l'autre à une sous-culture de la migration (immigration et émigration, au sens de Sayad) marquée principalement par une forte solidarité familiale. Les liens de couple sont plus forts, la cohabitation avec les parents plus longue et plus souvent directement suivie de la vie en couple. La participation à des associations est un peu plus faible que celle des Suisses. Dans ces dernières, on trouve peu d'associations « ethniques », et plus souvent, en ce cas, des lieux de rencontre propres à cette génération que communs avec celle des parents. Près de quatre jeunes sur dix affirment avoir subi des actes d'hostilité ou d'injustice en raison de leur origine, notamment ceux qui ont effectué une partie de leur scolarité en Italie ou en Espagne.

3.2.3 *Dimension culturelle*

« L'intégration réussie des jeunes d'origine immigrée sur le plan structurel et leur participation à des réseaux sociaux formels et informels ancrés dans la société de résidence ne signifie pas pour autant une tendance majoritaire à l'assimilation culturelle » (Bolzman et al., 2000).

Presque tous considèrent leur maîtrise des langues, d'origine et du lieu de résidence, comme bonne ou très bonne. La pratique de la langue d'origine se poursuit dans le cadre familial, puisque 45% des JAIM qui ont des enfants la parlent avec eux; 55% déclarent le français ou l'allemand comme leur langue, 22% l'italien ou l'espagnol et 23% se disent bilingues. 90% se rendent en Italie ou en Espagne au moins une fois par an. 45% affirment une identité biculturelle, alors que 13% se désignent en termes suisses (suisse ou genevois ou bâlois), un tiers comme italiens ou espagnols et 5% comme européens ou citoyens du monde. On a donc là une indication forte de double appartenance revendiquée et maîtrisée.

3.2.4 *Dimension politique*

Les étrangers établis jouissent du droit de vote dans les cantons de Neuchâtel et du Jura. Dans de nombreux autres cantons, en particulier romands, des initiatives pour l'octroi de ce droit ont débouché sur des votes négatifs. Les associations d'immigrés mais aussi des comités intergénérationnels et inter-nationalités ont joué un rôle important dans ces initiatives. En l'état, dans les cantons où a été effectuée la recherche citée, la naturalisation est le seul vecteur formel de l'intégration sur le plan politique.

Bien que les Jaim remplissent les conditions de demande de la nationalité, 57% des Jaim interrogés ne l'ont pas acquise et 43% ne songent pas à le faire (Bolzman et al. 2000). Force est de constater que les relatives facilités accordées à ces étrangers, soit une diminution du nombre d'années de séjour requis et la possibilité de conserver sa nationalité d'origine, n'ont pas eu pour résultat de généraliser la pratique de la naturalisation. Ce constat confirme que la conception officielle est partagée : l'intégration apparaît comme condition de la naturalisation et non la naturalisation comme moyen de l'intégration. Au demeurant, le refus répété par le peuple, en 1983 et en 1994, d'accorder une procédure de naturalisation facilitée aux jeunes « de la deuxième génération » a sans doute été perçu comme une non-reconnaissance et un obstacle sur le chemin de la naturalisation.

Ceci ne doit pas conduire à négliger la réalité de la naturalisation, qui fait passer près de la moitié de la « deuxième génération d'étrangers » dans la catégorie des citoyens suisses. Si le processus de naturalisation est sélectif, il n'en est pas moins efficace, du moins pour les enfants d'immigrés italiens et espagnols, et au-delà, sans doute, pour les ressortissants de l'UE; c'est à l'égard des ex-Yougoslaves et des Turcs, comme on a pu le constater de manière explicite dans la commune d'Emmen, que la discrimination à la naturalisation s'exerce en particulier (cf. Piguët et Wanner, 2000, 76).

3.3 La politique d'intégration

D'après la teneur du projet de Loi sur les étrangers (Letr), l'intégration est une des composantes de la politique migratoire globale. Les dispositions légales, applicables ou projetées, restent toutefois peu développées. Les principes à la base d'un modèle d'intégration sont surtout implicites, même si le terme d'intégration est utilisé pour la première fois dans la loi.

Il s'agit ici de tenter de dégager les lignes principales par lesquelles l'intégration des immigrés est censée se réaliser dans le cadre de la société suisse.

3.3.1 *Libéralisme et décentralisation*

Si en 1970 l'ainsi nommée Commission fédérale pour le problème des étrangers visait à faciliter l'intégration sur un mode individuel et local en publiant un guide à l'intention des administrations communales, il faudra attendre les années 90 pour que certaines villes élaborent des programmes visant à cette intégration et que le parlement fédéral ajoute à la LSEE un article sur l'intégration. Cette disposition se limite à prévoir une aide financière de la Confédération à des actions d'intégration.

L'intégration est donc conçue comme devant se produire au niveau local et avec intervention très limitée de l'Etat; ceci a été relevé par Soysal (1994) comme exemple du type « liberal » de modèle d'intégration, dans lequel le marché du

travail est le premier lieu « d'incorporation », avec l'accompagnement d'associations bénévoles et militantes. Pour le reste, « immigrants are expected to become integrated into general Swiss social service facilities that are mainly located at the community level » (Soysal, 1994, 72).

Une première limite, économique, de ce libéralisme, mise en évidence par Soysal, réside dans la régulation corporatiste « des relations industrielles, assurant la priorité à la » main d'œuvre indigène qui comprend les étrangers déjà présents. Mais la limitation qui s'applique à la dimension culturelle est bien plus rigide : c'est la territorialité de la langue, principe constitutionnel issu de la jurisprudence, qui est un des piliers du modèle d'intégration nationale décrit ci-dessus. L'immigré n'a donc pas le choix de la langue dans laquelle s'effectuent ses démarches administratives, ni de celle dans laquelle ses enfants vont être scolarisés. Cette règle s'applique déjà pour les migrations internes, elle va s'étendre aux migrants étrangers.

3.3.2 *L'admission sélective*

Turcs et « ex-Yougoslaves » restent ainsi exclus du champ de recrutement autorisé de main d'œuvre. Le droit à la transformation des permis saisonniers en autorisations annuelles leur a été retiré, même pour ceux qui étaient déjà présents. Les conséquences en sont importantes, comme les effectifs des personnes concernées : à fin août 2000, les 80'035 immigrés turcs représentaient 5,8% de la population résidente permanente étrangère, et les 190'503 Yougoslaves 13,8% (OFE, 2000). Les autres nationalités issues de l'ex-Yougoslavie sont désormais incluses dans la rubrique « autres Etats européens », mais dans la statistique de 1997, qui comptait encore ensemble les ex-Yougoslaves, ils étaient au nombre de 311'194, formant 23,2% des étrangers résidents soit la deuxième nationalité derrière les Italiens (25,8%).

La population étrangère résidente est ainsi fragmentée en deux groupes, les ressortissants de pays de Vue et de l'Ale (57,9%), les autres Européens (31,9%) et les personnes originaires d'autres continents (10,1%). Cette structure diffère fortement de celles d'autres pays européens ayant un héritage colonial. La politique délibérée, quoique discrète, qui l'a produite repose sur un critère de discrimination raciale implicite, comme l'a démontré la Commission fédérale contre le racisme. L'utilisation d'un nouveau critère, fondé sur la dimension politique de l'intégration européenne, est opportunément venue recouvrir cette classification discriminante. Il n'en reste pas moins qu'un tiers des immigrés, venus de « l'autre Europe », sont désormais désignés comme ceux dont la venue n'est plus souhaitée, au même titre que les migrants d'autres continents. La confusion avec la politique d'asile en est renforcée, les personnes demandant une autorisation de séjour pouvant se revendiquer, ou être classifiées, soit comme immigrés, soit comme requé-

rants d'asile fuyant la répression turque ou les guerres qui ont fractionné la Yougoslavie.

3.3.3 *Une policy mais pas un système de droits*

Si l'intégration est la nouvelle dimension définie par les révisions législatives en cours, il faut souligner qu'elle est toujours désignée comme objectif pour les autorités politiques, mais pas comme principe de droit garanti aux immigrés. Dans le projet LEtr, les garanties de droit restent fortement implicites, reposant par exemple sur l'assimilation des étrangers établis à la main d'œuvre indigène ou sur la subtile gradation des renouvellements d'autorisations, allant de la possibilité de prolongation limitée prolongée pour le permis de courte durée au droit à l'autorisation d'établissement après dix ans de séjour.

Les dispositions du projet LEtr touchant l'intégration ont pour objectifs principaux « d'inciter les étrangers à se familiariser avec l'organisation de l'Etat et de la société », de « stimuler la compréhension entre Suisses et étrangers », de « faciliter leur coexistence dans le respect des droits fondamentaux » et de leur « garantir l'égalité des chances » en matière éducative, professionnelle, sanitaire, sociale et culturelle (LEtr, art. 5). Les mesures concrètes qui pourront être prises si la loi est votée sont le subventionnement d'actions favorisant l'intégration, en collaboration avec les cantons, les communes et les organisations privées, l'institution (en fait, la confirmation) de la Commission fédérale des étrangers, organe consultatif formé de citoyens suisses et étrangers, et l'information des immigrés sur leurs droits et obligations ainsi que l'information de la population en général. Tout ceci reste donc conforme au modèle établi d'intégration « libérale » (Soysal, 1994), la seule vraie nouveauté, déjà inscrite dans la LSEE et effective depuis 2000, étant la possibilité de contribuer financièrement à des actions d'intégration.

Parallèlement à ce travail législatif au niveau fédéral, des initiatives ont été prises dans plusieurs cantons ainsi que dans certaines des grandes villes, avec pour objectif de développer l'information, la participation aux décisions et les relations entre nationaux et étrangers dans le respect de la diversité culturelle.

4.3 Les limites politiques à l'intégration

4.3.1 *La naturalisation : exigeante, sélective, souveraine (arbitraire)*

La naturalisation, compte tenu à la fois de ses contraintes de procédure et de ses normes, apparaît comme une confirmation solennelle décernée aux immigrés, à titre individuel, de la réussite des efforts qu'ils ont accomplis pour s'adapter et se conformer à un mode de vie et de pensée suisse, qui d'ailleurs reste indéfinissable.

La recherche de Bolzman et al. (2000) montre très nettement la différence de « réussite sociale » parmi les personnes issues de la migration entre les naturalisés et les autres. L'obtention du passeport suisse joue plutôt le rôle de récompense

que d'encouragement et ne résulte jamais de la jouissance d'un droit. Les taux de naturalisation, eux, indiquent une visée, pour les immigrés non-UE, à l'acquisition d'un droit de séjour définitif par le biais de la naturalisation; or, ce sont les Turcs et les ex-Yougoslaves qui sont le plus fréquemment l'objet de discrimination, selon le lieu de la naturalisation : territorialisation du droit de cité et arbitraire dans l'octroi de la nationalité vont de pair. On notera au passage le décalage entre la nature politique des décisions de naturalisation, prises par des organes législatifs voire par l'électorat, et le caractère administratif des décisions d'admission sur le territoire (et d'expulsion), relevant de L'OFE ou de l'ODR.

Les récentes propositions de modification de la LN sont certes de nature, si elles sont acceptées, à changer fondamentalement l'aspect arbitraire de la naturalisation, mais elles ne concerneraient que des personnes ayant vécu en Suisse toute leur vie, ou à peu près.

4.3.2 *Un droit de séjour jamais définitif*

Deux causes d'annulation du permis d'établissement peuvent intervenir, qui empêchent de le considérer comme définitivement acquis. Le fait de quitter la Suisse durant plus de six mois (au maximum deux ans, en cas de formation à l'étranger) entraîne la fin de l'autorisation d'établissement. Nombre d'immigrés rentrés dans leur pays, suivant le projet ou le mythe de l'émigration temporaire, et qui ont voulu revenir, n'ont pas reçu d'autorisation ou ont repris à zéro le processus (leur nombre n'est, à ma connaissance, pas connu). Ceci conduit à une stratégie de naturalisation paradoxale, attestée empiriquement, la naturalisation demandée au moment de concrétiser le projet de retour au pays d'origine, pour se garder une possibilité de revenir en Suisse, ou de résider alternativement dans les deux pays (Bolzman, 2000). Autre facteur de résiliation de l'autorisation : le recours durable à l'aide sociale. Les statistiques de l'aide sociale permettent d'affirmer que le renvoi n'est pas systématique dans ces cas, mais la pratique n'est pas connue – elle fait actuellement l'objet d'une recherche à Genève et Vaud (Bolzman et al, 2001).

4.3.3 *Pourquoi le système politique débat-il de l'intégration des immigrés ?*

Une étude détaillée des occurrences du thème de l'intégration dans le débat politique suisse serait sans doute fort instructive. Elle permettrait de préciser les modalités des « problèmes que posent à la société politique suisse la présence et l'action des immigrés, dans les domaines des charges sociales (chômage, sécurité et aide sociales), des craintes pour l'unité et l'identité nationale agitées par les mouvements et partis qui ont fait de la xénophobie un de leurs chevaux de bataille, des situations perçues comme scandaleuses dans lesquelles se trouvent certains immigrés (par exemple des clandestins victimes d'accidents ou de maladies), éventuellement de la crainte (plus fantasmatique que fondée) de mouvements de jeunes étrangers mettant en cause l'ordre public. On constaterait, avec Mahnig (2001),

que ce ne sont pas les immigrés eux-mêmes qui inscrivent le thème de l'intégration à l'agenda politique, ni même les partis et mouvements qui s'en déclarent solidaires, mais que se poursuit là un débat général sur la cohésion de la société et sur l'ordre social, et donc sur l'Etat national. On retrouve ainsi la fonction-miroir dont parlait Michel Marié (in Allal et al. 1977) : « On croit parler des immigrés alors qu'en fait ... » on parle de la société formée par les autochtones. Fait exception le récent débat sur les sans-papiers, marquant leur irruption comme acteurs sur la scène politique. Lors des divers débats sur l'immigration, les associations d'immigrés ont également tenté de faire entendre leur voix; cela leur a réussi dans une mesure assez limitée, par leur intégration dans quelques commissions consultatives ou leur reconnaissance comme lieux d'intégration au niveau local.

Les ambiguïtés du terme d'intégration, porteur du sens de promotion de la légalité des droits et des chances comme de la signification de l'assimilation des « autres » aux normes établies par le système dominant, renforcent cette dimension paternaliste. La politique d'intégration des immigrés vise à leur attribuer des places au cœur ou sur les marges des rapports sociaux (en particulier dans les fractions spécifiques du marché du travail et les lacunes de la sécurité sociale) et à l'extérieur du système politique, et à leur donner quelques moyens d'y parvenir, légitimant ainsi des rapports d'inégalité et de domination.

5 Synthèse conclusive

A ses origines, soit jusqu'aux années 60, la politique suisse était une politique des contrats de travail (*Gastarbeiter*), basée sur la rotation de la main d'œuvre étrangère, n'impliquant pas l'intégration des immigrés, que ce soit dans la sphère économique, sociale, culturelle ou politique.

Ce type de politique a été modifiée par la suite, en raison de son échec (Schnapper, 1992, 86) ou, si l'on préfère, de son dépassement par l'installation et l'intégration progressive de fait des immigrés. Ainsi, la politique d'immigration s'est défini comme objectif la stabilisation dans les années 1970 et l'intégration à partir des années 80. Tout occupé à conserver des possibilités d'approvisionner le marché du travail en main d'œuvre et à renvoyer un maximum de personnes venues d'autres continents demander le refuge politique, le monde politique suisse n'a toutefois pas défini de politique d'intégration allant au-delà de la garantie de droits économiques et sociaux à ceux qui acquièrent une autorisation d'établissement, une politique des immigrés et non de l'immigration (Mahnig et Wimmer, 2001).

Les résultats des recherches citées indiquent un relatif succès, pour la fraction stabilisée des immigrés, de cette intégration sans politique d'intégration. Ce qu'ils ne peuvent pas dire (et les statistiques sont muettes sur ce point) est l'am-

pleur de l'intégration ou de l'exclusion que vivent les immigrés et candidats à l'immigration qui quittent la Suisse à un stade ou un autre du processus, soit qu'ils y soient contraints par le non renouvellement d'une autorisation, soit qu'ils tirent d'eux-mêmes le constat de leur impossibilité de s'intégrer dans le cadre donné; ni l'exclusion et l'intégration de ceux, très nombreux, qui séjournent et travaillent sans papiers, « en infraction à la LSEE ». Le caractère fortement sélectif du système se reflète notamment sur l'absence totale de données concernant les exclus.

L'intégration s'est produite, suivant un modèle implicite, contradictoire en certains points avec le discours officiel économiste et protectionniste. Ce modèle est fondé sur quelques principes que l'on tente de préciser ici :

l'immigration est une immigration de main d'œuvre, légitimée par le travail (*a contrario*, les réfugiés ne sont pas censés ressortir de la politique d'immigration; les sans-papiers, en revanche, sont largement tolérés parce qu'ils travaillent)

- L'immigration est limitée à la population blanche ouest-européenne, les ressortissants de l'Europe de l'Est et du tiers-monde en étant exclus; les Yougoslaves et les Turcs, d'abord considérés comme provenant de pays *traditionnels de recrutement*, ne bénéficient plus, en principe, de possibilités d'immigrer, et leur séjour en est, pour certains, fortement déstabilisé voir illégalisé.
- La présence des immigrés est temporaire, elle n'est jamais acquise à titre définitif; le départ du territoire met assez rapidement fin au droit de présence.
- Les droits concédés aux immigrés s'élargissent avec la durée de séjour, elle-même -sorte celui de la conquête progressive de droits, se rapprochant de l'égalité avec les nationaux sans jamais y parvenir.
- La naturalisation n'est ni une condition ni un instrument de l'intégration; elle est une possibilité que se garde la société suisse de reconnaître comme siens certains habitants de nationalité étrangère, à des conditions assimilationnistes exigeantes et au bon vouloir des nationaux.
- Les immigrés et leurs descendants doivent s'adapter par eux-mêmes à la vie sociale, en respectant le principe de territorialité de la langue, notamment dans la fréquentation de l'école et le rapport avec l'administration.

L'intégration se définit ainsi comme un processus sélectif de longue durée devant déboucher sur la participation, à égalité de droit avec les nationaux, au marché du travail et aux droits sociaux qui y sont associés, et en parallèle, mais dans la sphère privée, sur la participation aux modes de vie et à la vie sociale du pays.

A tous les stades de ce processus, l'incapacité à s'adapter ou la renonciation à l'adaptation peut se traduire par le départ. Adaptation doit ici se comprendre comme capacité à vivre sans perturber l'ordre et la culture du lieu de résidence,

mais aussi comme aptitude à faire face aux variations de la conjoncture. La pression à l'adaptation s'exerce principalement dans le travail et, pour les enfants, dans la fréquentation de l'école publique dans la langue du lieu de résidence.

Ceux qui ont franchi avec succès les diverses étapes de ce processus d'intégration jouissent, avec l'autorisation d'établissement, d'un statut proche de celui des nationaux, aussi longtemps qu'ils conservent leur domicile en Suisse. La différence principale touche les droits politiques, qui restent inaccessibles sans naturalisation; celle-ci est sélective, soumise au bon vouloir des instances politiques, elle n'est jamais le résultat de l'exercice d'un droit.

Tant que le processus d'intégration n'est pas consolidé par l'obtention d'une autorisation d'établissement, de nombreuses mesures ont un effet discriminatoire, dans le droit de présence, la mobilité sur le marché du travail et l'accès aux prestations de la sécurité sociale (sur ce dernier point, cf. Tabin, 2000).

En conclusion, nous pouvons définir l'intégration selon le modèle suisse d'intégration comme un processus sélectif et discrètement raciste, sans garantie initiale de droits et sans contenu clairement défini, par lequel les immigrés doivent passer individuellement pour « mériter » une assez large égalité de droits dans un statut subordonné. Les obligations de la société suisse, et notamment de l'Etat, à leur égard, sont définies de façon également progressive, et parcimonieuse. L'x est conçue comme résultant principalement de l'action propre des immigrés.

6 Faute de citoyenneté pleine, un statut de *denizen* ?

Les immigrés en Suisse n'acquièrent la nationalité qu'en nombre limité, et le modèle d'intégration ne les incite pas à devenir suisses – et même y fixe des conditions élevées. Au vu de la relative intégration observée, on peut cependant se demander s'il s'est mis en place en Suisse un statut de résident permanent proche de celui des nationaux, qui ne requièrent (ni ne favorise) l'acquisition de la nationalité, selon une conception que Layton-Henry (1990, 13 ss.) nomme *denizenship*.

Cette égalité des droits, à l'exception des droits politiques (voire du seul droit d'éligibilité), est presque réalisée pour la fraction de l'immigration qui a pu l'acquérir, celle que l'on nomme intégrée. Le principal manque, à mon sens, consiste en l'absence du droit de revenir en Suisse après l'avoir quittée plus de six mois. En outre, un véritable statut de *denizenship* impliquerait que l'égalité des droits civils et socio-économiques soit garantie sans les limitations considérables de droits liées à l'origine et à la durée de résidence qui caractérisent la politique suisse d'immigration. Il devrait présenter une unité valable dans l'ensemble des situations d'immigration. De ce point de vue, on en est très loin. La diversité des « statuts » est considérable : clandestins (pas ou partiellement couverts par la législation sur le travail et la sécurité sociale), permis de courte durée ou saison-

niers, annuels, établis, sans compter les divers sous-statuts créés par la politique d'asile. Elle se rapproche bien moins d'une conception nouvelle de la *denizenship* que de l'inégalité des statuts de l'Ancien Régime. Dans la République de Genève, par exemple, cohabitaient des Citoyens, jouissant de tous les droits; des Bourgeois, non représentés au Petit Conseil; des Natifs, enfants d'Habitants à statut économique plein mais sans droits politiques; des Habitants, résidents permanents sans droits politiques et jouissant de certains droits économiques; et des Domiciliés et Etrangers, sans droits de résidence permanente, sans droits politiques et dont les activités économiques et professionnelles sont étroitement contrôlées (Braun, 1988, 93). Il faudrait ajouter à cette nomenclature les sujets des mandements campagnards, sans droits politiques. D'égalité de droits, il n'était pas question, mais bien de privilèges.

La société suisse offre aux immigrés certaines possibilités d'intégration, mais sans garantie fondamentale de leurs droits, selon un système hiérarchisé et sélectif de statuts de sujets dont quelques-uns accèderont, par libre décision des déjà-citoyens, au statut de citoyens à part entière. En ce sens, le modèle effectif d'intégration des immigrés n'est pas républicain au sens du modèle français; on pourrait le qualifier de néopatricien ou de post-corporatiste.

7 Références bibliographiques

- Allal, Tewfik; Jean-Pierre Buffardi [et al.] (1977), *Situations migratoires : la fonction-miroir*. Paris: Galilée, 1977.
- Bolzmann, Claudio; Rosita Fibbi et Marie Vial, avec la collaboration de El-Sonbati, Jasmin et Esaki, Elisabeth (2000), *Adultes issus de la migration: le processus d'insertion d'une génération à l'autre*. Genève: Institut d'études sociales, Rapport au Fonds national de la recherche scientifique, PNR 29 « Migrations et relations interculturelles ».
- Bolzmann, Claudio; Rosita Fibbi et Marie Vial (2000), « *Secundos* ». *Le processus d'intégration des jeunes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*. Zurich: Seismo.
- Bolzmann, Claudio; Raffaella Poncioni-Derigo, Sophie Rodari et Jean-Pierre Tabin (2002) *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère*. Genève et Lausanne : Les Editions IES et EESP.
- Centlivres, Pierre et Schnapper, Dominique (1991), « Nation et droit de la nationalité suisse. » *Pouvoirs*, 56/1991, 149-161.
- de Rham, Gérard (1976), *La Fonction socio-politique « Pluralismes » : le cas de la Suisse Hypothèse de travail* Travaux de science politique, NI> 1. Lausanne : Institut de science politique, 1976.
- de Rham, Gérard (1990a), « Naturalisation : The Politics of Citizenship Acquisition. » In : *The Political Rights of Migrant Workers in Western Europe*, Ed., Zig Layton-Henry, 158-185. London : SAGE.
- de Rham, Gérard (1990b), « Jeunes étrangers : identité culturelle et naturalisation. » In *Devenir suisse, adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*, Ed., Pierre Centlivres, Genève: Georg.
- DFJP. *Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)-Projet*. Berne : Département fédéral de justice et police, 2000.

- Hammar, Thomas (1985), *European Immigration Policy. A comparative study*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mahnig, Hans et Andreas Wimmer (2001), *Integration without Immigrant Policy : the Case of Switzerland*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations (à paraître).
- Niederberger, Josef Martin (2001), Von der « Wiederentfernung » zur Integration : der Entwurf zu einem neuen Ausländergesetz. », in; *Revue suisse de science politique*, 7/1, 112–118.
- Oriol, Michel (1981), *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale 1918–1979*. Strasbourg : ESF Fondation européenne de la science.
- Piguet, Etienne et Philippe Wanner (2000), *Les naturalisations en Suisse. Différences entre nationalités, cantons et communes, 1981–1998*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Schnapper, Dominique (1992), *L'Europe des immigrés*. Paris : François Bourin.
- Schnapper, Dominique (1999), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*
- Sheldon, George (2001), « Foreign Labor Employment in Switzerland Less Is Not More. » *Revue suisse de science politique* 7, 1/2001, 104–112.
- Soysal, Yasemin N (1994), *Limits of citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago & London : Chicago University Press.
- Tabin, Jean-Pierre (2000), « Les paradoxes de l'intégration. » *Aspects de la sécurité sociale*, 1, 6–14.
- Weygold, Serge-A.; Alain Berset, Olivier Crevoisier et François Hainard (2001), « La politique d'admission de la main-d'oeuvre étrangère : désirabilité, acceptabilité, intégrabilité. » in : *Swiss Journal of Sociology*, 27/1, 117–129.
- Windisch, Uli (1992), en collaboration, *Les relations quotidiennes en Romands et Suisses allemands : les cantons bilingues de Fribourg et du Valais*. 2 vols. Sciences politiques et sociales. Lausanne : Payot.
- Windisch, Uli (2000), *Immigration : quelle intégration ? quels droits politiques ?* Vol 1. 1. Lausanne : L'Age d'Homme.

De La « Vocation » Artistique au « Don » Musical

Papadopoulos Kalliopi*

L'intelligibilité des termes « vocation », « don » ou « art » ne s'impose pas d'emblée. Paradoxalement, c'est d'autant plus exact lorsqu'il est question de musique. Or, cette ambiguïté de langage dénote et dissimule une certaine difficulté pour le sens commun, pour les « experts », ainsi que pour les sociologues, à classer la pratique musicale parmi les autres activités artistiques.

Ce texte tend à montrer en quoi la musique se distingue des autres arts et pourquoi le terme adéquat, concernant la pratique musicale, serait « don » plutôt que « vocation ». L'objet de cet article n'est donc pas de critiquer une éventuelle adhésion à ces deux notions, en tant que moyens mis en œuvre dans le but de dénier le social, ni d'exposer les raisons de cette adhésion, de ceux qui croient et de ceux qui ne croient pas. Notre objectif est d'essayer de dégager quelques-unes des situations de leur emploi dans une démarche compréhensive. C'est seulement après avoir esquissé le « don » musical en tant que concept et saisi le processus de sa réalisation au sein des milieux familial et professionnel, que l'on pourra envisager une discussion sur cette croyance même, ainsi que sur les effets de ses diverses utilisations.

1 La musique : un « art » différent des autres

En quoi et pourquoi la musique diffère-t-elle des arts picturaux ?

Nous voyons à cela trois raisons. La première est liée à l'histoire propre à chacun de ces arts et à leur classement parmi les autres activités. La seconde se réfère à la manière dont peintres et musiciens se définissent et se reconnaissent en tant que professionnels. La troisième raison pour laquelle l'art musical se distingue des autres arts, et qui d'ailleurs est étroitement liée à la seconde, relève de l'ambiguïté du mot « artiste » dans le discours quotidien.

* Université de Toulouse Le Mirail CERTOP, Allées Antonio Machado, F-31058 Toulouse Cédex, E-Mail: kalliopi@mail.univ-tlse2.fr

Musique et peinture n'ont pas la même histoire. Alors que la peinture, à l'origine, appartient aux arts serviles et manuels, la musique est classée parmi les arts libéraux et les musiciens sont comptés parmi les lettrés. L'une est proche de l'artisanat, l'autre est l'accompagnatrice du logos. Certes la peinture et la musique ont pris une certaine autonomie, la première par rapport à l'artisanat, la seconde par rapport au texte. Toutefois, alors que la peinture est devenue un art de plus en plus valorisant et valorisé, la musique est allée en déclinant. Enfin, au contraire de la peinture qui a connu une déréglementation croissante, la musique s'est institutionnalisée et s'est codifiée de plus en plus.

La deuxième raison pour laquelle la musique n'est pas un art comme les autres concerne la manière dont peintres et musiciens se définissent et se reconnaissent respectivement en tant que professionnels. En effet, contrairement à ce qui advient dans le domaine pictural, dans le domaine de la musique classique, il semble impossible aujourd'hui, du moins en Occident, de simplement s'auto-définir comme musicien professionnel, pour l'être. Le « n'importe qui » ne peut pas faire « n'importe quoi », comme il semble que ce soit les cas pour les peintres (Moulin, 1983). En musique, seul le « professionnel intégré », selon l'expression de H. Becker¹, peut faire « n'importe quoi », les outils pour créer des sons n'étant pas facilement accessibles, et l'accès au milieu musical étant très fortement réglé et codifié. C'est pourquoi, le musicien n'étant pas « n'importe qui », la question de la légitimité en musique ne concerne que l'œuvre. Au contraire, dans le domaine de la peinture, elle concerne à la fois l'œuvre et l'artiste.

La troisième raison relève de l'ambiguïté du terme « artiste ». A l'observation (Papadopoulos, 2001), cette appellation semble provoquer une certaine gêne chez les musiciens. Ils ne savent jamais si, quand l'on les appelle « artistes », cela fait référence à une certaine organisation de vie, les renvoyant au stéréotype de l'artiste romantique, méconnu mais brillant, solitaire et innovateur (Heinich, 1993), si cette appellation fait référence à une appartenance à un corps professionnel, celui des interprètes, ce qui n'est pas toujours leur cas, ou si enfin elle désigne uniquement un certain nombre de connaissances acquises dans le domaine.

C'est pourquoi le mot « artiste » ne semble pas convenir aux musiciens et plus particulièrement aux musiciens de formation classique, formation qui est, finalement, la seule à être diplômante et reconnue par les milieux professionnels en France voire en Occident. En effet, afin de faire carrière, ces musiciens s'inscrivent dans des conventions très fortes et sont des « artistes intégrés ». Le mot « artiste », qui caractériserait une personne déviante, vaguement marginale et dé-

1 « Les professionnels intégrés ont le savoir-faire technique, les aptitudes sociales et le bagage intellectuel nécessaires pour faciliter la réalisation des œuvres d'art. Comme ils connaissent, comprennent et utilisent couramment les conventions qui régissent leur monde de l'art, ils s'adaptent aisément à ses activités ordinaires. » (Becker, [1982] 1988, 238).

sintéressée, mais aussi exceptionnelle, singulière ou novatrice, perd ici tout son sens; il peut concerner les musiciens en général de très loin, mais absolument pas les interprètes, qui doivent faire preuve d'une forte capacité d'intégration, voire obtenir un poste de fonctionnaire. Qu'en est-il dès lors, de la « vocation » artistique ? Pourquoi le musicien serait-il un être « doué » pour son « art », plutôt que « voué » à lui ?

2 Le « don » musical

Même si l'on souhaite saisir le commun, rendre compte de l'ordinaire, capter les profils les plus courants de la majorité de ces « travailleurs » que sont les musiciens et non pas les profils des musiciens exceptionnels ou considérés comme tels, il est difficile de passer outre les discours littéraires, sociologiques, ou les discours des musiciens eux-mêmes qui portent sur le « don » et la « vocation ». Cela même si selon nous les biographies des grands musiciens les décrivent plutôt comme des enfants « martyres » que comme des enfants « doués »; même si les études sociologiques établissent que les « dons » se découvrent plus souvent chez des personnes appartenant à des familles musicales que chez les autres; enfin, même si les professionnels dans leur majorité se plaisent à justifier leur condition de musicien en mettant en avant un fort investissement physiologique et psychologique tout au long de l'apprentissage de leur instrument. Il convient néanmoins d'essayer de comprendre cette croyance qu'ont la plupart des gens dans « l'existence » ou la « réalité » des « dons » « nécessaires » à la pratique musicale. D'autre part, il nous faut expliquer pourquoi le terme de « vocation » ne permet pas de caractériser l'implication dans la pratique musicale.

Il y a à cela une raison centrale, à partir de laquelle nous pouvons décliner une explication plus longue. Parce que « il faut suivre une vocation », c'est une affaire personnelle, individuelle, alors que le « don » n'a d'existence que dans la mesure où une personne en désigne une autre comme douée. Le « don » entre donc plus facilement dans la sphère du social parce qu'il ne naît qu'en situation d'interaction entre deux acteurs. Ainsi, si « don » et « vocation » ont tous deux des origines et des conditions d'existence semblables, leur différence se situe dans les besoins collectifs auxquels ils répondent. Pourtant, d'après P. Bourdieu, tous deux se situent par excellence sur les terrains de la dénegation du social et servent à imputer à la personne la responsabilité entière de son destin social (Bourdieu, 1979). Leurs synonymes, « aptitude » et « talent » indiquent d'ailleurs la supériorité d'un individu doué par rapport aux autres, à moins de supposer que ces qualités existent dans l'absolu. Il convient selon nous de mettre un bémol et de nuancer ces propos.

3 Le « don » : le concept

La notion de « don artistique » s'écarte sur au moins deux points de celle de transfert d'un bien tangible d'un être à un autre qu'envisage Mauss dans son *Essai sur le don*. Elle diffère de la notion d'hérédité -le bien appartenant à quelqu'un revient lors de sa mort ou par simple volonté à ses descendants- et de la notion de dette et de « contre don »². Le « don » artistique ne s'inscrit pas dans un processus d'échange économique-symbolique. L'homonymie entre « don » cadeau et « don » artistique n'est cependant pas totalement fortuite. Le « don » artistique se distingue de l'autre en ce sens qu'il n'implique ni donateur identifié, ni contre partie. De ce point de vue la définition donnée par le Littré est, particulièrement éclairante : « le don est dans les contes de fées, quelque faculté extraordinaire accordée par une fée à un enfant. Par analogie ce qui vient de Dieu, de la nature, etc. C'est une qualité, un avantage naturel », alors que le « don » de Mauss illustre à travers le potlach le « fait social total ».

L'existence et la provenance du « don » sont donc expliquées de façon théologico-métaphysique, comme extérieures au champ de l'ordre social. L'invisibilité ou l'absence du donateur signifie l'impossibilité d'exercer un quelconque contrôle sur ce dernier ou sur ses actes. La source d'où proviendrait le « don » artistique serait inhumaine et insaisissable. Elle appartient au registre de la croyance.

T. Adorno reprend aussi une métaphore religieuse, quand il rapproche le « don » au charisme du prêtre. On rattache, dit-il, à l'irrationalité, prétendue ou réelle de la musique³, le don spécial comme une sorte de charisme, image visuelle tardive du charisme du prêtre, qui caractériserait celui à qui s'ouvre la région particulière de la musique (Adorno, [1962] 1994, 144). Qu'est ce qui, pourtant, sépare le musicien du prêtre, le « don » de la « vocation » ?

Il y a à notre avis deux éléments. D'une part, la « vocation » est la réponse à un appel, d'autre part l'être appelé par quelqu'un est destiné à quelque chose. On peut, par exemple, être appelé par l'État, par l'Église etc., pour remplir une fonction. Le rapport est alors dialectique, au sens où l'appel demande une réponse, qui est l'acceptation de remplir sa « vocation ». C'est pourquoi d'ailleurs il est possible de dire « vocation forcée » ou « vocation contrariée ». Par contre ceci n'est pas le cas pour la personne « douée », car un « don » ne se force pas. L'être

2 Le « don » installe la personne qui le reçoit dans un rapport d'infériorité momentanée et de redevance par rapport à son donateur, l'équilibre et l'équité ne peuvent se rétablir qu'à condition qu'il y ait « contre don ». « Don » et « contre don » s'inscrivent dans un processus d'échanges qui a pour but, selon Mauss, le maintien du lien social entre personnes ou groupes qui échangent.

3 L'écoute constitue, selon cet auteur, une enclave tolérée au milieu du monde rationalisé de la production générale, car elle véhicule l'illusion que le monde offrirait des espaces à ce qui n'est pas entièrement contrôlé, « à une irrationalité qui, sans incidence sur les exigences de la civilisation, est sanctionnée par celles-ci ».

« doué » est en situation de possesseur de quelque chose qui lui a été donné, éventuellement pour rien, sans que la finalité soit impérative. C'est peut-être pour ces deux raisons : l'irrationalité du « don » et sa gratuité, que la profession de musicien peut être considérée comme le contraire du travail aliéné (Freidson, 1986).

En ce qui concerne plus précisément le domaine musical :

L'art musical a depuis toujours bénéficié de fonctions morale et sociale transformées en sacrée et profane. Ce qui entre dans ses fonctions morales relève de la singularité, de la créativité du génie, de l'invention, de l'irrationnel. Ses fonctions morales installent les personnes qui le pratiquent dans des rapports inégaux, voire corporatistes et déterministes. Les fonctions sociales de la musique renvoient quant à elles au profane, à l'individuel, à l'exécution ou à la restitution de l'acte créateur, selon une logique de méritocratie et d'équité. Recouvrant plus ou moins tout ce qui caractérise une éducation qui privilégie la liberté individuelle, ces fonctions peuvent être exprimées par un certain académisme et une qualification professionnelle. Paradoxalement, donc, elles aboutissent à des conduites de type vocationnel, c'est-à-dire qu'il s'agit de trouver sa voie ou de se réaliser à travers une activité ici et maintenant (Schlanger, 1997). Au contraire, paradoxalement, les fonctions morales génèrent des êtres « asociaux », « doués », au-dehors et au-delà de l'ici et maintenant... De la même manière, de son éthique découle quasi automatiquement la légitimité d'une activité, alors que la légitimité du vocationnel est à prouver. C'est en fonction de la dichotomie ainsi décrite, par « don » ou « vocation », que s'est construit et institutionnalisé le type de formation, et plus largement le système d'organisation du monde musical français (Papadopoulos, 2001, chapitre II).

4 Le « don » : sa réalisation

4.1 Les « experts », les parents et le « doué »

Dans le cas des musiciens, le « don » doit d'abord être décelé par quelqu'un de la profession. Le professionnel en son rôle d'expert apprécie ce qui de la part de l'élève est en fait le résultat d'une patiente observation et d'une aptitude à la reproduction des comportements stéréotypés et prescrits⁴. Il s'agit à la fois de comportements d'ordre technique, mais aussi de connaissance esthétique et de l'intériorisation du « goût » musical dominant.

⁴ « Il y a des gens doués, des gens pas doués et au milieu il y a les autres, des gens qui par une bonne pédagogie peuvent évoluer, peuvent devenir intéressés -sous entendu intéressants-. Il y a doué mécaniquement, ce sont des dons de départ comme par exemple la souplesse physique et l'oreille correcte pour le violon. (...) On peut dire qu'un enfant est doué s'il apprend vite. » Ces propos donnent un aperçu de l'opinion des professionnels de la musique sur la question du « don ». Ils ont été tenus par un ancien directeur de conservatoire de région, lors d'un de nos entretiens. (Papadopoulos, 2001).

Par exemple, l'enfant futur musicien doit avoir et doit pouvoir maintenir pendant le temps de l'interprétation d'un morceau de musique la posture corporelle considérée comme adéquate à la « bonne » utilisation et à la maîtrise de l'instrument. A travers son jeu il doit faire la preuve de sa connaissance des critères esthétiques de l'époque et du style de musique auxquels appartient le morceau interprété. En utilisant ces critères, les professionnels objectivent l'existence d'un « don » et procèdent à sa validation. La norme d'accès à la musique et la déclaration de la possession du « don » résideraient donc dans le respect du paradigme musical en vigueur, paradigme historiquement déterminé⁵ et diffusé par les « experts » en musique.

Ce sont ces « experts » aussi qui se chargent par la suite d'annoncer sa découverte aux non spécialistes de la question, en l'occurrence les parents et qui se portent garants de la valeur de leur « découverte ». Il ne faut pas oublier que la plupart des musiciens commencent leurs études de musique entre 7 et 10 ans, âge auquel ils sont encore sous la tutelle parentale. De plus, selon l'instrument joué, le « don » doit se déclarer plus ou moins tôt, compte-tenu des contraintes du cursus des études en vigueur⁶. Hormis le cas d'héritage (enfants des musiciens), l'annonce du « don », constitue pour la famille une perturbation, car elle met à l'épreuve sa capacité à faire face à une situation nouvelle et exige souvent des modifications dans la gestion du groupe. Le groupe familial sera en mesure de s'adapter à cette nouvelle situation (ou de s'identifier à l'image du possesseur), si les inconvénients dus à la « rupture » d'un habitus sont minces (entrent dans cette catégorie à la fois les familles d'artistes et celles appartenant à des classes aisées et les familles inscrites dans des projets de loisir⁷ ou de mélomane-amateur pratiquant⁸), ou s'il est possible de les minimiser grâce à la gratification sociale que

5 « L'extrême fortissimo est condamné comme bruit, comme hostile à la musique; l'à peine audible inspire le toussotement, si ce n'est le rire. Pour la conception du sensuellement agréable, les extrêmes acoustiques sont tabou, et par conséquent sont des extrêmes tout court. (...) La sensibilité au bruit dans la musique est le don musical de celui qui n'a pas le sens de la musique, et en même temps un moyen de refuser l'expression de la douleur et de ramener la musique à une modération propre à la sphère où il est question de choses réjouissantes et rafraîchissantes, celle du matérialisme vulgaire bourgeois. (...) La réception de ce qui relève de l'esprit est aménagée d'après la commodité physique ». (Adorno, [1962], 1994, 148). Mais même la commodité physique n'est pas la même pour tous. Elle est le produit d'une négociation entre parties...

6 C'est ainsi par exemple que l'âge moyen d'entrée aux Conservatoires Supérieurs de Musique qui dispensent un enseignement correspondant à celui des Universités pour les autres matières que la musique, est de 16,3 ans pour les pianistes et de 15,9 ans pour les violonistes. Et par famille d'instruments : 17,8 ans pour les cordes, 19,3 ans pour les bois et les percussions et 20,4 ans pour les cuivres.

7 Les loisirs, tout comme le travail et le sommeil, font alors irrévocablement partie du procès biologique de la vie.

8 La disposition favorable des parents face à l'apprentissage de la musique s'inscrit ici dans la continuité de la réalisation de leur propre appréciation et de leur expérience culturelle ou plus spécialement musicale.

procure le « don » (entrent dans cette catégorie les parents inscrits dans une logique de projet philistin⁹, ou visant, par l'intermédiaire des activités de leurs enfants, l'intégration dans un groupe social¹⁰). De la légitimation et de la gestion du « don » au sein de la famille dépendra finalement sa survie. Et la survie du « don » assurera de façon indirecte la reproduction d'un groupe professionnel.

Quant à l'enfant « doué », qui a calqué ses goûts sur ceux du milieu professionnel des musiciens, il a réussi le plus souvent de façon non intentionnelle à conjuguer le capital culturel transmis par son milieu familial et celui véhiculé par le milieu musical. Ces capitaux peuvent être proches; c'est le cas lorsque, par exemple, l'enfant appartient à une famille de musiciens ou de façon plus générale d'artistes. Ils peuvent aussi être fort éloignés quand l'enfant appartient à une famille d'ouvriers ou de commerçants, par exemple. Ce choix signifie alors que le futur musicien et sa famille étaient disposés à accepter quelques-uns des traits d'un autre espace culturel.

4.2 Gestion familiale du « don »: les enjeux

La gestion du « don » demande à la famille de prendre des dispositions exceptionnelles pour pouvoir subvenir aux besoins de l'enfant « doué ». Par exemple, il lui sera demandé d'assurer la mobilité de l'enfant : il faudra l'amener à l'école de musique et aller le rechercher¹¹. La relative rareté des lieux d'enseignement musi-

9 Le terme de *philistin* désigne, selon Hannah Arendt, une personne qui, dans le cadre d'une lutte pour l'obtention d'une position sociale, se sert de la culture comme d'une arme pour parvenir socialement et s'éduquer « en sortant des basses régions où l'on supposait le réel situé, jusqu'aux régions élevées de l'irréel, où la beauté et l'esprit étaient, supposait-on, chez eux ». Le mot de culture désigne dès lors la poursuite de la perfection. On utilise l'oeuvre d'art à des fins secondes : éducation, perfection personnelle, etc. Les valeurs culturelles se transforment en quelque sorte en valeurs d'échange. Les parents non-musiciens qui conduisent leurs enfants aux activités musicales, peuvent avoir pour objectif l'accès à un univers culturel différent ou supérieur au leur, et éventuellement considéré comme jumelé à l'accomplissement symbolique d'une certaine promotion sociale. (Arendt, [1954], 1972, 259).

L'occupation non rémunérée des épouses -elles représentent 26,9% de notre population globale (Papadopoulos, 2001)- et la pratique de la musique et/ou de la danse par les enfants peuvent s'inscrire dans la même logique et avoir précisément la même fonction de marqueurs sociaux. « L'oisiveté » des femmes étant le signe de la richesse matérielle des hommes et la pratique musicale des enfants, de leur appartenance culturelle.

10 Dans ce cas, l'inscription aux cours de musique découle de la volonté de la part des parents de suivre les événements et les normes de la communauté d'appartenance et de résidence, dans une démarche d'intégration ou de participation. Ainsi, il peut s'agir, par exemple, de soutenir une activité culturelle émergente, de maintenir des « traditions », voire d'accepter de respecter des hiérarchies entre personnes, ou encore de reconnaître la notoriété des « notables » établis dans la commune etc. Il n'y a là ni recherche à atteindre une vie réputée hédoniste ou altruiste à travers une profession artistique, ni valorisation du précaire, c'est-à-dire de l'imprévisibilité du résultat et du succès des métiers artistiques dans le sens de Menger.

11 « Toutes les semaines pendant 3-4 ans j'ai eu la chance d'avoir une mère qui veuille bien me porter, toutes les semaines, au conservatoire » paroles d'un saxophoniste professionnel (Papadopoulos, 2001).

cal et donc leur éloignement, demandera investissement et disponibilité et donc des dépenses supplémentaires à ajouter au coût de l'achat de l'instrument de musique. Il faudra aussi adhérer à une certaine idée « altruiste » du travail à fournir (sans retombées certaines ou visibles pour l'avenir). Il s'agira aussi d'assumer une activité sonore, voire bruyante, ce qui peut être parfois difficilement négociable au sein du groupe familial, cette activité venant affecter ou modifier un équilibre sonore déjà négocié, instauré et existant, concernant l'habitat dans son ensemble. Il faudra enfin apprendre à gérer le « don » au quotidien, en se plaçant et en plaçant l'enfant doué aussi bien par le discours que par les actes entre la tare et la bénédiction¹². Quelles sont les caractéristiques et les intérêts implicites des familles qui acceptent de fournir ces efforts ?

Dans le cas de familles de musiciens, les intérêts du groupe professionnel se confondent avec ceux du groupe familial, groupe d'appartenance et groupe de référence ne faisant qu'un. La transmission en matière de musique ne porte pas tant sur « le devenir un professionnel » que sur le « devenir professionnel » même¹³, c'est-à-dire que l'appartenance à une famille de musiciens détermine l'accès aux carrières les plus convoitées : celles de création-composition, de direction d'orchestre ou de soliste et c'est cette appartenance qui facilite l'acquisition de la célébrité. Ici la question de « don » ne se posera pas, le groupe étant simplement inscrit dans un processus de reproduction professionnelle (père musicien - fils musicien). La connaissance musicale est investie comme un bien à maintenir et à transmettre¹⁴. Et si, selon certain, « ... de toutes les dispositions artistiques, le sens musical est celui qui révèle, le plus visiblement sa tendance à l'hérédité, qui se transmet de père en fils comme un trésor précieux » (Kempff, 1955), il s'avère, statistiquement, que la majorité des musiciens professionnels français sont des héritiers.

Dans le deuxième cas de figure, celui des parents artistes, la transmission ne se fait pas à l'identique. Ici, la part du déterminisme social dans la construction de l'identité socioprofessionnelle de musicien-interprète ne va pas de soi. Si ces enfants grandissent dans des contextes familiaux a priori favorables à la professionnalisation dans le domaine des arts, leurs parents doivent ajuster les schémas de gestion de leurs occupations socialement classables et classantes, aux particularismes propres aux mondes de la musique, particularismes qui passent, par exemple, par le choix des instruments de musique. Dans le cas de la reproduc-

12 « A mesure que l'individu s'isole, il est pénalisé, ce qui le pousse à s'isoler davantage, et ainsi, par un mécanisme cumulatif, il se détache et s'oriente vers un hors-groupe dont il a tendance à exprimer les valeurs et à emprunter les comportements. » in Merton R., (1957), trad. franç. 1965, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, 231.

13 Nous savons, par exemple, (thèse de B. Lehmann *L'orchestre dans tous ses éclats*) que « le principe organisateur principal des divisions qui traversent l'orchestre est celui qui oppose les enfants de musiciens aux enfants de non-musiciens ».

14 « Je n'ai pas choisi, c'est ma mère qui m'a mise au violon... nous sommes une famille de musiciens » propos d'une violoniste professionnelle, (Papadopoulos, 2001).

tion socioprofessionnelle à l'identique (parents musiciens - enfants musiciens), la musique est le bain « naturel » et constitue le liant des relations avec les proches, dont l'absence est inimaginable tant elle fait partie de la vie commune; mais dans le cas de la simple reproduction socioculturelle, les acteurs sont soumis aux contraintes spécifiques au champ de la profession de musicien. Seuls les enfants de musiciens professionnels semblent être effectivement munis de tous les atouts nécessaires à la réalisation d'une carrière musicale professionnelle (Hennion, Martinat et Vignolle, 1983).

Enfin, le troisième cas distingué inclut deux types de groupes familiaux. Celui à capital culturel et économique plus faible, en moyenne, que celui détenu par la catégorie des musiciens, et celui à capital plus fort. Chez ces derniers, quand on parlera de « don » cela signifiera d'abord la volonté et la capacité financière de cultiver des pratiques dont la fonction première consiste à se « distinguer », à se singulariser, autrement dit à déclamer son éloignement du nécessaire, du quotidien, du commun. Nous savons par exemple, que la pratique d'un instrument de musique est étroitement liée à la capacité financière de son achat et que les clivages constitués ainsi ne sont pas faciles à combler; de plus, les études musicales sont longues, laborieuses et généralement coûteuses. Puis, dans l'éventualité d'une spécialisation professionnelle dans le domaine musical, la notion de « don » sera utilisée à nouveau afin de justifier quelque déclassement social effectué à travers ce choix de carrière, carrière marquée essentiellement par une forte exigence technique, les professions artistiques étant peu ou mal « considérées » encore aujourd'hui dans l'imaginaire social des classes à fort capital social et économique.

Chez les premiers cités, à capital culturel et économique relativement faibles, quand on parlera de « don » cela signifiera le refus d'un déterminisme de classe – il est possible d'être « doué » pour un métier très différent de celui qu'exercent les parents –. De même, cela exprimera la possibilité d'accéder à un métier relativement valorisé socialement en faisant plus ou moins abstraction du niveau de la culture générale obtenue, par exemple, dans le cadre de l'école généraliste. En outre, comme les études musicales sont très spécialisées, l'enfant futur musicien sera, très probablement, pris en charge par l'école de musique. La famille, si elle doit créer au quotidien les conditions favorables à la répétition des comportements prescrits afin que le « don » puisse s'épanouir, est mise de facto dans une position d'irresponsabilité en ce qui concerne le suivi musical ou la réussite professionnelle correspondante. Par la même occasion, les carences familiales éventuelles (faible capital scolaire) s'effacent, car le suivi scolaire devient secondaire. La possession du « don » musical peut combler, couvrir, voire corriger les défauts du candidat et de son milieu imputables à ces « carences »¹⁵.

15 Il en est de même du métier d'acteur qui « peut supporter, à la manière de toutes ces activités aux contours flous et aux critères de recrutement vagues que décrit Bourdieu tout à la fois des espérances d'ascension sociale de la part de jeunes gens d'origine modeste, et des stratégies de

C'est pour toutes ces raisons que si la possibilité d'accéder à un métier « inconnu », en l'occurrence celui de musicien, n'enchanté peut-être pas dès le départ le groupe familial, différents enjeux interviennent, qui, orientés par l'autorité professorale, peuvent aboutir à une forte implication des parents dans un projet concernant l'avenir de leur descendance. L'éloignement socioprofessionnel ou économique d'un des membres du groupe familial est concevable et convenable à condition que ce dernier puisse voir sa charge éducative allégée, ou avoir un espoir d'ascension sociale, continuer à exercer son autorégulation, ou maintenir sa représentation symbolique intacte. Le « don » est alors au service des intérêts des groupes familiaux tout comme il est au service des intérêts des groupes professionnels. La « culture du don » pour la musique permet aussi d'occulter les inégalités sociales (la plupart des musiciens professionnels appartiennent à des classes aisées), les déterminismes sociaux et sexuels (tel père tel fils).

Le « don » musical est par conséquent la cristallisation d'un ou des consensus entre les intérêts des groupes professionnels et les intérêts des groupes familiaux. Sa gestion est le résultat de leurs diverses négociations. Il devient un bien collectif, même s'il garde un statut de qualité individuelle, il est exploitable par divers groupes et dépasse l'individu. C'est en ce sens qu'il est possible de comprendre ses caractères exceptionnel, insaisissable, inhumain et invisible. C'est pourquoi le « don » est valorisant pour son porteur et valorisé socialement. C'est aussi pourquoi, le « don » et non la « vocation », appliqué à la pratique musicale, entre dans le champ de l'étude du social.

5 Références bibliographiques

- Adorno, Théodor ([1962], 1994), *Introduction à la sociologie de la musique*, Paris : Contrechamps.
 Arendt, Hannah ([1954], 1972), *La crise de la culture*, Paris : Gallimard, Folio-essais.
 Becker, Howard ([1982], 1988), *Les mondes de l'art*, Paris : Flammarion.
 Blaukopf, Kurt (1955), *Les grands virtuoses*, Paris : Buchet/Chastel.
 Bourdieu, Pierre et J. C. Passeron (1985), *Les héritiers*, Paris : Minuit, coll. Le sens commun.
 Bourdieu, Pierre (1979), *La distinction*, Paris : Minuit, coll. Le sens commun.
 Bourdieu, Pierre (1971), Le marché des bien symboliques, *L'année sociologique*, vol. 22, 49-126.

résistance à la régression sociale chez des jeunes gens d'origine sociale plus élevée qui ont échoué scolairement. En d'autres termes, la profession offre un espoir à tous ceux qui, n'ayant rien à perdre, peuvent courir le risque de tout perdre » in Paradeise, Shapiro, Charby, *Marché du travail et carrières des comédiens*. Cependant, autant le métier de musicien, au moins en ce qui concerne la musique dite classique, ressemble à ces autres métiers artistiques dans lesquels les engagements sont ponctuels, avec un statut de travailleur salarié ou intermittent, avec des employeurs multiples et des lignes de carrières difficilement prédictibles, autant l'accès à ce travail est fortement réglementé et sa réussite impose des « sacrifices », financiers en particulier, de la part de la famille du musicien.

- Bourdieu, Pierre (1971), Disposition esthétique et compétence artistique, *Les Temps Modernes*, n° 295, février.
- Boutinet, Jean-Pierre ([1993], 2e édition 1996), *Psychologie des conduites à projet*, Paris : P. U. F., coll. que sais-je, n° 2770.
- Boutinet, Jean-Pierre ([1990], 2e édition 1992), *Anthropologie du projet*, Paris : P. U. F., coll. psychologie d'aujourd'hui.
- Dubar, Claude (1991), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris : Armand Collin, coll. U.
- Dupuis, Xavier (1993), *Les musiciens professionnels d'orchestre*, Paris : DEP/Ministère de la Culture.
- Duvignaud, Jean (1984), *Sociologie de l'art*, Paris : P. U. F. – Le sociologue.
- Elias, Norbert ([1991], 1991), *Mozart sociologie d'un génie*, Paris : Seuil, coll. La librairie du XXe siècle.
- Freidson, Eliot (1986), Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique, *Revue Française de Sociologie*, XXVII-3, juillet-septembre, 431-444.
- Ganvert, Gérard (1999), *L'enseignement de la musique en France*, Paris : L'Harmattan.
- Heinich, Nathalie (1999), *L'épreuve de la grandeur*, Paris : La Découverte.
- Heinich, Nathalie (1998), *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris : Minuit.
- Heinich, Nathalie (1993), *Du peintre à l'artiste*, Paris : Minuit.
- Hennion, Antoine (1997), La sociologie est-elle définitivement allergique au génie ? Pour un programme constructiviste fort en sociologie de l'art, in *Où va l'histoire de l'art contemporain*, Paris : L'image, Ecole National Supérieure des Beaux-Arts.
- Hennion, Antoine (1993), *La passion musicale*, Paris : Métailié.
- Hennion, Antoine; F. Martinat et J. P. Vignolle (1983), *Les Conservatoires et leurs élèves*, Paris : Ministère de la Culture – SER/Ecole des Mines de Paris – Centre de Sociologie de l'Innovation, La Documentation française.
- Jacques-Jouvenot, Dominique (1997), *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris : L'Harmattan, coll. Logiques Sociales.
- Joubert, Claude-Henry (1988), *Métier : musique ! Quel enseignement musical pour demain ?*, Paris : I. P. M. C. La Villette.
- Kant, Emmanuel ([1790], trad. franç. 1985), *Critique de la faculté de juger*, Paris : Galimard, coll. folio essais.
- Kempff, Wilhelm (1955), *Cette note grave ... Les années d'apprentissage d'un musicien*, Paris : Plon.
- Lehmann, Bernard (1995), *L'orchestre dans tous ses éclats*, Doctorat nouveau régime, EHESS, juillet.
- Lehmann, Bernard (1995), L'envers de l'harmonie, *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 110, 3-21.
- Le Strat, Nicolas-Pascal (1998), *Une sociologie du travail artistique*, Paris : L'Harmattan, logiques sociales.
- Menger, Pierre-Michel (1994), Etre artiste par intermittence. La flexibilité du travail et le risque professionnel dans les arts du spectacle, *Travail et Emploi*, n° 60.
- Menger, Pierre-Michel (1991), Marché du travail artistique et socialisation du risque, *Revue Française de Sociologie*, XXXII-1, janvier-mars, 61-73.
- Menger, Pierre-Michel (1989), Rationalité et incertitude de la vie d'artiste, *L'année sociologique*, vol. 39, 111-149.
- Menger, Pierre-Michel (1983), *Le paradoxe de musicien*, Paris : Flammarion.
- Moulin, Raymonde (1992), *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris : Flammarion.

- Moulin, Raymonde (1983), De l'artisan au professionnel : l'artiste, *Sociologie du travail*, n° 4, 388-403.
- Moulin, Raymonde (1978), La genèse de la rareté artistique, *Ethnologie Française*, tome 8, n° 2-3, 241-259.
- Muller, Jacqueline (1989), *Casadesus G. Mes noces musicales : conversation avec Jacqueline Muller*, Paris : Buchet/Chastel.
- Muxel, Anne (1996), *Individu et mémoire familiale*, Paris : Nathan, coll. Essais et Recherches.
- Panofsky, Erwin (1989), (trad. franç.), *IDEA*, Paris : Gallimard.
- Papadopoulos, Kalliopi (2001), *Profession musicien. Devenir musicien professionnel : un « don », un héritage, un projet parental ?*, thèse de sociologie soutenue à l'Université René Descartes-Paris V-La Sorbonne.
- Pâris, Alain (1995), *Dictionnaire des interprètes et de l'interprétation musicale*, Paris : R. Laffont, coll. Bouquins.
- Pâris, Alain, *Interprétation musicale*, in Encyclopédie Universalis.
- Perec, Georges (1975), *W ou souvenir d'enfance*, Paris : Denoël.
- Piaget, Jean ([1964], réed. 1996), *Six études de psychologie*, Paris : Denoël, coll. folio essais.
- Pistone, Daniel (textes réunis par), (1983), *L'Éducation Musicale en France, Histoire et méthodes*, éd. Presses de l'Université de Paris Sorbonne.
- Schepens, Eddy (1995), *Les anciens étudiants des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Paris et de Lyon de 1979 à 1990*, Paris : Ministère de la Culture/DEP.
- Schlanger, J. (1997), *La vocation*, Paris : Seuil.
- Suaud, Charles (1978), *La vocation*, Paris : Minuit, coll. Le sens commun.
- Suaud, Charles (1975), *L'imposition de la vocation sacerdotale*, Actes de la recherche, n° 3, 2-17.
- Szanto, A. et R. Alford, (1995), Orphée blessé : l'expérience de la douleur dans le monde professionnel du piano, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 110, décembre, 56-64.
- Thélot, Claude (1980), *Le poids d'Anchise : la mobilité sociale en France*, D. R. Nantes : INSEE.
- Thélot, Claude (1982), *Tel père, tel fils, position sociale et origine familiale*, Paris : Dunod.
- Verger, Annie (1982), L'artiste saisi par l'école : classements scolaires et « vocation » artistique, *Actes de la recherche*, n° 42, avril, 19-31.
- Weber, Max ([1922], 1971), *Économie et société*, Paris : Plon.
- Weber, Max ([1919], 1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Plon, Agora, Presses Pocket.
- Willener, Alfred (1997), *Les instrumentistes d'orchestres symphoniques*, Paris : L'Harmattan.
- Zilsel, Edgar ([1926], 1993), *Le génie. Histoire d'une notion de l'antiquité à la renaissance*, Paris : Minuit.

Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

Die Auswahl der Bücher zur Rezension behalten sich die Redaktion und die beiden für diese Rubrik Verantwortlichen vor. Unverlangt eingesandte Buchbesprechungen werden nicht veröffentlicht.

Le choix des livres qui font l'objet d'une recension critique est effectué par la rédaction et par les deux responsables de cette rubrique. Les recensions non sollicitées ne sont pas publiées.

Books to be reviewed are selected by the Editor and the two Book Review Editors. Unsolicited reviews are not published.

Hannes Hinterer, *Eingestellt werden*. Über die soziale und familiäre Prägung individueller Berufswege von Männern, Schriften der Johannes-Kepler-Universität, Reihe B – Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Band 51, Linz: Universitätsverlag Rudolf Trauner, 2001, 149 S.

Hinterer geht es in seiner methodisch innovativen, theoretisch jedoch etwas voreingenommenen Diplomarbeit um den Nachweis, dass Lebens- und Berufsverläufe trotz aller Individualisierung auf soziale Herkunft rekurrieren und sozialtypische Denk- und Verhaltensweisen reproduzieren. Diese Intention erfährt der Leser bereits im ersten Kapitel dieser Studie, ehe er in den nächsten drei theoriegeleiteten Abschnitten Basisinformationen über Sozialisation, Pierre Bourdieus Sozialstrukturanalyse und die im späteren Verlauf dieser Arbeit angewandte Methode der Biographieforschung erhält. Auf dieser Methode beruhen die drei vom Autor durchgeführten narrativen Interviews, die in den Kapiteln 5 bis 7 *in extenso* präsentiert und in Kapitel 8 vergleichend analysiert werden. Resümierende Ausführungen, welche die Vorzüge der methodischen und theoretischen Vorgehensweise unterstreichen, stehen im Mittelpunkt des Schlusskapitels.

Im ersten Kapitel (S. 1–4) dieser übersichtlich strukturierten Arbeit skizziert Hinterer das forschungsleitende Konzept. Bourdieus Theorie der Lebensstile zufolge ist menschliches Verhalten nicht dem indi-

viduellen Gefühl, sondern einer sozial strukturierten Logik untergeordnet. Bevor diese Theorie *en détail* diskutiert wird, führt der Verfasser im zweiten Kapitel (S. 5–19) in die Grundzüge der Sozialisation ein. Hierzu gehören allgemeine Erläuterungen zu den Grundbegriffen «Entwicklung» (in Abgrenzung zu «Sozialisation»), «Behaviorismus» und «Subjektivismus». Das nächste Kapitel (S. 20–36) kann als das theoretische Hauptkapitel betrachtet werden. In enger Anlehnung an Bourdieus «Die feinen Unterschiede» führt Hinterer näher aus, wie alle Denk-, Wahrnehmungs- und Bewertungsschemata auf der Stellung der Bezugsgruppe (primär: Familie) im sozialen Kontext beruhen. Der Habitus als Konglomerat dieser Einstellungen ist dadurch immer klassenspezifisch. Im Anschluss an das Habituskonzept rezipiert Hinterer die ebenfalls auf Bourdieu zurückgehende Differenzierung der Kapitalsorten: Ökonomisches Kapital als Geldwerte und Sachwerte, die sich rasch in Geldwerte konvertieren lassen, kulturelles Kapital als in der (Schul-) Ausbildung erworbene körperliche und kognitive Fähigkeiten und soziales Kapital, verstanden als wichtige Kontakte und Beziehungen, werden voneinander unterschieden. Den Abschluss dieses theoretischen Basiskapitels bildet Bourdieus Konzept des sozialen Raums, der je nach Kapitalvolumen und -struktur in «oben» und «unten» eingeteilt werden kann. Kapitel 4 (S. 37–50) illustriert die methodische Vorgehensweise, die qualitativen Forschungs-

methoden, insbesondere der Biographieforschung, Priorität gegenüber quantitativen einräumt. Ziel der Biographieforschung ist es, Bedeutungs-, Erlebnis- und Realitätsebenen, die einer Person zugrunde liegen, herauszuarbeiten. Neben diesen allgemeinen Bemerkungen zur Wahl der Methode gibt Hinterer nähere Informationen zu den in den Folgekapiteln interviewten Personen: Sie sind etwa gleich alt, männlich, haben eine ähnliche Ausbildung und maximal drei Jahre Berufserfahrung. Die letzte Prämisse lässt den Untertitel dieser Studie («Über die soziale und familiäre Prägung individueller Berufswege von Männern») in einem ganz anderen Licht erscheinen. Da alle Probanden erst am Anfang ihrer Berufslaufbahn stehen, können die «Berufswege» bestenfalls einen kleinen Lebensausschnitt abbilden. In der Tat nehmen in den Erzählungen der jungen Männer Kindheitserlebnisse, Schul- und Universitätslaufbahn einen weitaus grösseren Raum als der Berufsstart ein.

Sehr ausführlich werden in den Kapiteln 5 bis 7 (S. 51–79, 80–108, 109–133) die narrativen Interviews wiedergegeben und in Bourdieus Klassen- und Raumtheorie eingeordnet. Der Interviewte Erich Leitner ist aufgrund des geringen Kapitalvolumens im unteren sozialen Raum angesiedelt. Die Wahl des (wirtschaftlich schwer verwertbaren) Soziologiestudiums wird als Widerspruch zum Habitus gedeutet, der auf wirtschaftlichen Erfolg ausgerichtet sein müsste. Nach dem Studium tritt der Habitus der unteren Schichten deutlicher zu Tage: Obwohl lukrative Beschäftigungen möglich sind, verfährt Erich nach dem Prinzip: Sicherheit und Bescheidenheit. Hedonismus, Extravaganz und das Leben in einer Grossstadt werden abgelehnt. Praktische Entscheidungen haben Vorrang. Der Interviewte Michael Fernmüllers Verhaltens- und Denkmuster sind vom unterschiedlichen finanziellen Hintergrund der Eltern geprägt. Durch das ökonomisch und sozial hohe Kapitalvolumen seines Vaters kann er unbeschwert in Bildung (Doppelstudium Jus und BWL) investieren. Der Umgang mit

sozialem Kapital wird in sozialen Beziehungen von Grund auf erlernt. Die Übernahme der Verhaltensmuster der gehobenen Klasse wird besonders im Distinktionsstreben, in der Negation alles Durchschnittlichen und in der Bewertung der Arbeit (nicht als Notwendigkeit, sondern als Spass und Lebensverwirklichung) deutlich. Der dritte Interviewte Stefan Walch entstammt einer ökonomisch gefestigten Familie mit ausreichendem Bildungskapital. Er nimmt eine mittlere Position im sozialen Raum ein. Bildungskapital ist für ihn ein wichtiger Faktor zur Erlangung von ökonomischem Kapital. Bei der Wahl der Schule stehen wirtschaftliche Interessen genauso im Vordergrund wie bei der Wahl des Studiums. Stefan hat typische Denk- und Verhaltensmuster der Mittelschicht verinnerlicht: Er anerkennt die kulturellen Praktiken der Oberschicht. Von den praktischen, rein auf Notwendigkeit bedachten Verhaltensweisen der Unterschicht grenzt er sich ab. Das Studium wählt er aus Gründen der wirtschaftlichen Verwertbarkeit, nicht der Selbstverwirklichung wegen. Im vorletzten Kapitel (S. 134–137) gelangt Hinterer zu einer vergleichenden Einordnung der drei Bildungsprozesse. Während Erich sein Bildungskapital nicht ausschöpft, dienen Michael Beruf und Freizeit dazu, sich selbst zu verwirklichen. Stefan will neben seinem Beruf noch Zeit für seine Familie haben und bricht mit der typischen Aufstiegsorientierung der Mittelschicht. Trotz dieser habituellen Abweichung kommt Hinterer zum Fazit, dass bei allen drei jungen Männern die Relation im sozialen Raum fast unverändert blieb und die Gesellschaftsstruktur reproduziert wurde. «So wiederholt sich die soziale Welt zu einer neuen alten sozialen Welt» (S. 137).

Am Ende des Buches (Kapitel 9, S. 138–143) macht Hinterer nochmals auf theoretische und praktische Forschungsprobleme aufmerksam und schliesst mit der Erkenntnis, dass die «Theorie der Lebensstile und die Methode biographischer Forschung für praktische Forschung (sehr) brauchbar sind» (S. 142 f.). Diese Erkennt-

nis bleibt letztlich doch trivial, da sich ein Operieren mit unbrauchbaren Forschungswerkzeugen als fatal erwiesen hätte. Leider enthält die Studie zudem orthographische und syntaktische Mängel. Ärgerlich ist auch, dass nicht überall gebräuchliche Abkürzungen des österreichischen Bildungssystems wie HTL, AHS oder BHS unerklärt bleiben. Von diesen misslichen Petitessen abgesehen, ist der Autor zu sehr darauf fixiert, Bourdieus theoretisches Konzept des sozialen Raums zu verifizieren. Abweichungen hiervon werden zwar konstatiert, z. B. Erichs Soziologiestudium als Bruch mit dem auf wirtschaftlichen Erfolg ausgerichteten Habitus oder Stefans grosse Wertschätzung des Familienlebens, die im Widerspruch zur typischen Aufstiegsorientierung der Mittelschicht steht, jedoch nur *en passant* notiert und nicht weiter verfolgt. So kann die sehr stringent aufgebaute Arbeit, die mit grossem empirischem Forschungseifer die Prägestkraft sozialer Strukturen nachweisen wollte, ihr hochgestecktes Ziel letztlich nicht ganz erreichen, da sie sich in der Beweispflicht der Bourdieuschen Klassentheorie verfangen hat.

Stephan Enser

Universität Würzburg, Institut für
Soziologie, Wittelsbacherplatz 1

D-97074 Würzburg

Stephan.Enser@mail.uni-wuerzburg.de

Eva-Marie von Harrach, Thomas Loer und Oliver Schmidtke, *Verwaltung des Sozialen*. Formen der subjektiven Bewältigung eines Strukturkonflikts. Mit Beiträgen von Ulrich Oevermann und Thomas Ley, Konstanz: Universitätsverlag, 2000, 357 S.

Forschung zur Armut hat sich vielfach und lange darauf beschränkt, ihren Untersuchungsgegenstand ohne die institutionellen Regulative zur Armutsbearbeitung mitzubedenken. Dies bedeutet, dass wir viel über Armutskarrieren, Armutsverteilungen und sogenannte Risikodispositionen zur Armut

wissen. Aber unter welchen Bedingungen die soziale Tatsache der Armut im modernen Wohlfahrtsstaat durch Registrierung und Fallwerdung im Sozialamt erzeugt wird, darüber sind bisher kaum empirische Arbeiten im deutschsprachigen Raum verfügbar. Im Anschluss an die These von Lewis A. Coser wonach Armut soziologisch nie allein eine Frage geringen Einkommens oder anderer Deprivationen sein darf, sondern prinzipiell nur über die gesellschaftlichen Reaktionen darauf verstanden werden kann, beschäftigen sich die Autoren mit den Beschäftigten in der Sozialhilfe.

Ausgehend von diesem soziologisch inspirierten Blick werden im Einführungskapitel unterschiedliche historische Epochen und ihr Umgang mit Armut vorgestellt. Vom christlichen Armutsideal bis hin zur modernen Sozialpolitik werden so Elemente institutionalisierter Reaktionen auf Armut zusammengetragen. Anschliessend folgt ein Kapitel zur Armut in Deutschland, in dem zu Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern in sozialen Ämtern übergeleitet wird. Im Kern geht es den Autoren um das Handlungsproblem der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in solchen Einrichtungen: «Das spezifische Handlungsproblem für die Bediensteten in Sozialämtern besteht darin, die jeweils konkrete und widersprüchliche, komplexe Handlungs- und Entscheidungssituation im Einzelfall sachangemessen, d. h. unter Würdigung der Besonderheit des jeweiligen Falles mit den bürokratischen Verfahrensweisen in Einklang zu bringen, ohne dass hierbei nur ein voreingerichteter standardisierter Ablauf abgearbeitet werden könnte» (S. 90). Dieses Handlungsproblem verweist auf den fundamentalen Gegensatz von Organisation und Profession. Organisationen bürokratischer Art bergen dauernd die Gefahr, professionelles Handeln dahingehend einzuschränken, als sie dieses nur unter rechtlichen Regularien subsummieren, legitimieren und bewerten. Das für professionelles Handeln konstitutive Arbeitsbündnis zwischen «Profi» und Klient gerät dabei schnell ausser Reichweite. Dies ist ein

Strukturkonflikt, der nicht nur für die Sozialarbeit, sondern für alle halb oder ganz professionalisierten Handlungsfelder zutrifft, soweit diese in Abhängigkeit von grossen Organisationen stehen.

Bevor nun dieser Spagat zwischen Bürokratie und Profession am empirischen Fallmaterial gemäss der Methode der objektiven Hermeneutik an zwölf Fallanalysen systematisch dargelegt wird, führt ein im Kapitel IV von Ulrich Oevermann verfasster Textteil unter dem Titel «Dienstleistung der Sozialbürokratie aus professionalisierungstheoretischer Sicht» in bekannt wortgewaltiger, aber auch messerscharfer Theoriearbeit in die zur Zeit elaborierteste soziologische Professionstheorie in Deutschland ein. Es wird darin konstatiert, dass die Sozialarbeit in einem nicht auflösbaren Strukturdilemma steht. Sie ist gleichzeitig im Focus der Rechtspflege und im Focus der Therapie professionalisierungsbedürftig, aber nicht wirklich professionalisierbar. Diese Arbeit unterliegt zunächst und schwergewichtig dem rechtspflegerischen Handeln und dessen Strukturlogik. Die Sozialverwaltung ist in erster Linie gehalten, im Sinne des Gleichheitsgrundsatzes ohne Ansehen der Person zu handeln und die Interessen der Rechtsgemeinschaft gegen das einzelne Partikularinteresse wahrzunehmen. In der Strukturlogik des therapeutischen Arbeitsbündnisses hingegen steht gerade das Interesse des einzelnen Klienten im Vordergrund. Es geht um die Wiederherstellung von Handlungsautonomie und nicht um politische Vergemeinschaftung. Solange dieses Dilemma wirkt, ist nach Oevermann eine echte Professionalisierung der Sozialarbeit aus handlungs- und strukturtheoretischer Sicht nicht möglich. Als Ergebnis dieser Aporie werden die Sozialarbeitenden zu doppelten Opfern: «Zum einen, indem sie mit ihm objektiv konfrontiert sind und zum anderen, indem sie – es objektiv verleugnend – seine Normalität wie selbstverständlich übernehmen, an deren Massstäben sie notwendig scheitern müssen» (S. 73).

Im daran anschliessenden Kapitel V wird das Handlungsproblem des Personals in sozialen Ämtern noch zusätzlich aus Bourdieu'scher Perspektive mittels des Habituskonzepts differenziert und durch rollentheoretische Überlegungen zugespitzt. Die darauf folgenden empirischen Fallstudien lösen mit dieser satten Theorieleitung das intendierte Programm vollständig und überzeugend ein. Es zeigt sich darin gut nachvollziehbar, dass die objektive Hermeneutik als Methode zur Aufklärung im doppelten Wortsinn beitragen kann. Erstens finden wir eine Entmystifizierung und Versachlichung der Sozialarbeit, die doch lange von normativen Ideologemen dominiert worden ist. Es scheinen in den Fallstudien zahlreiche Deutungsmuster und Beschreibungen von Sozialarbeit auf, die klar machen, dass hier wirklich nur Momente professionalisierten Handelns in der Problembewältigung erwartbar sein dürfen und können. Zweitens klären diese Fallanalysen durchaus auch über die Methode, deren Anwendung und deren Reichweite selber auf. Dass dabei im vorliegenden Buch ein ermüdender materialer Überschuss auf mehr als 180 Seiten präsentiert wird, ist jedoch kritisch anzumerken und verweist auf ein Darstellungsproblem solcher Forschung. Es hätte aus Sicht des Rezensenten durchaus gereicht, einen oder zwei Fälle derart extensiv auszubreiten und die übrigen Fallanalysen auf deren Ergebnis zu verkürzen. Die Empirie wäre dadurch nicht weniger glaubwürdig geworden.

Im einen Exkurs am Schluss des Buches, das in der Zusammenarbeit zwischen der Universität und einer Fachhochschule entstanden ist, fragt sich abschliessend Thomas Ley anhand der Erfahrungen mit der objektiven Hermeneutik nach deren Status in der Ausbildung von Polizeibeamtinnen und -beamten. Die Ausführungen enden mit Überlegungen zum Beitrag der Soziologie in der Ausbildung für den gehobenen Dienst der öffentlichen Verwaltung. Diese durchaus bedenkenswerten und anregenden Ausführungen werden hier nicht

mehr referiert und kommentiert. Sie verweisen – bereits an einem anderen Untersuchungsfeld – weg vom empirisch-theoretischen Kern zur Sozialverwaltung und stellen Fragen auch zum Status der Soziologie. Insgesamt sind in diesem Buch eigentlich mehrere Bücher enthalten. Damit wird eine Unentschlossenheit der Autoren manifest, die nicht nur zum Vorteil gereicht. Kein im Buch enthaltener Text ist uninteressant oder überflüssig. Doch eine Beschränkung auf den Kern – das Handlungsproblem in Sozialdienst – wäre für die Leserschaft im Sinn einer Verwesentlichung sicher hilfreich gewesen. Insgesamt handelt es sich aber bei diesem Text zweifellos um einen hervorragenden soziologischen Beitrag zur Sozialstaatsforschung, von der man sich eigentlich nur eines wünscht: Mehr davon.

Christoph Maeder
FHS St. Gallen für Wirtschaft, Technik
und Soziale Arbeit
Institut für Soziale Arbeit
Industriestr. 35, 9401 Rorschach
Mail: christoph.maeder@fhsg.ch

Patrick Peretti-Watel, *Sociologie du risque*, Paris : Armand Colin, 2000, 288 p.

L'ouvrage de Peretti-Watel sur la problématique du risque dans nos sociétés occidentales est une tentative de synthèse des différentes approches du concept de risque en sciences humaines. Il veut nous convaincre de l'utilité, voire de la nécessité de s'inspirer de disciplines parentes de la sociologie. Selon lui, on dispose de peu d'ouvrages remplissant cette fonction en langue française, et l'auteur présente d'ailleurs une littérature essentiellement anglo-saxonne. Malgré cette volonté d'ouverture, l'auteur se limite lui aussi en ne s'intéressant qu'aux risques « indésirables » et « dommageables » et ne fait allusion que sporadiquement aux pratiques pour lesquelles le risque est recherché, comme les « sports à risque »¹, ainsi que

lorsqu'il est opportunité de gagner, comme la spéculation boursière par exemple. L'auteur n'aborde pas non plus le domaine de l'expertise des risques, de la gestion publique et collective des risques. Le centre d'intérêt de cette ouvrage est de mettre en évidence les perceptions, constructions et dénégations des individus et des groupes qui suscitent tant d'incompréhension et de perplexité auprès des experts, les individus ayant selon eux tendance à fortement sous-estimer certains risques tout en en sur-estimant d'autres. Cette limitation se comprend toutefois très bien dans la mesure où une prise en compte exhaustive de la problématique du risque serait une entreprise pharaonique, tant ce concept a pris de l'importance dans les préoccupations citoyennes, politiques et sanitaires d'aujourd'hui.

Le risque fait partie du quotidien de chacun, c'est un concept très vaste qui nous accompagne tous les jours de manière directe ou indirecte, malgré les efforts que nous consentons pour les éviter. En effet, la personne qui décide de minimiser autant que possible les risques dits « volontaires » sera toujours exposée à certains risques « involontaires ». En somme, le risque est indissociable de la vie de l'homme comme le rappelle le concept souvent cité « le risque zéro n'existe pas ». Une fois cet état de fait accepté par les hommes, on peut s'intéresser à la manière et aux stratégies, aussi bien individuelles que sociales, mises en œuvre pour éviter ou minimiser ce risque par le biais de notre comportement ou par le contrôle de nos attitudes et croyances. Il nous semble que la structure de l'ouvrage présenté ici (c'est-à-dire trois parties principales qui sont : la construction du risque, la perception des risques, et finalement le déni du risque) suggère implicitement ce rapport chronologique entre prise de conscience de l'existence d'un risque et « réac-

1 Pour ce paradigme, le lecteur se tournera profitablement vers « Passions du risque » (1991) et « La sociologie du risque » (1995) de David Le Breton.

tion de protection » de la part des individus ou des groupes. Le mérite et la grande qualité de cet ouvrage sont certainement de passer en revue et de confronter une multitude d'approches théoriques, de courants scientifiques en allant du modèle de l'homo oeconomicus, à l'approche psychosociologique en passant par l'approche anthropologique du risque de Mary Douglas. Si l'on recherche une perspective ouverte et ambitieuse visant à traiter du concept de risque dans les sciences sociales, on ne peut qu'être satisfait par ce qui est proposé ici.

Dans la première partie relative à la question de la construction sociale du risque, Peretti-Watel se base essentiellement sur les écrits de Mary Douglas selon laquelle chaque société et chaque groupe définiraient quels sont les risques à maîtriser, lesquels sont acceptables ou doivent être combattus prioritairement. Elle définit quatre pôles culturels et leur différences concernant le rapport au risque. Les ancrages sociaux modifient en effet la perception des risques, ces quatre groupes ayant des rapports au risque très contrastés. Les valeurs diverses des groupes sociaux engendrent des risques acceptables divers et une hiérarchisation particulière des risques. Cette approche met en relief le point faible des théories psychologiques et économiques qui font abstraction de cet ancrage culturel et jugent du comportement et des croyances des individus par rapport à une « pensée rationnelle » ou scientifique.

Après avoir situé l'émergence probable du concept de risque avec les assurances maritimes du XIV^e siècle, l'auteur nous présente et discute la théorie probabiliste du risque et l'exemple du célèbre pari de Pascal. Pierre Bourdieu critique cette vision car on voit aujourd'hui avec le sida et le tabagisme par exemple que l'information « rationnelle » n'est pas suffisante pour modifier les comportements. Cette critique met en évidence la solidité des pratiques, leur robustesse alors que la raison est « convaincue ». Cela met en évidence la faiblesse des explications de la prise de risque en termes

de mauvais traitement de l'information comme dans le cas des risques de transmission du VIH. L'auteur présente ensuite la théorie d'Ulrich Beck sur la société du risque², qui avance l'idée d'une « démocratisation » des risques contemporains, tout en la relativisant et en exposant ses limites. Pour Beck, les risques technologiques (qui concernent tout le monde) remplacent les risques « naturels » (famine, maladie, agression). Bien qu'il y ait toujours une certaine asymétrie, chaque individu est exposé de manière semblable aux risques de catastrophe nucléaire ou à la pollution atmosphérique. La science peut mesurer les risques, mais elle ne voit pas forcément tous les risques (elle ne voit que les traces de ceux qu'elle mesure). Nous sommes donc dépourvus face à ces nouveaux risques à différents niveaux. On ne les perçoit pas, on est dépendant des mesures des scientifiques qui eux-mêmes sont dépourvus face à la complexité du problème (interactions insoupçonnées, phénomènes inconnus sur lesquels n'existent pas de connaissances comparables, etc.). Les problèmes relevés par Beck mettent en évidence la nécessité pour les individus de se forger leur propre opinion sur les risques voire de se mobiliser et de faire leur propres expertises. De ce point de vue aussi, le risque n'est donc pas une donnée objective, transmise par la science et acceptée par les profanes.

Dans la seconde partie, l'auteur s'attache à étudier la perception des risques et présente quelques théories économiques fondées sur la rationalité probabiliste. Le modèle théorique de l'homo oeconomicus est celui d'un individu isolé de son contexte social, il est averse au risque et à l'incertitude et utilise une rationalité probabiliste pour guider ses choix. Après une longue présentation des recherches utilisant ce paradigme, Peretti-Watel ne manque pas de

2 Son ouvrage de référence vient d'ailleurs d'être traduit en français : « La société du risque, sur la voie d'une autre modernité », Aubier, Paris, 2001.

critiquer ce modèle, ou plutôt son inadéquation avec des risques sociaux qui diffèrent des jeux de hasard ou des loteries utilisés généralement dans ce domaine. L'auteur présente ensuite une série d'expériences étonnantes et intéressantes qui prennent le contre-pied du modèle de l'individu rationnel et mettent en évidence les différents biais de traitement de l'information, comme par exemple le biais de disponibilité, qui illustrent « l'irrationalité » de l'individu. Il relativise toutefois également la portée (problème de validité externe) de ces études expérimentales car les risques, que nous rencontrons dans notre quotidien sont difficiles à reproduire en laboratoire, leur nature et les conditions sont différentes, rarement comparables à celles mises en place dans le cadre expérimental. Par contre, la confrontation de la théorie de Douglas et Wildavsky avec les données statistiques de l'ACSJ (analyse des comportements sexuels des jeunes)³ donne des résultats assez convaincants qui montrent que l'adhésion à certaines valeurs (conservatisme versus modernisme) ou certaines croyances (fort sentiment de contrôle sur ce qui nous arrive versus fatalisme) détermine quels risques nous craignons et lesquels nous tolérons. Il convient également de prendre en compte l'exposition des individus au risque et l'expérience qu'il en ont, qui sont des facteurs plus individuels, car la crainte ou non d'un risque n'est pas une variable strictement culturelle mais à mettre en relation aussi avec le vécu, les expériences des individus. Les études sur la victimisation, par exemple, montrent que plus que les événements subis, ce seraient surtout le sentiment de vulnérabilité, souvent lié à l'expérience d'échecs personnels, et le temps d'exposition qui prédiraient le mieux

le sentiment d'insécurité. Peretti-Watel plaide, à juste titre selon nous, en faveur d'un tel modèle de la construction et de la perception du risque. Cette partie sur la perception des risques se termine avec une analyse (qui aurait mérité davantage de place selon nous) du lien complexe entre perception du risque et comportement déclaré, ainsi qu'une distinction entre risques liés à autrui ou résultant de choix personnels.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée au déni du risque, ou comment les individus et les groupes gèrent l'existence et la connaissance des risques. Après avoir présenté le biais d'optimisme (ou optimisme irréaliste) qui consiste à estimer de manière quasi systématique le risque pour soi comme inférieur au risque pour autrui, l'auteur aborde (de manière pas assez rigoureuse selon nous) le paradigme de la dissonance cognitive de Festinger (1957) reprise par Beauvois et Joule (1981) puis celui des représentations sociales. Le passage du concept de perception sociale au concept psychosociologique de représentation sociale a comme avantage de ne pas faire de distinction entre les perceptions « erronées » des profanes et la réalité scientifique, entre « bonnes » et « mauvaises » perceptions, on ne parle plus de biais ou d'irrationalité mais l'on s'attache à découvrir ce que les gens pensent et comment ils pensent, on cherche à comprendre leur logique sociale. Les représentations sociales sont un type de connaissance particulier qui permet aux individus de communiquer et d'intégrer de nouveaux éléments de connaissance dans le savoir ancien, parfois en les distordant pour garder une cohérence générale. Le grand avantage de cette approche est probablement de nous aider à comprendre comment les individus confrontés à un risque l'intègrent dans leur espace cognitif, comment ils lui donnent sens pour « l'appriivoiser ». On accède ainsi aussi à la signification, à la valeur (négative ou positive) attribuée au risque par les individus. Pour terminer, l'auteur nous expose les phénomènes anciens mais toujours à l'oeuvre de bouc émis-

3 Etude française touchant les jeunes de 15 à 18 ans qui s'intéresse au sida chez les jeunes et mesure également leurs perceptions d'autres risques (voir Lagrange Hugues, Lhomond Brigitte, Marcel Calvez et al. (dir.), « L'entrée dans la sexualité, le comportement des jeunes dans le contexte du sida », Paris : La Découverte, 1997.

saire et de sélection victimaire. Dans le cas du sida, par exemple, on a observé que les individus associaient constamment la maladie à un exo groupe « à risque » et que la sélection du partenaire (rapport uniquement avec des gens que l'on connaît ou qui font partie du même groupe) était supposée protéger de la maladie. On relie la sécurité à ce qui est familier et le danger à l'étranger, le risque ne concerne pas notre groupe mais « les autres ».

Nous rejoignons tout à fait l'auteur lorsqu'il dit, dans sa conclusion, que le déni du risque mériterait d'être étudié de manière massive et systématique. En effet, il importe surtout de savoir comment les individus réagissent à la connaissance et à l'exposition au risque et quel sens et quelle valeur ils lui attribuent, car cette réaction influe selon nous de manière décisive sur l'ensemble des composantes du rapport au risque. Les représentations sociales, l'optimisme irréaliste et le sentiment de contrôle sont à ce niveau certainement plus utiles que les théories de l'homo oeconomicus dans la compréhension des comportements des individus et leur attitude face au risque contemporain. Nous avons toutefois noté quelques imprécisions au cours de la lecture, comme par exemple l'inversion de la signification de l'ordalie à la page 209 où l'on apprend que Dieu avait à charge de faire couler l'accusé dans l'eau s'il était innocent. Finalement, nous avons trouvé que les chapitres de cet ouvrage s'enchaînent avec une grande logique, ce qui donne du poids à l'analyse. Nous pensons que cet ouvrage, que nous avons trouvé riche et stimulant, inspirera plus d'un-e chercheur-se intéressé-e à la question du risque, mais pensons qu'il mérite plus d'une lecture pour qui est peu familier avec la problématique du risque en sciences sociales.

Cédric Gummy
 Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques
 Faculté des Sciences Sociales et Politiques
 Université de Lausanne,
 CH - 1015 Lausanne
 Tel : 021 692 3237,
 E-Mail: Cedric.Gummy@issp.unil.ch

Nicole Gadrey, *Travail et genre. Approches croisées*, Paris : L'Harmattan, 2001, 261 pages

Partant du constat que la sociologie du travail et la sociologie des rapports sociaux de sexe restent, aujourd'hui encore et à quelques exceptions près, étrangères l'une à l'autre, Nicole Gadrey tente de répondre à deux objectifs principaux : dans la première partie de son livre, elle s'interroge sur la place du travail dans la sociologie française des rapports sociaux de sexe ainsi que sur la place qu'occupent les femmes dans la sociologie du travail française. Dans la deuxième partie, l'auteure expose les résultats de son analyse en termes de genre des pratiques, des politiques et des discours en matière de travail et d'emploi actuels en France.

L'entrée à la première partie de l'ouvrage se fait par le biais d'une brève introduction aux courants théoriques féministes universaliste et différentialiste et leur manière de traiter la question de la différence entre les sexes. L'auteure conclut que « les deux courants universaliste et différentialiste n'ont guère influencé la sociologie » (page 23). Elle enchaîne avec une série d'ouvrages français pionniers traitant des rapports sociaux de sexe, pour constater que « la sphère professionnelle et le monde du travail salarié y occupent une place secondaire, voire marginale... » (p. 19). Quant à la sociologie du travail, celle-ci serait, aujourd'hui encore, « marquée par l'oubli fréquent de la dimension sexuée ou par l'étude des femmes comme catégorie spécifique ». (page 43). C'est, en effet, ce que démontre sa lecture critique en termes de genre de quelques classiques de la sociologie du travail française, dont le *Traité de Sociologie du travail* de Friedmann et Naville (1962), ainsi que des ouvrages de sociologie du travail, publiés à partir des années 80, qui traitent de thèmes plus spécifiques comme les transformations de l'organisation du travail ou encore les restructurations du marché du travail. Gadrey constate que si l'approche dominante oublie le plus souvent les femmes dans ses problématiques et ses méthodologies, les

études plus récentes s'efforcent d'intégrer la question de la différence des sexes dans leur analyse. Or, celles-ci tombent soit dans un discours universaliste, qui prétend analyser la situation des deux sexes bien que leur appartenance sexuelle ne soit pas précisée et où le masculin sert en fait de référent universel implicite; soit dans un discours spécifique qui intègre la question du genre de manière insatisfaisante en abordant les problèmes de manière asexuée, mais en traitant la situation des femmes dans des chapitres séparés et en la définissant comme spécifique. C'est suite à ces analyses que Gadrey affirme que le travailleur masculin reste, aujourd'hui encore, le référent universel implicite de la sociologie du travail, et ceci malgré une prise en compte progressive de la variable de sexe dans ses analyses. La pertinence de cette hypothèse, et c'est là que réside, selon nous, un des mérites de l'auteure, sera révélée dans la deuxième partie de l'ouvrage. Il existe une exception à cette règle, un courant sociologique qui a réussi à combiner des questions liées au travail et à l'emploi avec une analyse en termes de genre, sans tomber ni dans un discours universaliste, ni dans un discours spécifique. C'est à partir des années 80 que des chercheuses s'interrogent, en France, sur l'ensemble de la sociologie du travail, remettant en cause la notion de travail, notamment en y intégrant le travail domestique jusqu'à occulté, et en adoptant une analyse en termes de rapports sociaux de sexe et de division sexuelle du travail. C'est ce que l'auteure montre dans le troisième chapitre de la première partie, en présentant une série d'ouvrages issus de ce courant. Bien que le choix des ouvrages présentés paraisse parfois quelque peu arbitraire et que les résumés qu'elle en fait ne soient pas toujours accessibles à des non initié-e-s, ce tour d'horizon permet d'appréhender l'importance cruciale de ce courant pour la sociologie du travail. Trois domaines principaux sont au centre de cette approche : 1. le concept de travail professionnel et domestique, 2. l'analyse de la division sexuelle

du travail et 3. la construction et la reconstruction des inégalités entre femmes et hommes dans le monde professionnel, notamment à partir de l'étude de la féminisation et la masculinisation des métiers et des tâches, des carrières et des salaires, du chômage, de la précarité et de la pauvreté.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, Nicole Gadrey fait une analyse critique des pratiques, des politiques et des discours actuels en matière de travail et d'emploi en France. En mettant l'accent sur les rapports sociaux de sexe et en intégrant les deux courants universaliste et différentialiste dans son analyse, elle conclut que « dans la construction des faits sociaux, se conjuguent et s'opposent en permanence deux tendances. L'une, qu'on désignera par le terme de neutralisation, consiste à gommer les différences et à occulter les inégalités entre les sexes dans les débats, les pratiques et les représentations sociales en ne faisant référence à l'individu que de façon générale asexuée (cette tendance s'ancre dans un universalisme souvent inconscient). L'autre, qu'on désignera par le terme de sexuation, met en exergue l'appartenance de sexe et justifie les différences entre hommes et femmes en les attribuant à la nature ou à la division du travail domestique et familial (cette tendance n'est pas sans rapport avec un différentialisme à pente naturaliste). » (p. 93).

Cette hypothèse est notamment confirmée par les analyses que l'auteure fait des règles et pratiques régissant le travail à temps partiel. Le double processus de sexuation et de neutralisation serait particulièrement marqué dans les lois et les débats parlementaires : « Les lois neutralisent les enjeux et présentent de manière asexuée des règles qui n'auront des conséquences que pour certaines catégories de femmes, alors même que les débats parlementaires s'appuient fortement sur les différences entre hommes et femmes dans la sphère domestique et familiale pour justifier le développement du travail à temps partiel. Neutralisation et sexuation sont donc indissociables et permettent la construction d'un relatif con-

sensus mettant en avant le libre choix des individus (neutralisation) et occultant la division sexuelle du travail entre hommes et femmes (sexuation). » (p. 103). Ceci s'avère également vrai en ce qui concerne la construction des qualifications masculines et féminines, notamment dans des secteurs très féminisés. En prenant comme exemple la construction de la qualification d'aide à domicile, Gadrey montre comment, dans les discours sur la face noble du métier d'aide à domicile, qui insistent sur la formation, la qualification et la professionnalisation, sont occultés les rapports sociaux de sexe qui font du travail domestique une activité marquée par la gratuité et la disponibilité permanente, même lorsqu'il est exercé dans le cadre du salariat. A l'inverse, les analyses des conditions de travail et des rémunérations mettent l'accent sur la sexuation de ce métier, où l'on retrouve toutes les caractéristiques des emplois féminins non qualifiés. De même, dans les débats autour des politiques de flexibilisation des relations d'emploi, c'est le discours de la neutralité qui domine. Or, Gadrey démontre que la flexibilité est une construction sexuée, l'intérim étant, par exemple, un mode d'emploi plutôt masculin, tandis que les contrats à durée déterminée et le sous-emploi sont des phénomènes de plus en plus féminins. Quant aux débats et aux réglementations sur le temps de travail, ils sont également marqués par un enjeu sexué important. En analysant l'évolution de la législation française en la matière, Gadrey montre comment des lois neutres peuvent avoir des effets différents pour les hommes et pour les femmes. En ce qui concerne les politiques en matière de réduction du temps de travail, par exemple, l'auteure constate que l'on est passé de la réduction du temps de travail à l'initiative des salarié-e-s (années 70), à l'emploi partiel actuel, mode de gestion du personnel presque exclusivement réservé aux femmes, à l'initiative de l'employeur, caractérisé par des durées de travail courtes et l'obligation d'accepter des horaires particulièrement inadaptés aux ryth-

mes de la vie familiale. En ce qui concerne les lois Aubry, qui définissent le cadre légal de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, leurs modalités de mise en œuvre ont été négociées au niveau des entreprises. Or, on constate des différences importantes dans l'application de la loi dans des branches masculines où les syndicats sont dans un rapport de force qui leur permet de négocier, et des branches féminisées où la présence syndicale et la représentation des salarié-e-s dans les instances de négociation sont faibles. Ces différences se sont traduites notamment par une désynchronisation des temps dans les branches à majorité féminine et une réappropriation des rythmes de travail par les individus et les groupes dans les branches à majorité masculine.

Le mérite de Nicole Gadrey réside dans sa relecture de nombreuses études et recherches en sociologie du travail dans une perspective de genre. Cette approche lui permet de montrer, d'une part, comment la sociologie du travail intègre, depuis une vingtaine d'années, la perspective de genre dans ses analyses, et, d'autre part, comment les nouvelles frontières entre femmes et hommes dans le monde du travail sont le résultat de processus de neutralisation, qui occultent les inégalités, et de sexuation, qui renvoient les différences à la nature ou à la sphère familiale.

Natalie Benelli

Institut de sociologie des communications de masse, Université de Lausanne, nat@solnet.ch

Adresse pour envoyer épreuve :

Via Porrettana 78/4, I - 40135 Bologna, Italie

Raymond Boudon, Nathalie Bulle, Mohamed Cherkaoui (sous la direction de), *Ecole et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris : PUF, 2001, 297 p.

Cet ouvrage reprend les communications faites au colloque *Ecole et société* : les paradoxes de la démocratie, organisé en juin

1999 à l'université de Paris-Sorbonne. Comme c'est le cas pour beaucoup de publications de ce type, les différentes contributions sont de valeur inégale, et ce qui frappe davantage ici, c'est le manque d'unité entre la première partie de l'ouvrage « les contradictions de l'école dans les sociétés démocratiques », qui rassemble des communications de philosophes, d'essayistes et de sociologues, et la seconde partie qui présente un état de la question, au plan sociologique et économique, de la démocratisation de l'enseignement (principalement en France et en Grande-Bretagne) et de l'efficacité de l'éducation. Ces deux parties ne sont pas vraiment reliées entre elles et les développements d'ordre philosophique ou théorique de la première ne sont pas mis en relation avec les résultats empiriques sur lesquels se centre la seconde, résultats qui sont eux-mêmes présentés dans leur dimension factuelle sans que, dans la plupart des cas, les auteurs se risquent à des développements théoriques ou explicatifs approfondis.

La première partie qui porte en titre « Les contradictions de l'école dans les sociétés démocratiques », s'intitulerait plus justement « les contradictions des réflexions philosophiques et théoriques sur l'école dans la société actuelle ». M. Cherkaoui, reprend, pour la situer dans son contexte historique, une thèse qu'il a développée ailleurs sur deux conceptions irréductibles de l'égalité des chances correspondant à deux conceptions elles-mêmes irréductibles de la démocratie. Dans un cas, il s'agit de créer les conditions du développement des potentialités de tous, dans le second de créer les conditions d'une compétition généralisée entre tous. Dans sa contribution, G. Coq défend au contraire – et de façon plus solidement argumentée – la thèse selon laquelle le propre d'une société démocratique est précisément d'avoir à faire coexister une logique « égalitaire » (donner à chacun la base de connaissances et de compétences nécessaires pour vivre dans une société démocratique) et une logique « élitaire » (permettre à chacun d'aller aussi loin qu'il le désire et qu'il est en

mesure de le faire dans le développement de ses potentialités). Ces deux logiques ne sont pas irréductibles mais il s'agit de les faire tenir ensemble, sans jamais céder sur l'une ou sur l'autre, dans la mesure où l'école est « le lieu de négociation du compromis qu'impose la démocratie entre l'individu et la société » (p. 57). Cette tension expliquerait le fait que le système éducatif soit voué à la crise en régime démocratique. On peut toutefois se demander si l'auteur n'assimile pas trop rapidement l'individu qu'il appelle « démocratique » avec l'individu de la théorie libérale, qui, selon lui, met en crise l'école. Mais l'inverse nous paraît tout aussi vrai : n'est-ce pas l'institution scolaire qui met en crise la conception libérale de l'individu, en rappelant que ce qui fait l'homme libre c'est son appartenance à une culture, son appropriation d'une mémoire, sans lesquelles il n'y a pas de monde commun possible. On ajoutera que malgré son très grand intérêt, cette contribution n'échappe pas complètement à un défaut quasi congénital de l'essayisme français consistant à ne jamais désigner clairement le contradicteur¹ (défini ici comme étant « la pensée dominante ») et par suite à se dispenser d'en analyser rigoureusement la pensée (la contribution de P. Nemo dans cet ouvrage pousse l'exercice jusqu'à la caricature).

L'analyse de cette « pensée dominante » pourrait réserver des surprises et A. Renaut apparaîtrait sans doute comme l'un de ses représentants les plus intelligents et les plus habiles dans son passionnant effort pour dégager les implications de la pensée libérale en matière de finalités éducatives et de dépasser les conclusions trop pessimistes à ses yeux d'H. Arendt. Sa contribution (*L'éducation des Modernes*) est en fait la présentation de son ouvrage récemment paru² qui analyse l'évolution des conceptions de l'enfant et de l'éducation chez les

1 Seul Bourdieu est cité, mais G. Coq en propose une lecture selon nous discutable.

2 A. Renaut, *La libération des enfants*. Paris: Bayard/Calmann-Lévy, 2002.

penseurs libéraux, et ce du point de vue d'un penseur lui-même libéral, qui résistait à la dérive libertarienne et communautarienne, n'en maintient pas moins les prémisses. Comme G. Coq, mais précisément sans expliciter aussi clairement le rôle de l'institution scolaire dans la construction de l'« individu », il conclut que les problèmes actuels de l'éducation tiennent au fait que la « dynamique moderne et démocratique d'égalisation des conditions » n'a jamais été poussée aussi loin (p. 43).

C'est toujours de la « pensée dominante » (dans le contexte français) qu'il s'agit dans la contribution de N. Bulle, qui compare l'évolution de l'enseignement secondaire du début du siècle à la fin des années 20 aux Etats-Unis (affirmation de principes pédocentriques et aspiration à la seule efficience sociale) et la « mutation pédagogique française des années 1980-1990 » (p. 123), procédant de « l'évanouissement du bien-fondé de la transmission des savoirs » (p. 123). Malheureusement, si l'analyse de cette évolution est bien documentée pour les Etats-Unis, elle l'est beaucoup moins pour la France dans le travail de N. Bulle. Pourtant, traitée comme une hypothèse de travail et non comme thèse démontrée, cette comparaison, menée avec rigueur pour le contexte français (s'attachant à l'analyse des analogies et des différences sur la base de textes représentatifs), serait de nature à éclairer les débats actuels sur l'école.

Avec l'article de M. Hirschhorn, on quitte résolument le champ de l'essayisme pour accéder à une analyse rigoureuse et fort éclairante d'une formule qui a fait fortune en France, notamment dans les milieux enseignants, pour définir l'attitude des familles face à l'école, celle de « parents consommateurs d'école ». Si cette formule lui paraît « partiellement inadéquate et même métaphorique » (p. 81), elle n'en constitue pas moins, selon elle, un « analyseur pertinent » (p. 81) de l'évolution du rapport des familles à l'institution scolaire. En toute rigueur, pour qu'il y ait consommation, il

faut qu'il y ait offre et demande d'un bien ou d'un service et constitution d'un marché qui les met en rapport. Y a-t-il demande ? Un détour par l'histoire permet de montrer qu'il y a bien aujourd'hui demande d'école (certification, diplômes), mais l'école est un service « instrumental », c'est-à-dire permettant d'atteindre un but différé (la mobilité sociale ou l'entrée sur le marché du travail) et impliquant en outre que le demandeur (élèves ou familles) participe étroitement à sa qualité et à son efficacité (un service qui n'est donc pas extérieur au consommateur). Y a-t-il enfin un marché ? Certaines évolutions du système d'enseignement français vont dans ce sens : plus grande autonomie des écoles, déssectorisation très partielle, zapping entre enseignement public et privé, mais elles ne touchent véritablement que les classes moyennes et notamment des enseignants. Toutefois cette attitude de « stratège » ou de « consommateur » place ces familles dans la position paradoxale de souhaiter des écoles d'élites, mais dont l'accès ne soit pas rendu impossible par les exigences posées à l'entrée. Ce n'est donc qu'à façon très métaphorique et partielle qu'on peut parler de parents « consommateurs d'école ».

La seconde partie : « Evolution des inégalités et efficacité de l'école », est intéressante dans la mesure où elle présente des travaux (ainsi qu'une large part des méthodes d'analyse utilisées), qui par delà leurs terrains différents, mettent en évidence le jeu existant entre école, société et individu. Jeu qu'il faut comprendre aux deux sens du terme : c'est à la fois l'espace de la stratégie, de l'action individuelle et une zone plutôt sous-déterminée où les éléments, s'ils sont bien liés, ne réagissent pas de manière univoque au changement, décrivant ainsi une certaine latitude dans l'agencement du jeu social. En effet, les liens entre fonctionnement de l'école, stratégies des acteurs et évolution sociale ne sont jamais purement mécaniques, mais se développent dans un espace entre marché, actions individuelles et évolution des institutions. On observe ainsi,

en différents points d'articulation entre le système de formation et le fonctionnement social, comment ce jeu se construit, toujours partiellement, comment il développe en partie ses effets mais aussi des effets contraires (ou inhibants), comment il s'élabore entre changement et reproduction. En d'autres termes, ces textes exposent, sur des points précis, mais aussi, par leur juxtaposition, de manière plus générale, la complexité des interactions entre école, individu et société.

Pour R. Boudon (les causes de l'inégalité des chances scolaires), l'inégalité des chances est la résultante d'une réussite scolaire socialement différenciée et de décisions d'orientation qui le sont aussi. Double effet qui se reproduit à chacune des « bifurcations » du système de formation, ayant ainsi un effet multiplicatif. Sur la base de ses données (françaises), il constate d'ailleurs que les différences de décisions d'orientation contribuent davantage à l'inégalité des chances que les différences de résultats scolaires. L'inégalité des chances apparaît donc comme fortement influencée par la représentation que les élèves et leur famille se font de l'importance de l'investissement scolaire et leurs attentes à son égard. Il explique ainsi le peu de résultats sur les inégalités des chances scolaires des différentes politiques « pédagogiques » (pédagogie compensatoire par exemple) et préconise des mesures articulant plus fortement orientation et résultats scolaires afin de réduire cette zone d'incertitude des choix d'orientation. On peut cependant objecter que l'école peut être aussi un lieu d'apprentissage du choix, ne supprimant pas cette zone d'incertitude, mais donnant à chacun des outils pour construire son orientation.

Les deux articles suivants traitent de l'évolution des inégalités des chances scolaires et sociales (L'évolution des inégalités des chances sociales et scolaires en France au cours des quinze dernières années, M. Forsé, et La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période, L-A. Vallet). Il ressort que la forte

mobilité sociale observée ces dernières décennies est essentiellement due à une modification structurelle de l'appareil de production (mobilité structurelle) et beaucoup moins à une modification des chances d'accéder à tel ou tel type de position compte tenu de sa situation de départ (fluidité sociale). On constate néanmoins une lente érosion (d'ailleurs non linéaire) du lien qui unit milieu d'origine et niveau d'étude, érosion qui ouvre ainsi les possibilités de changement de positionnement social. Cependant l'égalisation des chances scolaires ne produit pas automatiquement une égalisation des chances sociales. M. Forsé relève deux effets qui contrarient cette évolution, d'une part la baisse du rendement des diplômes (plus ils sont communément partagés, moins l'avantage relatif qu'ils procurent est grand) et d'autre part, le rendement social d'un diplôme est d'autant plus important que le milieu d'origine est élevé.

R. Breen et J. Goldthorpe (Classes sociales, mobilité et mérite : l'expérience de deux cohortes britanniques) proposent, sur la base de l'observation de la mobilité sociale de deux cohortes (individus nés en 1958 et en 1970), une analyse critique de la notion de méritocratie (définie comme la composition des aptitudes, des efforts et des qualifications scolaires) comme élément susceptible d'expliquer les processus de mobilité sociale. Leurs travaux montrent que l'hypothèse d'une sélection méritocratique doit plutôt être rejetée en raison de son faible pouvoir explicatif sur les processus de mobilité sociale. De plus les effets tendent à diminuer pour la seconde cohorte indiquant ainsi que la sélection méritocratique n'est pas en expansion, du fait, selon les auteurs, de la massification scolaire (des compétences et certifications scolaires largement partagées ne donnent plus un grand avantage relatif) et de la polysémie des concepts comme le mérite ou l'aptitude (concepts que chacun, et notamment les employeurs et les décideurs, peuvent définir selon la représentation qu'ils en ont, dans le cadre d'une économie de marché).

N. Damoiselet et L. Lévy-Garboua (*Comparaison des systèmes éducatifs : une approche économique*) présentent une description de la production de capital humain de 16 pays de l'OCDE sur la base des données issues des indicateurs de l'OCDE et de données supplémentaires recueillies auprès d'experts de différents pays (on peut regretter cependant la faible fiabilité des secondes données : l'avis qualitatif d'un seul expert par pays – au plus deux –, assimilé à des données factuelles, conduit au fil de l'analyse à transformer des opinions en faits). Un modèle théorique simplifié du fonctionnement des systèmes éducatifs est présenté, fondé sur l'hypothèse que ceux-ci produisent deux types de capital humain : de l'« éducation », (développement des aptitudes générales d'acquisition de savoirs, qui sont rapidement détectables) et de la « formation » (savoirs spécifiques, s'élaborant plus tardivement), ce qui pose la question du mode de différenciation et de sélection. Une typologie des systèmes éducatifs est élaborée ; elle porte sur les modes d'optimisation des aptitudes générales et des savoirs spécifiques et conduit à la conclusion que les modalités de différenciation ne doivent pas être trop précoces au risque de ne pouvoir orienter les élèves selon des talents plus tardivement révélés et de générer ainsi une « perte » en termes de production de capital humain.

T. Shinn (*L'école entre le laboratoire et l'entreprise*) analyse les liens entre croissance industrielle, recherche et formation, sur le long terme (depuis la seconde moitié du 19^e siècle). Il met en lumière la façon spécifique dont ces trois éléments s'agencent dans divers pays. Cet agencement permet de définir une sorte de milieu facilitant ou non le développement industriel. L'auteur présente quatre modèles, deux favorisant l'essor industriel : l'hétérogénéité allemande et le polymorphisme américain, et deux freinant plutôt cet essor : le centralisme français et la sous-détermination anglaise. Ces modèles de développement contrastés apparaissent en contradiction avec les théories qui prédisent une homogénéisation des modes d'articulation entre recherche, enseignement et industrie, en raison de la globalisation. L'auteur postule au contraire que si dans certains secteurs cette homogénéisation est probable, dans d'autres les modèles particuliers résisteront, voire s'étendront.

Bernard Favre

*Service de la recherche en éducation (SRED)
12 quai du Rhône 1205 Genève
bernard.favre@etat.ge.ch*

François Rastoldo

*Service de la recherche en éducation (SRED)
12 quai du Rhône 1205 Genève
francois.rastoldo@etat.ge.ch*

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Vol. 28, Heft 3, 2002

Inhalt

401 Editorial [G] | Beat Fux

403 Risiken und Ungewissheit: Strategien von Schweizer Familien im Umgang mit der Rinderwahnsinnkrise [F] | Claudine Burton-Jeangros

Ausgehend von der Annahme, dass Risiko eine soziale Konstruktion ist, untersucht der Artikel, wie die Öffentlichkeit auf das Wissen um die Gefahren, die mit der Krise des Rinderwahnsinns verbunden sind, reagiert. Quantitative und qualitative Daten geben Auskunft über kollektive Vorstellungen von der Krise und über ihren Einfluss auf Ernährungspraktiken. Auf der Ebene der Vorstellungen wird das Risiko zwar als real eingeschätzt, bleibt aber eine abstrakte, ungewisse und deshalb wenig Angst einflössende Grösse. Auf der Ebene der Alltagspraktiken lässt sich konstatieren, dass die individuellen Schutzmassnahmen eher mit dem Bedürfnis einher zu gehen scheinen, das Risiko zu beherrschen als mit dem Versuch, die Gefahr zu eliminieren. Die Heterogenität der Alltagsstrategien angesichts der Gefahren des Rinderwahnsinns werden durch eine empirische Typologie erfasst, die den Vorstellungen und Praktiken der Individuen Rechnung trägt.

425 Nutzenargumente und die Akzeptanz von Videoüberwachung: Eine experimentelle Studie [D] | Ralf Hansmann und Roland W. Scholz

Eine Befragung zur Akzeptanz von Videoüberwachungsanlagen an Abfallsammelstellen in Winterthur ergab, dass 76,5% der Befragten diese positiv bewerten, während 16% diese eher ablehnen. Eine hiermit verknüpfte experimentelle Studie zeigte, dass Informationen über den Nutzen der Überwachung die Zustimmung weiter erhöhten, während allgemeine Informationen über die grosse Verbreitung solcher Massnahmen keinen entsprechenden Effekt hatten. Eine Abwägung zwischen positiven und negativen Effekten der Videoüberwachung erscheint somit für deren Bewertung zentral. Eine Analyse der Akzeptanz solcher Massnahmen muss daher Funktionalität, Ausgangssituation und Setting berücksichtigen. Die wissenschaftliche Analyse und Kommunikation negativer Effekte von Überwachung erscheint notwendig, um eine ausgeglichene Abwägung zwischen Vor- und Nachteilen zu ermöglichen.

435 **(Dis-)qualifizierte Bedenken? Die Befürchtungen der Franzosen in Bezug auf Ernährungsrisiken [F] | Patrick Peretti-Watel**

Die Soziologen, die die Wahrnehmung der Risiken studieren, sind im allgemeinen in zwei Gruppen aufgeteilt: Die einen schätzen, dass die Furcht vor den Risiken unserer Zeit das Privileg einer aufgeklärten Elite ist, während die anderen darin die von einer sensiblen und wenig informierten Bevölkerungsschicht ausgedrückten unbegründeten Angstzustände sehen. Im Mittelpunkt dieses Artikels, der von einer französischen Studie ausgeht, stehen Personen, die das Ernährungsrisiko fürchten. Drei verschiedene Gruppen werden beschrieben, von denen nur eine einer prekären, wenig ausgebildeten Bevölkerungsschicht entspricht, die gleichzeitig Befürchtungen und Symptome von Sensibilität aufweist. Diese Symptome können auf Gefahren hinweisen, denen diese Bevölkerung besonders ausgesetzt ist, und die damit verbundene Furcht ist demnach nicht unbegründet.

453 **Die Veränderungen der Sozialbeziehungen in Frankreich: Elemente zur Analyse zur Zeit der «sozialen Erneuerung» [F] | Michel Lallement**

Anlässlich der vom französischen Hauptarbeitgeberverband Medef angeregten «sozialen Erneuerung» wird das französische System der Sozialbeziehungen heftig diskutiert und mit weit differenzierten Auswirkungen revidiert. Unmöglich ist es zu verstehen, was mit den heute eingeführten Reformen beabsichtigt ist, wenn nicht vorab die belastenden Grundveränderungen eines Modells, das schon nach dem 2. Weltkrieg eingesetzt wurde, analysiert werden. Zwei Grundtendenzen können identifiziert werden: auf der einen Seite Trend zur Institutionalisierung des kollektiven Handelns, sei es vom Arbeitgeberverband, oder von den Gewerkschaften; auf der anderen Seite Desinstitutionalisierung der Sozialbeziehungen. Der Hinweis auf die somit dargestellte Dynamik erlaubt es, die Faktoren zu beleuchten, die auch auf der Seite des Arbeitgeberverbandes die Einführung und den Umfang der vom Medef angeforderten Reformen behindern werden. Es erklärt aber auch, warum die Veränderungen der Sozialbeziehungen schon weiter gegangen sind als alle die «soziale Erneuerung» begleitenden und rechtfertigenden Reden gedacht war.

475 **Die Situation von Frauen und Männern in Bezug auf Massnahmen beruflicher Eingliederung und Invalidenrenten [F] | Diana de la Rosa**

Dieser Artikel stellt die Ergebnisse einer Untersuchung des Genfer Büros der Invalidenversicherung vor. Die Untersuchung befasst sich mit Diskriminierungen und Vorurteilen gegenüber Frauen. Dabei spielt das Beurteilungsverfahren, das zur Zuteilung von Renten und Eingliederungsmassnahmen führt, eine entscheidende Rolle in der Analyse der Unterschiede zwischen Mann und Frau, da es auf Beurteilungskriterien wie die Berufstätigkeit und das Engagement in Erziehung und Familie aufbaut. Die Beurteilungsverfahren erlauben eine Diskussion zu Fragen der Diskriminierung von Frauen, die über die gesetzlichen Regelungen hinaus geht. In den Schlussfolgerungen werden schliesslich konkrete Empfehlungen für Reformen vorgestellt.

505 **Psychiatrische Konzeptionen der «Sozialen Phobie»: ein Internationaler Vergleich [E] | Alain Samson**

Dieser Artikel analysiert psychiatrische Auffassungen der «Sozialen Phobie» («Soziale Angststörungen») im internationalen Vergleich. Eine Beschreibung von Unterschieden und Diskursen in der schweizerischen und der amerikanischen Psychiatrie, einschliesslich der Geschichte der sozialen Phobie in Diagnosehandbüchern, dient als Kontext für die quantitative und qualitative Analyse von Ergebnissen aufgrund einer bei Schweizer und amerikanischen Psychiatern (n = 63) gesammelten Umfragedaten. Die Untersuchung der Daten deutet auf nationale und Kohortenunterschiede in der Konzeption der SP/SAS hin, welche auf Veränderungen im psychiatrischen Diskurs über Neurosen zurückgeführt werden können. Diese Differenzen werden in emotionalen und Verhaltensdimensionen, sowie symptomatologischen und ätiologischen Aspekten ausgedrückt und besprochen. Ein möglicher Einfluss der Bezeichnung «Soziale Angststörungen» (im Gegensatz zur «Sozialen Phobie») auf die Konzeption der SP/SAS wird auch diskutiert.

529 **Gibt es ein «Schweizer Modell für die Integration der Einwanderer»? [F] | Gérard de Rham**

Der Autor entwickelt ein Schweizer Modell der Integration der Einwanderer. Es ist ein implizites und widersprüchliches Modell, das nicht basiert auf einer grundsätzlichen Rechtsgarantie im Sinne eines hierarchischen Systems, wo die freie Wahl derjenigen, die schon «Bürger» sind, es ihnen erlauben, diesen Status zu erhalten. Das vorgeschlagene effektive System der Einbürgerung von Immigrierenden ist nicht republikanisch im Sinne des französischen Modells, sondern eher «néo-patizianisch» oder «post-korporatistisch».

547 **Von künstlerischer «Berufung» zu «Talent» für Musik [F] | Papadopoulos Kalliopi**

Gibt es Unterschiede zwischen Musikern und anderen Künstlern? Können wir von künstlerischer Berufung sprechen? Die Antworten auf diese Fragen interessieren uns im Hinblick darauf, wie sich Musiker im Sozialgefüge artikulieren und eingliedern. «Talent» und «Berufung» sind beide in ihrem Ursprung ähnlich, aber ihr Unterschied liegt in dem kollektiven Bedürfnis, aus dem sie stammen. Um diesen Unterschied herauszustellen, vergleichen wir die beiden vorhandenen Gruppierungen von Musikern: die im Freundes- oder Familienkreis musizieren und professionelle Musiker. Der Artikel kommt zum Schluss, dass beide, professionelle und familiäre Gruppen, aus dem Glauben heraus an ihr «Talent» entstehen und funktionieren.

559 **Rezensionen**

579 **Erhaltene Publikationen**

584 **Index 2002**

Revue suisse de sociologie

Vol. 28, cahier3, 2002

Sommaire

401 Editorial [A] | Beat Fux

403 Risques et incertitude : Stratégies de familles suisses face à la crise de la vache folle [F] | Claudine Burton-Jeangros

Partant du principe que le risque est une construction sociale, cet article examine comment le public a fait face à l'incertitude et aux risques associés à la crise de la vache folle. Des données quantitatives et qualitatives récoltées en Suisse ont mesuré les représentations construites face à ce risque et l'impact de la crise sur les pratiques alimentaires. Sur le plan des représentations, le risque est jugé possible, mais reste abstrait et entouré d'incertitudes, il ne fait pas véritablement peur. Sur le plan pratique, l'importante adoption de mesures individuelles de protection de la santé semble surtout correspondre à un besoin d'approprier le risque, plus qu'à une logique d'élimination du danger. L'hétérogénéité des logiques profanes est mise en évidence par une typologie empirique mettant en perspective les représentations élaborées et les pratiques adoptées par les individus.

425 Arguments sur l'utilité et l'acceptation de surveillances vidéo : une étude expérimentale [A] | Ralf Hansmann et Roland W. Scholz

Une enquête concernant l'acceptation de surveillances vidéo aux sites de ramassage de déchets à Winterthur montre que 76,5% des interrogés soutiennent ces mesures tandis que 16% les rejettent. L'étude expérimentale démontre que des informations sur l'utilité de surveillances vidéo augmentent leur acceptation. Des informations générales sur la diffusion à grande échelle de telles mesures n'ont pas eu d'effet. Une estimation des effets positifs et négatifs des surveillances vidéo apparaît ainsi centrale pour leur acceptation. Une analyse de l'acceptation de telles mesures doit donc tenir compte de leur fonction, de la problématique et du cadre. L'analyse scientifique des effets négatifs d'une surveillance apparaît nécessaire, pour permettre une évaluation des avantages et des inconvénients.

435 **Des inquiétudes (dis)qualifiées ? Les craintes des Français à l'égard des risques alimentaires [F] | Patrick Peretti-Watel**

Les sociologues qui étudient les perceptions des risques se répartissent généralement en deux camps : les uns estiment que la crainte des risques contemporains est l'apanage d'une élite éclairée, les autres y voient des peurs infondées, exprimées par une population vulnérable et peu instruite. À partir d'une enquête française, cet article se centre sur les personnes qui craignent les risques alimentaires. Trois profils sont distingués, dont un seul correspond à une population précaire, peu diplômée, qui cumule les craintes et les signes de vulnérabilité. Cette vulnérabilité perçue peut repérer des « positions de risque » particulières, et les craintes associées ne sont donc pas forcément infondées.

453 **Les transformations des relations professionnelles en France : éléments pour une mise en perspective à l'heure de la « Refondation sociale » [F] | Michel Lallement**

À l'occasion de la « Refondation sociale » impulsée par le MEDEF, principale confédération d'employeurs, le système de relations professionnelles français fait l'objet de débats et de révisions d'ampleurs inégales. On ne saurait comprendre les enjeux des réformes en cours sans analyser au préalable les transformations de fond qui grèvent le modèle dominant mis en place après la seconde guerre mondiale. Celles-ci peuvent se ramener à deux tendances dominantes : un mouvement d'institutionnalisation de l'action collective patronale et syndicale d'un côté, un processus de désinstitutionnalisation des relations professionnelles de l'autre. Une telle dynamique permet de mettre en lumière l'existence d'inerties qui, y compris du côté patronal, risquent de limiter fortement l'avènement et la portée des réformes revendiquées par le MEDEF. Mais elle explique également pourquoi les transformations des relations professionnelles françaises sont déjà beaucoup plus profondes et avancées que ne le laissent penser les nombreux discours qui accompagnent et justifient le processus actuel de « Refondation sociale ».

475 **Situation des femmes et des hommes en matière de mesures professionnelles de réadaptation et de rentes dans l'Assurance-invalidité [F] | Diana de la Rosa**

Cet article présente les résultats d'une enquête menée à l'Office de l'Assurance-invalidité de Genève. Son objectif est de cerner la discrimination de sexe, les conditions d'octroi des rentes et de la réadaptation professionnelle ainsi que les représentations de la femme dans le système de l'Assurance-invalidité. Les méthodes d'évaluation de l'invalidité qui distinguent d'une part l'activité économique et d'autre part l'activité liée à l'éducation ou à la famille jouent un rôle dans la structuration des écarts observés entre femmes et hommes sur les prestations. Les applications de ces méthodes d'évaluation soulèvent un débat plus général, au-delà de la législation, autour des formes de discriminations envers les femmes. Enfin, des pistes concernant des réformes envisageables sont abordées.

505 **Conceptions psychiatriques de la « phobie sociale »: une perspective comparative [E] | Alain Samson**

Cet article analyse des différences transnationales dans les conceptions psychiatriques de la « phobie sociale » (« trouble d'anxiété sociale »). Une description des différences et des discours psychiatriques suisses et américains, comprenant aussi l'histoire de la phobie sociale de l'manuel diagnostiques, constitue le contexte dans les analyse quantitative et qualitative d'une enquête d'opinion auprès de psychiatres suisses et américains (n = 63). L'exploration des résultats suggère quelques différences dans la manière dont la PS/TAS est conçue à travers les nations et les cohortes, en grande partie influencée par les changements du discours psychiatrique sur les névroses. Ces différences sont discutées selon une optique émotionnelle et comportementale, aussi bien que symptomatologique et étiologique. Un effet possible produit par les caractérisations « trouble d'anxiété sociale » par opposition à « phobie sociale » sur les conceptions de PS/TAS est aussi investigué.

529 **Y a-t-il un « modèle suisse d'intégration des immigrés »? [F] | Gérard de Rham**

L'auteur met en évidence un modèle suisse d'intégration des immigrés implicite et contradictoire, sans garantie fondamentale des droits, selon un système hiérarchisé où le libre-arbitre des déjà-citoyens permet d'obtenir le statut de citoyen à part entière. En ce sens, le modèle effectif d'intégration des immigrés n'est pas républicain au sens du modèle français mais plutôt néo-patricien ou post-corporatiste.

547 **De la « vocation » artistique au « don » musical [F] | Papadopoulos Kalliopi**

Existe-t-il une différence entre les musiciens et les autres artistes ? Peut-on parler de « vocation » musicale ? La réponse à ces questions présente l'intérêt d'enrichir la réflexion sur la manière dont le monde musical et ses représentations s'articulent et s'intègrent dans du social. « Don » et « vocation » ont tous deux des origines et des conditions d'existence semblables, mais leur différence se situe dans les besoins collectifs auxquels ils répondent. Afin de caractériser les musiciens et d'objectiver la notion de « don », nous avons choisi de commenter ce concept et de décrire les conditions à la fois de sa réalisation et de sa gestion dans le cadre familial des apprentis musiciens et au milieu des professionnels de la musique. L'article conclut sur l'affirmation selon laquelle le « don » musical est la cristallisation d'un ou des consensus entre les intérêts des groupes professionnels et les intérêts des groupes familiaux.

559 **Recensions critiques**

579 **Publications reçues**

584 **Index 2002**

Erhaltene Publikationen **Publications reçues** **Publications received**

Publikationen die nicht – oder noch nicht – besprochen werden
Publications qui ne font pas – ou pas encore – l'objet d'une recension
Publications which are not – or not yet – being reviewed

- Alder-Berkem, Aysen (2002), *La Turquie devant le defi culturel de l'Union Européenne*, Etudes et Recherches, Genf: Université de Genève.
- Althoff, Martina; Mechthild Bereswill und Birgit Riegraf, (2001), *Feministische Methodologien und Methoden. Traditionen, Konzepte, Erörterungen*, Opladen: Leske + Budrich.
- Andress, Hans-Jürgen; Thorsten Heien und Dirk Hofäcker (2001), *Wozu brauchen wir noch den Sozialstaat? Der deutsche Sozialstaat im Urteil seiner Bürger*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Barkholdt, Corinna (2001), *Prekärer Übergang in den Ruhestand*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Beck, Ulrich und Wolfgang Bonss, Hrsg., (2001), *Die Modernisierung der Moderne*, Frankfurt: Suhrkamp.
- Becker, Roland; Andreas Franzmann, Axel Jansen und Sacha Liebermann, Hrsg., (2001), *Eigeninteresse und Gemeinwohlbildung. Kulturspezifische Ausformungen in den USA und Deutschland*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Bellebaum, Alfred, Hrsg., (2002), *Glücksforschung. Eine Bestandsaufnahme*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Berndt, Michèle und Thorsten Berndt (2001), *Gemeinschaft als alternative Lebensform? Sozialwissenschaftliche Erkundungen zu Gemeinschaftsprojekten ökologisch-spiritueller Gesinnung im Verfahren der Grounded Theory*, Essen: Die blaue Eule.
- Besozzi, Claudio (2001), *Illegal, legal - egal? Zu Entstehung, Struktur und Auswirkungen illegaler Märkte*, Bern, Stuttgart, Wien: Haupt Verlag.
- Blätzel-Mink, Birgit (2001), *Wirtschaft und Umweltschutz. Grenzen der Integration von Ökonomie und Ökologie*, Frankfurt und New York: Campus Verlag.
- Blutner, Doris; Hanns-Georg Brose und Ursula Holtgrewe (2002), *Telekom. Wie machen die das? Die Transformation der Beschäftigungsverhältnisse bei der Deutschen Telekom AG*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Bonfadelli, Heinz und Urs Dahinden, Hrsg., (2002), *Gentechnologie in der öffentlichen Kontroverse*, Zürich: Seismo-Verlag.
- Bonvin, Jean-Michel (2002), *Figures de sociologues*, Fribourg: Editions Universitaires Fribourg.
- Bornschier, Volker (2002), *Weltgesellschaft. Grundlegende soziale Wandlungen*, Zürich: Loreto Verlag.
- Bourdieu, Pierre, Hrsg., (2001), *Liber. Internationales Jahrbuch für Literatur und Kultur: Der Lohn der Angst. Flexibilisierung und Kriminalisierung in der «neuen Arbeitsgesellschaft»*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Braun, Norman (2002), *Rationalität und Drogenproblematik*, München: Oldenburg Verlag.
- Brosziewski, Achim (2002), *Computer, Kommunikation und Kontrolle. Eine Fallstudie zum informatisierten Management*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Brosziewski, Achim; Thomas S. Eberle und Christoph Maeder, Hrsg., (2001), *Moderne Zeiten. Reflexionen zur Multioptiongesellschaft*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.

- Bühl, Walter L. (2002), *Phänomenologische Soziologie. Ein kritischer Überblick*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Chiavacci, David (2002), *Der Boom der ausländischen Unternehmen als Arbeitgeber - Paradigmenwechsel in Japan?*, München: iudicium.
- Clam, Jean (2002), *Was heisst, sich an Differenz statt an Identität orientieren? Zur De-ontologisierung in Philosophie und Sozialwissenschaft*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Coenen-Huther, Josette (2002), *Das Familiengedächtnis. Wie Vergangenheit konstruiert wird*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Cordonnier, Laurent (2001), *Kein Mitleid mit dem Pöbel*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Dadder, Anke M. (2002), *Communione e Liberazione. Phänomenologie einer neuen geistlichen Bewegung*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- De Coster, Michel; Bernadette Bawin-Legros et Marc Poncelet, Hrsg., (2001), *Introduction à la sociologie*, Bruxelles: De Boeck Université.
- Dievernich, Frank E. P., Hrsg., (2001), *Kommunikationsausbrüche. Vom Witz und Humor der Organisation*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Duvanel, Blaise (2002), *La Suisse et ses chômeurs. La politique de la méfiance*, Genf: ies éditions.
- Echterhoff, Gerald und Martin Saar, Hrsg., (2002), *Kontexte und Kulturen des Erinnerns. Maurice Halbwachs und das Paradigma des kollektiven Gedächtnisses*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Eckmann, Monique; Anne-Catherine Salberg, Claudio Bolzman, und Karl Grünberg, (2001), *De la parole des victimes à l'action contre le racisme. Bilan d'une recherche-action*, Genève: ies éditions.
- Endress, Martin (2002), *Vertrauen.*, Bielefeld: transcript Verlag.
- Endruweit, Gunter und Gisela Trommsdorff, Hrsg., (2002), *Wörterbuch der Soziologie (2. Aufl.)*, Stuttgart: Lucius & Lucius.
- Engler, Steffani (2001), *«In Einsamkeit und Freiheit?» Zur Konstruktion der wissenschaftlichen Persönlichkeit auf dem Weg zur Professur*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Enser, Stephan (2001), *Soziales Extremverhalten: «Maske» und «Rausch», «Chocks» und «Events». Vom Initiationsritus zur Freizeitindustrie*, Würzburg: Ergon Verlag.
- Fizzi, Gregor (2002), *Soziale Erfahrung und Lebensphilosophie. Georg Simmels Beziehung zu Henri Bergson*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Flam, Helena (2002), *Soziologie der Emotionen*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Fuchs, Peter (2001), *Das Weltbildhaus und die Siebensachen der Moderne. Sozialphilosophische Vorlesungen*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Gilliard, François (2002), *La relation sujet-objet et ses avatars dans la genèse du juridique*, Genève et Paris: Librairie Droz.
- Gisler, Priska (2001), *Belästigung - sexuelle. Geschlechterpolitik im öffentlichen Diskurs 1976-1996*, Opladen: Leske + Budrich.
- Goetze, Dieter (2002), *Entwicklungssoziologie. Eine Einführung*, Weinheim und München: Juventa.
- Guibert, Joël et Guy Jumel (2002), *La socio-histoire*, Paris: Armand Colin.
- Hahn, Cornelia, Hrsg., (2002), *Öffentlichkeit und Offenbarung. Eine interdisziplinäre Mediendiskussion*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Hahn, Cornelia und Michael Meuser, Hrsg., (2002), *Körperrepräsentationen. Die Ordnung des Sozialen und der Körper*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Halbwachs, Maurice (2001), *Kollektive Psychologie. Ausgewählte Schriften (Ed. Discours Bd. 18)*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Halbwachs, Maurice (2001), *Theorie und Methode. Ausgewählte Schriften*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.

- Halbwachs, Maurice (2002), *Soziale Morphologie. Ausgewählte Schriften*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Hartmann, Martin und Claus Offe, Hrsg., (2001), *Vertrauen. Die Grundlage des sozialen Zusammenhalts*, Frankfurt: Campus Verlag.
- Haver, Gianni und Patrick J. Gyer, Hrsg., (2001), *Les Beaux Lendemains? Histoire, Société et Politique dans la Science-Fiction*, Lausanne: Antipodes.
- Hedtke, Reinhold (2001), *Konsum und Ökonomik. Grundlagen, Kritik und Perspektiven*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Heintz, Bettina, Hrsg., (2002), *Geschlechtersoziologie*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Heintz, Bettina und Jörg Huber, Hrsg., (2001), *Mit dem Auge denken. Strategien der Sichtbarmachung in wissenschaftlichen und virtuellen Welten*, Zürich, Wien, New York: Edition Voldemeer und Springer.
- Helduser, Urte und Thomas Schwietring, Hrsg., (2002), *Kultur und ihre Wissenschaft. Beiträge zu einem reflexiven Verhältnis*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Hepp, Andreas und Martin Löffelholz, Hrsg., (2002), *Grundlagentexte zur transkulturellen Kommunikation*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Hill, Paul B. (2002), *Rational-Choice-Theorie*, Bielefeld: transcript Verlag.
- Hoch, Hans J und Kurt Lüscher, (2002), *Familie im Recht. Eine sozialökologische Zugangsweise*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Honegger, Claudia; Bühler Caroline und Peter Schallberger (2002), *Die Zukunft im Alltagsdenken. Szenarien aus der Schweiz*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Jaccoud, Christophe et Thomas Busset, Hrsg., (2001), *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne: Antipodes.
- Jaccoud, Christophe et Dominique Malatesta (2001), *Le développement de l'auto-organisation sportive dans trois villes suisses: acteurs, territoires et pouvoirs publics*, Neuchâtel: Editions CIES.
- Jäger, Johannes; Gerhard Melinz und Susan Zimmermann, Hrsg., (2001), *Sozialpolitik in der Peripherie. Entwicklungsmuster und Wandel in Lateinamerika, Afrika, Asien und Osteuropa.*, Frankfurt: Brandes & Apsel Südwind.
- Jung, Thomas (2002), *Esoterik und Konservatismus*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Kaufmann, Jean-Claude (2002), *Singlefrau und Märchenprinz. Über die Einsamkeit moderner Ehefrauen*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Keller, Reiner; Andreas Hirsland, Werner Schneider und Willy Viehöver, Hrsg., (2001), *Handbuch sozialwissenschaftliche Diskursanalyse*, Opladen: Leske + Budrich.
- Killius, Nelson; Jürgen Kluge und Linda Reisch, Hrsg., (2002), *Die Zukunft der Bildung*, Frankfurt: edition Suhrkamp.
- Kopp, Johannes (2002), *Geburtenentwicklung und Fertilitätsverhalten. Theoretische Modellierungen und empirische Erklärungsansätze*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Kraus, Katrin und Thomas Geisen (2001), *Sozialstaat in Europa. Geschichte, Entwicklung, Perspektiven*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Kurt, Ronald (2002), *Menschenbild und Methode der Sozialphänomenologie*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Lahire, Bernard (2002), *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris: Nathan.
- Lampert, Heinz und Jörg Althammer (2001), *Lehrbuch der Sozialpolitik* (6. überarbeitete Auflage), Berlin, Heidelberg und New York: Springer.
- Lamprecht, Markus und Hanspeter Stamm (2002), *Sport zwischen Kultur, Kult und Kommerz*, Zürich: Seismo-Verlag.

- Leemann, Regula Julia (2002), *Chancengleichheiten im Wissenschaftssystem*, Chur und Zürich: Verlag Ruegger.
- Loenhoff, Jens (2001), *Die kommunikative Funktion der Sinne. Theoretische Studien zum Verhältnis von Kommunikation, Wahrnehmung und Bewegung*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Luckmann, Thomas (2002), *Wissen und Gesellschaft. Ausgewählte Aufsätze 1981-2002*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Lüdtke, Hartmut (2001), *Freizeitsoziologie. Arbeiten über temporale Muster, Sport, Musik, Bildung und soziale Probleme*, Münster, Hamburg, Berlin, London: LIT-Verlag.
- Martuccelli, Danilo (2002), *Grammairs de l'individu*, Paris: Gallimard, folio essais.
- Mercure, Daniel, Hrsg., (2001), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Bruxelles: De Boeck Université.
- Merz-Benz, Peter-Ulrich und Gerhard Wagner, Hrsg., (2002), *Der Fremde als sozialer Typ*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Möhle, Marion (2001), *Vom Wert der Wohlfahrt. Normative Grundlagen des deutschen Wohlfahrtsstaates*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Moser, Catherine; Doris Nyfeler und Martine Verwey, Hrsg., (2001), *Traumatisierungen von Flüchtlingen und Asyl Suchenden. Einfluss des politischen, sozialen und medizinischen Kontextes*, Zürich: Seismo-Verlag.
- Müller, Michael; Thilo Raufer und Darius Zifonun, Hrsg., (2002), *Der Sinn der Politik. Kulturwissenschaftliche Politikanalysen*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Perrig-Chiello, Pasqualina und François Höpflinger (2001), *Zwischen den Generationen*, Zürich: Seismo-Verlag.
- Reimann, Helga (2002), *Globalisierung. Die universelle Herausforderung*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Rieger-Ladich, Markus (2002), *Mündigkeit als Pathosformel. Beobachtungen zur pädagogischen Semantik*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schmidt, Robert (2002), *Pop – Sport – Kultur. Praxisformen körperlicher Aufführungen*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Schröer, Norbert (2002), *Verfehlte Verständigung? Kommunikationssoziologische Fallstudie zur interkulturellen Kommunikation*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft.
- Schweizerisches Bundesarchiv (2001), *Archive der Geschichtsschreibung*, Bern, Stuttgart, Wien: Haupt Verlag.
- Segalen, Martine, Hrsg., (2001), *Ethnologie. Concepts et aires culturelles*, Paris: Armand Colin.
- Slaby, Martin und Dieter Urban (2002), *Subjektive Technikbewertung. Was leisten kognitive Einstellungsmodelle zur Analyse von Technikbewertungen dargestellt an Beispielen aus der Gentechnologie*, Stuttgart: Lucius & Lucius.
- Spesche, Marc (2002), *Zukunft «Ausländer». Plädoyer für eine weitsichtige Migrationspolitik*, Bern, Stuttgart, Wien: Haupt Verlag.
- Stockmann, Reinhard, Hrsg., (2000), *Evaluationsforschung. Grundlagen und ausgewählte Forschungsfelder*, Opladen: Leske + Budrich.
- Stockmann, Reinhard; Wolfgang Meyer und Thomas Knoll, Hrsg., (2002), *Soziologie im Wandel. Universitäre Ausbildung und Arbeitsmarkchancen in Deutschland*, Opladen: Leske + Budrich.
- Stork, Volker (2001), *Die «Zweite» Moderne - ein Markenartikel?*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Streckeisen, Ursula (2001), *Die Medizin und der Tod. Über berufliche Strategien zwischen Klinik und Pathologie*, Opladen: Leske + Budrich.

- Sudan, Dimitri (2002), *Construction identitaire chez les jeunes afro-portugais à Lisbonne*, Paris: L'Harmattan.
- Terrier, Jean et Poltier, Hugues (Eds.) (2000), *Vers de nouvelles dominations dans le travail?*, Lausanne: Ed. Payot.
- Thalmann, Philippe und Philippe Favarger (2002), *Locataire ou propriétaire? Enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Touati, Armand, ed., (2001), *Différences dans la Civilisation, cultures en mouvement*, Antibes
- Triglia, Carlo (2002), *Sociologie économique*, Paris: Armand Colin.
- Voswinkel, Stephan (2001), *Anerkennung und Reputation. Die Dramaturgie industrieller Beziehungen. Mit einer Fallstudie zum «Bündnis für Arbeit»*, Konstanz: Universitätsverlag Konstanz.
- Watts, Richard J. und Heather Murray, Hrsg., (2001), *Die fünfte Landessprache? Englisch in der Schweiz*, Zürich: Verlag der Fachvereine.
- Wetterer, Angelika (2002), *Arbeitsteilung und Geschlechterkonstruktion. «Gender at work» in theoretischer und historischer Perspektive*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Wiedenmann, Rainer E. (2002), *Die Tiere der Gesellschaft*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Wild-Eck, Stephan (2002), *Statt Wald - Lebensqualität in der Stadt. Die Bedeutung naturräumlicher Elemente am Beispiel der Stadt Zürich*, Zürich: Seismo-Verlag.
- Wimmer, Andreas (2002), *Nationalist Exclusion and Ethnic Conflict: Shadows of Modernity*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Windeler, Arnold (2001), *Unternehmensnetzwerke. Konstitution und Strukturierung*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag.
- Winkel, Heidemarie (2002), *«Trauer ist doch ein grosses Gefühl ...» Zur biographiegenerierenden Funktion von Verlusterfahrungen und der Codierung von Trauerkommunikation*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Ziege, Eva-Maria (2002), *Mythische Kohärenz. Diskursanalyse des völkischen Antisemitismus*, Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft UTB.
- Zierhofer, Wolfgang (2002), *Gesellschaft. Transformation eines Problems*, Oldenburg: Universität Oldenburg.

Index Volume 28 (2002)

	Heft Nr. Numéro	Seite Page
Artikel		
Bergman, Manfred Max ; Paul Lambert, Kenneth Prandy and Dominique Joye: Theorization, Construction and Validation of a Social Stratification Scale: Cambridge Social Interaction and Stratification Scale (CAMSIS) for Switzerland	1	7
Bergman, Manfred Max; Dominique Joye and Beat Fux: Social Change, Mobility, and Inequality in Switzerland in the 1990s	2	261
Budowski, Monica and Christian Suter: Living Arrangement and the Dynamics of Poverty: Lone Parenting in the Life Courses of Mothers	2	319
Burton-Jeangros, Claudine: Risques et incertitude : Stratégies de familles suisses face à la crise de la vache folle	3	403
De la Rosa, Diana: Situation des femmes et des hommes en matière de mesures professionnelles de réadaptation et de rentes dans l'Assurance-invalidité	3	475
De Rham, Gérard: Y a-t-il « modèle suisse d'intégration des immigrés »?	3	529
Flückiger, Yves; Jos Ramirez, Joseph Deutsch and Jacques Silber: Inégalité des revenus et ouverture au commerce extérieur	2	241
Hansmann, Ralf and Roland W. Scholz: Arguments sur l'utilité et l'acceptation de surveillances vidéo : Une étude expérimentale	3	425
Kalliopi, Papadopoulos: De la « vocation » artistique au « don » musical	3	547
Lallement, Michel: Les transformations des relations professionnelles en France : éléments pour une mise en perspective à l'heure de la « Refondation sociale »	3	453
Levy, René and Christian Suter: Introduction: Stratification Research in Switzerland: where are we at?	2	181
Levy, René: Meso-Social Structures and Stratification Analysis -- a Missing Link ?	2	193
Mäder, Ueli and Elisa Streuli: Zur sozialen Verträglichkeit des Reichtums	2	339
Mieg, Harald A.: The Use of Abstract Knowledge in Professional Competition: A Study on the Swiss Market for Professional Environmental Services	1	27

Niephaus, Yasemin: Die Dynamik gesellschaftlicher Prozesse – generatives Handeln im ostdeutschen Transformationsprozess	1	119
Papilloud, Christian: La réciprocité en question. Claude Levi-Strauss et Marshall Sahlins' critiques de Marcel Mauss? Enjeux actuelles d'un débat historique.	1	69
Pechmann, Max: Aspekte der Moderne im vormodernen Japan? Zur Allgemeingültigkeit der Modernisierungstheorie von Anthony Giddens	1	89
Peretti-Watel, Patrick: Des inquiétudes (dis)qualifiées? Les craintes des Français à l'égard des risques alimentaires	3	435
Rössel, Jörg: Die Klassische Konflikttheorie auf dem Prüfstand. Determinanten der Intensität und Gewalttätigkeit von sozialen Konflikten	1	47
Samson, Alain: Psychiatric Conceptions of «Social Phobia»: A Comparative Perspective	3	505
Schöer, Norbert: Quasi-ideales Zeichensystem und Perspektivität. Zur intersubjektiven Konstitution sprachlicher Zeichensystem in der Protosoziologie Thomas Luckmanns	1	105
Scholtz, Hanno: Duplik auf Einwände von Andreas Wagener	2	367
Suter, Christian and Denise Paris: Ungleichheit und Deprivation: Die Schweiz im Drei-Länder-Vergleich	2	217
Wagener, Andreas: Replik auf Beitrag von Hanno Scholtz. «Warum war Athen eine Demokratie?»	2	359

Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

Arnold, Windeler, <i>Unternehmensnetzwerke. Konstitution und Strukturation</i> , (Michael Nollert)	2	374
Ballet, Jérôme, <i>L'exclusion: définitions et mécanismes</i> , «Collection Logiques sociales» (Emilio Pitarelli)	1	155
Barben, Daniel und Gabriele Abels (Hrsg.), <i>Biotechnologie – Globalisierung – Demokratie. Politische Gestaltung transnationaler Technikentwicklung</i> , (Bernhard Nievergelt)	2	371
Besozzi, Claudio, <i>Illegal, legal – egal? Zur Entstehung, Struktur und Auswirkungen illegaler Märkte</i> , (Josef Estermann)	1	159
Boudon, Raymond; Nathalie Bulle et Mohamed Cherkaoui (sous la direction de), <i>Ecole et société. Les paradoxes de la démocratie</i> , (Bernard Favre et François Rastoldo)	3	568
Callon, Michel; Pierre Lascoumes, et Yannick Barthes, <i>Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique</i> , (LucaPattaroni)	2	385

Caradec, Vincent, <i>Sociologie de la vieillesse et du vieillissement</i> , Collection 128 « Sociologie », (Cornelia Hummel)	2	380
Felix, Keller, <i>Archeologie der Meinungsforschung. Mathematik und die Erzählbarkeit des Politischen</i> , (Carsten Klingemann)	1	165
Fix, Birgit, <i>Religion und Familienpolitik. Deutschland, Belgien, Österreich und die Niederlande im Vergleich</i> , (Sigrid Leitner)	2	378
Gadrey, Nicole, <i>Travail et genre. Approches croisées</i> , (Natalie Benelli)	3	566
Gebert, Alfred J. und Hans-Ulrich Kneubühler, <i>Qualitätsbeurteilung und Evaluation der Qualitätssicherung in Pflegeheimen. Plädoyer für ein gemeinsames Lernen</i> , (Josef Estermann)	1	158
Hinterer, Hannes, <i>Eingestellt werden. Über die soziale und familiäre Prägung individueller Berufswege von Männern</i> , (Stephan Enser)	3	559
Jean-Michel, Chapoulie, <i>La tradition sociologique de Chicago, 1892–1961</i> , (Muriel Surdez)	2	383
Marr, Mirko; Vinzenz Wyss, Roger Blum, Heinz Bonfadelli, <i>Journalisten in der Schweiz. Eigenschaften, Einstellungen, Einflüsse</i> , (Muriel Surdez)	1	153
Neveu, Erik, <i>Sociologie du journalisme</i> , Paris, La Découverte, (Muriel Surdez)	1	153
Peretti-Watel, Patrick, <i>Sociologie du risque</i> , (Cédric Gummy)	3	563
Von Harrach, Eva-Marie; Thomas Loer und Oliver Schmidtke, <i>Verwaltung des Sozialen. Formen der subjektiven Bewältigung eines Strukturkonflikts. Mit Beiträgen von Ulrich Oevermann und Thomas Ley</i> , (Christoph Maeder)	3	561
Wagner, Gerhard, <i>Auguste Comte zur Einführung</i> , (Felix Keller)	1	160